Persee

Philippe Gauthier
Marie-Thérèse Le Dinahet-Couilloud
Simone Follet
Michel Sève
Olivier Masson
Jacques Tréheux
Laurent Dubois
Pierre Cabanes
Miltiades B. Hatzopoulos
Claude Brixhe
Anna Panayotou
Jean Bingen
Catherine Dobias-Lalou
Denis Feissel

Bulletin épigraphique

In: Revue des Études Grecques, tome 104, fascicule 497-499, Juillet-décembre 1991. pp. 434-555.

Citer ce document / Cite this document :

Gauthier Philippe, Le Dinahet-Couilloud Marie-Thérèse, Follet Simone, Sève Michel, Masson Olivier, Tréheux Jacques, Dubois Laurent, Cabanes Pierre, Hatzopoulos Miltiades B., Brixhe Claude, Panayotou Anna, Bingen Jean, Dobias-Lalou Catherine, Feissel Denis. Bulletin épigraphique. In: Revue des Études Grecques, tome 104, fascicule 497-499, Juillet-décembre 1991. pp. 434-555.

doi : 10.3406/reg.1991.2522

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reg_0035-2039_1991_num_104_497_2522

BY: $ = creative commons

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE

Corpus et recueils (Ph. Gauthier), 1-16. Collections, musées, pierres errantes (M.-Th. Le Dinahet), 17-31. Rapports avec la littérature (S. Follet), 32-65. Rapports avec l'archéologie (M. Sève), 66-159. Institutions (Ph. G.), 160-180. Chronologie et calendriers (Ph. G.), 181-187. Onomastique (O. Masson), 188-212. Mots nouveaux et mots rares (L. Dubois), 213-222. — Attique jusqu'au IIe s. *a.C.* (J. Tréheux), 223-237 ; Ier s. *a.C.* et période impériale (S. Follet), 238-292. Péloponnèse (L. Dubois), 293-304. Grèce centrale, 305-309. Thessalie (Br. Helly), 310-357. Grèce du Nord-Ouest (P. Cabanes), 358-370. Macédoine (M. B. Hatzopoulos), 371-417. Pont (L. Dubois), 418-422. Iles de l'Égée (Ph. G.), 423-442. Asie Mineure (Cl. Brixhe et A. Panayotou), 443-609. Chypre (O. Masson), 610-612. Égypte (J. Bingen), 613-669. Cyrénaïque (C. Dobias-Lalou), 670-681. Gaule, Italie, Sicile (L. Dubois), 682-691. — Inscriptions chrétiennes et byzantines (D. Feissel), 692-763.

CORPUS, RECUEILS, QUESTIONS DE MÉTHODE (Ph. Gauthier)

1. L. Robert, *Opera Minora Selecta* VII, Amsterdam (A. M. Hakkert éd.), 1990, 794 pp. in-4°, avec de nombreuses planches dans le texte et 7 pl. hors-texte. Ce fort volume, qui clôt la série des *Opera Minora*, regroupe les études parues dans des revues in-4°, *J. Savants* (de 1961 à 1983), *Arch. Ephem.* (de 1966 à 1979), *R. arch.* 1978, *Berytus* 1966, *Mélanges Welles* (1966), *Stèlè Kontoléon* (1977). — Recueil d'onomastique grecque (O. Masson) n° 188 *bis*.

2. *The Greek Renaissance in the Roman Empire, Papers from the tenth Br. Mus. Class. Colloquium*, ed. Susan Walker et A. Cameron (*Institute of Class. Stud., Bulletin Suppl.* 55), Londres, 1989, 225 pp. et 73 pl. Ce beau thème a surtout inspiré ou attiré les archéologues. Quelques contributions touchent à l'épigraphie. Voir nos 54, 69 (et 248), 130, 171, 247, 249, 254, 261, 280, 281.

3. **Recueils par sujets.** L. H. Jeffery, *The Local Scripts of Archaic Greece, A Study of the Origin of the Greek Alphabet and its Development from the Eighth to the Fifth Centuries B.C.*, Revised Edition with Supplement by A. W. Johnston, Oxford 1990. Depuis la 1re édition (1961), la matière épigraphique s'est considérablement accrue. Nul n'était mieux placé que A. W. Johnston,

spécialiste des graffites et des inscriptions sur vases (*Trade marks on Greek Vases*, Warminster 1979), pour entreprendre une édition augmentée du grand livre de L. H. Jeffery. Sont donc regroupées en un supplément de 65 pages et 6 planches les références et la bibliographie essentielle des inscriptions archaïques parues entre 1961 et 1987. Reprenant le même plan que L. H. Jeffery, J. fait le point sur les hypothèses concernant la date et le lieu de transmission de l'alphabet sémitique aux Grecs : l'hypothèse chypriote semble avoir de bons appuis. Comme dans les sections régionales, J. distingue toujours par les lettres A et B ce qui provient des notes et papiers de L. H. Jeffery et ce qui est de son propre cru. Depuis 1961, les régions qui ont fourni le plus grand nombre d'inscriptions archaïques sont le littoral de la Mer Noire et l'Occident grec. J., qui connaît bien les publications russes, bulgares et roumaines a fait un choix judicieux parmi les premières inscriptions ioniennes de Panticapée, d'Olbia (et surtout Bérézan) et d'Histria. Pour la Sicile, où les publications étaient très dispersées, la collection proposée me semble complète et les datations proposées prudemment établies. Cette mise à jour est appelée à rendre de grands services aussi bien aux archéologues qui cherchent à situer dans le temps un objet inscrit qu'aux épigraphistes qui trouveront ici un point de départ très sûr pour aborder le corpus archaïque de telle ou telle région. [L. D.]

4. Sur l'ouvrage posthume de J. H. Oliver, *Greek Constitutions* (*Bull.* 1990, 10), voir n° 265 (Athènes) ; cf. aussi 460, 472, 569.

5. **Recueils par cités ou par régions** (dans l'ordre géographique du *Bull.*). *Attique*. M. J. Osborne, *Anc. Society* 19 (1988), 5-60 : *Attic Epitaphs. A Supplement*, donne un utile complément au corpus des épitaphes attiques de J. Kirchner (1940). L'introduction précise ce que le lecteur ne trouvera pas ici : les suppléments parus de 1941 à 1957 (W. Peek, G. A. Stamiris) et naguère réimprimés (Chicago, 1976) ; les épitaphes publiées ou republiées par D. W. Bradeen, *The Athenian Agora* XVII (1974), cf. *Bull.* 1974, 219 ; enfin celles qui figurent, depuis 1976, dans le nouveau *SEG*. La majorité des 339 épitaphes regroupées par O. avait été signalée dans le *Deltion* des années 1950 à 1970. Les principes de classement sont les mêmes que dans les *IG* : Athéniens dans l'ordre alphabétique des démotiques, isotèles, étrangers dans l'ordre alphabétique des ethniques, personnes sans démotique ni ethnique. Index des noms. Voir n°s 129, 274, 275.

6. Projet de corpus en Macédoine (IIe méris) n° 396.

7. G. Petzl, *Die Inschriften von Smyrna* II, 2 (*Inschr. gr. St. aus Kleinasien*, Band 24, 2). Bonn, 1990, 129 pp. (formant la suite de II, 1) et 33 pl. Cf. *Bull.* 1988, 18. Ce dernier fascicule donne quelques compléments, inscr. récemment publiées ou découvertes (n°s 888-905), essentiellement des funéraires (pour le frg. byzantin 905 voir *Bull.* 1980, 908, où l'on corrigera la référence) ; en annexe, les inscr. copiées autrefois par J. Keil dans ses carnets, avec l'indication « Smyrne », mais d'origine incertaine et aujourd'hui introuvables (I-XL) ; *addenda* et *corrigenda* ; *indices* détaillés (avec le contexte pour le vocabulaire) et concordance. Excellentes photographies des pierres ou des estampages (ainsi pour le *SC de agro Pergameno* n° 589). Voir n° 216.

8. *Lydie*. Sur *T.A.M.* V 2 (*Bull.* 1990, 19), voir n°s 263 (décret de Thyatire à Athènes) ; 498 (langue) ; 724-727 (inscr. chrétiennes).

9. Inscriptions du musée de Uşak n°s 506, 507, 508.

10. *Carie*. Sur le corpus de Tralles, *Bull.* 1990, 22, voir n°s 264, 524.

11. *Pisidie*. Corpus de Selgé nº 589.

12. *Égypte*. Corpus « De Thèbes à Syène » nº 613.

13. *Italie*. Rome : achèvement du recueil de L. Moretti (fasc. 4) nº 110. Naples : t. I du corpus d'E. Miranda nº 686.

14. **Méthodes**. Les enquêtes pour l'attribution d'un groupe d'inscriptions locales à un même graveur, d'après les principes définis par St. V. Tracy (cf. *Bull.* 1972, 11), se multiplient et aboutissent à d'intéressantes conclusions chronologiques. Voir, au sujet d'Athènes, nºs 229, 230, 235 ; au sujet de Samos, nº 435.

15. Utilisation du laser et des superpositions de photos pour faire réapparaître des lettres invisibles à l'œil nu : voir nº 228.

16. *Prosopographie* : des Tanagréens nº 189 ; identités de noms et prosopographie nº 225.

COLLECTIONS, MUSÉES, PIERRES ERRANTES (M.-Th. Le Dinahet)

17. *Collections et collectionneurs. Venise. Venezia e l'archeologia, Rd.*1, *suppl.* 7, Rome, 1990 (I. Favaretto et G. Traversari ed.) : colloque consacré aux collections de Venise. Signalons l'étude de P. L. Fantelli, 96-99, consacrée à la collection de T. degli Obizzi à Catajo, dont le catalogue a été dressé par G. Cavedoni en 1842, collection en partie au Musée de Vienne, et celle d'I. Favaretto, 113-119 consacrée aux sculptures des collections vénitiennes. L'article d'A. Corso, 227-230, est consacré à la célèbre colonne Nani qui provient de Mélos et est conservée à Berlin (*IG* XII 3, 1075) ; C. voit en Ekphantos l'auteur de la colonne et de l'agalma qu'elle supportait ; mais le terme γρόφων désigne l'activité d'un peintre. Il faut voir en Ekphantos un membre d'une famille de peintres corinthiens connus par Pline (XXV, 17 et 252).

18. *N. de Peiresc*. S. Aufrère, *La momie et la tempête*, Avignon, 1990, bien qu'il traite des relations avec l'Égypte, apporte beaucoup de renseignements sur le milieu des humanistes provençaux en relation avec les intellectuels de Padoue, Paris et Rome (ainsi avec Cl. Le Menestrier) et les conditions difficiles dans lesquelles étaient formées les collections d'antiquités.

19. *Pierres errantes. Rappel* : *Smyrne*, *Bull.* 1990, 141 (stèles funéraires, Musée de *Bâle*) ; *Pamphylie*, *Bull.* 1990, 133 (buste féminin de Pergé ou Sidé au Musée national d'*Athènes*) ; Égypte, *Bull.* 1990, 815 (inscription funéraire au Musée national de Varsovie) ; *Sélinonte*, *Bull.* 1990, 863 (défixions au Musée de *Würzburg*).

20. *British Museum*. D. Berges, *Hellenistische Rundaltäre Kleinasiens*, 1986, 139 nº 15 ; 156 nº 52 ; 168-9 nº 81 : autels funéraires inscrits (Ier s. *a.C.* ou *p.C.*), provenant de Cnide ; cf. P. M. Fraser, *Rhodian Fun. Mon.* (1977), 119, 132.

21. *Avignon, Musée Calvet*. O. Cavalier, *Revue du Louvre* 6 (1990), 443-454 : autel, provenant de l'Attique (marbre pentélique) ; sur la face principale Pan (lagobole) et Apollon (cithare), [Πα]νὶ καὶ Ἀπόλλωνι ...μος Ἄνθου εὐχήν. — T. Lochman, *ibid.*, 455-461 : stèle provenant de la Phrygie du Nord-Ouest (vallée du haut Tembris), IIIe s. *p.C.*, consacrée à Hécate par la famille de la défunte (Tateis) et de son fils Glykôn (ΓΑΥΚΩΝΑΝ *lapis*).

22. *Musée de Genève*. J. Chamay et J. L. Maier, *Art grec, sculptures en pierre*

du Musée de Genève I (1990), 53-55 : stèles funéraires attiques (IVe s. *a.C.*), cf. W. Clairmont, *Mélanges P. Collart* (1976), 93-98. *Ibid.*, 55 n° 61, stèle de Byzance = Pfuhl-Möbius n° 193. *Ibid.*, 79 n° 88 et pl. 85, stèle funéraire provenant, selon Ch. et M., d'Aianè en Macédoine (350-325 *a.c.*) : *dexiôsis* d'un couple ; au-dessus du relief, les noms de la femme, Sotéris, et de son époux Aristion, fils d'Aristoboulos (Ἀριστοβούλῡ *lapis*, alors que les edd. lisent Aristoboulos).

23. *Musée de Bâle*. Dans le vol. *Antike Kunstwerke aus der Sammlung Ludwig III. Skulpturen* (Mainz, 1990), stèles funéraires de Smyrne (E. Berger, 251-281), d'Aspendos (R. Känel, 289-293), de Phrygie, haute vallée du Tembris (T. Lochman, 459-494, avec étude des particularités de langue et d'onomastique).

24. *Munich. Glyptothèque*. B. Vierneisel-Schlörb, *Klassische Grabdenkmäler und Votivreliefs ... Skulpturen*, III (1988). Stèles funéraires attiques = *IG*, II², 5270, 10846, 12151, 12344, 12413, 12935. Cyzique : p. 59-64 n° 11 = Pfuhl-Möbius II, n° 1275.

25. *Venise, Musée archéologique*. G. Traversari, *La statuaria ellenistica del Museo arch. di Venezia* (1986), 37-38 : statuette de femme du type de la petite Herculanaise = *CIG* 6855.

26. Istanbul, Musée archéologique : cf. *Bull.* 1989, 130 ; 1990, 744 (Phrygie) ; *SEG* 36 (1986), 1473 (Cos ou Cnide).

27. *Smyrne, Musée archéologique*. D. Berges (n° 20), 183 (Aphrodisias = *SEG* 36 (1986), 971) ; 182 (Tralles = *I. Tralleis* 191.).

28. *Baltimore, Walters Art Gallery*. E. D. Reeder, *Hellenistic Art in the Walters Art Gallery* (1989), 75 : stèle et base funéraires attiques = *IG*, II², 11875a et 11646.

29. *Collection David M. Robinson*, Université du Mississipi. R. A. Moysey, *ZPE* 78 (1989), 199, 200, pl. XII aB, perirrhanterion *attique* antérieur à 446 a.C., inscription lacunaire : ...νος (nom ou patronyme du donateur) ΒΟ... (démotique ?) ; la restitution ...ονος ἐγῆται ἐ[πὶ τὸς δικαστάς] doit être écartée. *Ibid.*, 201-204, pl. XIII a, 410-404 a.C. = *IG* I³ 236 restitution proposée l. 6 : βο[μός] ; différences (aspect du marbre, écriture) entre ce fragment et le texte dont il a été rapproché, *IG* I³ 236a. *Ibid.*, 204-206, pl. XIII b : fragment de dédicace *attique*, du milieu du IVe s. a.C., donnant le patronyme de 3 Athéniens du dème d'Alopeké : ... ratès, fils de Philion, ... ratès, fils de Nikésias, Kallistratos, fils de Ktéson (personnage connu par ailleurs *IG* II² 3345, 34), honorés pour leur dikaiosyné (texte restitué).

30. *J. Paul Getty Museum, Malibu*. I. Spiliopoulou-Donderer, *Roman funerary Monuments in the J. Paul Getty Museum*, I, 1990, 5-14, pl. 1a et b : stèle funéraire *attique* (1re moitié du Ier s. a.C.) pour Apollonia, fille d'Aristarchos et de Thébageneia (étude du nom, 8). *Ibid.*, G. Koch, 114-132, pl. 1, étude de la stèle *phrygienne* de Tatainos, localisation d'un atelier dans la haute vallée du Tembris ; cf. *Bull.* 1989, 41.

31. *Faux. — Musée de Vérone*. G. Petzl, *ZPE* 84 (1990), 79-80, rappelle que l'inscription copiée à Venise en 1675 par J. Spon et G. Wheler, sous un relief représentant un chien, ne provient pas de la tombe de Diogène à Corinthe (contra P. A. Hansen, *ZPE* 82 [1990], 198-200) ; c'est l'œuvre d'un faussaire comme d'autres inscriptions qui se trouvent actuellement au Musée de Vérone (cf. T. Ritti, *Iscrizioni di Verona*, 100, *Bull.* 1989, 31).

RAPPORTS AVEC LA LITTÉRATURE (S. FOLLET)

Pas de nº 32.

33. *Épigramme archaïque* : Ute Ecker, *Grabmal und Epigramm. Studien zur früh-griechischen Sepulkraldichtung* («Palingenesia», 29), Stuttgart 1990 : commentaire de nombreuses épigrammes, étude des mots τύμβος, στήλη et σῆμα chez Homère. Analogies entre cette poésie écrite et la poésie chantée ou récitée, résultant soit de l'imitation, soit de la forte cohérence des conceptions sur la mort, le tombeau et l'au-delà.

34. E. Campanile, *AIΩN*. Annali del Dipart. di Studi del Mondo Class., Sez. lingu. 11 (1989), 119-135 : *I carmi epigrafici greci di età arcaica ed alcune questioni di cultura indoeuropea* : «archétypes populaires» et imitation littéraire, homérique en particulier.

35. *Pindare* : K. Brodersen, *ZPE* 82 (1990), 25-31 : *Zur Datierung der ersten Pythien*, réexamine les diverses sources, dont le marbre de Paros, sur la fondation des *Pythia*. Le premier concours à programme surtout musical a eu lieu en 586/5 : c'est l'origine du comput.

36. *Eupolis* : I. C. Storey, *Phoenix* 44 (1990), 1-30, réexamine les *testimonia* permettant de fixer les dates principales de sa vie et de ses comédies, entre les *Prospaltioi* (429) et les *Philoi* (414-412) ; utilise notamment la liste de vainqueurs *IG* II² 2325 et *IG* I² 950, 53.

37. *Lysias* : D. R. Jordan (nº 95), 273-277, retrouve peut-être le nom de trois clients de Lysias, Mnèsimachos, Mikinès et Théozotidès, sur des poupées de plomb accompagnées de cercueils ayant servi à des opérations de magie noire apparemment liées à des affaires judiciaires.

38. *Lycurgue, Hypéride, Callisthène* : F. Willemsen (nº 71), 148-149 : *Die Fluchtafeln*, retrouve ces trois personnages, avec d'autres Athéniens connus des années 340-330, dans une liste de noms masculins (sans patronyme ni démotique) de signification obscure.

39. *Poète à Soles de Cilicie*? A. Hermary, dans G. Dagron - D. Feissel (*Bull.* 1990, 796), App. III : «Une stèle funéraire attique trouvée à Soloi» (2e quart du IVe s. a.C.), pense que Philokalos, fils de Philoxénos, qui tient dans sa main gauche un rouleau de papyrus, peut être un poète. Contrairement à ce qu'il suggère dans le commentaire, la Sirène pleureuse n'est pas réservée aux jeunes gens : il y en avait une, selon Philostrate, *VS* I 17, sur le tombeau d'Isocrate.

40. *Diogène le Cynique et AP, VII, 64* : voir nº 31.

41. *Diogène (?) de Sinope* : L. Moretti, *Tra epigrafia e storia. Scritti scelti*, Rome 1990, 379-381, améliore la restitution d'une dédicace de Sinope (Robinson, *Anc. Sinope*, nº 53), en écrivant : [Δι]ογένη [φι]λόσοφο[ν] [Θεμι]σκύρει[οι] [τὸν] εὐεργέ[την]. L'élimination du [δῆμος] Σκυρεί[των] est heureuse, mais l'identification proposée (un homonyme du cynique, ayant vécu au Ier s. a.C.?) est très douteuse, puisque ni le nom ni l'appartenance philosophique ne sont assurés. On pourrait avoir honoré encore, en pleine époque impériale, le philosophe du IVe s. a.C.

42. *Zénon de Kition*? M. Philimonos-Tsopotou, *Arch. Dell.* 39 (1984), II *Chronika*, 1989, 325, signale à Rhodes la découverte de deux autels quadrangulaires inscrits : Ζήνων Καρνεάδα Κιτιεὺς χαῖρε et Καρνεάδας Ζήνωνος Ἀρκασειεύς.

43. *Mnasilaos et Praxiphanès* : Lina Salvadori-Baldascino, *Cron. erc.* 20 (1990), 65-66 : *Mnasilaos oppure Mnasilas*?, préfère la première forme, mieux attestée, pour le nom du dédicataire d'un écrit de Philodème, et distingue ce Mnasila(o)s de celui qui est attesté, avec un Praxiphanès qui peut être le péripatéticien d'Érésos, dans *IG* XII *Suppl.*, 127 a. Un parent de ce dernier est peut-être Praxiphanès, fils de Dionysophanès, de Mitylène, attesté à Délos au milieu du IIIe s. a.C. (*IG* XI 4, 613).

44. *Diaphanès de Temnos et Zénodote, stoïciens* : T. Dorandi, *Prometheus* 15 (1989), 37-38, reconnaît Diaphanès dans le décret honorifique d'Ilion *IK* 3, 40, et Zénodote, disciple de Diogène de Babylone, dans *IG* II² 1006, 19-20 (il enseignait au Ptolémaion, au Lycée et à l'Académie en 123/2). Voir aussi, sur ce texte, *Bull.* 1989, 395.

45. *Épitaphe métrique* : C. A. M. Glucker (*Bull.* 1990, 953), 116-119, n° 1, reprend *SEG* 8, 269 et le daterait de la fin du IIIe s. (date préférée par P. Roussel). Hypothèse sur les circonstances dans lesquelles un Crétois d'Anopolis (mercenaire?), Charmadas, fils de Taskoménès, est mort dans l'arrière-pays de Gaza.

46. *Dédicace métrique de Pergame*, *Bull.* 1990, 147 : W. D. Lebek, *ZPE* 82 (1990), 297-298 : *Neuen Phalaikeen aus Pergamon*, corrige les vers 4 et 6, écrivant ἃ δὲ τέχνα et ὁ ἀναθείς [με] (avec crase pour ὁ ἀναθείς). — R. Kassel, *ZPE* 84 (1990), 299-300, approuve ces deux corrections, rapproche Callimaque, fr. 196, 1 Pf., *AP* XIII, 6 et Théocrite, épigr. 22. Coupe régulière après la septième syllabe, sauf au v. 3 (Διονυσό|δωρος).

47. *Épigrammes de Lato*, *Bull.* 1990, 67 : M. W. Baldwin Bowsky, *Hesperia* 58 (1989), 331-347, complète l'étude de ces épigrammes, en considérant les grandes familles qui se partageaient le pouvoir à Lato près de Camara (Crète) à la fin du IIe s. a.C. — E. Voutiras, *Hesperia* 59 (1990), 669-673, propose de nouvelles lectures et restitutions et traduit εὐμαθοῦς par «good (or useful) to learn» (Bowsky traduisait «learned»).

48. *Représentations empruntées à l'épopée et à la tragédie* : P. B. Phaklaris, *Arch. Delt.* 38 (1983), I *Meletes* [1990], 211-238 et pl. 85-94 : [Matrices d'argile, sceaux et bols à reliefs de Vergina], présente notamment des bols à reliefs du IIe-Ier s. a.C., trouvés sur l'Acropole et les remparts, où sont figurées des scènes empruntées à l'épopée ou à la tragédie, parfois avec légende : n° 1, ΕΠΕΙΟΣ et peut-être Δ[ΟΥΡΕΙΟΣ] ; n° 2, ΑΙΑ[Σ] ; n° 3, ΔΙΟΜΗΔ[ΗΣ] ; n° 9, ΕΥΡΙ[ΠΙΔΟΥ ΟΙΝΟ]ΜΑΟ[Σ] ; n° 12, ΑΚΡΩΣ ; n° 14, ΑΠΟΛΛΩΝ et ΗΡΑ[ΚΛΗΣ].

49. *Philosophes d'Athènes et Attalides* : Ch. Habicht, *Hesperia* 59 (1990), 561-577 : *Athens and the Attalids in the Second Century B.C.*, montre les liens des premiers Attalides avec l'Académie et le Lycée (Arcésilas, Lycon, Lacydès), puis l'intensité des relations culturelles dans la première moitié du IIe s. (voyages, honneurs, don de citoyenneté, dédicaces de monuments). Les Athéniens honorent Ménandros, médecin d'Eumène, au printemps 189. Mais la statue de Carnéade *IG* II² 3781 fut élevée par des particuliers, non par les princes attalides : une liste inédite de vainqueurs aux Panathénées le prouve (les princes étaient inscrits, comme l'avait supposé H. Mattingly, dans la tribu Attalide). Apollodore d'Athènes, chassé d'Alexandrie en 145, resta au moins jusqu'en 138 à la cour de Pergame et dédia sa *Chronique* au roi Attale II. — H. traite de plusieurs *philoi* des Attalides honorés à Athènes : discussion sur la famille de Théophilos de Pergame (*IG*, II², 947, etc. ; cf. *Bull.* 1983, 236 et 238) ; sur *IG*, II², 955, fragment mentionnant un «Cyzicénien» proche du roi Eumène II : H. y

restitue le nom de Philtès, fils d'Hippolochos, honoré à Larisa en 170 (*Bull.* 1983, 236).

50. *Cicéron* : Ch. Habicht, *Festschrift für Nikolaus Himmelmann* (Mainz 1989), 322-325 : *Personenkundliches. 2. Megaristos von Antandros*, identifie le personnage nommé dans une liste du Ier s. a.C. trouvée en Troade au *levissimum hominem* de Cicéron, *Ad Qu. fr.* 1, 2, auquel fait peut-être allusion aussi indirectement le *Pro Flacco*. Pour cette liste, voir G. E. Bean, en appendice au livre de J. M. Cook, *The Troad* (Oxford, 1973).

51. *École médicale se réclamant de Parménide* (?) : M. Fabbri, A. Trotta, *Una scuola collegio di età augustea. L'Insula II di Velia* («Archaeologica» 90, Archaeologia Perusina 7), Roma 1989, 20-23 et 69-77, nº 4 et pl. XXVII : republication de textes connus, pour trois médecins Oulis, et d'un hermès de Parménide, qualifié de φυσικός (philosophe de la nature ou médecin naturaliste ?). Voir déjà *Bull.* 1990, 366. — Le médecin Thémison à Alexandrie nº 622.

52. *Épitaphe métrique d'un coureur ayant choisi la mort volontaire* : W. Blümel, *Epigr. anat.* 13 (1989), 1-15 et pl. 1-5 : *Neue Inschriften aus der Region von Mylasa (1988)* et pl. II, nº 496 : quatre distiques élégiaques d'époque impériale. Ne faut-il pas écrire ἦν v. 4 et καὶ ὡς v. 7 ? Au v. 1, on peut songer aussi à une périphrase avec ἐπώνυ]μον, remplaçant un nom qui ne tiendrait pas dans l'hexamètre.

53. L. Iulius Vestinus : Ch. B. Rose, *J. Rom. Arch.* 3 (1990), 163-168, *The Supposed Augustan Arch at Pavia (Ticinum) and the Einsiedeln 326 Manuscript* : toutes les inscriptions que Mommsen croyait inscrites sur un arc d'Auguste à Pavie proviennent de Rome ; le nº 75, seule inscription grecque, copiée «in via Ostensi», honore L. Iulius Vestinus, épistate du Musée, préposé aux bibliothèques romaines et grecques de Rome et à la culture (παιδείᾳ), *ab epistulis* d'Hadrien (copie en majuscules d'après le manuscrit, p. 168).

54. *Poésie sous l'Empire* : E. L. Bowie (nº 2), 198-205 : *Poetry and Poets in Asia and Achaia*, cherchant à définir le statut du poète, dresse un tableau de la poésie, notamment épigrammatique, et des poètes connus qui sont moins honorés que les sophistes et relativement peu représentés en Asie et en Achaïe. Il souligne que l'épigramme d'époque impériale a été assez négligée jusqu'ici, faute de corpus.

55. *Poésie à Philadelphie* : P.-L. Gatier-A.-M. Vérilhac (nº 90) : quatre distiques présentent le pigeonnier funéraire comme un hommage à Déméter et à Zeus, dispensateurs des moissons et de la pluie. Échos verbaux, réminiscences littéraires (ajouter un écho de l'*Oineus* d'Euripide au v. 3 de la première épigramme, Τρέφει τροφὸν ὄρνεα ταῦτ') ; elle atteste une culture grecque brillante à Philadelphie au IIIe s., au moins dans un cercle privilégié.

56. *Sophiste Héraclide de Lycie à Nicopolis* ? Elias Andréou, *Arch. Delt. 39 (1984). II Chronika* [1989], 190 et pl. 78a, fait connaître une inscription portée au Musée de Nicopolis (je transcris) : Ἡρακλίδης Ἀρ|τέμωνος | Λύκιος Καικιλίᾳ | Ἰταλίαι τῇ ἰδίᾳ γυ|ναικί. Peut-il s'agir du sophiste de Philostrate, *VS* II 26 ? — Notons en passant que le nº 6, *ibid.*, doit être transcrit Κόιντε Οὔε-|Κόιντε Οὔετ-Λούκιε Οὔεττ- (Vettius ?).

57. *Lucien* : C. P. Jones, *Échos du monde classique* 34 (1990), 53-63 : *Lucian and the Bacchants of Pontus*, rapproche *SEG* 35, 1327 (31 août 155), épigramme évoquant un κῶμος conduit par Aemilianus d'Amastris, de Lucien, *Danse*, 79. Voir aussi W. J. Slater, *ZPE* 84 (1990), 215-220 : *Orchestopala*.

58. *Pausanias, Aelius Aristide, Lucien* : Evelyn B. Harrison, *Kanon. Festschrift Ernst Berger* («Antike Kunst», XV. Beiheft), Basel 1988, 101-107 rassemble les *testimonia* sur une Athéna de Phidias et commente une épigramme perdue de Néa Paphos (Overbeck, n° 764). V. 1, elle propose, avec hésitation, χερὶ θῆ[κ]α π[αχείῃ] ; la construction serait peut-être plus aisée et le sens meilleur avec χερὶ θε[ῖσ]α κ[ραταίῃ].

59. *Philosophe Censorinus, platonicien* : L. Moretti (n° 41), 381 n. 3, propose d'identifier le philosophe Censorinus, fils de Censorinus, honoré à Athènes (*SEG* 26, 1976-7, d'après S. Follet, *Athènes*, 124 n. 5), à l'Académicien Censorinus mentionné par Alexandre d'Aphrodise dans ses *Problèmes physiques*, I 13.

60. *Philostrate* : C. P. Jones, *Glotta* 67 (1989), 194-197 : *τρόφιμος in an Inscription of Erythrai*, commente l'emploi de ce mot, signalé *Bull.* 1990, 348, à propos de Cl. Capitolinus, fils du sophiste Fl. Philostrate et d'Aur. Mélitine (*I. Erythrai* 63), et de Vibullius Polydeukion, τρόφιμος d'Hérode Atticus (*IG* II² 3969). Pour *alumnus* voir n° 680. — La famille de Philostrate avait certainement un domaine à Érythrées : voir *Ep.* 45 (billet accompagnant l'envoi de grenades d'Érythrées) ; mais le titre de τρόφιμος implique-t-il nécessairement que Cl. Capitolinus ait été élevé en Ionie ?

61. *Oracles alphabétiques* : Tullia Ritti, *Misc. greca e rom.* 14 (1989), 245-286 et pl. I-II : *Oracoli alfabetici a Hierapolis di Frigia*, ayant identifié un autre oracle alphabétique (monostiques pouvant servir de réponse oraculaire, dont les lettres initiales suivent l'ordre de l'alphabet), reprend l'étude de tout ce groupe (neuf exemplaires, tous du II[e] ou III[e] s. p.C., provenant des mêmes régions : Phrygie, Lycie, Pisidie, Pamphylie et Soloi de Chypre — ce dernier copie d'un oracle pisidien). Voir déjà C. Brixhe - R. Hodot, *Bull.* 1989, 763 ; 1990, 790. Forme : hexamètres dactyliques ou trimètres iambiques. A noter quelques échos de fables de Babrius.

62. *Agon des médecins à Éphèse* : H. Engelmann, *ZPE* 84 (1990), 89-92, réunit *I. Ephesos* 1168 et 4101 b (153/4).

63. *Collyres de Zmaragdos* : voir n° 150.

64. *Vie littéraire à Aphrodisias du III[e] au VI[e] s.* : Ch. Roueché (*Bull.* 1990, 912) rappelle d'abord que les épigrammes n[os] 53 et 63, et peut-être une troisième, sont devenues *AP* 9, 704 ; 16, 35 ; peut-être 7, 690. Nombreuses épigrammes honorifiques, du type étudié par L. Robert dans *Hellenica* IV, pour des administrateurs et évergètes (liste p. XXI). Plusieurs professeurs sont venus y enseigner : le sophiste Eupeithios (fin IV[e] s.), n° 33, Asclépiodotos (V[e]-VI[e] s.), n° 7 et pl. III. Une épigramme honore le gouverneur Œcouménios pour sa science du droit et sa parfaite connaissance des langues grecque et latine (fin IV[e] s. probablement). On trouve aussi l'orateur (ῥήτωρ) Pythodoros de Tralles (n° 38-44), au milieu du V[e] s., deux médecins (n[os] 67 et 91), plusieurs «scholastiques», l'historien (?) Athanasios, grand voyageur et chrétien (n° 163 et pl. XXXVIIa), et le mystérieux M. Aur. Leonteios Auchenios, «au cou raide» ou «au long cou», διδάσκαλος φίλων (l'éd. ne connaît aucun autre exemple : il peut s'agir d'un crypto-chrétien ou d'un juif, à dater avant Constantin). Une section est consacrée aux divertissements publics (mimes : n° 182).

65. *Sarcophages de deux lettrés du III[e]-IV[e] s.* : S. Walker, *Catalogues of Roman Sarcophagi in the British Museum*, London 1990, 28-29 et pl. 10, n[os] 25 et 26, republie avec commentaire et photographie les épitaphes métriques gravées sur les sarcophages de M. (S)[empronius Neikokratès], μουσικὸς ἀνήρ, ποιητὴς καὶ

κιθαριστής, grand voyageur (Peek, *GVI* 1049), et de Proclus, époux de Rufina, venu briller parmi les rhéteurs d'Ausonie (Peek, *GVI* 735) ; ce dernier sarcophage provient peut-être de la région d'Aix-en-Provence.

RAPPORTS AVEC L'ARCHÉOLOGIE (M. Sève)

66. **Architecture**. *Vocabulaire*. St. Altekamp, *ZPE* 80 (1990), 33-64 : *Griechische Architekturornamentik : Fachterminologie im Bauhandwerk?* A partir des inscriptions (surtout les comptes de l'Érechtheion, d'Épidaure et de Didymes) et des sources littéraires et papyrologiques confrontées aux documents archéologiques, A. recherche les traces d'une nomenclature du décor architectural grec. Si ἀστράγαλος désigne bien ce que les archéologues appellent astragale (baguette décorée de perles et pirouettes), κυμάτιον n'a pas d'acception univoque, et ce vocabulaire se révèle «sans système, sans portée théorique, rudimentaire». La raison en est double : les documents sont destinés à des autorités financières qui n'avaient pas besoin de détails pour suivre le progrès du travail ; et l'exécution des ornements dépendait probablement plus de traditions d'atelier que de conceptions *a priori* des architectes.

67. M.-Chr. Hellmann, *ZPE* 80 (1990), 65-71 : *A propos de certains termes techniques dans les inscriptions de Délos*, revient sur le sens de plusieurs mots : σιδηρεῖον, forge, et non pas mine de fer comme dans les textes littéraires ; ὀβελίσκος, certainement des barreaux ou des chevilles quand il s'agit de barrières ; ἐγδόχιον, entrepôt, et non citerne. Dans tous les cas l'examen du contexte est essentiel pour établir le sens du mot qui peut avoir une acception technique locale, ainsi ἀνδρών, en général «salle de banquet», mais à Délos «atelier pour travailleurs masculins». D'où une prise de position renouvelée contre l'habitude paresseuse de calquer les termes grecs en évitant de les traduire.

68. Métiers du bâtiment en Palestine et Arabie : voir n° 700.

69. *Monuments et topographie*. S. Follet (n° 248), 37-44 et pl. 6-7, rapproche de façon convaincante la dédicace à Asclépios et Hygie *IG* II² 3174 du décret *IG* II² 1046. Elle provient bien de l'Asclépieion et doit être l'une des dédicaces dont la gravure était prévue dans le décret. La l. 1 se restitue ainsi : [Διοκλῆς Διοκλέου]ς Κηφισιεὺς ἱερεὺς γενόμενος ἐν τῶι ἐπὶ Α[υσιά]δου ἄρχοντος ἐνιαυτ[ῶι], 51/50 *a.C.* L. 2, [τὸν π]ροσκείμενον οἶκον doit désigner le même bâtiment que la στέγη du décret, donc une salle couverte et pas seulement une toiture, selon un sens attesté dans les textes littéraires, mais rare dans les inscriptions. En outre, mention dans la dédicace d'une exèdre dont le décret ne parle pas.

70. Constructions à Athènes : la Porte d'Hadrien n° 254 ; l'agora romaine n° 247 ; bibliothèque de Pantainos et Odéon d'Agrippa n° 261.

71. W. Kovacsovics, *Die Eckterrasse an der Gräberstrasse des Kerameikos*, Berlin - New York, 1990 (*Kerameikos*, 14), x-177 p. Comme on peut l'attendre, plusieurs inscriptions funéraires sont reprises et illustrées dans cet ouvrage dépourvu de la concordance nécessaire : ainsi p. 32-33, *IG* II², 6626 (pourquoi la référence à la seule *editio maior*?), *IG* II², 7642 ; p. 56, *IG* II², 11710 ; 5768 ; p. 78, *IG* II², 11797 ; p. 80-84, *IG* II², 11088 ; 11569 ; 11158 ; 10299 ; 9044 ; 10598 ; 11089 (référence à la seule *editio maior*) ; p. 105-108, *IG* II², 9347 ; p. 111-112, *IG* II², 10678 ; 8635 ; 12755 ; p. 130, *IG* II², 7547. On trouve aussi quelques

inédits. P. 19, nº 20 et pl. 31, 4-6, un osselet inscrit, ΦΗΛΟΜΕΝΗ Ι ΞΗΛΩΝΟΣ, ΦΩΙΝ, ΕΡ[.]Χ. Il me semble légitime de supposer de faux traits et de transcrire : Φιλομένη Ζήνωνος, Φοιν(-), Ἐρχ(ιεύς) (IVe s. *a.C.*). P. 68, borne inédite, hόρος | σήμα|τος. P. 104-105, Φιλουμένη. P. 142-151, publication, par F. Willemsen, de plusieurs défixions sur tablette de plomb, principalement du IVe s. *a.C.* On y retrouve plusieurs noms connus, en particulier, p. 148-149, une liste de 8 noms (probablement des arbitres publics) dont ceux de Lycurgue et Hypéride. — Voir nº 38.

72. Arcs d'Hadrien à Éleusis nº 280.

73. G. Argoud, *Boiotika. Vorträge vom 5. Böotien-Kolloquium zu Ehren von Professor Dr. Siegfried Lauffer, 13.-17. Juni 1986*, Munich, 1989, 382 p. (*Münchener Arbeiten zur alten Geschichte*, 2), 245-252 et fig. 8-9 p. 327-328 : *Digues du torrent de l'Amphiaraion d'Oropos*, traduit et commente *Arch. Eph.* 1923, p. 13 nº 124, cahier des charges daté des années 338-322 *a.C.* pour deux séries de travaux : la construction d'un dallage, et celle d'un mur de soutènement en blocs de gros module. A. y voit l'aménagement du torrent qui longe au S. le sanctuaire, dans une zone que les fouilles n'ont pas explorée.

74. Mention à Delphes de la « destruction » ou de l'« achèvement » du temple nº 306.

75. Ph. Bruneau, *BCH* 114 (1990), 554-557, *Deliaca* 56 : à propos de l'Inopos à Délos, utile revue des connaissances sur les diverses acceptions du mot qui désigne tantôt un cours d'eau (textes littéraires), tantôt un édifice (inscriptions), et fait des propositions d'identification. P. 576-581, *Deliaca* 62 : B. revient pour l'approuver et l'expliciter sur le commentaire qu'a donné J. Tréheux de l'inventaire *ID* 1417 A I, 118-154 (*Bull.* 1989, 97) ; l'*épistasion* est maintenant localisé dans la salle A (précision communiquée par J. Tréheux).

76. M. Brunet, *BCH* 116 (1990), 669-682 : *Contribution à l'histoire rurale de Délos aux époques classique et hellénistique*. Les listes de baux comme de fermages ne correspondent pas à un ordre topographique, d'autant moins qu'il s'agit là des biens du dieu, non contigus, du fait qu'il existait des propriétés privées. Salutaire réaction contre les tentatives d'extraire un plan d'énumérations de pièces dont l'objet est tout autre. C'est la confrontation, en cours, avec des bâtiments réellement observés qui expliquera l'agencement des fermes déliennes et le sens des mots qui s'y rapportent : ainsi ἀχυρών semble ne désigner qu'une grange pour la paille destinée aux animaux ; son existence n'implique nullement qu'on ait pratiqué la culture des céréales. A propos des vignobles, publication, p. 678-679, des baux des domaines d'Episthenia, Panormos et Phytalia, *ID* 467 + 452, 16-32, qui nous apprend l'existence de 487 (ou 8, ou 9) pieds de vigne à Episthenia ; le chiffre du loyer est bien 411 dr., comme indiqué dans le commentaire, confirmé par M. B. Autre erreur typographique que me signale M. B. : p. 672, le nombre des pieds de vigne du domaine de Phoinikes est bien de 596, comme indiqué dans la traduction.

77. G. D. R. Sanders et R. W. V. Catling, *ABSA* 85 (1990), 327-332 et pl. 35, ont retrouvé à Mélos un fragment de l'inscription *ID* 1562, l'extrémité gauche de l'architrave du monument de Mithridate construit à Délos dans le sanctuaire des Dieux de Samothrace. Si la restitution de Chapouthier est en substance confirmée, la mention l. 3 ἐκ τῶν ἰδίων ἀνέθηκεν est inattendue. La disposition de l'inscription sur l'architrave, sensiblement décalée vers la droite, souligne l'incertitude des raisonnements reposant sur la « mise en page ». Voir nº 243.

78. A. Frazer, *Samothrace. The Propylon of Ptolemy II*. Princeton University Press, 1990. Voir p. 94-95 et pl. 40 ; 58-63 ; 83-84, pour une description à jour et une illustration au trait (pas de photographies) des architraves inscrites *IG* XII 8, 228 (*Samothrace* II 1, 11). Signalons qu'à cause d'une typographie malencontreuse de l'édition précédente, l'*upsilon* chargé d'une barre verticale indiquant l'emplacement du joint des blocs dans le mot βασιλεύς s'est trouvé changé en *psi*. P. 97, marques de montage de la frise.

79. Inscription archaïque sur colonne à Biga : voir n° 453.

80. P. Scherrer, *Jahreshefte* 60 (1990) *Hauptblatt*, 87-101 : *Augustus, die Mission des Vedius Pollio und die Artemis Ephesia*. Étude du culte d'Auguste à Éphèse et de l'emplacement du Sebasteion : il y avait d'une part un autel du culte provincial dans le sanctuaire d'Artémis, seul endroit où l'on puisse localiser le mur d'enceinte dont il est question dans plusieurs inscriptions, d'autre part une filiale pour le culte civique à l'agora du Sud ; le portique Nord de cette place, βασιλικὴ στοά, en faisait partie. L'ensemble avait été organisé par P. Vedius Pollio durant un voyage entre 27 et le début de 25 *a.C.* au plus tard.

81. Pas de temple de Caligula dans la ville de Milet : n° 496.

82. Inscriptions sur les gradins du stade à Saittai en Lydie n° 503.

83. G. Petzl, *Ep. Anat.* 15 (1990), 61-64 n° 20 : dans un village de Philadelphie de Lydie, fragment d'une fondation funéraire avec une clause intéressante, l. 5-8, καὶ οὐδὲν ἧττον δι[ὰ] το[ῦ] θέματος τοῦ διὰ τοῦ περιβόλου ῥεύσει τὸ ὕδω[ρ] εἰς τὸν αἰῶνα. Le mot θέμα désigne une construction, mais ne peut ici évoquer un soubassement ; il est difficile d'y voir avec P. une canalisation. Faut-il comprendre qu'il y aurait un aménagement particulier à la base du mur de clôture, ou supposer une erreur de rédaction ou de gravure, δι[ὰ] το[ῦ] θέματος τοῦ <διὰ τοῦ> περιβόλου, « à travers la base du mur de clôture » ? P. 70 n° 34 : dans un village, dédicace datée d'après l'ère d'Actium entre 211 et 294 (plutôt 230-231 selon P.). Hermocratès II a fait construire un marché, κατεσκεύασεν τὴν ἀγορὰν ἐκ τῆς κώμης. L'expression n'est pas claire, mais on est tenté de croire que si Hermocratès dédie le marché du village, c'est qu'il a contribué à son financement.

84. J. Reynolds, *Aphrodisias Papers. Recent Work on Architecture and Sculpture* (J. Rom. Arch., Suppl. Ser. 1), Ann Arbor, 1990, 37-40. Revue des inscriptions en rapport avec la construction du temple d'Aphrodite à Aphrodisias. Entre 39 et 27 *a.C.*, délimitation par des bornes (par Zoïlos) du secteur qui bénéficiait de l'asylie. Le temple lui-même devait être déjà en construction dans les années 30 du siècle : sur la dédicace par Zoïlos du linteau de la porte, *Aphrodisias and Rome*, 37, il faut corriger l. 2 τὸ ἱερόν en τὸν ναόν. La construction s'est prolongée dans le I^er^ s. *p.C.*, à en croire les dédicaces gravées sur des tambours de colonne avant cannelure par Attalos (mort sous Tibère) et sa femme Attalis (qui a vécu jusque sous Vespasien), et un autre couple de la même époque. Enfin, l'architrave de la colonnade entourant le téménos porte le nom d'Hadrien, mais n'a pas été d'abord faite pour ce bâtiment.

85. F. Kolb, M. Zimmermann, *Ep. Anat.* 16 (1990), 115-122 et pl. 16, 1, publient la dédicace d'un temple d'Eleuthera à Kyaneai de Lycie : Κάλλιππος Ἡγε[λό]χου τοῦ Καλλίππου τοῦ Ἡγελόχου | τὸν ναὸν Ἐλευ[θ]έρᾳ ἀρχηγέτιδι τῆς πόλεως καὶ τῷ δήμῳ. L'épiclèse de la déesse Eleuthéra, qu'il faut clairement distinguer d'Artémis, est nouvelle. Date discutée, fin de l'époque hellénistique ou Haut-Empire.

86. Th. Drew-Bear, Chr. Naour † (n° 559) : nombre de dédicaces sont accompagnées de reliefs donnant l'iconographie des divinités phrygiennes. Signalons, p. 2083 n° 28, la mention du tailleur de pierre (pas de relief) Κορνήλιος Γαίου Νε[ι]καεὺς λιθουργός auteur d'une dédicace à Zeus Abigénos dans la vallée du moyen Rhyndakos (140-141 *p.C.*). P. 2041-2043 n° 35, dédicace sur un tambour de colonne au musée de Kütahya : Aurelios Alexandros, sa femme et leurs cinq fils ont dédié en 308-309 *p.C.* les colonnes et le propylon au dieu Très Haut : Θεῶ Ὑψίστῳ ... ἀνέστησαν τοὺς κίονας σὺν τῷ προπύλῳ — premier exemple de construction dans un sanctuaire phrygien de cette divinité.

87. Inscriptions sur le rocher de l'acropole à Amaseia : n° 581.

88. N. Ehrhardt (n° 606) : Le mot θωράκιον ne peut ici désigner une enceinte : c'est un soubassement sur lequel on déposera plus tard une urne ou un sarcophage, selon une acception bien attestée.

89. Arc de triomphe à Pergé n° 592.

90. P.-L. Gatier et A.-M. Vérilhac, *Syria* 66 (1989), 337-348 : *Les colombes de Déméter à Philadelphie-Amman*, publient deux inscriptions trouvées hors contexte dans la nécropole : 1. une dédicace des constructions funéraires d'Aristiôn, fils de Clemens, petit-fils d'Aristiôn, en l'an 202 de Philadelphie (139-140 *p.C.*), qui ont coûté 15000 deniers, et 2. deux épigrammes gravées sur un pigeonnier, œuvre du même personnage, dont le texte 1 nous apprend qu'il était funéraire. — Voir aussi n° 55.

91. Z. Borkowski, *Syria* 66 (1989), 79-83 : *Inscriptions on Altars from the Hippodrom of Gerasa* publie quatre autels inscrits prévus pour être originellement placés dans les *carceres*. Ils sont à dater entre 209 et 212 et fournissent un terminus *ante quem* pour dater l'achèvement du monument, commencé probablement vers le milieu du IIe s. *p.C.*

92. G. Mussies, *Z. D. Pal.-Vereins*, 105 (1989), 124-128 et pl. 17 publie une architrave inscrite trouvée à Gadara, mentionnant l'offrande par un centurion de la 4e légion Scythique, sous le règne d'Antonin le Pieux, d'une somme d'argent et de 6 colonnes avec les épistyles.

93. A. Lukaszewicz, *ZPE* 82 (1990), 133-136 : menus fragments provenant des Thermes de Kom el Dikka (Alexandrie). Mention d'un ἀρχιτέκτων (IIe-IIIe s. *p.C.*). Au lit de pose d'un chapiteau en remploi du milieu du IIe s. *p.C.*, le monogramme Φλ(άουιος) Ἀντ(ωνῖνος ?) : ce personnage aurait racheté la colonne dans un bâtiment en démolition pour l'offrir aux thermes, selon une habitude bien documentée.

94. *Tuiles*. J. Bingen, *Thorikos*, IX, 1977/1982. *Rapport préliminaire*. Gand, 1990, p. 151-153, publie deux exemplaires d'un même timbre sur tuile (2e quart du Ve s. *a.C.* ?) : Νίκαρχ(ος) | Ἀκαμα(-) | Χαιρε(-), avec l. 3 un nom propre abrégé d'une forme bien représentée à Thorikos et l. 2 l'abréviation du nom de la tribu Akamantis ou, moins probablement, du nom du héros Akamas.

95. C. K. Williams II, *Actes du XIIe congrès d'archéologie classique* IV (Athènes, 1988) [1991], 227-230 : *Corinthian Trade of Roof Tiles*. Les tuiles corinthiennes n'ont fait l'objet d'exportations — limitées — qu'à l'époque archaïque. Au Ve et IVe s., on n'en trouve plus qu'à Delphes ; nulle part ensuite : les expressions du type κορινθιοείδη, γεῖσον κορίνθιον, κορίνθιος κεραμός, κεραμίδες κορίνθιαι que l'on rencontre dans les inscriptions, ont un sens typologique, non géographique.

96. Tuiles au sanctuaire de Zeus Messapeus près de Sparte n° 297.

97. A Gastouni (près d'Elis), K. Tsakos, G. E. Hatzi, *Arch. Delt.* 37 (1982) *Chron.* [1989], 138 : fragment de tuile laconienne avec la signature Κλύμενος ἐπ[οίησεν].

98. A Aigeira, W. Alzinger, *Actes du XII^e congrès* ... (n° 95), 20-23 et pl. 6-8 : timbre sur tuile (v^e s.) avec la Danaïde Amymonè assise ; son nom inscrit en sens rétrograde (déjà dans *Klio*, 67 [1985], 440).

99. P. Krentz, *Boiotika* ... (n° 73), 313-317 et fig. 68-69 p. 377 : *Athena Itonia and the Battle of Koroneia*. Plusieurs sites différents ont été proposés pour l'identification du sanctuaire ; K. invoque à l'appui de celle de Spyropoulos (face à l'acropole de Coronée) deux tuiles timbrées qu'il a retrouvées dans le voisinage des fouilles. L'une porte]ΘΑΝ[, que l'on peut restituer ['A]θαν[ᾶς] tout court, ou avec des formules plus longues : bonne présomption, même si la découverte en fouille au même endroit de tuiles portant d'autres timbres interdit toute certitude.

100. R. Felsch, *Hesperia* 59 (1990), 301-323 et pl. 51-56 : *Further Stamped Roof Tiles from Central Greece, Attica, and the Peloponnese*. Revue des découvertes de tuiles timbrées dans ces régions, complétant un article précédent (*Ath. Mitt.* 94 [1979], 1-40) avec un utile catalogue, p. 315-323. Parmi les nouveautés, notons, au sanctuaire de Kalapodi (Hyampolis) une tuile décorée d'un oiseau de proie, Οἰο[νός], un autre de la fin du v^e s. *a.C.* ou plus tard, Ἑρμαῖος. F. propose pour le timbre archaïque de Rhamnonte *Bull.* 1988, 138 *bis*, la lecture ΑΛΕΣΤΟΝ boustrophédon. Le catalogue démontre qu'il existait des ateliers fournissant une vaste région.

101. A Kyparissi (Locride orientale), F. Dakoronia, *Hesperia* 50 (1990), 175-180 et pl. 19 c, deux tuiles timbrées d'un atelier béotien déjà connu, celui de Dabychos, vers 480 *a.C.* : τ' ἀπὸ Δαβυχειᾶν ἐμὶ ἄλιθον.

102. A Arta (Ambracie), P. Chrysostomos, *Arch. Delt.* 37 (1982) *Chron.* [1989], 262-263 : tuile laconienne timbrée Ζώπυρος.

103. A Ammotopos (Épire, antique Horraon), S. Dakaris, *Arch. Eph.* 125 (1986) [1990], 143 et pl. 41 b-c : deux timbres sur tuile, l'un apparemment complet portant Κασ(σωπαίων), l'autre avec un bétyle flanqué des deux premières lettres de l'ethnique Μο(λοσσῶν), signe de l'appartenance de cette région au peuple des Molosses.

104. A Pella, Ch. Makaronas et E. Giouri, Οι οικίες αρπαγής της Ελένης και Διονυσίου της Πέλλας, Athènes, 1989, 197 p. Dans cette publication des maisons de Pella, signalons l'annexe B, p. 184-195 : timbres sur tuiles avec représentation figurée ou avec indication de l'atelier, public ou privé. On relève ainsi les mentions Δημο(σία), Πέλλης, Βασιλικός, Βασιλικά, Βασι(λέως) | Φιλί(ππου), Βασι(λέως) 'Αντι(γόνου), Βασι(λέων) | Φιλί(ππου) | 'Αντι(γόνου) (probablement Philippe V mineur et Antigone Dôsôn). D'autres ont le monogramme BA (monogramme royal ?) et un nom : 'Αλεξιμάχου, 'Αριστοκράτου, 'Αριστόνου, 'Αττάλου, Εὐάρχου, Εὐκρατίδου, Λυσιμάχου, Μεγαλοκλέους, Νικολάου, Παυσανίου, Σωσία, Φανίου.

105. A Istros, K. Zimmermann, *Hesperia* 59 (1990), 228 et pl. 29 d-e revient sur la dédicace à Aphrodite *Inscr. Histria* 101 (*Bull.* 1984, 269). La date proposée pour des raisons archéologiques, antérieure à 550, paraît haute au vu de l'écriture : la nouvelle photographie ne permet pas de progrès sensibles pour le déchiffrement.

106. A Vani (Colchide), D. Akhvlédiani (n° 420), 283-285 (pas de photographie) : deux estampilles sur tuile de la fin du IV^e s. ou du début du III^e s.

d'après l'écriture, — ΟΡΑΙΟ et βασιλικὴ | ΜΗΛΑΒΗ où A. veut voir un nom propre qu'on ne peut interpréter par le grec. Je préfère écrire βασιλική. | Μὴ λάβῃ[ς], et comprendre «(tuile) royale. Interdit d'emporter», malgré la nouveauté de ce formulaire auquel je ne connais pas de parallèle.

107. A Thasos, M. Nikolaïdou-Patera, M. Karamberi, *Arch. Delt.* 37 (1982) *Chron.* [1989], 314 : un grand nombre de tuiles timbrées Θασίον dans une couche de destruction hellénistique ; le timbre paraît plus ancien.

108. A Kaulonia, H. Tréziny, *Kaulonia* I. (Naples, 1989), 110-115 : étude des timbres sur tuiles dont la plupart portent des noms abrégés (époque classique). Un seul nom complet, Γνᾶθις, plus tardif et attesté dans toute la Calabre. Quelques noms osques.

109. A Iatè, H.-P. Isler, *Antike Kunst*, 33 (1990), 56 : plusieurs tuiles dont un nouveau type encore incomplet,]ΔΑΜΑΤ[(Δαμάτριος ?).

110. **Sculpture.** — L. Moretti, *Inscriptiones Graecae Urbis Romae*, fasc. 4 (nos 1491-1705), *Revidenda potiora*. Rome, 1990, 179 p. Avec ce volume, M. termine avec son soin accoutumé le corpus de Rome. On y trouvera, nos 1657 à 1705, des inscriptions dont la place logique serait dans les fascicules précédents, mais omises ou publiées depuis leur parution, ainsi que, p. 143-167, des corrections ou compléments avec des photographies de pierres retrouvées. Mais l'essentiel du volume est consacré à des inscriptions en rapport avec la sculpture, le plus souvent très connues, classées dans l'ordre alphabétique des personnages représentés (pour les légendes de statues, jusqu'au no 1552), puis des sculpteurs, enfin, à partir du no 1611, des légendes de reliefs. Quelques inédits : no 1497, Αἴολος Μακεδ|ών · Τισικράτης | ἐποίει ; no 1565, signature vraisemblable de deux sculpteurs dont le premier, Ἱεροκλῆς Διφιλίδου, est inconnu (fin de l'époque républicaine) ; no 1639, groupe en fort relief nommant le centaure Chiron, Achille, la Vérité et l'Invention : [Ἀχιλλεύ]ς, Χείρων, Ἀλήθεια, Εὕρεσις (pour ces deux dernières, la représentation est très rare, mais pas unique, voir *LIMC*, *s.v.* Aletheia et Heuresis). Nos 1612-1633, tables iliaques, dont le texte n'est pas reproduit. Nos 1640-1644, inscriptions sur mosaïque. Nos 1645-1651, cadrans solaires, avec, no 1647, le grand cadran solaire d'Auguste fouillé récemment et excellement illustré d'un relevé dû au fouilleur.

111. *Sculpteurs*. Th. Spyropoulos, *Arch. Delt.* 37 (1982) *Chron.* [1989], 116 : à Kaphyès Mantineias, découverte d'une base de statue inscrite avec la signature de deux sculpteurs de Tégée, père et fils : Δημήτριος καὶ Διόγνητος υἱὸς | Τεγεᾶται ἐποίησαν.

112. G. Maddoli, *Dialoghi di archeologia 3e* s. 7 (1989), 2, 65-69 : *Pyrilampes, dimenticato scultore di Sicione e la cronologia di Pyrilampes di Messene (Paus. VI, 3, 13)*. Conclusions : *a*. il existait deux sculpteurs du nom de Pyrilampès, l'un, plus connu, de Sicyone, l'autre de Messène ; *b*. le sculpteur Olympos, que l'on croyait de Sicyone, est en fait d'origine inconnue ; *c*. Pyrilampès de Messène est celui qui a signé la base *Ins. Ol.* 400, vers le milieu du Ier s. *a.C.* d'après l'écriture ; *d*. c'est donc de cette époque, et non du IVe s., que dateraient les trois olympioniques dont il a fait la statue : Pyrilampès d'Éphèse, Xénophon de Lépréon, et Asamon d'Élis. La base récemment retrouvée de la statue de ce dernier exclut une date haute et ne contredit pas cette interprétation.

113. L. Moretti, *Rend. Pont. Ac. Arch.* 60 (1987-1988) [1989], 249-250 : l'architecte Aristandros auteur du portique Sud de l'agora de Mégalopolis appelé *Aristandreion* (Paus. 8, 30, 10) pourrait être le père du sculpteur Archidémos fils

d'Aristandros de Mégalopolis connu par la signature trouvée à Messène *SEG* 23 (1968), 226.

114. Ch. Indzessiloglou, *Arch. Delt.* 37 (1982) *Chron.* [1989], 231 : à Hellénika (nome de Karditsa), emplacement présumé d'Argithéa capitale des Athamanes, découverte d'une plaque appartenant à une base de statue à orthostates (milieu IIe s. *a.C.*) signée : Κλεογενάδης | Ξενοκλέους καὶ | Εὐτυχίδης | Ἀθηνοδώρου Γομφεῖς | ἐποίησαν.

115. B. Andreae et *al.*, *Phyromachos-Probleme*. Mayence, 1990, 172 p., 97 pl. (*Röm. Mitt. Ergänzungsheft.* 31). Dans ce volume consacré à l'œuvre du sculpteur Phyromachos d'Athènes connu surtout par l'Asclépios de Pergame volé en 155 *a.C.* par Prusias II de Bithynie, signalons surtout les p. 60-70 : analyse de la chronologie à partir des sources littéraires et épigraphiques. La mention de Pline qui le situe sous la 121e ol. (296-293 *a.C.*) ne peut se concilier avec celle qui présente comme son élève direct Héracleidès réfugié à Athènes en 168 : il s'agit de deux sculpteurs différents. Celui du IIe s. aurait participé à l'exécution du groupe des Galates de Pergame après la victoire d'Eumène, donc après 184 : aucune des inscriptions qui le mentionnent ne s'y oppose. Les autres collaborateurs ne sont pas bien datés. Noter, p. 67, que selon A. le texte de Délos *ID* 313 A, 33, n'a aucune incidence sur la date de Phyromachos : au lieu de Στρατο[νί]κειο[ν - -], il faudrait lire Στρατο[νι]κεῖω[ν ἀνάθημα].

116. Sculpteurs à Cnide n° 548.

117. Y. Hajjar, *ANRW* II, 18,4 (Berlin, 1990), 2505 n° 366, publie un proscynème trouvé près du temple de Jupiter Héliopolitain à Baalbek : [Μνησ]θῇ Ζα[ι]ώρα Ζεώρου γλυπτής, unique nom de sculpteur connu à Baalbek. Les deux noms sont arabes et signifient « petit ».

118. *Statues*. A. Donohue, *Xoana and the Origins of Greek Sculpture*, Atlanta, 1988, XXII-509 p., montre que l'usage du mot ξόανον dans l'antiquité a peu à voir avec ce que l'on croit. Il n'apparaît pas avant le Ve s. *a.C.* où il souligne surtout le haut degré d'élaboration et le prix d'objets rapidement limités aux statues divines. A partir de l'époque hellénistique, dans l'usage épigraphique, il s'agit surtout de dédicaces, faites par des particuliers, d'objets contemporains de leur dédicace (mais le point peut être discuté pour les *xoana* des Dioscures à Délos, *ID* 2548) ; on pourra ajouter à la liste de D. l'exemple découvert en Bulgarie *Bull.* 1989, 126. Dans l'usage littéraire, il s'agit plutôt de statues de culte, mais il n'est fait référence ni à leur ancienneté, ni à leur apparence, ni à leur matériau : Strabon désigne de ce mot la statue chryséléphantine d'Olympie œuvre de Phidias. C'est dans Plutarque et surtout Pausanias qu'il prend le sens de « statue divine en bois », tandis que sous l'influence de la polémique contre les idoles, Clément d'Alexandrie lui donne le sens de « pilier à peine ébauché ». Le sens moderne résulte de la combinaison de ces deux acceptions, mais ne repose sur aucune base antique solide. Il faut éliminer le mot *xoanon* du vocabulaire archéologique.

119. U. Sinn, *Beiträge zur Ikonographie und Hermeneutik. Festschrift für Nikolaus Himmelmann*, Mayence, 1989 (*Beihefte der Bonner Jahrbücher*, 47), 65-71 et pl. 13. Publication d'une statuette de bronze trouvée à Olympie, inscrite sur les jambes et la tranche de la base après la fabrication : [.]ομιλεὺς | τῶι Διὶ Ὀλυπίῳι | ἀνέθεκ(ε). La lecture du nom l. 1, que la photographie ne permet guère de vérifier, est difficile : soit Ϝομιλεύς, soit plutôt ὁμιλεύς. Les petites dimensions de l'objet ne permettent guère d'y voir la commémoration d'une victoire : ce serait une offrande propitiatoire.

120. Ch. Piteros, *Arch. Delt.* 37 (1982) *Chron.* [1989], 172 : au musée de Schimatari une base de statue provenant de Tanagra avec une dédicace à Hygie Ϝεργὼ Ὑγίῃ (IVe s. *a.C.*).

121. Cl. Rolley, *BCH* 114 (1990), 285-297 : *En regardant l'aurige*, y voit l'offrande prévue par Hiéron de Syracuse après sa troisième victoire pythique en 470 et terminée par son frère Polyzalos avant 466. Dans la dédicace (*FD* III, 4, 452), la restitution du vers 1 de la seconde rédaction ne peut plus être [Νικάσας ἵπποισι Η]ολύζαλος, et il faut songer à restituer dans la partie droite de la base (disparue) un distique analogue rappelant explicitement les victoires de Hiéron.

122. Chr. Saatsoglou-Paliadeli, *Egnatia* 1 (1989), 79-100 et pl. 393-397, nouvelle tentative pour restituer l'offrande de Cratère à Delphes. Ni le texte de Plutarque ni les inscriptions *FD* III, IV, 213-214 n'imposent que Cratère soit représenté à cheval : il devait être à pied comme Alexandre, ce qui s'accorde mieux avec les usages esthétiques de l'époque.

123. L. Mendoni (nº 372), 287-292, publie le support de l'acrotère central du temple d'Athéna à Karthaia, conservé en deux fragments dont seul celui de gauche était déjà connu (*SEG* 25 [1971], 948) ; l'inscription en indique le sujet, à gauche Θησεύς, à droite Ἀ[ν]τιόπη ; 1re moitié du IVe s. d'après l'écriture. L'inscription, unique en son genre, du nom des héros sur la base de l'acrotère un siècle après la construction du temple serait un signe du réchauffement des relations d'Athènes et de Karthaia à cette époque.

124. Chr. Habicht, *Ath. Mitt.* 105 (1990), 259-268 et pl. 54 publie la dédicace d'une statue du Peuple Romain par les Samiens, gravée à mi-hauteur sur un pilier d'environ 7,40 m de haut retrouvé à l'Héraion de Samos, du IIe s. *a.C.* d'après l'écriture. La meilleure occasion d'une telle offrande semble être le jugement favorable prononcé par les Romains en 188 dans le litige qui opposait Samos à Priène, ce qui ferait du monument samien la plus ancienne connue des représentations en ronde bosse du Peuple Romain.

125. P. C. Bol, *Arch. Anz.* 1990, 201-204 et 260 : à Gadara statue féminine d'époque antonine tardive, dont la plinthe porte le nom du dédicant (je transcris d'après la photographie) : Κλ. Δάφνου.

126. P. Bernard, *J. Sav.* 1990, 3-68 : *Vicissitudes, au gré de l'histoire, d'une statue en bronze d'Héraklès entre Séleucie du Tigre et la Mésène*, revient sur la statue inscrite retrouvée à Séleucie (*Bull.* 1989, 128 et 1990, 114), dont il date la consécration des premiers temps du royaume de Mésène vers 125 *p. C.* L'inscription grecque, datée de 150/1 ou 151/2 *p.C.*, est la plus récente trouvée dans ces régions. B. vise surtout à éclairer le contexte historique et la personnalité du roi Mithridate de Mésène, qui pourrait avoir été mis sur le trône après l'expédition de Trajan. Étude du syncrétisme religieux gréco-oriental que révèle l'assimilation curieuse d'Apollon à Tir (au lieu de l'habituel Mithra) : l'assimilation est faite entre le grec Apollon, le babylonien Nabu, l'iranien Tir. Enfin, sans écarter l'idée que la statue ait été placée dans une niche ménagée dans la porte du rempart, B. voit dans l'expression τοῦ χαλκῆς πύλης προκαθημένου l'équivalent du plus habituel πρὸ πόλεως, devant la ville et la protégeant ; le sanctuaire en question ne serait donc pas celui d'Apollon Kômaios.

127. *Reliefs*. B. Forsén, *Tyche*, 5 (1990), 9-12 et pl. 3 : *A Rediscovered Dedication to Zeus Hypsistos. EM 3221*. F. reconnaît dans un ex-voto anatomique du musée épigraphique (dos masculin, vu des reins à mi-cuisse) un document découvert par E. Curtius à la Pnyx il y a plus d'un siècle et omis dans *IG* II².

L'inscription devrait se lire ainsi : [Κό]σμο[ς] | [Ὑψ]ίστῳ | [εὐ]χή[ν] (fin Ier-début IIe s. *p.C.*).

128. D. Harris, C. Lawton, *ZPE* 80 (1990), 109-115 et pl. 2 : *Aias and Eurysakes on a Fourth-Century Honorary Decree from Salamis*, reviennent sur une stèle du musée du Pirée trouvée à Salamine et portant un décret honorifique (couronnes au bas de la stèle) dont il ne reste que quelques lettres (la révision n'apporte guère) et un relief en en-tête où l'on reconnaît le personnage honoré, Ajax et, à l'arrière, son fils Eurysakès. L'iconographie suggère qu'il pourrait s'agir d'un décret de l'association des Salaminiens du Pirée, dont on connaît au moins un autre décret honorifique. Date proposée pour des raisons de style : fin du IVe s. *a.C.*

129. Th. H. Nielsen *et al.*, *G.R.B.S.* 30 (1989), 411-420 : *Athenian Grave Monuments and Social Class*, reviennent sur le problème de l'utilisation des épitaphes attiques pour étudier la population (cf. *Bull.* 1989, 89) et mettent en doute l'idée reçue que seule les catégories aisées pouvaient s'offrir un monument funéraire. Au IVe s., les cippes ou stèles sans décor forment la grosse majorité des épitaphes ; la sculpture d'un relief coûterait bien moins cher qu'on ne l'a dit (mais il faut être prudent dans l'utilisation des décrets à en-tête où le relief pourrait avoir été offert par un particulier, cf. Meyer, *Bull.* 1990, 136). On ne peut identifier comme liturges qu'un très petit nombre des quelque 1330 citoyens mentionnés par les épitaphes pour cette époque. Les épitaphes offriraient donc un échantillon représentatif de la population attique dans son ensemble. — Voir no 5.

130. S. Walker (no 2), 130-141 et pl. 51-52 : *Two Spartan Women and the Eleusinion*, revient sur les «reliefs Aberdeen» *IG* V 1, 248-249, de la fin du IIe s. *p.C.*, qu'il faut associer au sanctuaire de Déméter Eleusinia à Kalyvia près d'Amyklai, non à celui de Dionysos à Brisai. Les objets représentés (description très précise avec identification) appartiennent au monde féminin et, sur le relief 248, au culte. Ils ne sont pas funéraires et doivent commémorer la préparation pour le culte des prêtresses dont l'une, Claudia Ageta (no 249), appartenait à une grande famille de Sparte.

131. St. Apostolakou, *Arch. Delt.* 37 (1982) *Chron.* [1989], 390 et pl. 275 A-B : à Hiérapétra, dans une maison d'époque romaine, découverte de trois plaques de marbre avec, en très bas relief d'un style grossier, une muse au milieu d'un chapiteau corinthisant simplifié, chacune identifiée par son nom (Euterpe, Melpomène, Polymnie).

132. Portraits de philosophes et de poètes à Aphrodisias : no 519.

133. *Bases* Alk. Datsulis-Stavridis, *Πρακτικά τοῦ β τοπικοῦ συνεδρίου Ἠλειακῶν σπουδῶν*, Athènes, 1989 (*Peloponnesiaka*, *Suppl.* 15), 333-335 : *Κυνίσκα, ἡ πρωτὴ γυναῖκα ὀλυμπιονίκης*. Rappel de la victoire à la course de chars à Olympie de Kyniska, sœur d'Agis et d'Agésilas, connue entre autres par l'inscription *Ins. Ol.* 160 (*Anth.* 13, 16). Les sources insistent sur le fait que son frère l'avait poussée à concourir pour rabattre l'orgueil de ses compatriotes en démontrant que seule la dépense comptait dans ce genre de succès. Or D. en présente une interprétation féministe, en imaginant que Kyniska participait aux concours. Rappelons donc que dans les concours hippiques, c'est le propriétaire qui est proclamé vainqueur, cf. par exemple la victoire du char du peuple argien aux concours de 476 *a.C.* Kyniska a vaincu sans quitter Sparte, et l'ampleur des marques d'honneur qu'elle a reçues ne fait que renforcer la démonstration de son frère.

134. A. Jacquemin et D. Laroche, *BCH*, 114 (1990), 299-323 : *Une offrande monumentale à Delphes : le trépied des Crotoniates*. Étude précise d'une base sur laquelle on doit restituer un trépied monumental avec, peut-être, une statue d'Apollon. La dédicace très mutilée (*FD* III, 1, 1) dont les éléments peuvent être remis en place avec précision se restitue ainsi : Κροτο[ν]ιᾶται ἀ[πὸ 9-10 lettres Ἀπό]λλον[ι ἀνέθεσ]αν ; la mention de l'athlète Phaÿllos est arbitraire et doit disparaître. L'histoire de Crotone à la fin du VI^e^ s. et au début du V^e^ s., dates suggérées par l'écriture et le style de la construction, fait penser qu'il s'agit de la victoire de 510 sur Sybaris dont le nom convient pour la lacune.

135. B. Schmidt-Douna, *Egnatia* 1 (1989), 101-127. Contrairement à ce que l'on a pu soutenir, il n'existe aucun exemple assuré d'une statue royale dédiée dans un sanctuaire ou ailleurs — par le souverain qu'elle représente. De telles dédicaces ont toujours été faites par des tiers, membres de leur famille, corps politiques ou particuliers.

136. Fr. Chamoux, *BCH* 114 (1990), 185-186, s'appuie sur Diodore de Sicile pour interpréter l'expression controversée τοῦ αὐτοῦ λίθου, dans l'épigramme du colosse des Naxiens (*ID* 4), comme : « du même marbre », c'est-à-dire de la même carrière. La base, comme la statue, est venue de Naxos, alors qu'on aurait pu utiliser un matériau plus ordinaire ou venu de moins loin.

137. Chr. Habicht, *ZPE* 84 (1990), 113-120 : *Ein kaiserzeitliches Familiendenkmal aus Lindos*. Les inscriptions *Lindos* II, 384, sont gravées sur une grande base pour plusieurs statues dont on croyait perdu le bloc de gauche, en fait conservé et publié par Maiuri, *Annuario* 1916, 2, 147, n° 20, qui permet de compléter avec certitude le texte *Lindos* 384 c. Il en résulte un changement radical dans l'identification du personnage, dans le stemma de la famille, et dans la date : non plus l'époque augustéenne, mais la fin de l'époque flavienne, voire du I^er^ s. *p.C.*

138. **Mosaïque et peinture.** — K. Erim, *Aphrodisias Papers* (n° 84), p. 28, fig. 28 : à Aphrodisias, dédicace de mosaïque dans la basilique de l'agora Sud, où on lit dans une *tabula ansata* [Φλ. Κ]ωνστάντιος | [ὁ λ]αμπρότατος | [ἡγ]εμὼν καὶ τοῦτο τὸ | [ἔ]ργο[ν] ἐποίησεν. Il doit s'agir du gouverneur Fl. Constantius connu dans la deuxième moitié du IV^e^ s., et les travaux auraient été causés par un tremblement de terre dans les années 360.

139. B. Tsakirgis, *Am. J. Arch.* 94 (1990), 428, 437 et 441, revient sur le pavement inscrit en *opus signinum* trouvé à Morgantina *SEG* 16 (1959), 576 : sa graphie, considérée comme fautive, est imputée à un artisan connaissant mal le grec.

140. M. Pagano, *Röm. Mitt.* 97 (1990), 153-161 et pl. 43-45, publie les fragments d'une décoration peinte trouvée dans un bâtiment public d'Herculanum représentant les travaux d'Héraclès dans une série différente du cycle canonique, où les personnages étaient identifiés par leur nom. On y rencontre Héraclès lui-même (plusieurs fois), Ἀλκυονεύς, Φόλος, Ἔβρος | Σαρπηδ[ών], [Ἴ]τωνος (nom de la cité où Héraclès a vaincu Kyknos), Λιβύ[η], τάφος | Β(ο)ρί̣α̣ου (pour Βοραίου ? — c'est le tombeau pour les fils de Borée, Zétès et Calaïs).

141. M. Donderer, *Die Mosaizisten der Antike und ihre wirtschaftliche und soziale Stellung. Eine Quellenstudie*, Erlangen, 1989, 183 p., 74 pl. (*Erlanger Forschungen*, A, 48). Recueil de signatures de mosaïstes grecques et latines précédé d'une brève étude portant sur le vocabulaire (par ordre alphabétique, ce qui est bien réducteur), le formulaire, l'organisation des ateliers et le statut social des artisans. D. ne tient pas assez compte de la dispersion dans le temps de

la documentation (du IVe s. *a.C.* au VIIe s. *p.C.*) : une bonne moitié des 46 témoignages grecs date de l'époque paléochrétienne. Certains exemples sont écartés par D., mais la distinction entre artisan et donateur est parfois délicate : ainsi D. voit des donateurs, non des mosaïstes, dans le texte de Trikala *SEG* 25, 659, qu'il restitue [T]ί[τ]ος | Φλάβιος | Ἑρμῆς καὶ | [Βά]σσος Ἑρμοῦ | [υἱ]οὶ ἑαυτοῖς | τ[ὰ γ]ραφόμε|ν[α ἐψη]φοθέ|τ[ησαν] (C 8, p. 129). On ne relève qu'un seul inédit, de Nisibe : Ζήνων | ἠργά|σατο dans une *tabula ansata* (A 14, p. 62 et pl. 11 ; IIIe s. *p.C.*). Le classement par ordre alphabétique au nom du mosaïste rend difficile une vue géographique que l'index remplace imparfaitement.

142. **Objets inscrits.** — *Magie.* D. Jordan (n° 95), 273-277 : *New Archeological Evidence for the Practice of Magic in Classical Athens.* Étude de la coutume de déposer des tablettes de plomb portant le nom de personnes maudites dans la tombe de jeunes gens morts prématurément. Présentation (en traduction) d'une trouvaille du Céramique : une tablette et trois figurines portant entre autres le nom de Théozotidès, connu à la fin du Ve s. comme le père d'un disciple de Socrate, Nicostratos.

143. D. Jordan, *The Circus and a Byzantine Cemetery at Carthage*, I (Ann Arbor, 1988), 117-134 et pl. 1-4 : *New Defixiones from Carthage.* Publication de 3 tablettes de plomb trouvées au cirque de Carthage portant des malédictions contre des cochers (deux en grec, une en latin). La plus complète est le n° 1, avec les noms des chevaux et une intéressante mention de Sodome et Gomorrhe, κατάσ[χων τὸν κ]αρπὸν τῶν Σο[δ]όμων καὶ Γομμόρ[ρων], ce qui permet d'interpréter les tablettes Audollent 252, 6-7 et 253, 8-9 (milieu IIIe s. *p.C.*).

144. D. Gáspár, *Tyche* 5 (1990), 13-16 et pl. 4, publie la première tablette de plomb inscrite en grec découverte en Pannonie, à Savaria : Adiektos, fils de Κουπεῖτα (Cupida), est voué à Abrasax. Je construirais le texte des l. 5-6 d'une manière moins torturée que G. : ἀλλὰ ὡς σὺ νεκρὸς εἶ, οὕτως κἀκεῖν|ος μετὰ σοῦ, εἰς ὁπόσον χρόνον ζῇ, « mais de même que tu es mort, qu'il le soit aussi avec toi, tout le temps de sa vie », une manière de répéter qu'on le voue à l'impuissance, μηδὲν πράσσοι.

145. *Orfèvrerie.* M. Vickers, *Am. J. Arch.* 94 (1990), 613-625 : *Golden Greece : Relative Values, Minae and Temple Inventories.* L'usage de la vaisselle en métal précieux dans l'aristocratie athénienne s'inspire-t-il du modèle perse ? V. pense en trouver la marque dans les dédicaces de vases métalliques notés dans les inventaires du Parthénon : le poids des objets dédiés correspond souvent à un nombre rond de sicles pour l'argent, de dariques pour l'or, même s'il est exprimé en drachmes attiques, — et les objets d'orfèvrerie conservés dans les musées semblent d'étalon perse plus souvent qu'attique. — Le même, *REA* 91 (1989) 1-2 [1990], 249-257 : *Persian Gold in Parthenon Inventories.* Étude des poids mentionnés dans les inventaires du Parthénon, aboutissant aux mêmes conclusions que l'article précédent.

146. G. Manganaro, *REA* 91 (1989) 1-2 [1990], 302-304 : publication d'une phiale en or d'une collection privée sicilienne (fin IVe - début IIIe s. *a.C.* d'après l'écriture), inscrite : Δαμάρχου Ἀχύριος· Χρυσοῖ Πbb, soit 115 *chrysoi*, avec une notation des chiffres qui trouve un parallèle à Entella, et correspond au poids réel de l'objet en statères de Philippe ou Alexandre. L'origine doit être cherchée dans une ville du Sud-Est de la Sicile.

147. *Gemmes et sceaux.* Sceaux publics à Pella : n° 395.

148. D. Kaptan-Bayburtluoglu, *Ep. Anat.* 16 (1990), 15-27 et pl. 1-3. Dans un groupe d'empreintes de sceaux de style gréco-perse (fin Ve-début IVe s.) trouvé

à Ergili-Daskyleion, l'une porte à côté d'une tête de cerf les lettres MAΣ avec *sigma* inversé (lire dans le sens rétrograde ?).

149. D. Salzmann (n° 119), 361-368 et pl. 58 : *Sabina in Palmyra*, revient sur deux tessères de Palmyre avec un portrait de femme entouré du nom Παλμύρα. Il s'agit de Sabine, et non de Marciana sœur de Trajan comme on l'avait cru. Exécutées avant la mort de l'impératrice en 136/7, elles ont servi de jeton à l'entrée d'une réception officielle lors de la visite d'Hadrien en 130, pendant laquelle il était donc accompagné de sa femme.

150. R. Boyer *et al.*, *Gallia*, 47 (1990), 215-249, publient la tombe d'un oculiste trouvée à Lyon contenant tout son matériel, datée de la fin du II^e^ s. *p.C.* Cette découverte est d'un intérêt exceptionnel. Le coffret à médicaments contenait 20 collyres solides dont 6 portent des empreintes de cachets en grec : Ζμαράγδου | στρατιωτικόν, Ζμαρ[άγ]δ[ου] | δ[ιὰ λι6]άνου, Ζμαράγ[δου] | κροκώ[δης], [Ζ]μαράγδου | [δ]ιὰ ἐλαίου. Les quatre empreintes au nom de Zmaragdos avec chacune un nom de collyre différent pourraient être celles d'un cachet inscrit à 4 faces.

151. *Poids*. S. Şahin, *Ep. Anat.* 16 (1990), 139-145 et pl. 21, publie un poids de plomb trouvé à Nicomédie et daté de l'année 245-246, inscrit sur les deux faces : A. ἕ|τους | β τῶν κυρ|ίων ἡμῶν Αὐτο|κρατόρων Μ. Ἰουλίου Φιλίπ|που Καίσαρος, υἱ|οῦ τοῦ Σεβαστοῦ. | Ἰου. Οὐλπι. Ποσιδω. Β. [ὑ]|πατε|ύοντος | τῆς ἐπαρχ|ίας τοῦ λαμπ|ροτάτου ὑπατ|ικοῦ Μ. Αὐρηλίου | Ἀρτεμιδώρου π|ρεσβευτοῦ καὶ ἀ|ντιστρατήγου τ|ῶν Σεβαστῶν. ἀ|γορανομοῦντος | Ἰουλίου Οὐλπίου | Ποσειδωνίου. ἀ|γορᾶιος λείτρα. La livre commerciale de Nicomédie devait peser 1,5 livre romaine. Ainsi, la province de Pont-Bithynie conservait encore son rang proconsulaire à cette époque, pour laquelle aucun gouverneur n'était encore connu. En appendice, texte d'un poids de la province d'Asie, de l'année 253.

152. A. Siegelman, *Z.D. Pal.-Vereins*, 105 (1989), 123 et pl. 16b, publie un poids de plomb trouvé à Tell Sos (Tell Abu Suse) portant l'inscription Γαδη | CIII | H<, soit la date, 218 (158 dans l'ère de Gaba), et le poids, ἡ(μισυ) ; le signe < doit être interprété comme celui de la livre, vu le poids de l'objet, 212,3 g. Cette découverte confirme l'identification du site avec la Gaba Hippeôn hérodienne.

153. *Objets de métal*. E. Bonis, *Akten des XIII. internationales Kongresses für klassische Archäologie, Berlin 1988* (Mayence, 1990), 609 et pl. 95,5, fait connaître un strigile découvert dans une tombe à char de Vajta (Hongrie) et inscrit Ῥοῦφος Ταρσεὺς ἐποίει, en grec, comme la plupart des documents en rapport avec la vie sportive découverts dans la province latinophone de Pannonie.

154. *Objets de terre cuite*. A Banaka-Dimaki, *Arch. Delt.* 37 (1982) *Chron.* [1989], 102 : à Corinthe, sur un peson d'époque romaine, marque ΜΕΓ.

155. Poids inscrits en Eordée n° 381.

156. C. Petit *et al.*, *BCH* 114 (1990), 1028 et fig. 69, p. 1030 : à Chypre, près d'un aqueduc dans la région d'Amathonte, fragment d'un tuyau de terre cuite inscrit LB Ἀδρι(ανοῦ), donc de la 2^e^ année du règne d'Hadrien.

157. *Lampes*. Voir n° 491.

158. *Verre*. D. Barag, *Ann. du 10^e^ congrès de l'ass. int. hist. du verre, Madrid-Ségovie, 23-28 septembre 1985* (Amsterdam, 1987), 109-116, publie : 1. une cruche portant sous la base Παυλινὸς Ἀντιοχεύς certainement de l'Antioche de Syrie où c'est la première attestation d'un atelier de verrier (milieu I^er^-fin II^e^ s. *p.C.*) ; 2. un disque de verre opaque énigmatique : ΗΠΡ | Σίδονος | ἱερᾶς καὶ ἀσύλου

(77/78 *p.C.*). Enfin, le passage de l'édit de Dioclétien découvert à Aphrodisias (texte latin uniquement) relatif au verre est capital : on note la différence entre verre d'Alexandrie et verre de Judée, ce dernier systématiquement moins cher. Il ne peut s'agir que d'une distinction de qualité, verre de Judée désignant le verre de couleur naturelle, bleu ou verdâtre, verre d'Alexandrie le verre incolore.

159. C. et H. Williams, *Échos du monde classique/Classical Views* 9 (1990), 191 : découverte à Mytilène d'une anse de skyphos en verre signé 'Αριστίων, d'un atelier bien connu du début de l'époque impériale.

INSTITUTIONS (Ph. Gauthier)

[Nombre de notices ont été reportées à leur place géographique et font ici l'objet d'un simple renvoi.]

160. **Assemblées** à Argos n° 295 ; à Iasos n° 539.

161. **Conseils, magistrats.** — R. K. Sherk, *ZPE* 83 (1990), 249-288 ; 84 (1990), 231-295 : *The Eponymous Officials of Greek Cities* I, *Mainland Greece and the Adjacent Islands ; The Aegean Islands*, a entrepris la longue et périlleuse tâche de présenter, pour chaque État, les données essentielles relatives au(x) magistrat(s) éponyme(s) ; à propos des confédérations, il traite à la fois des éponymes fédéraux et des éponymes des cités membres, dans la mesure où ils sont connus. Après de brèves remarques sur l'universalité du système de l'éponymie, seule alternative au comput par ère, et sur les listes gravées d'éponymes (à propos de celles de Milet, rectifier la chronologie de *Delphinion* 123 d'après M. Wörrle, *Bull.* 1989, 277), S. donne un catalogue. Il a résolu (il le précise dès la première page) de « présenter le matériel dans un ordre géographique : Grèce péninsulaire et îles voisines, ensuite les îles de l'Égée, l'Asie Mineure et la Thrace, la Syrie, l'Égypte, Cyrène, la Sicile et l'Italie du sud ». Ce louable projet est malheureusement défiguré par l'adoption, à l'intérieur de ces grandes sections, de l'ordre alphabétique, par cité ou par région. Ainsi, pour prendre un exemple d'absurdité, le Péloponnèse est écartelé. L'Achaïe apparaît la première, séparée par l'Étolie (« Aetolia ») de l'Arcadie, que suit par chance l'Argolide. Mais le lecteur doit ensuite passer 25 pages et traverser l'Attique, la Béotie, la Chalcidique et la Doride, avant de revenir en Élide et, beaucoup plus loin, en Laconie puis en Messénie. Il est certes trop tard pour que S. sorte d'une impasse dans laquelle il s'est peut-être engagé à l'exemple du *SEG* (voir à ce sujet les judicieuses observations de D. Knoepfler, *Gnomon* 60 [1988], 222-224). Souhaitons du moins qu'un index récapitulatif, par cité, permette à l'utilisateur de s'orienter. Sur le fond, S. a accompli un méritoire travail de documentation et il présente ses conclusions avec prudence. Cependant, il a laissé échapper bien des témoignages connus depuis peu ; et sa bibliographie aussi paraît souvent vieillie. Quelques observations ou renvois, en suivant l'ordre géographique du *Bull.* — Athènes : voir n° 242 ; sur la chronologie des plus anciens archontes (I, 269-271), voir R. Develin, *Athenian Officials* (1989), 27-28, qui place Kréôn en 684/3. — Argos (I, 265-6) : l'éponyme est le « président du Conseil » ou son secrétaire, voir P. Charneux, *infra* n° 295, 398 n. 21. — Messène (II, 253) : l'éponyme est le prêtre (de Zeus), cf. *IG*, V 1, 1432 et Ad. Wilhelm, *Jahreshefte Wien* 1914, p. 8. — Mantinée (I, 262-3) : S. relève que l'éponyme, dans les documents de l'époque hellénistique, puis impériale, est le prêtre de Poséidon. Mais il ne mentionne pas la convention avec Hélisson, de la 1re moitié du IVe s. *a.C.*, *Bull.* 1988, 621, dans

laquelle le *damiorgos* semble être en position d'éponyme, ll. 19-20 ἐπὶ Νικῆι δαμιοργοῖ. [A propos du Péloponnèse, les renvois fréquents à «Chrissoula, *Damiurgen*» s'entendent de l'ouvrage de Chr. Veligianni-Terzi]. — Béotie : au sujet de l'archonte fédéral, il n'aurait pas été inutile de renvoyer aux études sur leur chronologie, notamment à R. Étienne et D. Knoepfler, *BCH* Suppl. III (1976), 2e partie, et de même au sujet de Hyettos (I, 284). La notice sur l'histoire d'Oropos (I, 285-6) serait à rectifier d'après les travaux de D. Knoepfler, voir en particulier *Chiron* 16 (1986), 71-98. — Doride (II, 232-3) : voir les décrets de Kyténion à présent publiés par D. Rousset n° 308. — Thessalie : à Chyrétiai (II, 256), l'éponyme, à l'époque hellénistique, est le prêtre d'Asklèpios, cf. L. Moretti, *Iscr. st. ellen.* 95 avec la n. 2 ; A. Arvanitopoulos, *Arch. Ephem.* 1917, p. 10 n° 304 ; il en va de même à Phalanna (II, 258), cf. L. Moretti, *op. cit.*, 108 avec la n. 3 ; à propos de Gonnoi, cf. Br. Helly, *Gonnoi* I (1973), 140-142. Dans ces trois derniers cas, S. fait une confusion entre les magistrats les plus importants (les tages) et le magistrat éponyme. — Épire (II, 234-236) : voir P. Cabanes n° 362. — Macédoine et Chalcidique : voir M. B. Hatzopoulos nos 373, 390, 391, 402, 406. — Délos (II, 269-270) : il aurait fallu renvoyer, au sujet de l'archonte, aux pages essentielles de Cl. Vial, *Délos ind.* (1984), 187-190 et 202-210. — Eubée : sur l'*hégémôn*, éponyme (début du IIe s.*a.C.*) de la Confédération eubéenne puis de Chalcis (II, 236-238), voir l'étude de D. Knoepfler n° 439, qui suppose qu'auparavant l'éponyme, à Chalcis, «était, comme à Érétrie, le président d'un collège d'archontes (ou de *probouloi*)». — Encore une incohérence résultant de l'ordre alphabétique mécanique : Lepsia, Léros et Patmos ont droit à des notices particulières (II, 272-3 et 279), alors que ces îles font partie de la cité de Milet et que l'éponyme y est donc le stéphanéphore de Milet : ainsi certainement — et non «probably» — Sôpolis dans *Syll.*3 1068.

162. Chr. Veligianni, *Hellenika* 40 (1989), 239-256 : *Belobigung und Bekränzung von Rat und Magistraten in Zusammenhang mit der Rechenschaftsablegung*, reprend l'examen des décisions gravées (d'Athènes) décernant une couronne au Conseil et à des magistrats, avec ou sans la précision ἐπειδὰν τὰς εὐθύνας δῶι *uel* δῶσι (formule attestée dans les décrets de 343/2 à 328/7). Elle distingue nettement et (me semble-t-il) judicieusement le cas des magistrats (y compris les bouleutes chargés de telle fonction particulière), dont les honneurs, éventuellement décernés en cours d'année, ne pouvaient être ratifiés qu'après la reddition des comptes (les exemples contraires s'expliquant par le fait que tels responsables n'étaient pas soumis à cette obligation, 244-5) et celui du Conseil, qui pouvait être couronné au cours de l'année, puis l'être à nouveau à sa sortie de charge pour l'ensemble de sa gestion, essentiellement l'exécution du programme de constructions navales — condition sans doute introduite par la loi vers la fin de la Guerre des Alliés.

163. Kl. Hallof, *Klio* 72 (1990), 402-426 : *Der Verkauf konfiszierten Vermögens vor den Poleten in Athen*, soumet à un réexamen approfondi les inscriptions (et aussi Aristote, *AP* 47, 2-3 ; 52, 1) qui nous renseignent sur cette procédure. Remarques sur l'ἀπογραφή et le rôle des Onze, sur les catégories de paiements, ἐπώνιον (taxe progressive, acquittée par l'acquéreur), καταβολή et προκαταβολή (acquittées après la vente), κηρύκειον. Le point essentiel, dégagé par H., est que le prix de vente des terres et des maisons confisquées équivaut aux dettes (pénalisées du double) envers la cité. Deux exemples sont à cet égard très clairs (413-4) ; un autre, *SEG* XII, 100 (repris dans *Nouveau Choix* 26), est d'interprétation plus délicate, la confiscation et la vente ayant eu lieu à la suite

d'une ἱεροσυλία. Ces biens n'étaient donc pas adjugés par les pôlètes au plus offrant (critique de la théorie de Fr. Pringsheim). La proclamation dans l'Assemblée des biens confisqués (*AP* 43,4) n'était pas destinée à attirer les amateurs, mais à permettre à d'autres créanciers de faire valoir leurs droits (c'est la procédure de l'ἐνεπίσχημμα) ; le rôle et le vote du Conseil étaient ensuite essentiels, les pôlètes se bornant aux opérations pratiques. H. note qu'au sujet de la vente des concessions minières, autre tâche des pôlètes, les prix fixes (20, 150 dr.) font également penser à des « attributions », pour lesquelles le vote du Conseil était déterminant (*AP* 47,2), plutôt qu'à des « adjudications ». Toutefois, comme le reconnaît H. lui-même (423), bien des détails de ces procédures nous demeurent inconnus.

164. Stratèges athéniens de la Paralie n° 237. Stratèges des Thessaliens n° 333. Épistates en Macédoine n° 375. Prêtres éponymes à Béroia n° 389. Archontes à Ténos n° 433. Boulè et synédrion à Chalcis n° 440. Prêtres d'Athéna à Héraclée du Latmos n° 489. Prêtre éponyme à Cyrène n° 672.

165. **Subdivisions civiques.** — Sur l'ouvrage de N. F. Jones, *Public Organization* (*Bull.* 1989, 233), compte rendu développé d'Éd. Will, *R. Phil.* 1989, 263-271. Traitant en particulier de Messène, il rejette à bon droit l'hypothèse d'une tribu de Ῥωμαῖοι ; et, considérant les attestations de Ῥωμεῖς (à Tomis), de Ῥωμαῖοι (à Odessos et Istros), la tribu Ῥωμαΐς (à Aphrodisias), il montre que ces désignations renvoient non aux « Romains » (c'est-à-dire à des tribus regroupant les « Romains » naturalisés), mais à la « Déesse Rome », dont le culte se répand en Orient grec au IIe et au Ier s. *a.C.* — Voir n° 511.

166. Tribus athéniennes à Oropos n° 233. Démotiques abrégés n° 224. Phratrie à Athènes et *génos* des Salaminiens n° 234.

167. Ch. W. Hedrick, Jr, *The Decrees of the Demotionidai* (*Amer. Phil. Assoc., Amer. Cl. Studies* n° 22), Atlanta, 1990, 109 pp. in-8° et 6 planches. Spécialiste des phratries athéniennes (cf. *Bull.* 1989, 366, 367 ; 1990, 266), H. a pu étudier la stèle opistographe découverte en 1883 dans le domaine royal de Tatoi, près de l'ancienne route de Décélie à Acharnes, et il en donne d'excellentes photographies. La réédition du texte (cf. notamment *Inscr. jur. gr.* II, n° 29 ; *IG* II², 1237 ; *Syll.*³ 921) apporte deux nouveautés. L'une, mineure, à la l. 125 : au lieu de τὸ δὲ ψή[φισμα τόδε ἀναγράψαι εἰς τὴ]ν στήλην, H. lit et restitue τὸ δὲ φρ[ατερικὸν ? ψήφισμα κτλ]. L'autre est d'une plus grande portée. Au début, le nom du prêtre, Théodôros, fils d'Euphantidès (l. 2), qui a fait graver et exposer la stèle, a été lui-même gravé sur une double rasura. H. explique qu'il y avait eu d'abord, en 396/5 (archonte Phormion, l. 10), gravure des ll. 1-8 (privilèges du prêtre) et 9-68 (décret proposé par Hiéroclès) : le nom et le patronyme du prêtre alors en fonction formaient un total de 17 lettres. Un peu plus tard fut gravé le décret proposé par Nikodèmos (ll. 68-113), qui est de la même main que le premier ; mais le prêtre avait changé et le nom du successeur prit la place du précédent : ne subsistent que quatre lettres de son patronyme, Εὐφα-, peut-être Εὐφά[νους], conservées lors de la gravure du nom de Théodôros, fils d'Euphantidès, le prêtre en fonction lorsque fut voté le décret proposé par Ménéxénos (ll. 114-126 — la fin manque), qui daterait, d'après l'écriture, « des années 360 » (p. 23) ou d'un peu plus tard (p. 59). H. suppose que les trois prêtres appartenaient à la même famille et que « la prêtrise de la phratrie était détenue par le membre le plus âgé de la famille qui monopolisait cette fonction » (p. 23). H. donne ensuite un commentaire détaillé des décisions des phratères, avec de nombreuses remarques sur le vocabulaire : διαδικάζειν (33-36), appliqué à l'examen lors de l'introduction

dans la phratrie (le verbe paraît ici très proche de διακρίνειν, décider par oui ou par non) ; ἀποδικάζειν (38-42), pour lequel H. repousse la traduction admise («exclure») et adopte le sens attesté (à côté d'«acquitter») «to dismiss a case from court» ; ainsi, conclut-il, «le personnage ἀποδικασθέντα (l. 22) est quelqu'un qui n'a pas subi le jugement d'examen ; le participe est l'équivalent de la proposition τὸν μήπω διαδικασθέντα» (p. 41) ; συνήγοροι (43-44), φρατρίζειν (52-53), θίασος et θιασῶται (57-58). H. offre enfin une réinterprétation d'ensemble des décisions gravées, qui s'écarte sensiblement des précédentes. Je note seulement les deux points essentiels. Selon H., tout le décret d'Hiéroclès (sauf les «parenthèses» des ll. 26-29 et 52-68) a trait à «l'examen extraordinaire» des phratères, décidé en 396/5 et poursuivi au cours des années suivantes (point dégagé par H., p. 63), afin de remettre de l'ordre dans une communauté où des éléments étrangers s'étaient introduits, sans examen, à la fin du v^e^ s. En revanche, les deux décrets de Nikodèmos et de Ménéxénos sont relatifs à «l'examen régulier», celui des enfants, et «les précédents décrets», qu'ils modifient, sont d'autres textes que celui d'Hiéroclès (ajoutons, p. 70, que les trois témoins dont il est question dans le décret de Nikodèmos, ll. 71-72 τὸς δὲ μάρτυρας τρῆς ὸς εἴρηται... παρέχεσθαι, n'apparaissent nulle part dans le décret d'Hiéroclès). Cette distinction, qui paraît bien fondée, permet de surmonter les obstacles sur lesquels butaient les commentaires antérieurs. L'autre point, plus délicat, concerne les relations entre thiase, phratrie, Démotionides et «maison» *(oikos)* des Déméliens, dont on a indéfiniment discuté. H. s'oppose nettement à l'interprétation de H. T. Wade-Gery, devenue quasiment la *communis opinio* depuis 1931 (les Démotionides auraient formé un *génos* au sein de la phratrie) et attire l'attention sur les similitudes de procédure entre «l'examen extraordinaire» et «l'examen régulier». Selon lui, lors de la première étape de la procédure d'examen, «les phratères» mentionnés aux ll. 15-18 seraient équivalents aux «thiasotes» de la l. 73 ; ensuite, «les Démotionides», devant lesquels il peut y avoir ἔφεσις (ll. 29-52), ne seraient autres que «tous les phratères» (l. 81). Ainsi, les Démotionides auraient bien formé la phratrie et la «maison des Déméliens» n'eût été rien d'autre que le lieu de réunion des démotes de Décélie (ce qui pose le problème de l'intervention possible des démotes, lors de circonstances extraordinaires, dans les affaires d'une phratrie, cf. 84-85). — L'identification des «thiasotes» aux «phratères» de la l. 15, qui ne seraient donc ici qu'une sous-section de la phratrie, fait difficulté, comme H. le reconnaît lui-même (79). Car la formule de sanction, τάδε ἔδοξε τοῖς φράτερσιν κτλ., quelques lignes plus haut (ll. 9-12), renvoie clairement à l'ensemble des phratères.

168. *Patra* et tribus à Ténos n^os^ 431, 432. Tribus à Saittai en Lydie n^o^ 503 ; à Hiérapolis de Phrygie n^o^ 568.

169. **Honneurs et privilèges civiques.** — *Politeia* en Achaïe n^o^ 303. Promantie à Delphes n^o^ 306. Proxénies en Doride n^o^ 308. Politographie à Pharsale n^o^ 320. Ἰσομοιρία à Trikka n^o^ 327. *Enktèsis* en Eubée n^o^ 439. Sôsikratès d'Abdère honoré à Milet et à Érétrie n^o^ 494. Un Platéen honoré à Pladasa en Carie n^o^ 545.

170. **Concours.** — G. R. Bugh, *ZPE* 83 (1990), 20-37 : *The Theseia in Late Hellenistic Athens*, a revu les pierres portant *IG* II², 956-965 (décrets pour l'agonothète, listes des vainqueurs). Les mieux conservées (956, 957, 958) datent respectivement des archontes Aristolas (161/0), Anthestèrios (157/6) et Phaidrias (153/2 Pélékidis et Habicht, 149/8 Meritt). Il s'agit alors des *Theseia* pentétériques (Pélékidis), que B. suppose avoir été instituées peu après la récupération par les Athéniens de Délos, de Lemnos, Imbros et surtout Skyros

(Thésée). Intéressant commentaire sur les classes d'âge et sur les épreuves réservées à chacune d'entre elles. L'examen de plusieurs cas particuliers de vainqueurs dans des catégories d'âge distinctes permet à B. de conclure que Phaidrias se place bien en 153/2. — Deux notules. L'hypothèse selon laquelle l'âge de 15 ans aurait marqué à Pergame l'accession à la classe des éphèbes (p. 30 et n. 44, avec renvoi à E. Hansen) ne repose que sur une interprétation erronée de l'inscr. *Athen. Mitt.* 1904, 170-173, n° 14 ; voir K. J. Rigsby, *Trans. Am. Phil. Ass.* 118 [1988], 133-134). La conjecture *(ibid.)* sur le lien entre certaines épreuves *(eutaxia, philoponia, euexia)* et le passage des *paides* dans les rangs des éphèbes ne me paraît ni suggérée par le décret de Sestos pour Ménas (*OGI* 339) ni compatible avec le témoignage de la loi de Béroia, que B. cite d'ailleurs plus loin (p. 33).

171. A. J. S. Spawforth (n° 2), 193-197 : *Agonistic Festivals in Roman Greece*. Brève revue des concours attestés à l'époque impériale dans la province d'Achaïe, des plus prestigieux, reconnus εἰσελαστικοί, aux concours locaux, dotés de prix (en argent) plus ou moins élevés. Aspect commercial des panégyries. Participation des élites ; avantages pour le peuple (distributions, spectacles). — L'étude de tous ces aspects reste à faire.

172. *Sôtèria* de Delphes n° 473.

173. *Éphèbes* : à Athènes au III^e^ s. *a.C.* n° 235 ; sous l'Empire n° 268 ; étrangers à Athènes n° 249. A Edessa n° 392.

174. Testament d'Épiktèta n° 426.

175. **Rois, philoi et cités**. — Réponse d'Alexandre aux ambassadeurs de Philippes n° 417. Lysimaque à Samos n° 435.

176. C. Franco, *Studi ellenistici* III, 1990 (B. Virgilio ed.), 113-134 : *Lisimaco e Atene*, commente longuement le décret d'Athènes pour Philippidès de Képhalè, *IG* II², 657 (*Syll.*³ 374) et les témoignages relatifs au don de grain de 299/8 (*Bull.* 1966, 137 ; 1967, 187) ; et il estime que les bonnes relations entre le roi et Athènes se prolongèrent au moins jusqu'à la date du décret (automne 283). En appendice, il revient sur le *philos* de Lysimaque, Bithys, connu par des fragments de Phylarque et d'Aristodèmos. Au sujet du décret d'Athènes pour Bithys, fils de Kléôn, *Lysimacheus*, *IG* II², 808, dont la date est controversée (suivant notamment Ad. Wilhelm, M. J. Osborne, *Naturalization*, D 87, le rapporte au général de Démétrios II et le place donc dans les années 230), F. juge que la mention d'un Bithys, fils de Kléôn, dans une donation de Lysimaque de *ca* 285/4 (*Bull.* 1989, 456) apporte une confirmation «décisive» à la datation haute (les années 280), soutenue notamment par St. Burstein et M. B. Hatzopoulos : c'est donc bien le *philos* de Lysimaque que les Athéniens auraient honoré. — Mais ce pourrait être son petit-fils, vers 235.

177. Officier au service d'Antigone Gonatas et de Phila II n° 405. Épistates des rois antigonides n° 375.

178. Séleukos II et l'asylie de Smyrne n° 473.

179. Les Attalides et Athènes n° 49.

180. **Grèce et Rome**. — Patronage en Asie Mineure n^os^ 448 et 573. *Eparcheia* de cité n° 469. Loi sur les douanes à Éphèse n° 480.

CHRONOLOGIE ET CALENDRIERS (Ph. G.)

181. E. Grzybek, *Du Calendrier macédonien au calendrier ptolémaïque. Problèmes de chronologie hellénistique (Schweiz. Beitr. z. Altertumswiss.* Heft 20), Bâle, 1990, 212 pp. in-8°. Bien que les inscriptions grecques n'y tiennent qu'une place modeste, il faut signaler ici cet ouvrage. G., en effet, reprend des questions depuis longtemps débattues et leur donne des solutions neuves, grâce à la fois à la combinaison des sources grecques, babyloniennes et égyptiennes (hiéroglyphiques et démotiques) et à une série de raisonnements ou de calculs qui donnent parfois le vertige. Il s'intéresse d'abord au calendrier macédonien et à la chronologie des années 336-323. G. fixe la date de la mort de Philippe II au 24 Dios = 25 septembre 336 (justes remarques, 25-27, sur le témoignage de Fl. Josèphe, *Ant. Jud.* XIX, 95); la mort d'Alexandre au 10 juin 323 (date à présent confirmée par la publication des éphémérides astronomiques, *Bull.* 1990, 211, que n'a pu connaître G., cf. *Addendum*, 212); la victoire du Granique au 8 avril 334. Il suppose (37-44) qu'il y eut addition d'un mois intercalaire, Hyperbérétaios *bis*, toutes les années paires du règne d'Alexandre [Le calendrier macédonien était-il donc, en 336, en avance sur le cycle des saisons? G. n'explique pas comment aurait pu être maintenu un système qui aboutissait, au terme de huit ou neuf ans, à un décalage d'un mois par rapport au calendrier solaire] et que ce souverain comptait ses années de règne à partir du 24 Dios 336, jour de la mort de son père et de son accession à la royauté [Mais le texte d'Isigonos, 52, me paraît surinterrogé : il atteste que tout chiffre 4, et pas seulement le 24, était un jour faste pour Alexandre ; il n'établit pas de lien entre le fait d'avoir été le 14e (donc encore un 4) roi de Macédoine et celui d'avoir été vainqueur au Granique un 24]. — La 2e partie est consacrée à l'analyse de la stèle de Pithom, sur laquelle, selon G., le dieu Atoum, appelé père du souverain régnant (Ptolémée II), doit être Ptolémée I, assimilé à Atoum. Cette stèle commémore les donations faites par Ptolémée II au sanctuaire à de certaines dates, choisies par référence à la carrière de Sôter : jour anniversaire de l'accession à la royauté (7 Hathyr = 12 janvier 304) ou à la satrapie (2 Pharmouthi = 11 juin 323), date de sa mort ou de ses funérailles (23 novembre 283). D'autre part, comparant les données des stèles de Pithom et de Mendès, qu'il réconcilie par l'hypothèse de deux comptes distincts, G. introduit (103-112) une nouveauté remarquable : Arsinoé II ne serait pas morte le 9 juillet 270, comme on l'admettait jusqu'à présent, mais le 1er ou le 2 juillet 268, date qui confirme que la reine avait été divinisée de son vivant. Notons que cette rectification, qui paraît s'imposer, donnera du grain à moudre à ceux qui voient en Arsinoé II une reine influente (en dernier lieu, H. Hauben, *Studia Hellenistica* 27 [1983], 99-127). Car le décret de Chrémonidès, *Syll.*3 434-435, qui loue Ptolémée II d'être fidèle à «l'attitude de ses ancêtres et de sa sœur», date probablement de juillet-août 268 (archonte Peithidémos), donc d'une époque très proche du décès de la reine. Il faut croire qu'Arsinoé avait poussé au rapprochement entre Alexandrie et les cités de Grèce péninsulaire. — Enfin, dans une 3e partie, G. traite du calendrier ptolémaïque et de la «réforme de Ptolémée II», qu'il date du 1er Thôt de l'année 17 (= 19), soit du 29 octobre 267. Jusque-là, les documents officiels en démotique comptaient les années de règne de Ptolémée II à l'égyptienne, à partir de la mort de son père (automne 283).

tandis que les documents en grec les comptaient à la macédonienne, à partir de l'association avec Ptolémée I (285/4), double comput qui avait eu un précédent entre 304 et 283 (cf. 129-130). A partir de 267, année où fut institué le canéphorat d'Arsinoé Philadelphe, le système fut unifié d'après le comput macédonien, l'année de règne de Ptolémée II étant comptée de fin Dystros (probablement le 27) à fin Dystros (et non plus de Daisios en Daisios), peut-être parce que le 27 Dystros était le jour anniversaire de la naissance du fondateur de la dynastie. En annexe, utiles tables de concordance (calendrier macédonien et dates juliennes) pour la période 336-246 *a.C.*

182. P. Bernard, *BCH* 114 (1990), 513-541 : *Nouvelle contribution de l'épigraphie cunéiforme à l'histoire hellénistique*. Version développée de l'étude signalée *Bull.* 1990, 211.

183. Listes gravées d'éponymes dans les cités grecques : R. Sherk (n° 161), I, 250-256.

184. Chronologie des archontes athéniens du milieu du III^e^ s. *a.C.* n° 236 ; du I^er^ s. *p.C.* n^os^ 248, 266. Calendrier d'Argos : P. Charneux (n° 295), 397-402. L'archonte Thébagoras à Delphes n° 306. Calendrier de Ténos : R. Étienne n° 434.

185. L. D. Loukopoulou, dans son ouvrage sur les colonies grecques de Thrace et de Propontide, *Bull.* 1990, 356, consacre l'Appendice II (407-416) au calendrier de Samos à l'époque hellénistique. Elle se fonde essentiellement sur la liste des vainqueurs aux concours mensuels du gymnase, Michel 899, où elle complète, de façon ingénieuse mais non assurée, la liste des mois. Il est curieux que L. ne s'interroge pas sur ce qui est le plus étonnant dans ce catalogue («die überraschende Thatsache», E. Preuner, *Ath. Mitt.* 1903, 366) : la succession de quatre mois intercalaires au cours de la même année. A mon avis, c'est de la résolution de cette énigme que dépendent la restitution et l'interprétation de l'ensemble.

186. La même, *ibid.*, 110-120, à l'aide du calendrier de la métropole, reconstitue celui de sa colonie, Périnthe, à l'époque classique, dont elle rapproche aussi le calendrier des cités d'Amorgos. Dans le tableau p. 118, les trois mois assignés à «Minoa» figurent en fait dans des documents émanant des «Samiens établis à Minoa», lesquels utilisaient le calendrier samien. On ignore tout du calendrier de Minoa, cf. L. Robert, *Opera Minora* I, 532 n. 3 et 538 n.2.

187. Chronologie des *Sôteria* et asylie de Smyrne n° 473. Consuls de 7 *a.C.* (et non de 57 *p.C.*) dans l'inscription d'Éphèse sur les douanes n° 481. Deux nouveaux noms de mois à Héraclée du Latmos : M. Wörrle (n° 489), 23-24 et 31. Nilomètre d'Éléphantine et années de règne des empereurs n° 656.

ONOMASTIQUE (O. Masson)

188. P. M. Fraser, E. Matthews, *A Lexicon of Greek Personal Names*, I (*Bull.* 1990, 354), cité plus loin *Lexicon*. Comptes rendus par A. Martin, *Ant. Class.* 1990, 412-415 ; C. J. Ruijgh, *Mnemosyne* 1990, 185-187.

188 *bis*. O. Masson, *Onomastica graeca selecta*, 1-2, Paris (Université de Paris-X), s.d. [1990], 680 p. Sont regroupés ici les articles d'anthroponymie grecque publiés par O. M. entre 1956 et 1988. C. Dobias et L. Dubois, ont utilement pourvu cette réédition de plusieurs suppléments. D'abord une Introduction (i-

xvi) qui précise quelques problèmes : la formule onomastique d'un Grec ; l'idionyme : morphologie et sémantique ; conseils pour une recherche onomastique. A la fin, plusieurs indices : index analytique (français) ; index des suffixes (grecs, etc.) ; index alphabétique des noms (anthroponymes) ; Table des matières donnant la liste des articles et les références bibliographiques. P. xv, l. 19, lire : *Asie Mineure* ; p. 44, l. 13, lire le génitif Μελάντα (cf. p. 77, n. 96) et ajouter le nominatif Μελάντας à l'index, p. 658 ; p. 645, l. 13 de la col. I, lire 1976 (non 1986).

189. D. W. Roller, *Tanagran Studies* II, *The Prosopography of Tanagra in Boiotia* (= Monographies ... de l'Université McGill, 9.2), Amsterdam, 1989, VII et 122 p. R., qui publie presque simultanément trois ouvrages sur la Béotie, *Early Travellers in Eastern Boiotia* (1988) et *Tanagran Studies* I, *Sources and Documents on Tanagra* ... (1989), apporte ici une nouvelle prosopographie pour une cité grecque, qui rendra des services (voir *Bull.* 1990, 357). R. rappelle l'importance du répertoire onomastique de Tanagra, plus de 1800 noms, approchant le chiffre de Thèbes. Après des généralités, R. esquisse un classement (9-11) des noms, pour ceux qui apparaissent plus de dix fois, et énumère les étrangers (12-14, avec cartes). De manière peu pratique, la bibliographie est fournie à deux endroits différents (19-20 et à la fin, 121-122), et l'on ne voit pas l'intérêt d'une abréviation comme « D » qui renvoie à la liste des morts après une bataille (sans doute celle de Délion, en 424), soit *IG* VII, 585 = Schwyzer, *Ex.* 451 (mais en dernier lieu Venencie, *BCH* 1960, 611-615). La prosopographie elle-même est une liste très succincte, dépourvue des remarques nécessaires pour évaluer une forme (la prosopographie thébaine de Koumanoudis étant sur ce point un modèle). Ceci vaut naturellement pour les hapax. Ainsi n° 134, Ἀπιόμναστος : composé unique, il faut savoir que c'était la lecture de Venencie (cité ci-dessus), à la place de « Ἀριόμναστος » des prédécesseurs, nom qui était enregistré par Bechtel (*HPN* 69) comme un composé théonyme d'Arès (explication improbable en soi ; noter au passage que « Μησιαρεύς » cité ensuite n'existe pas, *IG* IV², 102, 10 ; tout le paragraphe est à refaire). N° 1703, un autre hapax, Φάλγρις selon Venencie, est bien bizarre (lettre triangulaire sur la photo d'estampage, Φάλ(α)ρις plus plausible dans les éditions antérieures. D'autres formes plus ou moins claires attirent l'attention du fait de la seule référence « Larfeld », qui renvoie à la *Sylloge* béotienne de cet auteur, datée de 1883, et des vérifications apportent quelques surprises. Surtout, n° 233, Ἀρτάμιδος, La. 382, ne peut passer pour le nominatif d'un nom ! C'est le génitif du nom divin, sous sa forme épichorique, pour une borne de sanctuaire (« Grenzstein » *SGDI* 883 = *IG* VII, 546, etc.) ; en revanche 234 et 236 sont bien des noms de femme. N^os^ 890 Θρεγο.. et 1799 Φσεγο.. sont évidemment deux lectures différentes d'un nom mal établi, La. 354 = *SGDI* 877, voir *IG* 594. N° 1159 Μναμίχα, selon La. 348, est probablement dans *IG* 641 ; n° 587 Ἑρμώ (?), voir *IG* 977 ; n° 1648 Τιμάρχα La. 547 = *IG* 1435. Dans un cas, n° 1043 Κοριθώ, La. 411 = *SGDI* 1052 serait peut-être à citer, car l'exemple de ce nom dans *IG* 3156 correspond à un texte de Lébadée. D'autre part, dans *IG* on relève à l'occasion des noms bizarres, ainsi n° 893 Θύτλεια selon une copie de Lolling). Comme on le voit, les vérifications données ici, sans souci d'exhaustivité, auraient dû être faites par l'auteur ; un certain nombre de fiches ont été rédigées trop vite.

190. H. Solin, *Namenpaare, Eine Studie zur römischen Namengebung* (= *Comment. Humanarum Litterarum*, Helsinki, 90, 1990), 92 p. Cette étude originale est fondée sur le matériel des inscriptions latines de Rome, mais concerne au premier chef des noms d'origine grecque en transcription latine ; ce travail

s'inscrit donc en marge du magistral recueil des *Griech. Personennamen in Rom.* L'idée de départ est de rechercher comment des «paires» onomastique du type *Castor - Pollux* peuvent figurer dans l'anthroponymie. S. part (Intoduction) du cas rare de *CIL* VI 7126, *Zetes et Calais duo fratres gemelli* ..., où il s'agit de noms reproduisant ceux de deux fils de Borée. Il étudie d'abord (II) les noms mythologiques : *Zetho* et *Amphion*, *Castor* et *Pollux*, etc. ; ensuite (III) les noms de personnalités historiques, cas rare ; ainsi un sénateur sous Domitien avait deux esclaves *Mago* et *Hannibal* ; plus tard, *Petrus* et *Paulus* ; puis des noms géographiques (IV), comme dans *CIL* VI 38705 *Ortygia (sic)* et *Arethusa* pour des jumelles, ou encore *Imbrasus* et *Iasus* (oncle et neveu ?) ; puis une paire d'adjectifs (V), cas rare, avec des esclaves *Asylus* et *Hierus* ; le problème des noms de jumeaux (VII) ; des remarques générales sur le choix des noms (IX). Beaucoup de formes isolées sont également étudiées, que l'on retrouve facilement grâce à un bon index ; en résumé, une étude remarquable.

191. J. C. Decourt, *ZPE* 81 (1990), 163-184 : *Décret de Pharsale pour une politographie*, réédite et commente *IG* IX 2, 234. La liste des nouveaux citoyens est rédigée sur le type nominatif et adjectif patronymique (pas de génitif). D. offre un classement des noms en catégories sémantiques, 171-172, avec un utile commentaire de certaines formes. Quelques remarques sur des noms rares. Ἄσκετος : s'agirait-il, avec perte de l'aspiration, de l'adjectif ἄσχετος «irrésistible» ? Βίρουν, donc *Βίρων ; peut-être à rapprocher de βίρρος «vêtement grossier» (cf. *HPN*, 600). Δενδίλος est assurément en relation avec le verbe rare δενδίλλω «faire un clin d'œil». Pour Δρούπακος, voir *Verbum* 10 (1987), 257, mais un rapport est exclu avec le bizarre Δρουτταλις de *SEG* 34, 524. On ne peut pas dire que «Θεόρδοτος (est) pour Θεόδοτος», car il y a rhotacisme à partir de Θεό-σ-δοτος, formé secondairement sur Διόσ-δοτος (Schwyzer, *Gr. Gr.* I, 427). Le composé Οἰό-λυκος est notable. Mais on ne peut accepter un sens «la brebis au loup» (174), qui ne serait qu'une explication populaire pour l'Οἰό-λυκος légendaire évoqué chez Hérodote, IV, 149. Non seulement ce sens serait aberrant, mais pour la morphologie, Οἰο- est à rattacher à οἶος «seul», non à οἶς «brebis», sur lequel on a le nom Οἰ-βώτας «berger (*HPN* 102 et 344) ; le rare οἰο-πόλος «berger» *(Il. Hom. Hermès)* doit être une réfection métrique pour οἰ-, ainsi que d'autres mots en οἰο-. Le nom en -λυκος peut donc être formé sur οἶος «seul, solitaire», comme homér. οἰο-πόλος «solitaire» (endroit ou être) ; on obtient alors le sens de «loup solitaire», déjà entrevu chez Pape-Benseler, s.v., «einziger Wolf». Le composé est surtout attesté en Thessalie ; noter en Attique *IG* II² 6526a (p. 891) un Λύκος Οἰολύκου (IV^a^, sans ethnique). L. 153, le patronymique proposé Μελανιόρειος est bizarre (-κρειος *IG*). Voir n° 320.

192. F. Cordano, *Kôkalos* 33 (1987) [1990], 121-127 : *Contributo onomastico alla storia di Camarina arcaica*, examine des noms de la période la plus ancienne, en commençant par ceux des fondateurs, Δάσκων et Μενέκωλος. Le second, s'il a bien l'aspect d'un composé en Μενε-, demeure difficile pour le deuxième élément. Dans le cas du nom Τίτας, C. doit avoir raison d'écarter l'interprétation «pédérastique» d'O. Vox, 1977 (avec une glose d'Hésychius visant plutôt les Titans) et d'y reconnaître le nom de magistrat rare τίτας ; dans le même sens L. Dubois, *Inscr. gr. dial. Sicile*, n° 171 (autres exemples du nom).

193. Th. Corsten, *Beitr. zur Namenforsch.* 25 (1990), 261-266 : *Einige neue thrakischen Namen*, publie ou republie trois textes de Bithynie où figurent des noms thraces mêlés à des noms grecs. 1. Tombeau de la famille de Οαστοζεις. Déjà dans *SEG* 36, 1140 (lire au début le nom Φίλα). Plusieurs noms thraces

nouveaux, dont celui cité (nouveau ? je crois qu'on pourrait comparer Ουαστοβαλος chez Detschew, *Thrak. Sprachreste* 45 et 347), Μοκαζεις (fréquent), Σαδαλας *(id.)*. Noms de femmes Δηγου *et* Σωπηρου (noter la finale). 2. Épitaphe avec Μουκαπορις (fréquent), Λαλα (fém.), Κανας (nouveau ? radical peu typique). 3. Épitaphe avec le fém. Διντιζιλα, nom du type de Διντιπορις, etc. On a donc ici des éléments de discussion pour l'onomastique thrace de Bithynie (j'ai rédigé en 1986 un article intitulé « Les noms *Daos* et *Azaretos* en Mysie et en Bithynie », pour les Mélanges G. Mihaïlov).

194. A. S. Hall, J. J. Coulton, *Chiron* 20 (1990), 109-158 : *A Hellenistic Allotment List from Balboura*. Ce nouveau texte de Balboura, en Lycie du Nord ou Cabalide, apporte un répertoire très riche en anthroponymes indigènes, avec une minorité de noms grecs. Pour ces derniers, la liste, 128-130, semble même trop large. Outre des exemples évidents, Δημήτριος, etc., Δεξύδιος (graphie *ü* pour Δεξι-), Ταραντῖνος (rare), ou bien Ἑρμαῖος typique de la Cabalide, etc., d'autres formes énumérées en 129 paraissent plus ou moins discutables. Ainsi, peut-on vraiment essayer de retrouver du grec dans Πισσαλαμτης ? Le cas de Μυσεκκελλας ou Μυσκελλας est curieux. H.-C. y voient le nom grec Μύσκελλος dont je viens de m'occuper, voir n° 197. Cependant, il y a des divergences de forme et la présence de ce sobriquet surtout occidental inquiète dans le Nord lycien. Dans ma liste, un Μύσκελλος à Halicarnasse semblait déjà bien isolé. Je me demande alors s'il n'y aurait pas ici un nouvel exemple de « collision onomastique » entre un nom grec et des formes asianiques ressemblantes ; devrait-on rapprocher le Μυσεδιος de Korykos, chez Zgusta, *Kl. Personennamen*, § 996, note 347 ? J'ai aussi des doutes sur l'hellénisme de noms incomplets comme Ἀράκι(ος ?), Κλέπτ(ος ?). La liste alphabétique très commode (124-128) permet de voir la fréquence des noms épichoriques, pisidiens ou lyciens, tels Κενδαιδης, Μερλατος, Οπλεσις ou Ερμαικοτης, Οπραμοας, Τροκονδας, etc. Pour tous ces noms, d'utiles relevés sont fournis. Voir aussi n° 551.

195. A. Martin, *Ancient Society* 20 (1989), 169-184 : Ἀθήναιοι *et* Ἀθηναῖοι *en Égypte gréco-romaine*. Après avoir rappelé la distinction accentuelle des grammairiens antiques entre Ἀθηναῖος (ethnique) « Athénien » et Ἀθήναιος (nom d'homme) « Athénée », M. en présente un catalogue détaillé pour l'Égypte gréco-romaine : les emplois de l'ethnique et ceux du nom sont fréquents. Au début, M. pose à bon droit la question de savoir si le nom Ἀθήναιος est inspiré par la déesse Athéna ou s'il correspond à l'ethnique devenu nom (type fréquent, Αἰγύπτιος, etc., Bechtel *HPN* 536-544, etc.). Bechtel, *ibid.* 527 et 536 envisageait les deux possibilités. La conception traditionnelle (Pape-Benseler) renvoie seulement à l'ethnique. Au contraire H. Solin, *G. P. Namen Rom* 268 place *Athenaeus* parmi les théophores (sans discussion). On a ici un cas où le nom propre ne fournit pas automatiquement sa signification première. Cependant, une solution est peut-être fournie par l'usage attique lui-même : les index apportent un bon nombre d'exemple d'Ἀθήναιος à Athènes (ainsi une trentaine dans l'index d'*Athenian Agora* XV, etc.), et il doit bien s'agir du nom théophore d'Athéna. Hors d'Athènes, les deux interprétations demeurent possibles, sans que l'on puisse trancher, et la position de H. Solin pour *Athenaeus* me paraît trop arrêtée.

196. O. Masson, *BCH* 114 (1990), 499-512 : *A propos d'inscriptions grecques de Dalmatie*. Commentaire ou réédition d'inscriptions concernant les habitants de l'île d'Issa (act. Vis), sur la côte dalmate, ou en provenant. Étude de noms grecs caractéristiques de la région (type Καλλήν, notamment), ainsi que de noms illyriens en transcription grec (ou supposés tels). En appendice, le nom fém. Κλευατα, plutôt illyrien ; le nom Κλέβετος à Dyrrhachion, plutôt grec (avec β pour

197. O. Masson, *Mus. Helvet.* 47 (1990), 129-138 : *Remarques sur les noms de femmes en grec.* Essai d'étude générale (à la suite des *Alt. Frauennamen* de Bechtel, 1902). La situation en mycénien ; les noms composés ; les noms simples ou anciens sobriquets, de types très variés. Les noms de femme du genre neutre. Essai de catalogue pour une catégorie, les noms correspondants à des abstraits neutres, comme νόημα donnant Νόημα, Δώρημα, Μέλημα, etc. Noms divers tirés du règne animal ou végétal.

198. O. Masson, *Rev. Phil.* 1989 [1990], 61-65 : *Myskellos, fondateur de Crotone, et le nom* Μύσκελλος. En partant du nom de l'oeciste de Crotone, l'Achaïen Μύσκελλος, essai de catalogue des attestations de ce nom (avec variantes orthographiques) : en Sicile, à Géla ; à Catane (graffite monétaire), etc. ; en Thessalie ; à Apollonia d'Illyrie ; enfin à Halicarnasse (pour cet exemple isolé à l'Est, voir maintenant ici n° 194, pour la Lycie du Nord). D'après une glose isolée, le nom Μύσκελος (avec géminée expressive -ελλος) pourrait viser un défaut physique (jambes cagneuses).

199. O. Masson, *Kadmos* 29 (1990), 144-150 : *Variétés chypriotes syllabiques.* A propos des noms chypriotes «syllabiques» enregistrés dans *Lexicon* 1, observations sur leur plus ou moins grande probabilité, avec utilisation d'exemples épigraphiques «alphabétiques», comme Ϝαναξαγόρας, Ὀνασίοικος, etc. — En partant du nom paphien Κυπρέϝας, retour sur l'explication des noms en -έας (type Θρασέας, etc.), qui reposeraient sur -έϝας et non pas sur -εγας (doctrine traditionnelle).

200. J. Mendez Dosuna, dans *Stephanion, Homenaje a M. C. Giner*, Salamanque, 1988, 129-134 : *Dos antroponimos Beocios en Halas.* Étude de noms rares à Halai (Locride Orientale). 1) l'archonte Κλευόμαχος (IIIa). M. D. y verrait, pour le premier élément, l'influence du diminutif Κλεύας. Je pense plutôt que, comme pour un Θευόδοτος à Apollonia d'Illyrie (*Bull.* 1974, 706) ou un Θευόξενος à Delphes (*SGDI* 1785, 18, confirmé par D. Mulliez) on a le reflet des hésitations entre Θεο- et Θευ-, Κλεο- et Κλευ-, etc., cf. encore à Delphes, *ibid.* 1755, 2 Κλευ- *corrigé* sur la pierre en Κλεο-. 2. un polémarque fils Χάρρης, génitif. M. D. y voit le génitif d'un nom béotien* Χαρρει(ς), (type Φίλλει(ς), parallèle à Χάρης, avec gémination expressive.

201. P. J. Sijpesteijn, *Mnemosyne* 43 (1990), 164-165 : *The Astrologer Askletarion.* Chez Suétone, *Domit.* XV.3, S. confirme la leçon *Ascletarion* pour un astrologue sous Domitien (ainsi Ailloud, édit. C.U.F.), contre une correction *Ascleparion* = Ἀσκληπαρίων proposée jadis par Bentley. J'étais arrivé au même résultat dans mon étude sur Ἀσκλᾶς et sa famille, *ZPE* 27 (1977), 251-254 = *OGS* 299-302.

202. H. Solin, *L'Africa romana, Atti del VII convegno ... Sassari 1989*, Sassari, 1990, 177-186 : *Il nome Agathopus è nato in Africa?* S. réexamine ici la communis opinio d'après laquelle les noms Ἀγαθόπους, *Agathopus* et punique *Namphamo* «boni pedis homo» (selon St. Augustin) seraient à mettre en relation. En Afrique, le masc. *Namphamo* et le fém. *Namphame* sont fréquents, correspondant à punique et néo-punique NʿMPʿM (et variantes), mais ne se trouvent pas plus anciennement en phénicien. De son côté, *Agathopus* n'est pas ancien mais s'avère fréquent à Rome (presque 200 ex.), bien attesté ailleurs. Dans le domaine grec, Ἀγαθόπους se trouve un peu partout à l'époque impériale, notamment à Athènes et en Asie Mineure (peut-être le plus ancien ex. à Iasos en 47 *a.C.*). En Afrique, le nom, moins répandu, se rencontre dans des milieux très romanisés, et sans lien avec *Namphamo*. Quelle est alors l'origine d'Ἀγαθόπους ?

Étant donné qu'un équivalent sémitique manque complètement en Syrie-Palestine, S. estime que le nom serait né «dans le climat du syncrétisme religieux caractéristique de la période hellénistique tardive», peut-être dans les grandes cités hellénistiques d'Asie Mineure. Une même notion superstitieuse se retrouve dans le composé plus rare Καλόπους (à Rome *Calopus*, *Calopodius*). En outre, l'existence des composés «favorables» en 'Αγαθο- a pu aider à sa diffusion. S. conclut que le nom gréco-romain est indépendant du nom punique et n'en représente pas une traduction.

203. H. Solin, *Arctos* 24 (1990), 126-127, reconnaît à l'évidence dans ZHNAPOYTOC à Jérusalem (Frey, *CIJ* 1303) le génitif d'un nom féminin Ζηναροῦς, constitué à partir du diminutif féminin Ζηνάριον.

204. H. et M. Van Effenterre, *Ariadnê*, 5 (1989) = *Aphierôma ston St. Alexiou*, 99-107 : *Un obituaire crétois?* Publication d'une inscription (fin II[e]) de lecture difficile, qui pourrait provenir de Hiérapytna ; les edd. y voient une liste de morts à la guerre, avec le plus souvent deux noms et les patronymes correspondants par ligne. Remarque (104) : «Ils sont au nominatif comme dans les documents similaires, mais ils sont suivis de patronymes au génitif sans article, ce qui n'est pas l'usage à Athènes» ; effectivement, les listes attiques (*IG* I² 928 et suiv.) n'ont que des nominatifs, toutefois il n'y a pas d'*article* à attendre. Les anthroponymes se retrouvent à Hiérapytna ; comparaison avec ma liste dans *BCH* 103 (1979), 82, pour les monétaires de cette ville ; noms rares comme Ἄσβαντος, Βειδύλος, Εὐδέτης, Καυσίλος. Les edd. notent justement qu'un Φάλαρος, l. 4, permet de compléter de la même manière un monétaire Φαλα( ) laissé tel en *BCH*, 81. L. 6 le nom apparemment nouveau Λύ[γ]ερος fait penser au gr. mod. λυγερός «souple».

205. *Naxos* (Sicile) — A. C. Cassio, *Riv. Fil.* 118 (1990), 24-25, revient sur l'inscription de la boule d'argile *Bull.* 1989, n° 853 : il propose à juste titre de restituer Ἐπικράτ[ε]ο pour le génitif du patronyme. On aurait affaire à un génitif en -εο analogique de celui de la flexion des masculins en -ᾱς > -ης. D'un phénomène bien connu en ionien oriental et cycladique nous aurions ici le premier exemple en Occident (L. D.).

206. *Rhodes*. A. Striano, *Beitr. zur Namensforschung* 25 (1990) 50-55, explique le vocalisme -ου- typique des composés comme Τιμούρροδος par l'analogie des noms comme 'Αγλούδαμος. L'hiatus du premier membre 'Αγλαο- < *'Αγλαϝο- aurait entraîné une fermeture de -αο- en -εο- qui se serait contracté en -ω̃- noté -ου-. On serait donc en présence d'un traitement phonétique secondaire distinct de celui de l'hiatus ancien -εο- > -ευ- banal en rhodien (L. D.).

207. *Noms cariens*. Une inscription de Pladasa (n° 545) fournit quelques noms cariens. Dans la séquence ἐπὶ Ηισ[ι(?)νω Σαναμω Κυδώρου, il est probable qu'on a le patronyme et le papponyme, sans articles. Le troisième nom est plutôt grec (*HPN* 269), mais pourrait être adapté sur un nom carien.

208. *Noms cariens*. Deux textes du temps de Mausole, venant probablement de Mylasa, sont publiés par W. Blümel, *Epigr. Anat.* 16 (1990), 29-42 ; ils renferment un grand nombre de noms cariens, bien étudiés par l'auteur des *I. Mylasa*. 1) Contrat mentionnant Zeus Οσογωλλις. Ce théonyme carien est remarquable et projette une lumière nouvelle sur un problème non vu depuis Boeckh (*CIG* 2700). Comme le montre B. en détail, au lieu et place d'un dieu «Οσογωα», il faut restituer Οσογωλλις, forme pleine du théonyme, concurrencée par une seule forme brève Οσογω (e.g. *I. Mylasa* 323, etc.). Les nombreux anthroponymes cariens enrichissent notablement notre répertoire de ces noms

curieux. 2) Fragment avec une longue liste nominative, d'environ soixante noms. Outre le rare Ὑλιατος (*Bull.* 1990, 366), il y a bien des formes nouvelles et parfois bizarres, comme Νυταρ, Νετερδιμος, Σαννοτδηρις, Οριδημις, etc. Ajoutons que B. a formé le projet très louable de constituer un recueil spécial des noms cariens en transcription grecque, qui compléterait heureusement le livre déjà ancien de L. Zgusta, *Kleinasiat. Personennamen* (1964). Les deux pierres fournissent aussi de nombreux noms d'habitants, qui permettent souvent des comparaisons avec les éléments cariens des listes de tributs attiques.

209. *Noms crétois*. Les épitaphes de Kydonia (La Canée) signalées rapidement dans *Bull.* 1990, 614, viennent d'être publiées en détail par St. Markoulaki et V. Niniou-Kindeli, *Arch. Deltion* 27 (1982), *Meletes* [paru en 1990], 7-40. On a désormais tous les fac-similés de ces inscriptions en cursive tracées au charbon de bois au-dessus des portes des tombes. Les noms déjà énumérés sont confirmés, notamment Ἀχαιάδας ; ajouter les fém. Νικιώ (nouveau ?) et Σωσίμα (graphie pour Ζ-). Tombe 9, le défunt *Panklès* est qualifié de ἀρειοφάτας ; comme indiqué dans *Bull.* 1990, *l.c.*, j'y vois l'épithète rare mais attestée « frappé par Arès » = « mort à la guerre », et non pas une sorte de second nom inattendu et d'étymologie difficile (29-30), car la ressemblance avec homér. ἀρηϊό-φατος me semble contraignante ; même structure tombe 3 pour un Sôsiklès dit ὀρείφατας (*sic* ; à mon avis un lapsus du scripteur). Liste des noms, 40.

210. *Noms imaginaires*. Dans le volume *Mnêmê D. Lazaridê* (*Bull.* 1990, 7), 629-633, L. Kranioti publie une borne de sanctuaire de Strymé (Thrace, à l'ouest de Maronée), concernant des divinités guérisseuses, *Podaleirios*, *Machaôn*, *Periesiô* (voir n° 221) et *Athêna*. Sur le dernier point, l'article de K. est plutôt confus : il s'agit évidemment de la déesse, non pas d'un anthroponyme, qui serait soit un masculin « Ἀθηνάης » (631, texte grec), soit un féminin (634, résumé français : « une certaine Athènaè qui aurait été guérie »).

211. *Noms iraniens en Égypte*. Ph. Huyse, *Iranische Namen in den griech. Dokumenten Aegyptens* (Fasc. 6a des *Iran. Namen in Nebenüberlieferung idg. Sprachen*) : Vienne, 1990, 70 p., apporte un répertoire alphabétique et critique des noms en transcription grecque mais d'origine iranienne, trouvés dans les documents grecs d'Égypte. Il s'agit en majorité de papyrus, pour lesquels H. donne d'excellents dépouillements ; pour les inscriptions, il fournit moins de détails et se contente souvent de renvoyer au *Sammelbuch*, d'une manière un peu laconique. Les noms parfois supposés iraniens qui sont écartés figurent entre crochets droits. Ainsi pour un nom (papyrus, inscriptions) n° 7 [Ἄρειος], regardé par certains comme iranien (Launey, R. Schmitt). En accord avec les Robert, *Bull.* 1976, 151, H. y voit justement, à mon avis, un nom d'origine grecque devenu fréquent en Égypte ; mais je compte montrer ailleurs qu'un tel nom, peu à sa place en Grèce propre, singulièrement répandu en Égypte (à côté d'Ἄρης, moins fréquent) doit correspondre à une *interpretatio graeca* et recouvrir un « Arès » égyptien.

212. *Noms dans le Pont*, voir n° 420.

MOTS NOUVEAUX ET MOTS RARES

213. βαγινάριος = lat. *vaginarius* « *vaginarum artifex* » (Du Cange) > anc. fr. *gainier* : nouvel exemple à Stobi, sur une stèle paléo-chrétienne, n° 714.

214. βέννος (τὸ), association de fidèles d'un dieu en Phrygie n° 559.

214*bis*. γεωδότης(m) nom de métier ou de fonction en Mysie, *Ep. Anat.* 16 (1990) 65, l. 5, IIe a.C. Le terme fait penser à γεωδαίτης pour le sens.

215. δεκανία «portion de terrain pouvant être exploitée par dix hommes» : nouvelle attestation de ce terme à Balboura en Kibyratide n° 551.

216. ἐπιβηματίς(m) : semble désigner un élément architectural destiné à recevoir un sarcophage : *I. v. Smyrna* II, 2, IX, p. 355-356, IIe/IIIe p.C.

217. κατάπυγος. Alors que l'adjectif obscène et injurieux καταπύγων, fém. καταπύγαινα, est fréquemment attesté dans des graffites depuis le plus haut archaïsme (M. Lombardo, *Par. Pass.* 40, 1985, 298-300), la forme thématique κατάπυγος était jusqu'ici surtout connue par des grammairiens. A. Johnston, *Par. Pass.* 250 (1990) 41, signale la présence indubitable de cette variante sous le pied d'une péliké apulienne de la seconde moitié du IVe s., Trendall-Cambitoglou, *Red-figured Vases of Apulia* II, 1982, 510, n° 131. Pour πυγίζω consulter désormais *Class. Quarterly* 46 (1991), 67-70.

218. κτεάτισμα(m) «établissement, fondation», à Bérézan, n° 419. Nouveau substantif bâti sur hom. κτεατίζω.

219. ξυλοκάρος(m) «coupeur de bois» à Prousa de l'Olympe en Bithynie, *Ep. Anat.* 16 (1990), 101, IIe p.C. ; le second membre doit être un nom d'agent de la racine de κείρω (cf. *Il.* 24, 450 δούρατ' ἐλάτης κέρσαντες ; Sophocle, *Trach.* 1195 ὕλην κείραντα) ; il pourrait s'agir d'un métier plus spécialisé que celui de δρυτόμος.

220. πάτρεια «tante» (femme du πάτρως) : un nouvel exemple en Lydie, *Ep. Anat.* 15 (1990) 80, n° 31, l. 9, Ier p.C.

221. Περιεστώ(m) «Guérison» : entité qui partage le sanctuaire de Podalire, Machaon et d'Athéna à Strymé sur la côte thrace, *Mnèmè D. Lazaridè*, 1990, p. 630, *ca* 400 a.C. L'abstrait nouveau περιεστώ (ici personnifié, voir O. Masson, n° 210) est bâti comme ἐστώ «essence» (Archytas) ou ἀπεστώ «absence» (Hérodote), etc. Pour ce type de parèdre qui porte un nom abstrait, on comparera Ἰασὼ Ἀκεσώ τε à Épidaure, *IG* IV 1², 135, I, l. 3.

222. σπονδιστήριον, «local à libations» (?), en Pisidie, n° 585.

ATTIQUE
(jusqu'au IIe s. *a.C.*)
(J. Tréheux)

223. Épitaphes : recueil n° 5 ; épitaphes et démographie n° 129 ; au Céramique n° 71 ; tablettes de plomb n° 142. Dédicaces de vases dans les inventaires du Parthénon n° 145. Ajax et Eurysakès n° 128. Couronnes du Conseil et des magistrats n° 162. Les pôlètes et les biens confisqués n° 163.

224. D. Whitehead, Abbreviated Athenian Demotics, *ZPE* 81 (1990), 105-161, a eu la patience de relever dans les inscriptions (y compris les ostraka et les tablettes de bronze) toutes les abréviations des quelques 130 démotiques attiques : la liste en occupe 44 pages. On pouvait au départ imaginer que, pour un dème donné, l'emploi de telle abréviation révélait une date, au moins approximative, ou que, lorsque deux ou plusieurs démotiques commencent par les mêmes lettres (p. ex., Ἀναγυράσιος, Ἀνακαιεύς et Ἀναφλύστιος), une abréviation «normale» réservée à chacun d'eux lèverait l'ambiguïté ou encore que telle forme d'abréviation serait utilisée pour tel type de documents. En fait, il n'en

est rien et l'usage des diverses abréviations de tous les démotiques se révèle comme étant totalement arbitraire. L'enquête méritait d'être entreprise. Mais quel intérêt y avait-il à en publier les laborieux cheminements puisque les conclusions en sont entièrement négatives?

225. Ch. Habicht, Notes on Attic prosopography. Coincidence in Father-son pairs of names, *Hesperia* 59 (1990), 459-462. Le fait que deux personnages portent le même nom et le même patronyme ne prouve nullement qu'ils appartiennent au même dème et, *a fortiori*, à la même famille. Quatorze exemples, glanés au hasard de ses lectures, qu'a rassemblés H., en administrent la preuve. L'observation ne vaut pas seulement pour Athènes; elle s'applique partout dans le monde grec. De l'avoir méconnue dans le cas d'un archonte thasien du IV^e^ siècle, Αἴχης Ἀρχεσιλέ[ω] et d'un Spartiate célèbre, Αἴχας Ἀρχεσιλάου a conduit récemment à une regrettable erreur, cf. *Bull.* 1984, 314.

226. Barry B. Powell, The Dipylon Oenochoe and the spread of literacy in eight-century Athens, *Kadmos* 27 (1988), 65-86, s'est mesuré à son tour avec le texte gravé sur l'oenochoé du Dipylon, qui constitue la plus ancienne inscription grecque alphabétique (vers 740). On sait que celle-ci comprend deux sections : la première, d'une lecture aisée, est un hexamètre dactylique de type canonique (hὸς νῦν ὀρχεστῶν πάντων ἁταλότατα παίζει, «celui de tous les danseurs qui s'ébattra de la façon la plus vivante»), la seconde, après un ΤΟΤΟΔΕ clair, aligne six lettres de déchiffrement et d'interprétation difficiles. Le texte avait été étudié depuis l'origine sur des fac-similés et des photographies. Le mérite de P. a été de le réviser sur le document lui-même et d'en fournir une transcription attentive. Pour l'interprétation, P. conclut sur de bonnes raisons que l'auteur est un aède professionnel et que l'occasion fut un concours de danse athlétique. Quant à la gravure, elle est manifestement de deux mains (observation où P. rejoint L. H. Jeffery) : l'hexamètre a été gravé par quelque scribe étranger, responsable sans doute aussi des six premières lettres de la seconde section; les six lettres suivantes seraient en fait un abécédaire, partiel et fautif, commençant par un K, où se serait essayée une main inexpérimentée s'exerçant à écrire. Ceci demeure naturellement problématique.

227. D. J. Phillips, Observations on some ostraka from the Athenian Agora, *ZPE* 83 (1990), 123-154, publie trois ostraka de l'Agora restés inédits : 1° Inv. P 31076. Teisandros | Isagorou : certainement le fils ou un fils d'Isagoras, l'archonte de 508/7 et l'adversaire politique de Clisthène. L'ostrakon a dû être gravé dans les années 480. C'est après Marathon, que resurgirent les attaques contre les tyrans et leurs «amis» dans les débats politiques : l'ostracon de Teisandros se situe dans ce contexte. Le nom est étranger et sa présence dans la famille d'Isagoras s'explique par un mariage avec une non-Athénienne de marque comme le nom de Clisthène chez les Alcméonides par le mariage d'Agaristè avec le tyran de Sicyone. — 2° Inv. P 31179. Νικίαι | Νικηράτο : complète la liste des «candidats» à la dernière ostracophorie, celle qui aboutit à l'ostracisme d'Hyperbolos en 418/7. — 3° Inv. P 30190. Φρυνόν[δας] | Κράτες | Ἀθμο[νεύς]. Même date que le précédent. Avec une telle présentation (deux nominatifs?), P. propose un texte très différent de celui de M. Lang, *Ath. Agora* XXV, 660. P. prolonge et parfois rectifie les observations d'E. Vanderpool, *Bull.* 1971, 224. Il suggère une corrélation entre la qualité du support et celle de la gravure; croit l'intervention de scribes, publics ou privés, plus fréquente que Vanderpool ne l'a estimée, ceux-ci étant utilisés non seulement par les illettrés ou les groupes politiques (les 190 ostraca de Thémistocle préparés par

14 «mains»), mais pour des raisons contingentes (difficulté de trouver un tesson convenable ou de graver le nom avec une pointe, surtout quand le tesson est vernissé), etc. P. croit la proportion d'illettrés parmi les citoyens athéniens plus importante que ne l'a fait Vanderpool. Il pose enfin la question de la validité des ostraca qui ne portaient qu'un nom sans patronyme ni démotique. Étaient-ils ou non comptabilisés? Il nous semble qu'en pratique les cas où l'on pouvait hésiter au point d'écarter un vote devaient être rarissimes.

228. M. H. Chambers, R. Gallucci, P. Spanos, Athen's alliance with Egesta in the year of Antiphon, *ZPE* 83 (1990), 38-63, pl. I à III et photographies en couleurs A et B, font l'historique du déchiffrement du nom de l'archonte en *IG* I³, 11, puis décrivent par le menu les opérations effectuées pour faire parler la pierre (cf. *Bull.* 1990, 385) : la mesure des intervalles entre les lettres, la superposition de photographies multiples et, surtout, le bombardement du marbre par un rayon laser ont prouvé (les photographies en couleur A et B ne permettent pas d'en douter) qu'il fallait lire et rétablir Ἀντ]ιφῶν (*a.* 418/7). Cette donnée nouvelle est capitale. Mais il reste à l'interpréter historiquement et à déterminer la place qu'occupe l'alliance entre Athènes et Égeste dans la trame des événements qui ont abouti à l'expédition de 415/413 contre Syracuse. Sur ce point, nous estimons que la lumière n'est pas faite. Aucune des deux interprétations proposées à partir de Thuc. VI, 6,2 n'est satisfaisante et l'on se demande pourquoi les Égestains envoyés à Athènes en 415 n'y ont pas invoqué l'alliance récente de 418/7. Réponse des auteurs de l'article : «Parce que Thucydide l'ignorait. Et il l'ignorait parce que, dans son exil, la source de ses informations était pélonnésienne». Il faut croire que les services du renseignement péloponnésiens fonctionnaient assez mal pour qu'une nouvelle alliance de l'adversaire ne soit pas parvenue à leurs oreilles. L'auteur de l'amendement (l. 15-17), Εὔφημος, «expert sicilien» est aussi celui qui a été envoyé pendant l'hiver 415/4 pour persuader aux gens de Camarine de se joindre aux Athéniens (Thucydide, VI, 81 ; cf. *Bull.* 1990, 385).

229. H. Mattingly, Some fifth-Century Epigraphic Hands, *ZPE* 83 (1990), 110-122. L'examen attentif de la gravure des inscriptions permet, quand les séries, comme à Athènes, sont denses, d'attribuer un certain nombre d'entre elles à un même lapicide ou, comme on dit, à une même «main». St. Tracy, *Studies presented to Sterling Dow* (Durham, 1984), 277-288, a codifié les critères sur lesquels doivent se fonder les attributions et la fécondité de la méthode a été plusieurs fois reconnue : cf. *Bull.* 1989, 383. L'enquête a surtout porté jusqu'à présent sur le IVe et le IIIe siècle à Athènes. M. l'étend maintenant au Ve siècle où, en associant à celles de ses prédécesseurs ses propres observations, il distingue quatre mains. Cependant, plus qu'à la distribution des textes entre ces différentes mains, il s'est, dit-il, attaché «à voir ce qu'on pouvait tirer historiquement de mains considérées comme identiques par plusieurs savants» (p. 122, n. 9). Nous signalons ici les résultats les plus importants. Le calendrier religieux ionien de Thorikos était daté par G. Daux des années 385-370. D. M. Lewis l'a attribué récemment, *ZPE* 60 (1985), 107, à la «main» des décrets de Kallias et remonté ainsi d'un bon demi-siècle. — Le décret *IG* I³ 60, qui prévoit la constitution d'une flotte de trente trirèmes pour obliger les alliés à payer le tribut, a toujours été rapporté à l'expédition de Mélos (*a.* 416) jusqu'au jour où Meritt l'a transporté autour des années 430. La graphie a confirmé cette datation que M. a précisée (*a.* 426/5 : *Chiron* 4 [1974] 91-99) en observant que des mesures drastiques pour collecter le tribut étaient devenues indispensables pour le réajustement de 425. — La date la plus probable pour le décret sur

l'alimentation en eau *IG* I³ 49 (*Corpus* : 440-432) est 432/1, celle de *IG* I³ 131 (privilégiés nourris au Prytanée ; *Corpus* : *ca* 440-432 ?) autour de 430. — Les décrets sans nom d'archonte, *IG* I³ 158, 159, 174, 187, etc. s'échelonnent sur une période d'une douzaine d'années, antérieures à la paix de Nicias (421), qui coïncident en gros avec la guerre archidamique. — La nouvelle datation de *IG* I³ 11 (*a.* 418/7 ; cf. *supra* n° 228) s'accorde avec la main active à cette date et M. ajoute un argument de poids à la démonstration de M. Chambers : à la l. 14, les ambassadeurs Égestains sont invités à un repas d'hospitalité ἐς τὸν νομιζόμενον χρόνον, formule dont *IG* I³ 165 (*ca. a.* 420) offre le seul parallèle connu. — M. a été bien inspiré en donnant les références des photographies des textes qu'il rapporte à telle ou telle main, faisant ainsi le lecteur juge des critères qui fondent l'attribution. On peut, en revanche, regretter qu'il n'ait pas baptisé ses mains, comme St. Tracy l'a fait pour les siennes : le « Maître des décrets de Kallias », par exemple, aurait été plus parlant que « la main Lewis à deux ciseaux ».

230. M. Walbank, Notes on Attic Decrees, *BSA* 85 (1990) 435-447. Nouvelle enquête à partir des « mains » (cf. n°s 229 et 235), cette fois sur des décrets du IV^e^ s. Nous ne retenons que l'essentiel. *IG* II², 13 *a*, II², 68 et *Hesperia* 40 (1971), n° 3 : 3 fragments qui se joignent ; gain : le nom du *rogator*, [Chai]rephôn. II², 156 et II², 195 : même « main » que les précédents ; date : 339/8. II², 44 et II², 155 = gravés par la même « main », à la même occasion, mais ne provenant pas certainement de la même stèle. II², 81 : le texte du décret est à rectifier sur plusieurs points. II², 154, II², 364, II², 121 : même « main », 3^e^ quart du IV^e^ s., le texte de II², 154 est à amender. II², 139 et II², 289 proviennent de la même stèle ; date : 353/2. II², 277 et II², 428 : même « main », mais fragments non jointifs ; le nom du bénéficiaire du décret est Isagoras. II², 540 *ab*, *SEG* 24, 177 et *Hesperia* 21 (1952), n° 17 : les deux fragments 540 *a* et 540 *b*, doivent être disjoints ; le premier, du 3^e^ quart du IV^e^ s., confère la proxénie et l'évergésie à un citoyen inconnu d'Abydos et la proxénie, l'évergésie et une couronne d'or à un autre citoyen d'Abydos, certainement son parent ; le second fragment, II², 540 *b*, auquel se raccorde *Hesperia* 21 (1952), n° 17, d'un quart de siècle plus récent, confère une couronne d'or à Képhiso —, fils de Dèmètrios, d'Abydos. *IG* II², 321 et II², 1001 : il s'agit de deux publications d'un même fragment, la première d'après une copie de Pittakis ; restes d'un inventaire d'après Wilhelm. II², 286 et II², 625 proviennent de la même stèle = décret de proxénie du 3^e^ quart du IV^e^ s. honorant deux ou plusieurs personnages, probablement d'Achaïe. II², 257 et II², 300 : fragments jointifs, du milieu du IV^e^ s. II², 414 *a*, II², 430 et II², 285 + 414 *d* : peut-être tous ces fragments proviennent-ils d'une même stèle et d'un même décret en l'honneur d'un citoyen de Pharsale ; date : 334/3. II², 335, II², 405 et *Hesperia* 4 (1935), n° 32 : trois fragments non jointifs provenant d'une même stèle de 334/3. II², 242 et II², 373 : même « main », peut-être jointifs ; les deux décrets de 373 en l'honneur du médecin Euènor fils d'Euépios d'Acarnanie (a. 377/6 et 322/1). II², 416 *ab* et *Hesperia* 10 (1941), n° 13 = même « main » ; *Hesperia*, *l.c.*, date de 324/3 ; malgré des objections illusoires, les fragments II², 416 proviennent de la même stèle. II², 398 *a*, II², 438 et II², 612 : même « main », même stèle, mais non jointifs. II², 407 et *SEG* 32, 94 ; suggérée *ZPE* 67 (1987) 165-166, l'appartenance des deux fragments à la même stèle a été confirmée. II², 309 et II², 552 : fragments jointifs, dont l'assemblage a été transcrit (entre 307/6 et 303/2). II², 484 et II², 558 : même stèle, datée de la 8^e^ prytanie de 304/3 ; le décret est pris en l'honneur d'un partisan des rois de Macédoine, Oxythémis de Larisa ; parmi les privilèges que le décret lui confère, une couronne d'or κατὰ τ[ὸν

νόμον] : la loi fixant la valeur des couronnes honorifiques datant de 303/2 ou peu avant, on aurait ainsi anticipé aux Dionysies de 303 dans le cas de plusieurs partisans de la Macédoine sur les mesures que la loi aurait ensuite avalisées. II², 489 et II², 532 : deux fragments de la même « main », probablement de la même stèle ; II², 489 conserve la partie supérieure d'un décret de 303/2 en l'honneur de ...ycratès, fils de Socratès, probablement un étranger ; II², 495 et II², 709 : deux fragments de la même « main », provenant de la même stèle (12e prytanie de 303/2), mais non jointifs ; on lit à la fin du texte que les fonds nécessaires à la confection et à la gravure de la stèle seront pris sur le décret affecté aux décrets du peuple ; or, une autre stèle de la même date ne contient pas cette clause ; W. y voit une inadvertance du rédacteur ; je crois plutôt que la transcription sur le marbre était sélective. II², 330 et II², 590 : deux fragments jointifs ; même « main » que II², 402, daté de 313/2 ; le rapprochement a été fait indépendamment par D. Peppas-Delmousou, *SEG* 25, 85 *ab* et *SEG* 21, 362 ; en 1967, W. a suggéré que ces fragments, sans être jointifs, appartenaient à la même stèle (*ZPE* 69, 261-265). Bien que les pierres n'aient pas pu être rapprochées matériellement, W. estime que des estampages ont rendu l'induction assurée. On le voit : les virtuoses des « mains » ne contribuent pas peu à faire d'*IG* II² une ruine sur laquelle flotte une poussière d'additions, de corrections et de regroupements.

231. D. H. Kelly, Charidemos's Citizenship : the Problem of *IG* II² 207, *ZPE* 83 (1990), 96-109. Nouvelle discussion sur la chronologie : cf. *Bull.* 1990, 390 et 391. On sait que la date du fragment *a* (dont on admet unanimement que, même s'il ne provient pas de la même stèle que *b-c-d*, il en est très proche dans le temps) aujourd'hui perdu, est donné uniquement par la copie de Pittakis, l. 12 : [τοὺς θε]σμοθέτας τοὺς ἐπὶ Νικομάχου ἄρχοντος (*a.* 341/0). Le décret attribuant la citoyenneté athénienne et la couronne à Orontès, satrape de Mysie, M. J. Osborne a montré, *BSA* 66 (1971) 297 sqq., que l'année 341/0 ne s'accordait pas avec la carrière d'Orontès, qui était probablement mort à cette date. Dans ces conditions, il convenait de corriger la lecture de Pittakis et, comme à Osborne dans un premier temps (*Naturalization in Athens*, I, 54), il m'était apparu (*Bull.* 1990, 391) que Νικο<φήμ>ου (*a.* 361/0) était la leçon la plus proche (Τιμοκράτους (*a.* 364/3) qu'Osborne a préféré ensuite *o.c.*, II, 76 ne s'explique guère). K. modifie foncièrement les données du problème à partir du *Contre Aristocratès* de Démosthène et soutient que la date de 341/0 et la leçon de Pittakis sont parfaitement plausibles, à condition de renoncer à faire d'Orontès le satrape de Mysie. Le plaidoyer est habile. Mais que les Athéniens aient décerné la πολιτεία et une couronne d'or de mille drachmes à un Orontès inconnu et échangé des σύμβολα (*a*, l. 13) pour la fourniture de blé avec un chétif dynaste d'Asie Mineure sans souffler mot du satrape dont il relevait laisse en définitive plutôt perplexe.

232. V. Gabrielsen, *IG* II² 1609 and Eisphora Payments in Kinds?, *ZPE* 79 (1989), 93-99. L'idée a été autrefois avancée par H. Fraenkel, *AM* 48 (1923), 19-20 que le verbe εἰσήνεγκε dans les inventaires de la marine, en particulier *IG* II² 1609, s'appliquait à des paiements en nature de l'εἰσφορά. Contre cette théorie, défendue à plusieurs reprises, nous avons fait valoir, *Bull.* 1989, 369, des arguments de chronologie. La condamnation de G. est beaucoup plus directe. Lorsque les épimélètes des arsenaux reçoivent des agrès qui leur sont restitués par tel triérarque, ils signalent dans leur procès-verbal qu'ils les ont reçus, τάδε παρελάβομεν, et ils ajoutent que le triérarque les a déposés dans les arsenaux, εἰσήνεγκε. La procédure et le formulaire sont les mêmes lorsque des équipements

privés sont remis aux épimélètes soit à titre de prêt, soit sur réquisition : le propriétaire παρέδωκε τὰ σκεύη et les épimélètes précisent qu'il les a déposés dans les arsenaux où ils ont constaté leur présence : εἰσήνεγκε. «The verb εἰσήνεγκε refers to an act inseparably connected with the official παράδοσις and designates the physical deposition of equipments in the dockyards» (p. 95). Il nous semble que la cause devrait être désormais entendue.

233. M. B. Walbank, The property of Aiantis and Aigeis, *ZPE* 84 (1990), 95-99, a relu la grande stèle retrouvée à l'angle O. de l'Agora et publiée par M. K. Langdon, *Hesperia* 56 (1987), 47-58 (*Bull.* 1988, 349). La pierre a beaucoup souffert et on peut seulement en déchiffrer quelques bribes. De sa révision W. ne donne les résultats que pour les 16 premières lignes (sur 187). Les l. 2 à 9 contiennent des vestiges évanides du décret ; l. 4-5 peut-être la formule [δε|δ]όχθαι ταῖς [φ]υλαῖς et l. 8-9 quelque clause relative au paiement de la stèle ἐκ κοινῶν χρημάτων [τῶν] φυλῶν. Heureusement, la l. 10, déjà élucidée par Langdon, définit clairement l'objet du décret : [ο]ἵδε ὡρί<σ>αντο τὰ ἐδά[φη τ]ὰ ἐ[ν] Ὠ[ρ]ωπ[ῶι τ]ῶ[ν] Αἰγειδῶν καὶ Αἰαντιδῶν. La rubrique commande les noms, accompagnés des démotiques, de vingt ὁρισταί (et peut-être d'un secrétaire), tous des tribus Aigeis ou Aiantis. La commission était donc constituée par dix experts de chacune de ces deux tribus. Parmi les ἐδάφη qui suivent et dont l'énumération se prolonge jusqu'à la fin du texte, certains sont dits ἀμφισβήτητοι et d'autres ἀναμφισβήτητοι et l'on s'est demandé si les contestations s'étaient élevées entre les Αἰγεῖδαι et les Αἰαντίδαι ou entre eux et d'autres tribus. Le déchiffrement de W., en fixant la composition de la commission, prouve qu'elle a dû arbitrer les revendications concurrentes des deux tribus auteurs du décret commun.

234. S. C. Humphreys, Phrateres in Alopèkè, and the Salaminioi, *ZPE* 83 (1990), 243-348, commente d'abord la liste *IG* II² 2345 (3ᵉ quart du IVᵉ s. plutôt que 1ʳᵉ moitié, comme indiqué dans le *corpus*). Depuis que D. Lewis a identifié [Κτ]ησικλείδης Κτήσωνος (l. 35) comme un démote d'Alopèkè (*BSA* 1955, 13-14), il est apparu que la liste est celle des membres d'une phratrie dont le centre religieux était Alopèkè. Ceux-ci sont répartis en 8 (?) thiases placés sous l'autorité d'un archithiasite. Certains noms sont suivis d'un chiffre (de 5 à 105) : probablement la contribution versée par l'intéressé pour la construction ou la réparation d'un édifice du sanctuaire ; on peut avec H. admettre que la contribution a été fixée à dix drachmes et que n'ont été signalés que les versements inférieurs ou supérieurs. La seconde partie est beaucoup plus conjecturale. Elle s'emploie à déterminer l'origine du genos des Salaminiens et à en reconstituer l'histoire. Nos informations sur ce genos proviennent surtout de deux longues inscriptions publiées par W. S. Ferguson, *Hesperia* VII (1938) p. 1-74. Le genos était divisé en deux branches, les Salaminioi des sept tribus et les Salaminioi du Sounion. La plus longue et la plus récente des deux inscriptions est le texte d'un serment de réconciliation échangé en 363/2 entre les deux branches du genos. Or, dans la liste des phrateres d'Alopèkè, les noms de trois sur six démotes d'Agrylè se retrouvent parmi ceux qui ont prêté le serment et les dates ne font pas objection. Certains Salaminioi appartenaient donc à la phratrie d'Alopèkè. Était-ce le cas de tous ? H. observe à juste titre que rien ne fait obstacle à cette inférence. Les Salaminiens, en tout cas, étaient responsables du sanctuaire d'Eurysakès, le fils d'Ajax, dans la ville, à Mélité, et du temple d'Athéna Skeias au Sounion, où le genos avait aussi des intérêts religieux. Tels sont les faits ; les explications sont diverses. Pour Ferguson, le genos aurait été créé au VIIᵉ ou au VIᵉ siècle par des groupes d'Athéniens qui s'unirent pour

prendre le contrôle de l'île de Salamine et légitimaient leur action en se prétendant les descendants d'Eurysakès. Pour Nilsson, les Salaminiens seraient des indigènes déportés après la conquête de l'île par Athènes : on s'expliquerait ainsi que le genos n'ait pas de centre religieux dans l'île. H. suppose que la migration des Salaminiens serait très ancienne et remonterait aux «siècles obscurs». Ils se seraient d'abord établis près de l'Acropole, à Mélitè, puis auraient fait mouvement vers Alopèkè. De là, une branche aurait gagné le Phalère, attirée par le commerce maritime, et une autre le Sounion, quand les mines commencèrent à y être exploitées, au VI^e siècle. Dispersés, mais conscients de leur commune origine, les Salaminioi constituent un genos ou plutôt un pseudo-genos (M. P. Nilsson, suivi par F. Bourriot). H. estime qu'«aucune tentative faite pour lier le genos avec la conquête de Salamine au VI^e siècle n'a été réellement persuasive» (p. 247); les mouvements que H. suppose pour expliquer les multiples établissements du genos le sont-ils davantage? — Phratrie des Démotionides n° 167.

235. S. V. Tracy, A fragmentary Inscription from the Athenian Agora praising ephebes, *Hesperia* 59 (1990), 543-547, pl. 89. Fragment d'un décret du Conseil décernant l'éloge et la couronne aux éphèbes de l'année, à leur cosmète et à leurs instructeurs. La seule particularité notable est, l. 4, la mention de «la garde du Mouséion»; cf. *IG* II² 665 (*a.* 266/5). L'écriture du fragment permet de le rapporter au «Cutter of *IG* II² 788» (cf. *Bull.* 1989, 383) dont T. situe maintenant l'activité entre 275 et 235 environ. La reconstitution des carrières des instructeurs interdit de placer le texte avant le début de la guerre chrémonidienne (268/7-262/1). La liste des archontes est assez fermement établie pour cette période. *IG* II² 665 écarte 267/6 : la l. 10 du fragment montre que le nom de l'archonte de l'année avait 8 ou 9 lettres au génitif, ce qui élimine l'éponyme de 265/5, Νικίας Ὀτρυνεύς. Reste l'une des quatre années 265/4 à 261/0 : «The career of the cutter who inscribed this text, the cutter of *IG* II², 788, suits admirably a date of 264-260» (p. 546). Surtout depuis que T. a remonté de vingt ans cette carrière...

236. M. J. Osborne, The Chronology of Athens in the Mid Third Century B.C., *ZPE* 78 (1989), 209-242. Quand on compare les sept listes des archontes d'Athènes au III^e siècle dressées depuis 1930 (Tableau I, p. 211), on constate qu'elles s'accordent, à de minimes différences près, du début du siècle à 266/5 et de 229/8 à la fin du siècle, mais que, entre 265/4 et 230/29, les divergences sont telles que les listes sont radicalement inconciliables et «défient tout à la fois les promesses des cycles de secrétaires et l'ingéniosité des érudits» (p. 209). Pour O., la raison en est simple : on a voulu voir observée tout au long du siècle la «loi de Ferguson» et on a manipulé les données pour les plier aux exigences des cycles de secrétaires en vertu du principe que «les conclusions qu'imposent les cycles sont plus fiables [que le témoignage des documents]» (Meritt, *Hesperia* 50 [1981], p. 82). Le parti adopté par O. est inverse. Tout en reconnaissant que la «loi de Ferguson» est à l'origine des progrès décisifs de la chronologie attique, O. rappelle que les cycles des secrétaires du conseil répondent à un souci démocratique, celui d'équilibrer les charges entre les tribus, et que l'avènement de régimes oligarchiques et tyranniques provoque des ruptures de cycles et ouvre des périodes, plus ou moins longues, où les cycles ont disparu. C'est ce qui est arrivé à plusieurs reprises au III^e siècle, notamment sous le régime imposé par Antigone Gonatas après la guerre de Chrémonidès et pendant la guerre démétriaque. O. relève les ruptures des cycles, comme celle qui s'est produite en 261/0 sous l'archontat d'Arrheneidès après la guerre chrémonidienne et, à partir

des inscriptions, parvient à dater certaines périodes où les cycles sont absents, comme, p. ex., à partir de *SEG*, II, 9, les années qui s'échelonnent entre les archontes Polyeuktos (246/5) et Eurykleidès (239/8). Les résultats sont consignés dans le Tableau II, p. 241. Ils sont évidemment très différents de ceux de Meritt qui, dans son dernier bilan (*Hesperia* 50 [1981]) a cru pouvoir affirmer l'existence d'un cycle de secrétaires ininterrompu entre 291/0 et 246/5. Il est possible que, sur certains points, les conclusions formulées par O. doivent être rectifiées, en particulier, comme il le reconnaît lui-même, quand sera publiée une stèle, découverte il y a une dizaine d'années dans la rue Aristophanès et restée inédite, dont on a averti (*Deltion* 33 [1978] *B* [1] 13) qu'elle recélait la clef de la chronologie de la période. Mais, quoi qu'il en soit, nous estimons que la démarche d'O. s'inspire de principes très sains. O. voudrait l'étendre aussi aux magistrats financiers et il admet (p. 219 et *passim*) que le collège (οἱ ἐπὶ τῆι διοικήσει) est à l'œuvre dans les périodes d'indépendance et de démocratie, le magistrat unique entre 261 et 229. Tel était l'avis de A. S. Henry, *ZPE* 72 (1988), p. 129-136 (*Bull.* 1989, 238) dont l'objection créée par le décret relatif au sanctuaire d'Aglauros (G. S. Dontas, *Hesperia* 52 [1983], p. 48-63 [= *SEG* 33, 195]) n'a pas ébranlé la conviction. J'estime avec Ph. Gauthier *(Bull.* 1989, *l.c.)* et, déjà, J. et L. Robert (*Bull.* 1983, 157) que «les deux variantes de la formule ne postulent pas un changement de régime, mais que le pluriel désigne le collège dans son ensemble et le singulier celui qui, à tour de rôle, chaque mois ou chaque trimestre, s'occupait des affaires au nom du collège».

237. *Rhamnonte*. V. Petrakos, Τὸ Ἔργον τῆς Ἀρχαιολογικῆς Ἑταιρείας κατὰ τὸ 1990 [1991], 1-9. Au cours de l'année 1990 ont été explorés à Rhamnonte les alentours de la porte orientale. A l'intérieur d'une terrasse a été dégagé un petit temple de structure très simple. Plusieurs inscriptions ont été mises au jour : 1) au sud du temple, une stèle intacte où est gravé un décret τῶν Ἀθηναίων τῶν τεταγμένων ἐν τῶι Ἀφίδνωι décernant l'éloge et une couronne d'or à Νικόμαχος Αἰνιάδου Παιανιεύς, stratège de la paralie sous l'archontat d'Archélaos (*a.* 221/1) ainsi que l'éloge et une couronne de feuillage à l'épimélète Nemoneus Elaiousios et au secrétaire Archestratos Euonymeus. Νικόμαχος doit ces honneurs au fait que τῶν--φρουρίων ἐπεμελήθη καλῶς καὶ συνφερόντως τῶι τε δήμωι καὶ τοῖς οἰκοῦσιν ἐν ἑκατέρωι τῶν φρουρίων (la forteresse de Rhamnonte et celle d'Aphidna ; le fort du Sounion devait être administré séparément), qu'il ἔθυσε τεῖ Θέμιδι καὶ τεῖ Νεμέσει καὶ τοῖς ἄλλοις θεοῖς οἷς πάτριον ἦν ἐκ τῶν ἰδίων, enfin qu'il a offert à sa sortie de charge un sacrifice particulier à Ἀφροδίτη Ἡγεμόνη. Le décret devait être gravé sur deux stèles de marbre, dont l'une serait exposée à Aphidna et l'autre à Rhamnonte, ἐν τῶι ἱερῶι τῆς Ἀφροδίτης τῆς Ἡγεμόνης : c'est cette dernière stèle qui a été retrouvée *in situ* ; le temple était donc celui d'Aphrodite Ἡγεμόνη. 2) un bas de stèle remployée porte, à l'intérieur d'une couronne, οἱ στρατιῶται Φιλόθεον Φρεάρριον. Il s'agit du stratège de la paralie en charge sous l'archontat de Mnèseidès, Φιλόθεος Φιλίωνος Φρεάρριος (*P.A.* 11499). 3) Une autre stèle, du IVe s., porte la dédicace Ἥρωι, c.-à-d. au héros archégète de Rhamnonte, sans doute Néanias, frère d'Oinoè. 4) Près de la porte, à l'intérieur de la citadelle, a été dégagée la partie inférieure d'un pilier hermaïque (2e moitié du VIe s.) ; sur la face antérieure, une inscription le long des arêtes : - - - καὶ βοτῶν ἐπίσκοπον - - - - Λάχες μ' ἱδρύσατο montre qu'Hermès était honoré comme protecteur des bêtes et que le dédicant était un certain Lachès, sans doute selon P. de Rhamnonte. 5) De l'espace extérieur à la porte sud deux autres inscriptions : sur un Hermès quadrangulaire, une inscription éphébique (2e moitié du IVe s.) ; à l'intérieur d'une couronne d'olivier deux mots : αἱ νῆσοι. P. pense qu'il s'agit des Cyclades,

nommées collectivement, qui honoraient, dans le décret gravé au-dessus de la couronne, un notable aujourd'hui inconnu, p.-ê. un stratège de la paralie. — Voir aussi n° 292.

ATTIQUE
(Ier siècle a.C. et période impériale)
(S. Follet)

238. Noms de femmes n° 197 ; noms d'esclaves, *Bull.* 1990, 355.

239. Philosophes : voir *Bull.* 1990, 70-73 et 95 ; *supra* n° 59.

240. Technites dionysiaques : voir *Bull.* 1990, 46.

241. Archonte Nikétès et mort de Philon de Larissa chez Philodème : voir T. Dorandi, *ZPE* 84 (1990), 121-138.

242. R. Sherk (n° 161), étudie notamment les archontes d'Athènes (I, 269-279) et des territoires qui lui ont appartenu au moins à un moment de leur histoire ou qui ont reçu des clérouques, où peuvent se trouver cités des magistrats athéniens : Haliarte, Salamine, Délos, Lesbos, Imbros et Lemnos, Samos, Skiathos et Péparéthos, Syros. — Quelques remarques et compléments. P. 251, il faudrait citer *IG* II² 1716, réédité par S. Dow avec un fragment nouveau (*Bull.* 1950, 75), bien que ce ne soit pas à proprement parler une liste d'archontes, et renvoyer aux études de S. I. Rotroff (*Bull.* 1977, 160) de M. G. Vasilarou et P. Matthaiou (*Bull.* 1988, 550 ; 1990, 238). A propos de H, 272, je considère maintenant l'archonte Thymélikos, de Thorikos, comme un archonte d'Athènes, avec J. et L. Robert, *Bull.* 1979, 343.

243. G. D. R. Sanders et R. W. V. Catling (n° 77), retrouvent le nom de l'Athénien Hélianax, fils d'Asklèpiodoros dans une dédicace de 102/1 aux dieux dont il est le prêtre (Poseidon Aisios et les Cabires de Samothrace) et au roi Mithridate Eupator Dionysos, Épimélète de Délos : Théodotos, fils de Diodoros, de Sounion.

244. P. Roussel, *Délos colonie athénienne* (B.E.F.A.R., 111), Paris, 1987, «réimpression augmentée de compléments bibliographiques et de concordances épigraphiques» par Ph. Bruneau, M. Th. Couilloud-Le Dinahet, R. Étienne, comporte une table révisée des archontes athéniens de 167/6 à 48/7 et une mise à jour de la liste des épimélètes de Délos. P. XIII, pour *IG II²*, 2336, il faut signaler la réédition, avec texte complété et commentaire prosopographique, de S. V. Tracy, *I. G. II², 2336. Contributors of First Fruits for the Pythaïs* (Beiträge zur klass. Philologie, 139), Meisenheim am Glan, 1982.

245. G. Akamatis (*Bull.* 1990, 474), 125-136, [Trésor de monnaies de l'Agora de Pella] (en grec, avec résumé anglais), décrit un trésor de cent tétradrachmes athéniens du Nouveau Style, les derniers datés de 95/4 selon la chronologie dite basse, confirmée ici par le contexte archéologique : la cité fut probablement détruite par un tremblement de terre.

246. M. C. Hoff, *Hesperia* 58 (1989), 267-276, *Civil Disobedience and Unrest in Augustan Athens*, étudie les rapports entre Athènes et Auguste et s'appuie notamment sur *IG* II² 1035, 3175, 3233 et *Hesperia* 17 (1948), n° 30, p. 41-42.

247. M. Hoff (n° 2), 1-8 et pl. 1 : *The Early History of the Roman Agora at Athens*, cherche à dater les deux phases de construction de l'Agora romaine, liées

à des ambasades d'Hérodès de Marathon et de son fils Euclès auprès de César et d'Auguste respectivement. Il invoque *IG* II² 1035, 3175, 3222, 3173. Les dates proposées pour la première phase de la construction (51-47 a.C.) sont satisfaisantes, mais non celles de la seconde (19-10 a.C.). Il faut sans doute remonter l'archontat de Nicias jusqu'aux premières années du règne d'Auguste : Euclès n'a pas dû attendre trop longtemps après son avènement pour reprendre les projets paternels ; sous Nicias, il n'est pas encore prêtre d'Apollon Pythien, alors qu'il le sera depuis l'archontat d'Euthydomos (sans doute à abaisser quelque peu) jusqu'aux premières années du Ier s. p.C. (voir *FD* III 2, 57 à 64) ; puisqu'il y a eu ambassade, il est étrange de chercher à lier la reprise des travaux à un séjour d'Auguste à Athènes. Pour divers détails (*IG* II² 1716, 1035 et le *Deigma* du Pirée), voir aussi *Bull.* 1950, 75 ; 1977, 155 ; 1989, 419.

248. S. Follet (n° 2), 37-44 et pl. 6-7 : *Contribution à la chronologie attique du premier siècle de notre ère*, rassemble les noms de quelques archontes sûrs ou douteux non inclus dans la liste de J. H. Oliver (1942), restitue *IG* II² 3174, que le rapprochement avec 1046 permet de dater de 51/0. Voir aussi n° 69.

249. M.-F. Baslez (n° 2), 17-36 : *Citoyens et non-citoyens dans l'Athènes impériale au Ier et au IIe siècle de notre ère*, d'après la disposition et l'onomastique des listes éphébiques surtout, propose une réinterprétation des catégories distinguées dans ces textes (Milésiens, ἐπέγγραφοι, apatrides) et y découvre, en particulier, des affranchis qui n'ont pas été décelés jusqu'ici.

250. M. Kajava, *Roman Eastern Policy and Other Studies in Roman History*, ed. H. Solin - M. Kajava, Societas Scientiarum Fennica 1990, 59-124 : *Roman Senatorial Women and the Greek East Epigraphic Evidence from the Republican and Augustan Period*, commente, parfois avec de nouvelles restitutions, la documentation d'Athènes sur 18 femmes de rang sénatorial attestées dans la période étudiée, de Sylla à Auguste, honorées surtout en tant qu'épouses ou filles, plus rarement mères d'officiels romains, avec un formulaire stéréotypé et peu de détails. De nombreuses bases sont remployées (l'une porte, par exemple, *IG* II² 351, puis 4233, honorant Licinia). Des incertitudes d'identification et de datation subsistent, surtout pour les textes mutilés. L'article comporte un catalogue prosopographique de 46 n°s (110-118) et de bonnes photographies d'*IG* II² 5179, 4239, 4235, 4232 et 4240 (dans 4232, il rétablit le patronyme Κε[θήγου]).

251. A. Łoś, *Eos* 76 (1988), 65-79 : *Vedii Pollionis luxus* (en polonais, avec résumé français), étudie l'étrange cursus de ce Romain, mort en 15 a.C., connu par Dion Cassius (LIV, 23, 1-2) et des inscriptions de Milet (*A. ép.* 1903, 212), Éphèse (*IGR* IV, 215) et Athènes (*IG* II² 4125), symbole, pour les Romains, de cruauté et de vie fastueuse. — Voir n°s 450 et 480.

252. Ségolène Demougin, *ZPE* 81 (1990), 213-223 : *L. Lucilius Pansa Priscillianus procurateur d'Asie*, étudie notamment l'inscription honorifique (ce n'est pas une « dédicace ») publiée par A. E. Raubitschek, *Hesperia* 12 (1943), 81-87. D'après les parallèles cités par S. D., j'écrirais :

[Ἡ ἐξ Ἀ]ρε[ίου πάγο]υ βο[υλὴ καὶ ἡ]
[βου]λὴ τῶν [Φ καὶ ὁ] δῆμος [ὁ Ἀθη-]
[ναίω]ν Λ. Λου[κίλιον Πά]νσ[αν Πρεισ-]
4 κιλλιανὸν [τὸν κράτιστον (?) τοῦ]
κυρίου αὐτοκ[ράτορος ἐπίτροπον]
ἐπαρχείας Κιλικίας· ἐπίτροπον Παν-]
νονίας κατωτέρας· ἐπίτ[ροπον τῶν ἐν]

[Ῥ]ώμῃ ὑδάτων· ἐπίτροπ[ον Λυσιτανίας]
[ὁμοίως δὲ Οὐεττο]νίας - ἐπίτ[ροπον Ἀσίας]
[ἐπαρχείας (?)· πατέρα] συγκλητικῶν,
[ἀρετῆς ἕ]νεκεν καὶ [τῆ]ς εἰς τὴν
πα[τρίδ]α τὰς Ἀθήν[ας εὐν]ο[ί]ας χάρ[ιν],
αἰτ[ησα]μένου κ[αὶ ἀναστήσαντος (?) Αὐρ. (?)]
Θεο[φίλ]ου, Ὑϐάδο[υ τὸν ἑαυτοῦ]
[φίλον καὶ ε]ὐεργέτην.

253. J. Hatłas, *Eos* 76 (1988), 87-98 : [Les légats de la *legio IV Flavia*] (en polonais, avec résumé français), étudie les six cursus connus de légats de la *legio IV Flavia*, de 70 p.C. jusqu'au v^e^ siècle, et reconstitue notamment celui de l'inconnu honoré à Athènes (*IG* II² 4220).

254. Alison Adams (n° 2), 10-16 et pl. 2-5 : *The Arch of Hadrian at Athens*, réinterprète *IG* II² 5185, montrant que la « porte d'Hadrien » ne sépare pas une ville ancienne et une nouvelle, ou deux quartiers, dont un nouveau créé par Hadrien, mais qu'elle présente Hadrien comme le nouveau κτίστης de la ville. C'est en fait un arc de triomphe, élevé par les Athéniens, du vivant de l'empereur, avec des fonds limités.

255. Sur l'archonte des Panhellènes M. Ulpius Appuleius Euryclès, d'Aezani, voir *MAMA*, IX (*Bull.* 1990, 26), 14-15, n^os^ 31 et 32, et 178, P 6-9.

256. Sur l'archonte Dionysios, voir *Bull.* 1990, 118, et ci-après, n° 261.

257. J. Ebert, *Nikephoros*, 1 (1988), 85-102 : *Neues zu den Inschriften für Aurelios Heras*, reconstitue plus complètement, grâce aux fragments nouveaux publiés par A. Panayotou, *ZPE* 67 (1987), 183-188 et pl. III, le catalogue de victoires et l'épigramme honorant ce coureur, vainqueur notamment dans les quatre grands concours d'Athènes (voir S. Follet, *Athènes*, p. 336, 344, 347, 349).

258. Dédicace de [Ko]smo[s] (?) à (Zeus) Très Haut n° 127.

259. D. J. Geagan, *Am. J. Phil.* 110 (1989), 467-470 : *Spaces, Diereses, and Breathings*, réédite et commente *IG* II² 5935, complété par B. D. Meritt, *Hesperia* 33 (1964), n° 71, p. 224, en adoptant, à une légère variante près, le texte d'Oliver, pourtant jugé non satisfaisant *Bull.* 1977, 164 :

Νούσων εἰη[τὴν] σ[ὺν το]ῖς ἀγαθ[οῖσι] Κράτωνα
Κύϊντον Φοντήϊον | Γαργήττιον· ἡ δὲ κέκευθε
χθών, φιλίους δὲ τύπους δείκνυ|σιν ὁ λάϊνος Ἑρμῆς.

V. 2, il écrit ἡ δὲ au lieu de ἥδε, considérant que les signes surmontant η et ο, pris jusqu'ici pour des esprits rudes, indiquent que ces lettres doivent être lues isolément. Pour prouver qu'il ne s'agit pas d'esprits rudes, il s'appuie sur le fait que le mot Ἑρμῆς n'a pas ce signe. Mais, comme les autres signes diacritiques sont employés seulement là où une forme fait difficulté (ainsi le tréma sur Φοντήϊον, avec un abrègement incorrect d'une longue intérieure en hiatus, mais non sur λάϊνος), on peut penser que l'esprit rude est plus utile sur les monosyllabes que sur Ἑρμῆς. Contrairement à ce qu'affirme G., il faut écrire Κυίντον, sans diérèse, et scander λάϊνος trisyllabique, un vers catalectique étant bien peu probable. Pour le v. 1, on a envisagé trois solutions : 1) une expression qualifiant Κράτωνα | Νούσων εἰη[τῆρα καὶ ἀγαθὸν ἄνδρα, Koumanoudis, amélioré en καὶ ἔξοχον par Wilamowitz ; Νούσων εἰη[τρὸν] σ[οφίῃ λάμψαντα, Wilhelm ; 2) le nom et le patronyme d'un dédicant : Νούσων εἰη[τὴν] Σ[....]ης Ἀγάθ[οιο], Meritt ; 3) une expression prépositionnelle : Νούσων εἰη [τὴν] σ[ὺν το]ῖς ἀγαθ[οῖς] Κράτωνα,

Oliver, Geagan, mais traduit «endowed with the good qualities» (Oliver) ou «among the blessed» (Geagan) — sens surprenant puisque le texte n'est pas funéraire. La forme εἰη[τήν] n'est pas non plus satisfaisante : le seul exemple cité par LSJ se trouve chez un lexicographe avec un sens différent («lanceur»). Je proposerais plutôt, en voyant dans le texte une parodie d'épitaphe métrique : Νούσων εἰη[τῆρ' ἐ]σ[αθρε]ῖς, ἀγα̣θ̣[όν γε] Κράτωνα, κτλ. «C'est l'homme qui soignait les maladies que tu vois, le brave Craton, oui, Quintos Fonteios, de Gargettos : il est caché par la terre, mais son portrait bien aimé, cet hermès de pierre nous le fait voir.» La première restitution du v. 1 aurait une lettre de trop, selon le calcul de Meritt, mais l'objection n'est sans doute pas décisive. Dans la deuxième partie, on pourrait penser aussi au patronyme Ἀγά̣θ̣[οιο], mais le seul autre membre connu de cette famille s'appelle Maximos (Meritt). Dans sa banalité, l'adjectif peut s'accorder avec le ton d'affection familière de l'épigramme (cf. φιλίους) et cette restitution s'accorde avec les traces de lettres lues par Oliver et visibles sur la photographie.

260. A. N. Oikonomides, *Ancient World* 21 (1990), 19-20 : *The Shrine of Makaria in Athens*, propose une nouvelle restitution de l'épigramme *Arch. Ephem.* 1971, n° 15 (cf. *Bull.* 1973, 140 et S. Follet, *Athènes*, 314), datée de l'archontat d'Aiolion. Il y verrait un témoignage sur le culte de Macarie (v. 2 Μακα[ρίας]) à Athènes (cf. aussi les *Héraclides* d'Euripide et l'expression proverbiale employée par Aristophane, *Cav.* 1151 : Ἄπαγ' ἐς Μακαρίαν ἐκποδών). L'hypothèse est intéressante, mais l'articulation entre la première partie de l'épigramme et la seconde n'est pas claire ; l'existence d'un culte éphébique de Macarie n'est pas établie.

261. J. McK. Camp (n° 2), 50-55 et pl. 8-12 : *The Philosophical Schools of Roman Athens*, étudie les établissements d'enseignement supérieur attestés à Athènes du II^e^ s. jusqu'au Bas-Empire, en fait aussi bien ceux où se donnaient les conférences des sophistes que les écoles philosophiques proprement dites. Il commente la dédicace de la bibliothèque de Pantainos et montre qu'à époque tardive l'enseignement s'est sans doute réfugié dans les demeures privées des philosophes. P. 51 et n. 5, il dissocie les tuiles de l'Odéon d'Agrippa portant le nom de Dionysios précédé de l'abréviation ἀρ. ou ἀρχ. de l'archonte de ce nom : l'abréviation, sur des tuiles de Sparte (*IG* V, 1, 892) et d'Argos (quatre exemples cités), signifie ἀρχιτέκτων. On ne peut donc plus dater la réfection de l'Odéon d'Agrippa.

262. Épigramme tardive honorant l'impératrice Eudocie : voir n° 711.

263. P. Herrmann (*Bull.* 1990, 19) réédite, n° 1180, 417-418, le décret de Thyatire trouvé à Athènes *IG* II² 1088 + 1090, complétés par J. H. Oliver, *Hesperia Suppl.* 13 (1970), n° 50, p. 126, en modifiant légèrement les restitutions. Pensant rééditer ce texte prochainement, avec D. Peppa-Delmousou, qui a ajouté des fragments nouveaux, je me borne à deux suggestions : L. 11-12 : peut-être λιθ]ίνῃ στήλῃ καὶ ἀναστῆ|σ[αι] ἐν [ἀκροπόλει, ἵνα] ἔκδηλον [γένηται τοῖς Ἕλ]λησι ἅπασιν ; l. 15 : on peut placer le fragment *g* de façon à obtenir le texte suivant (j'ai vérifié ce rapprochement sur la pierre à Athènes en mai 1990) :

τὴν (τῶν ?) Ἀ]θηγ[αίων] πόλιν [τὴ]ν Εὐεργέτιν καρπ [—]
τὸ σεμνότα]τον Πανελλήνιον
σ̣υ̣[γκ]λήτου κα[ὶ] ἰδίᾳ τά τε ἔθνη
— ου· δῆλος δέ ἐσ[τι]ν καὶ τὴν ἡμ[ετέραν πόλιν κτλ.

Ce rapprochement montre que l'Evergète n'est ni Dèmèter (Kirchner), ni

Sabine, épouse d'Hadrien (Dittenberger et P. Herrmann). Sur Athènes bienfaitrice du monde grec auquel elle a révélé les Mystères, cf. K. Clinton, *ANRW* II, 18,2 (1989), p. 1500, n. 3 et 4 (nombreuses références).

264. F. B. Poljakov (*Bull.* 1990, 22), 93-94, n° 86, reproduit sans commentaire l'inscription de Tralles honorant le Panhellène Julius Amyntianus, prêtre d'Isis et de Sarapis : voir S. Follet, *Athènes*, 133. Pour un autre Panhellène, voir n° 268.

265. H. Oliver (*Bull.* 1990, 10) réédite la belle série de lettres impériales trouvées à Athènes, textes qu'il avait lui-même souvent publiés ou complétés : lettres de Plotin et Hadrien, ou d'Hadrien seul, sur la succession de l'école épicurienne ; lettre sur la vente du poisson à Éleusis, loi sur l'huile, lettre aux technites dionysiaques, lettre de Marc Aurèle et L. Verus à l'Aréopage, lettre de Marc Aurèle aux Athéniens sur divers appels, la *trigonia* et Hérode Atticus en 174/5, dossier de onze lettres relatives à la gérousie sacrée, lettres de Commode aux Eumolpides et aux Athéniens, lettre de Septime Sévère et Caracalla sur les *Panhellenia*, de 201, lettre de Gallien aux Athéniens, de décembre 265. On devrait pouvoir tenir cette édition pour définitive. Quelques regrets, cependant : d'abord des négligences formelles, orthographe, accentuation, lapsus variés ; une bibliographie qui, vu les conditions d'élaboration de l'ouvrage (voir la préface de K. Clinton), n'a pas été mise à jour, un commentaire parfois superficiel ou incomplet, si bien qu'il faudra encore se reporter aux éditions antérieures. Exemples : le n° 74, sur la succession de l'école épicurienne (Athènes, 14 février-14 mars 125), n'a que les sept lignes de l'intitulé, alors que le texte en comporte au moins 27 (je reprendrai ce texte ailleurs) ; n° 184, plaque H, que j'ai revue à Athènes en avril 1990 : l. 1-2, les deux premières lettres d'Ἐγ[κλητοι] sont partiellement visibles ; on lit ϙ ou Φ en fin de ligne, mais la restitution φ[αίνονται] est appuyée par la l. 37 ; ensuite, il faut supprimer αὐτοί, bouche-trou très suspect, car on lit ΟΣΤΟΥΑΕ, soit ὥστ' οὐδὲ. L. 3, écrire οὐχ ἡγησάμην et Ἀθήνησιν. L. 5, με|τιόντας est clairement lisible. L. 11, l'*omicron* initial est partiellement visible, ainsi que l'*epsilon* de [μ]ε ταξὺ. L. 13-14, peut-être [ἐ]|[ρ]εωσύνην. L. 20, lire Δαμοστράτου (cf. l. 16) et en fin de ligne ὑ[π' ἐ- κείνο[ι]ς. L. 22, Ἑλ[λάδος] Oliver (on voit partiellement la haste oblique gauche du *lambda*) me paraît aujourd'hui préférable à ἐπ[αρχείας]. L. 30 début, δεῖχθαι est sûr (voir les éditions antérieures). L. 36, le *tau* de Στρατολάου est sûr. L. 36, le verbe δικαιόω n'apparaît pas ailleurs dans cette inscription ; il faut probablement restituer δικα[ίαν εἶ]ναι φαίνεται, d'après la l. 1. L. 38, Ἀθήνησιν, comme dans les éditions précédentes. L. 42, écrire ἐπί. L. 47, lire ἡ διὰ τῆς πρεσϐείας ἀξίωσι[ς ἣν πα]|ρ' ἐμο[ὶ] συντελεῖ. L. 48, *vacat* d'une lettre après συνεδρίῳ. Les deux premières lettres d'ἐκ[κλή]των sont visibles. L. 52 fin, la place manque pour [ἐν], qui est superflu : écrire περιγεγράφθ[αι] δεῖν. L. 55, écrire μηδεμιᾶς. L. 62, écrire ἐπανειέναι. L. 68, écrire πεπαῦσθαι. L. 81, lire ἀμφισϐητήσεσιν. L. 85, lire Πειραεῖ. L. 88 début, la lecture est probable. L. 92 fin, [ὅπως] ou [ἵνα]. L. 96 fin : [ἀπὸ] ou [ἐκ]. L. 98 fin, le haut du *xi* est visible au-dessus de la fracture dans [ἐ]ξ[έ]τασιν. Voir aussi l'édition de G. Cortassa, *Lettere a Frontone. Pensieri. Documenti*, Torino 1984, 650-665.

266. E. Kapetanopoulos, *Horos* 6 (1988), 21-31, [Sur un catalogue d'archontes d'Athènes], étudie, d'après photographies et estampage, le catalogue récemment publié par M. G. Vasilarou (*Bull.* 1988, 550), proposant des lectures nouvelles et des restitutions souvent arbitraires. Il rétablit le nom de [P.] Ailios [Mènodo]ros de Sou[nion] dans *IG* II² 4049 et en abaisse la date (1ᵉʳ s. p. C. Kirchner) jusqu'à l'époque d'Hadrien. Voir déjà S. Follet, *Athènes*, p. 90, n. 3. La note 10 p. 26 est

consacrée à *Agora* XV n° 330 (a. 135/6). — M. G. Vasilarou, *ibid*, 71-72, a revu la pierre après lecture de l'article de K. : l. 3-4, elle lit [Διον]ύσιος ; [Ἀγά]θων l. 16 ([Μό]θων K.) ; juge plausible la restitution [Θεοδό]σιος (l. 20). Elle rejette le rapprochement proposé pour la l. 10 avec *IG* II² 3004, 8-9, car les éphèbes sont cités sans démotique et les noms Callimachos et Dionysios sont très courants. — A. P. Matthaiou, *ibid*, 73-74, [Sur Asklèpiadès, fils d'Hyginos, d'Anaphlystos], combat l'identification proposée par K. entre le thesmothète de ce nom cité ici et le gymnasiarque attesté sous l'archontat de Q. Vibius Crispus, de Marathon, trois fois consul, daté entre 83 et 93 par S. N. Koumanoudis (j'avais admis cette date *Athènes*, p. 32, n. 3). Il répartit les attestations de ce nom entre deux homonymes. Selon moi, l'épitaphe *IG* II² 5653 (s. I-II Kirchner) ne peut être attribuée sûrement à l'un ou à l'autre. Voir aussi, sur ce texte, les remarques de R. Stroud, *SEG* 36 [1989], 213.

267. E. Kapetanopoulos (n° 266) réédite et commente, en appendice, deux listes de prytanes, *IG* II² 1736 a et *Hesperia* 3 (1934), 173-174. Dans la première, il indique des longueurs de lignes arbitraires (toute la partie droite est perdue) et restitue des gentilices tantôt complets tantôt abrégés. L. 3-4, le nom rétabli est douteux. L. 5-6, il a ajouté à la main, sur mon tiré à part, un rapprochement avec Epityncharon, fils d'Aristoboulos, de Pallène, prytane en 138/9 (*Agora* XV, n° 333, l. 49) ; il est prudent de ne rien restituer, puisqu'il y a au moins deux noms possibles. L. 8, il écarte le démotique ΑΝΑ[Κ]ΑΙΕ[ΥΣ] ; on peut songer aussi à Α[Α]ΑΙΕ[ΥΣ]. L. 14, le rapprochement avec Cl. Akylas de Marathon n'autorise pas à restituer ce démotique pour le thesmothète Βι. Ἀκύ[λ]ας.

268. E. Kapetanopoulos (*Bull.* 1990, 6), III, 261-270 et pl. hors texte, [Sur des inscriptions éphébiques d'Athènes : *IG* II² 2235], réédite cette liste (EM 8650 + EM 8649), d'après des photographies et estampages. Tout en citant une lettre de M^me^ Ch. Karapa qui indique que le travail du bord de la stèle est identique dans ces deux fragments et dans EM 3894, que j'avais rapproché, il conteste l'appartenance de ce dernier fragment à l'ensemble et refuse aussi ma restitution. Beaucoup des corrections apportées sont mineures. Parmi les plus importantes, citons la restitution des fonctionnaires à vie (l. 60-71), d'après mon tableau des magistrats éphébiques. D'autres sont contestables. L. 4, si ses rapprochements sont pertinents, l'archonte doit être devenu en 212 [Aurèlios E]pictètos d'Acharnes. Il préfère [Q. Alleios E]pictètos, mais ce Panhellène (n° 39 Oliver) est sûrement daté par des inscriptions d'Argos de l'époque d'Hadrien et Antonin. Vu la banalité du nom, aucune restitution ne s'impose. L. 8, il croit que Casianos Philippos peut être à la fois archonte et [thesmothète]. J'avais suggéré [gymnasiarque], mais pense aujourd'hui qu'il faut restituer [agonothète], d'après la l. 38. L. 137, Kirchner écrivait Ἀ(τ)ε[ί]μητος, K. propose un nom nouveau, Ἀγέρμητος. L. 230, je ne sais si la lecture est ΕΙΤΕ (K. sur estampage, facile à corriger) ou ΕΙΙΕ (ma lecture sur pierre), mais la restitution ἐπέ[γγραφοι] est plus plausible que l'hypothèse de K., début d'un discours d'éphèbe commençant par Εἶτε. On ne peut non plus affirmer que nous ne connaissons aucun document éphébique du règne de Maximin tant que tous les fragments ne sont pas datés et, vu la solidarité entre les textes (magistrats éphébiques, concours, liens avec divers événements historiques), on ne peut changer isolément la date d'un texte comme *IG* II² 2208. Ajoutons que, p. 269 n. 6, il considère comme appartenant à deux documents différents les deux parties de mon n° 8.

269. A. Rügler, *Ath. Mitt.* 104 (1989), 219-234 et pl. 38-41, *Das Grabmal des*

Philetos. Zu den attischen Grabstelen römischer Zeit, décrit la stèle funéraire de Φίλητος (fils de Φ., sigle) Αἰξωνεύς qu'il attribue, d'après le style, à la première moitié du Ier siècle *p.C.*. Après Sylla, la plupart des reliefs funéraires sont destinés à des étrangers, ce qui est normal si l'on compare le nombre des étrangers à celui des Athéniens dans les listes éphébiques (tableau p. 223, à comparer à celui de mon article *Bull.* 1989, 395).

270. V. Kontorini (*Bull.* 1990, 13, 243, 364) : n° 10 B, cite plusieurs exemples du nom Θύρσος, dont *IG* II² 11691 (je rectifie la référence), mais J. Bousquet lit Θάρσος avec D. W. Bradeen (*Rev. Philol.* 102, 1976, 116). Nos 16 et 17 : les deux métèques Epaphrodeitos, de Rhodes, époux d'Epiktèsis de Xanthos, et Antimachos «Samnaios», époux d'Aphrodous d'Athènes, sont-ils bien datés? N° 36 : les noms Eubios et Isias se retrouvent dans *IG* II² 1034, II 16 (98/7). N° 51, pour le nom Sapho, K. cite *IG* II² 6593 : Σαπφὼ Παραμόνου Κυδαθηνέως γυνή (Ier s. a.C. Hondius, I p. C. Kirchner); la graphie Κυδαθηνέος, à conserver, ferait préférer les années 130-150. Même remarque pour *IG* II² 5506, non datée.

271. G. E. Malouchou, *Horos* 6 (1988) 32-38 et pl. 3-6 : [Colonnettes funéraires de l'Asklèpieion], republie *IG* II² 7736, 8015, 8233/4, 8295, 8937, 9307, 9441, 12078, Levensohn nos 5 et 6, p. 66, avec quelques inédits : n° 1, [2-3]θίας | [- -]δώρου | [Ἀμφιτ]ροπῆθεν (Ia -Ip); n° 3, [Π]ερσεὺ{ε}ς | [Ἀλ]ε̣ξανδεύς (Ip); n° 4, [Δη]μήτρι[ος] | [Ἡρ]α̣κλείτου | [Ἀλ]ε̣ξανδρεύς (non daté); n° 5, Ἀγαθ[3-4]ς | Ἀγάθ[ωνο?]ς | Ἀντιοχ[ε]ύς (époque impériale); n° 8, [Α]ριστοβου[λ-][- -]α̣λ[- -] (Ip : v. pl. 5); n° 9, [Β]ύτταχο[ς] | [Α]π̣ολλω[νίου?] (II-Ia). Les nos 2, 13, 14, présentés comme inédits, semblent connus : comparer *IG* II² 6915 a, 11004 et 11620. On peut tenter de rapprocher le n° 6, d'époque impériale, d'*IG* II² 8819 (on obtiendrait Κα[λλ]ίας | Ἀθ[ηνί]ωνος | Ἡρα[κ]λεώτης) et le n° 7 d'*IG* II² 9556 (Ip), ce qui donnerait Ἐπιγ[ν](ώ)τη | Φιλοχόρου | Μιλησία, [--]ου | [démotique] | [γυνή] (l. 1 -ότη éd.).

272. D. Peppa-Delmousou, *Arch. Delt.* 35 (1980) [1988], II 1 *Chronika*, 3 : *IG* II² 11125 (non datée) n'est pas une épitaphe, mais la dédicace à Artémis *IG* II² 4859.

273. Inscriptions du Céramique : voir n° 71.

274. M. J. Osborne (n° 5) présente d'utiles remarques sur *IG* II² 6667 (n° 47); 7031 (patronyme [Θέ]ων plutôt que [Νέ]ων, d'après le n° 63); *SEG* 25, 263 et *IG* II² 4444 (n° 71); *IG* II² 8133 et 8166 (adjectif féminin Ἀντιοχίς, comme au n° 105); *SEG* 13, 141, peut-être identique au n° 108; *IG* II² 9398 (nom Ἀπάτη, comme dans les nos 134 et 135); 11119 (peut-être identique au n° 213); *SEG* 29, 249, distinct du n° 236; *IG* II² 5549 (n° 331); 9431 (n° 332); *SEG* 23, 141 (n° 336). O. rappelle avec raison que le n° 55 (*IG* III, 3914), Διονύ[σιος] | Μελιτ[εύς], πυ(λωρός), n'est sans doute pas une épitaphe.

275. L. Moretti (n° 113), 237-251 : *Λίβυσσαι nel diagramma di Cirene*. Λίβυσσα (dans ce document) «Grec(que) de Cyrénaïque» et de même dans les épitaphes attiques où figure cet ethnique (*IG* II² 9210-9213); il propose dans l'épitaphe de Λίβυς [Σ]αδόκου et Λίβυττα Αὐλ[- -] (*IG* II² 11969) de restituer pour le patronyme le nom thrace Αὐλ[ουπόρεος].

276. A. N. Oikonomidis, *Horos* 6 (1988), 39-54, *Graffiti and Dipinti*, réédite quinze graffiti publiés par M. Lang, *The Athenian Agora*, XXII, avec un *index Graecus* et une liste des textes révisés. Pour l'époque romaine, signalons le n° 22, [ἦρ?]χε. [- - -]Λίβυς ἦσε (autre Libyen vainqueur aux Panathénées : v. *IG* II² 2316, 43-45); n° 28 (Ier *a.C.*) : Φιδίμ̣ο[υ], à rapprocher, pour le nom Φείδιμος, de *SEG* 29, 127, II 46 (sous Marc-Aurèle); n° 29, [Λεγ(εὼν) n°? Ϝ]πατικὴ

Μακ[εδονική] (fin Ier s. *a.C.*, selon O.) serait la première attestation d'une *legio* (nº ?) *Consularis Macedonica*. Il exclut, en raison de la date, la possibilité d'[Υ]πατική anthroponyme. Ne peut-on penser, plus simplement, à une femme de rang consulaire, dont le titre serait suivi d'un ethnique, ou encore du nom de son père ou de son époux ? Nº 30, étiquette de vin datée de la fin du IIIe s. *p.C.*, Περγάμ(ου) ζυφός, remarquable par son écriture, avec ζ pour στ-, ρ en ligature et σ final cursifs ; nº 33 (IIIe s. *p.C.*), intitulée « service de livraison », κρ[ί]μνον ἀπόδος Φιλίππῳ· Φιλίππης ἀδελφῷ, est traduite « Deliver this coarse barley meal to Philip ; Philippe's the brother », avec renvoi à Dioscoride II 112 pour κρίμνον ; nº 34 (mil. IIe-début IIIe s.), même titre, [Ἀπόδος Ἱ]ερων[ύ]μῳ | [- - -]ης τῷ ἀδελφ-[ῷ- -πα]ρ' ἀδελφ-|[ῆς καὶ - -]ᾶνος. D'autres restitutions sont possibles : l. 2 fin, [ῷ] final ; l. 3 fin, [πα]ρ' ἀδελφ(οῦ) ou ἀδελφ(ῆς), car Φ est écrit au-dessus de la ligne, signe d'abréviation, et suivi d'un blanc ; l. 4, on peut songer aussi à un nom en -ανός servant de signature. M. Lang avait écrit [στά]μνος, écarté avec raison par O., aucun des deux vases concernés ne pouvant être dénommé *stamnos*.

277. A. Frantz, *The Athenian Agora*, XXIV : *Late Antiquity, A. D. 267-700*, avec contributions de H. A. Thompson et J. Travlos, Princeton, 1988, retrace l'histoire de l'Athènes tardive (liste des inscriptions citées : 155-156). Plusieurs inscriptions (republiées avec de bonnes photographies) servent à établir la topographie. Toutes les inscriptions liées au « Post-Herulian Wall » sont assignées au règne de Probus, à cause des monnaies trouvées dans les fondations de ce mur. Au IVe et au Ve siècle, l'intérêt se porte surtout sur les philosophes néo-platoniciens et les lieux qu'ils occupent : « maison de Proclos », bâtiment public construit après Alaric, où l'on a retrouvé trois blocs inscrits ΣΤΩΙΚΩΝ (*EM* 70), ΚΥΝΙΚΩΝ (*IG* II² 5184) et [ΕΠΙΚΟΥΡΕ]ΙΩΝ. Plusieurs philosophes, sophistes et grammairiens sont cités : Jamblique, Ploutarchos, Apronianos, Philtatios. La dernière période est pauvre en inscriptions. — Quelques lapsus à corriger. P. 12, il est faux de dire qu'au IVe siècle la *boulè* est revenue à 300 membres, comme avant Hadrien : à cette époque, elle comptait 600 membres, 50 pour chacune des douze tribus. P. 129, n. 20, *L'ancienne Athènes* de Pittakis est de 1835. P. 19, la persécution des chrétiens sous Dèce est de 251, non de 291.

278. Grammairiens tardifs : voir *Bull.* 1990, 95.

pas été mis à jour ; pour la date de plusieurs inscriptions (par exemple *IG* II² 1792 : v. p. 1534, n. 182) et pour les inscriptions relatives aux prêtres d'Éleusis, il aurait fallu renvoyer à mon ouvrage sur *Athènes* (1976), indépendant de celui de C., seul cité à propos des prêtres d'Éleusis.

280. K. Clinton (n° 2), 56-68 : *Hadrian's Contribution to the Renaissance of Eleusis*, établit d'abord, d'après *IG* II² 3620, qu'Hadrien a été initié avant son voyage en Grèce de 124/5, donc pendant ses années d'études ou l'année de son archontat (112/3) ; montre que les Panhellènes ont renoué avec le rite classique de l'offrande des prémices (voir *IG* II² 2957 et 2958, avec I³ 78), qu'Hadrien est célébré comme dispensateur de richesse, πλοῦτος (voir *H. hom. Dém.* 486-489 et l'épigramme *IG* II² 3375), qu'il a introduit à Éleusis le culte d'un Antinoos-Asclèpios (création des Ἀντινόεια τὰ ἐν Ἐλευσῖνι, concours éphébique), que les Panhellènes ont honoré à Éleusis Hadrien (3386) et aussi la famille de Marc-Aurèle (il signale une base inédite de Θεὰ Φαυστεῖνα, doublet d'*IG* II² 3400, et pense que le nom érasé sur 3402 était probablement celui de Lucilla).

281. D. Giraud (n° 2), 69-75 : *The Greater Propylaia at Eleusis, a Copy of Mnesikles' Propylaia*, pense que le buste et la dédicace de ce monument concernent Marc-Aurèle. Il lit : M. A[ὐρήλιος] | [Ἀντ]ω[νεῖν]ος (voir aussi fig. 3, pl. 15).

282. K. Papangeli, *Arch. Delt.* 39 (1984), II *Chronika*, 1989, 19 : sur l'épistyle d'une stèle funéraire d'époque romaine (je transcris), Ζώπυρος Ζωπύρου. Ἀθηναῖς Διονυσοδώρου ἐκ Παιανιέων.

283. C. A. M. Glucker (*Bull.* 1990, 953) réédite, 155-156 (voir aussi 51 et 68, n. 160 et 160a), l'inscription d'Éleusis honorant le rhéteur Ptolémée de Gaza, fils du φοινικάρχης Sérénos, citoyen aussi de plusieurs autres cités (*OGI* 596). Il faut sans doute rétablir la coupe syllabique l. 6-7 (π[ε]|ρὶ), dater le texte d'avant 212 (le personnage n'est pas citoyen romain) et supprimer la note 160a, car pour les athlètes et les hommes de lettres, notamment, il est banal, à cette époque, d'être citoyen, voire bouleute, de plusieurs cités.

284. *Pirée* : P. Agallopoulos-Kalliontsi, *Arch. Delt.*, 39 (1984), II *Chronika*, 32-33, publie une colonnette funéraire d'Ἑρμόδωρος Ἀπελλοῦ Ῥαμνούσιος et un lécythe funéraire portant le nom de Φίλη Διοφάντου Φλυέως (date non indiquée).

285. *Gargettos* : A. Patrianakou-Iliaki, *Arch. Delt.* 39 (1984), II *Chronika*, 1989, 46 : sur une stèle funéraire de marbre à fronton de basse époque hellénistique Ἀθηναῖς | ΣΤΥΛΑΚ.Σ | Μειλησ[ία] ; peut-on lire Στύ(ρ)ακ[ο]ς ?

286. *Oinoè* : Selon *Arch. Delt.* 38 (1983), II 1 *Chronika*, 1989, 61, on a découvert près de Marathon l'épitaphe de Θάριος Θεοκρίτου Οἰναῖος, | Λεωκρίτη, ce qui permet de situer ce dème, évoqué encore dans le toponyme moderne Νοινόη.

287. *Rhamnonte* : B. C. Petrakos, *Ergon* 1988 (1989), 1-9, évoque, après quatorze ans de fouilles et restaurations, la totalité du site, où se trouve l'ensemble de monuments funéraires le plus important d'Attique, après le Céramique. Il signale trois épitaphes nouvelles, pour Ἀνφιπτολέμη (fig. 8), Ἠερρία[ς] Θαλεί[ας], enfin l'esclave Ζωπύρα χρηστή (petite stèle avec loutrophore, III^e-II^e s.).

288. B. C. Petrakos, *Praktika Arch. Et.* 1984 A (1988), 146-211 et pl. 115-124, [Fouille de Rhamnonte], publie quelques inscriptions inédites (205-209). Il rectifie la lecture de l'épitaphe de Φάνυλλα Θαρρυφίλλης (*Praktika*, 1979, 22) et publie l'épitaphe de Σώμηλος | Σωτέλου | Χολαργεύς (pour le nom, voir Bechtel, *HP* 315, Σαύμειλος) du I^er s. *a.C.*

289. B. Ch. Petrakos, *Praktika Arch. Et.* 1985 (1990), 1-26 et pl. 1-3, revient (n° 11) sur l'inscription de la statue d'Hadrien et accepte la restitution de W. Ameling (*Bull.* 1987, 600). Il signale (23-26) quelques inscriptions d'époque romaine : n° 1, épitaphe sur stèle à relief sculpté de Πρόθυμος Λευκίου (IIe-IIIe s.) ; n° 5, liste de noms, peut-être éphébique, du Ier s. *a.C.* ou *p.C.* (dix noms et bribes de patronymes).

290. B. Ch. Petrakos, *Praktika Arch. Et.* 1986 (1990), 5, publie la dédicace gravée sur une jarre mutilée trouvée dans les déblais des fouilles de Staïs : [δεῖνα] | [δεῖνος] | [N]εμέσ[ει] | [ε]ὐχήν, du IIIe s. *p.C.*, comparée à *IG* II² 4003 et 4865.

291. B. Ch. Petrakos (n° 290), 19, rectifie la lecture du nom Νίκωνος dans J. Pouilloux, *Forteresse de Rhamnonte*, n° 71.

292. B. Ch. Petrakos (n° 290), 20-21, a retrouvé dans les papiers d'Eustratiadis les copies de trois inscriptions de Rhamnonte dues à D. Philios : *IG* II² 13102 a, avec au début τρηχεῖαν au lieu d'αἰπεῖαν ; l'inscription réservant un siège au théâtre au prêtre du héros archégète, *IG* II 1891 (II² 5720) : il est inutile d'écrire Ἥρω(ος), car les deux génitifs Ἥρω et Ἥρωος coexistent à l'époque impériale ; enfin un fragment d'épigramme inédit (n° 14, p. 21 et fig. 9), faisant allusion, selon P., aux guerres médiques et à dater du IIe ou IIIe s. *p.C.* si l'écriture a été fidèlement reproduite : [- - o]ἷμοι ἐν πολέμοισιν | [- -]ιες Ἑλλάδος ἄνδρες.

PÉLOPONNÈSE (L. Dubois)

293. Magistrats éponymes n° 161.

294. **Corinthe.** — Peson inscrit n° 154. Faux à Vérone n° 31.

295. **Argos.** — P. Charneux, *BCH* 114 (1990), 395-415 : *En relisant les décrets argiens*, procède à une minutieuse mise au point sur l'intitulé et le dispositif des décrets argiens : l'indication de la date (état de la question sur la succession des mois, remarques sur la manière de compter les jours et les décades, πράτα désignant la première, δευτάτα ou τελευταία la troisième, le mot sous-entendu étant ἁμέρα) et de l'éponyme (le président du Conseil ou son secrétaire) ; les titres et privilèges, la proclamation et le financement des honneurs. Ch. traite longuement des assemblées. Il rappelle que la *téleia*, à Argos, n'était pas réunie à date fixe, toutefois le plus souvent vers la fin du mois. Quant à la formule fréquente du type ἀλιαίαι ἔδοξε τελείαι ἀμβολίμωι ἐκ τοῦ Τελέου (L. Moretti, *Iscr. stor. ellen.* 52), il verrait désormais dans ἀμβολίμωι non point un datif féminin se rapportant à ἀλιαίαι (d'où la traduction habituelle « assemblée renvoyée » ou « reportée » d'une autre assemblée *téleia*), mais un neutre, signifiant « par renvoi de ». Il écrit (406) : « On s'expliquerait mieux ainsi que ... les *téleiai* qui traitaient d'affaires ἀμβολίμωι se soient tenues à des dates très diverses : seules celles qui furent convoquées en début de mois, durant la première décade, devraient être considérées comme des assemblées extraordinaires, chargées d'achever les délibération de la *téleia* régulière du mois précédent » ; dans les autres cas, il y aurait eu « simplement renvoi d'une *téleia* normale à la suivante ». — Mais pourquoi tenait-on alors à préciser qu'il y avait eu « renvoi » ? Et pourquoi tant de décisions honorifiques, dont le vote n'exigeait pas, par lui-même, beaucoup de temps, étaient-elles reportées d'une assemblée à la suivante ? On serait tenté d'imaginer ici l'application de procédures contraignantes soit dans le calendrier et le programme des assemblées, soit dans la législation. [Ph. G.].

296. **Sparte.** — M. Osanna, *Par. Pass.* 45 (1990), 81-94, se fonde sur la glose d'Hésychius Βασιλίς· παρὰ Ταραντίνοις δὲ καὶ ἡ Ἀφροδίτη βασιλίς et sur la dédicace Λεοκράτεια ἀνέθεκε τᾶι Βασιλίδι d'une amphore attique de Satyrion, près de Tarente (*Atti Taranto* 1976, 730-731) pour restituer Βασιλίδ[ι] ou Βαϑιλίδ[ι] dans les dédicaces archaïques de Sparte *SEG* 2, 133-136, plutôt que l'anthroponyme Βασιλίδ[ας] habituellement admis. Le culte tarentin d'Aphrodite Basilis serait donc l'un des plus anciens cultes laconiens apportés par les colons.

297. R. W. V. Catling et D. G. J. Shipley, *BSA* 84 (1989), 187-200, publient un bref graffite incisé sur la paroi d'une coupe des environs de Sparte :]ε, Μεσαπεῦ. Remarquable parce qu'il n'existe que très peu de graffites laconiens, cette petite inscription du début du VI^e^ s. nous livre, au vocatif, l'épiclèse de Zeus Μεσσαπεύς dont le culte n'était jusqu'ici connu que par Pausanias III 20,3, Et. de Byzance, s.v. Μεσσαπέαι et l'inscription sur tuile d'Anthochori Διὸς [Μεσσα]πέος *SEG* 26, 460, II^e^ *a.C.* Les auteurs estiment que ce culte serait un effet en retour de la colonisation de la région tarentine : le Zeus *Messapeus* serait le Zeus de Messapie. Outre que pour une épiclèse-ethnique on attendrait Μεσσάπιος en face de Μεσσαπία, il faut rappeler la fréquence dans le Péloponnèse du radical toponymique Μεσσαπ-/Μεταπ- «Entraigues» dont les plus anciens exemples apparaissent dans les tablettes en linéaire B de Pylos (top. *metapa*, ethn. *metapijo*) puis dans l'inscription éléenne *I.v.Ol.* 10 (Μετάπιοι). Il est donc bien plus vraisemblable qu'il s'agit d'un culte authentiquement laconien.

298. Les femmes et l'*Éleusinion* n° 130.

299. **Messénie.** — R. A. Bauslaugh, *Hesperia* 59 (1990), 661-668, revient sur les deux dédicaces archaïques des Μεθάνιοι, celle d'Olympie, après une victoire sur les Lacédémoniens, Schwyzer, *Exempla* n° 106, et celle de Koroné, Jeffery, *Local Scripts*, p. 203, 206, n° 3, pl. 39, à la suite d'une victoire sur les Athéniens. La forme θάλαθα apparue dans le traité entre les Lacédémoniens et les Erxadieis, *SEG* 26, 461, 127 (= *GHI*^2^ n° 67 *bis*, p. 312), montre que le graphème -ϑ- des deux dialectes très proches qu'étaient le laconien et le messénien (Thucydide IV, 3, 3) était une autre façon d'écrire la sifflante forte notée ailleurs par -σσ- : à l'inverse de ce que pensait L. H. Jeffery, *o.c.* p. 177, les Μεθάνιοι des dédicaces ne sont donc pas un autre peuple que les Messéniens. Or, comme le seul moment où ces derniers ont eu comme ennemis aussi bien Sparte qu'Athènes, est l'épisode de l'occupation du mont Ithomé (Thucydide I, 101-102) et la malheureuse campagne qui fut fatale à la carrière politique de Cimon, nous pouvons dater les deux dédicaces entre les années 460 et 450.

300. Tribus à Messène n° 165. Sculpteur de Mégalopolis à Messène n° 113.

301. **Arcadie.** Base inscrite à Mantinée n° 111.

302. **Élide.** *Olympie.* Pyrilampès de Messène à Olympie n° 112. Statuette de bronze n° 119. Kyniska à Olympie n° 133. Tuile inscrite près d'Élis n° 97.

303. **Achaïe.** — A. Rizakis, *Tyche* 5 (1990), 109-134 : *La politeia dans les cités de la Confédération achéenne*, traite en réalité de la collation du droit de cité à Dymè et à Tritaia d'après trois inscriptions connues depuis longtemps, qu'il réédite et commente utilement. A propos du texte 1, *Syll.*^3^ 531 + J. Bingen, *BCH* 1954, 85-88, notons qu'il faut traduire au début : «que celui qui le veut participe à la *politeia*, à condition qu'il soit libre, né de libres, et qu'il verse (telle somme) au cours de l'année où Ménandridas est secrétaire des Achaiens». Sur les ἔποικοι, le parallèle «le plus proche» (112) est désormais l'inscription de Mégare publiée par Ch. Kritzas, *Bull.* 1990, 267. Remarques sur les serments (l. 12, ἐξομοσα- - - doit renvoyer au serment d'excuse, non au serment assertorique,

mais le contexte est lacuneux) et sur les tribus à Dymè. Le texte II est *Syll.*³ 529, avec la liste des noms. R. reste tenté d'expliquer cette politographie par l'intervention de Philippe V (vers 218 *a.C.*). Redisons qu'il s'agit d'une simple conjecture et que le «parallèle» toujours invoqué de Larisa (*Syll.*³ 543) est en réalité très différent. Le texte III est l'inscription mutilée de Tritaia (Aghia Marina), restituée et interprétée par Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge* I, 37-42. R. en donne une photo (pl. 15) un peu plus nette que celle des *NB*. Ad. Wilhelm avait déterminé la nature du document (vente du droit de cité) et hardiment restitué plus de la moitié des lignes à droite (manquent aussi le début et la fin du texte). R. accepte la plupart de ces restitutions (ainsi, 10-11, [ἐπὶ δαμι]οργοῖς τοῖς μετὰ Δεξιλάου, alors que Chr. Veligianni, *Damiurgen* [1977], 63-4, a proposé de remplacer ἐπί par τοῖς) ; mais il les modifie sur trois points. A la l. 4, il écrit : - - - - OI συμπολιτεύειν ἀ[ποδόντες τὸ ἀργύριον, πρότε]ρον δὲ μή (W. : δ[οκιμασθέντες κατὰ τὸν νόμον? πρότε]ρον δὲ μή). Mais la suite montre que les nouveaux venus sont déjà citoyens lorsqu'ils acquittent les sommes dues, dont le versement s'échelonne sur plusieurs années : [οἱ δὲ - - -] τᾶς πόλιος ἐόντω πολ[ῖται καὶ - - - ἀ]ποδόντω τὸ ἀργύριον κα[θότι γέγραπται καὶ τὸ μέρος τὸ] ἐπιβάλλον κατ' ἐνιαυτόν. Faudrait-il supposer que [τὸ ἀργύριον] restitué l. 4 s'entende précisément et uniquement du premier versement ? Aux ll. 12 et 14, R. écrit [καταγραφόντων] au lieu de [ἐκδανειζόντων] : là où Wilhelm imaginait le placement de l'argent recueilli grâce à la vente du droit de cité, R. voit plus simplement l'enregistrement des sommes dues par chacun des inscrits ; cette hypothèse paraît plausible. En revanche, il me semble que Wilhelm avait bien retrouvé le sens général, sinon les termes exacts, de la clause pénale des ll. 17-20. La restitution proposée par R. (134) pour la l. 18, [μηκέτι ἔστω αὐτῶι ἡ πολιτεία] ne s'insère pas aisément dans la lacune et ne s'accorde pas avec la suite, l. 19-20 [αὐτ]ὸν τοῖς πολεμ[άρχοις] puis [κύριοι δ' ἔστων οἱ πολέμ]αρχοι πράξαντες - - -. D'après la gravure (132, n. 103), R. daterait cette inscription du dernier quart du IIIe s. *a.C.*, donc de la même époque que les deux inscriptions de Dymè. [Ph. G.].

GRÈCE CENTRALE

304. *Béotie*. Une ample contribution de D. Knoepfler, portant sur cinq années d'épigraphie béotienne, paraîtra dans *Chiron* 22 (1992).

305. Noms béotiens n° 200. *Tanagra* : prosopographie n° 189 ; dédicace à Hygie n° 120. *Coronée* : Athéna Itônia n° 99. *Oropos* : travaux n° 73 ; tribus athéniennes n° 233.

306. *Delphes*. G. Roux, *ZPE* 80 (1990), 23-29 : *Une querelle de préséance à Delphes : les promanties des Tarentins et des Thouriens*, revient sur *Syll.*³ 295 (Pomtow), dont le texte a été fort amélioré depuis 1915, cf. J. Bousquet, *Études* (1988), 20-21, avec une excellente photographie. On lit au début : [Θε]ός. Ἀγάθων Νεοτέλεος κ[α]ὶ τοὶ ἀδελφε[οὶ] Θουρίοις πὲρ [τ]ᾶς προμαν[τη]ίας ἐπανεν[ε]ώσαντο, ἐπ[εὶ] ὁ ναὸς κατ[..]ύθη, καὶ ἔδ[οξε] Δελφοῖς Θ[ουρί]οις ἀποδό[μεν] τὰν προ[μα]ντηίαν π[ρὸ Ἰ]αλιωτᾶν [πάν]των. R. traduit : «Dieu. Agathon, fils de Néotélès, et ses frères, agissant au nom des Thouriens, ont fait mettre à nouveau à l'ordre du jour la motion concernant la promantie, attendu que le temple ... et les Delphiens ont décidé», etc. Le terme γνώμην, motion ou proposition, serait sous-entendu après ἐπανενεώσαντο. R. commente : «A la requête des Thouriens, Agathon et ses frères ἐπανενεώσαντο, ont fait «renouveler», «mettre à nouveau à l'ordre du jour» de

l'assemblée la question toujours pendante πὲρ τᾶς προμαντηίας. L'excuse jadis invoquée pour justifier son renvoi à une autre session a cessé d'être valable ἐπ[εὶ] ὁ ναὸς κατ..ύθη, «vu que le temple»... — Au sujet de la procédure, l'hypothèse ne paraît pas tenable. Le complément d'ἐπανενεώσαντο se tire aisément du génitif précédent. Agathon et ses frères sont intervenus «pour les Thouriens au sujet de leur promantie», ils l'ont rappelée pour la faire renouveler (sur ἀνανεοῦσθαι à Delphes, cf. G. Daux, *Mél. Desrousseaux*, 121-2; L. Robert, *Hellenica* I, 96-7 n. 5) et les Delphiens la leur ont restituée ou rendue, ἀποδό[μεν] («confirmer» R.). Il n'y a pas à imaginer une première tentative infructueuse. Revenant à la restitution de Th. Homolle, κατ[εν]ύθη, «est achevé» (κατ[εχ]ύθη, «a été détruit», Bourguet, Daux, La Coste, Bousquet), R. situerait l'affaire — et donc l'archonte Thébagoras — après 330 (et non vers 370). Comme la succession des archontes delphiens dans le dernier tiers du IVe s. est maintenant assez bien établie (cf. J. Bousquet, *Études*, index *s.v.* Θηβαγόρας), cette conjecture paraît peu probable. [Ph. G.]

307. Le trépied des Crotoniates n° 134. Hiéron de Syracuse et l'aurige de Delphes n° 121. L'offrande de Cratère n° 122. Les *Sôtéria* et l'asylie de Smyrne n° 473. Sur *F. Delphes* III, 1, 76, voir n° 690.

308. *Doride*. D. Rousset, *BCH* 114 (1990), 445-472 : *Les Doriens de la métropole. Nouveaux documents et prosopographie*, publie notamment et commente avec soin les trois premiers décrets connus de la petite cité de Kyténion (voir *Bull.* 1989, 275 ; 1990, 297). Gravés, malheureusement pour nous, sous une forme abrégée (après l'invocation, puis le nom de l'archonte, la formule ἔδωκε ἁ πόλις τῶν Κυτενιέων κτλ.), ce sont des décrets honorifiques du IIe s. *a.C.* pour des étrangers de Lamia, d'Oponte et de la Locride de l'ouest : proxénie, droit de cité (ἰσοπολιτεία), sécurité (ἀσφάλεια) et droit d'acquérir terre et maison. A noter la mention d'un garant de la proxénie, ἔγγυος τῆς προξενίας, «qui ne surprend pas dans cette région». Utile prosopographie des Doriens de la métropole (243 individus). [Ph. G.]

309. Onomastique à Halai n° 200.

THESSALIE (Br. Helly)

310. Magistrats éponymes en Thessalie n° 161.

311. *Monnaies*. B. Helly, Les émissions monétaires de la Confédération thessalienne, in *Rythmes de la production monétaire de l'Antiquité à nos jours*, édité par G. Depeyrot, T. Hackens et G. Moucharte, Louvain, 1987, 39-53. Interprétation des noms figurant sur les émissions monétaires de la Confédération thessalienne de 196 à 27 av. J.-C. Ce sont des émissions «par lots», selon une périodicité variable et probablement aléatoire. Les noms inscrits sur les monnaies ne peuvent être ceux de stratèges éponymes, mais de «commissaires» (magistrature ou liturgie), qui se chargeaient de telle émission. Analyse des groupes de noms : la forme au génitif à l'exergue en haut et celle qui est au nominatif en bas peuvent être associées comme nom et patronyme, qu'il faut lire de bas en haut en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre. Sur les monnaies, pour un groupe au moins, on dispose d'un exemple probant : on y lit en haut Φιλοξενίδου, en bas Πετραῖος. On peut supposer une identification avec Πετραῖος Φιλοξενίδου, de Métropolis, connu par un fragment de liste d'affranchissement de cette ville, *IG*, IX 2, 276, l. 8-10 et 15-16, aussi par une base copiée à

Tyrnavo par Leake, *IG*, 1238 (la provenance n'est pas «Gyrton», comme le veut Kern, elle pourrait bien être Larisa, cf. n° 344). Je publie une inscription inédite conservée au Musée de Pharsale, et venant de Scotoussa, où le personnage est mentionné comme stratège (datation «dans les années 130 av.»), ainsi qu'un fragment de base conservé à Larisa, «dans l'ancienne collection», qui le désigne comme εὐεργέτης. On retrouve enfin ce Pétraios comme stratège au début d'une liste d'affranchissement de Pythion, republiée dans *Phoenix*, 1976, 147-148. La relation entre ce personnage et la légende monétaire est assurée par l'utilisation d'un symbole qui doit se rapporter à Pétraios : une palme, emblème parlant de gymnasiarque.

312. E. Thomas, Atimetos oder Demetrios — ein neronischer oder späthellenistischer Erzbilder, in *Griechische und römische Statuetten und Grossbronzen*, Wien, 1988, 314-317. Intéressante étude sur une monnaie publiée par A. Moustaka, *Kulte und Mythen auf thessalischen Münzen*, 1983, p. 114, n° 85 (et pl. 13), qui représente un Apollon assis sur un «bloc», avec une inscription que T. lit et transcrit (Ἀ)τείμητος ἐποί(ει) ; je préférerais ἐποί(ησε). Le type d'Apollon est fréquent à Milet. T. rapproche justement *I. Didyma*, II, n° 346, qui nomme une Nannion, hydrophore d'Artémis Pythia, et qui évoque son grand-père, Démétrios fils de Glaucos, bronzier qui avait consacré une statue à Apollon Didymeios (milieu du IIe s. *a.C.*). Un graveur thessalien à l'époque de Néron a gravé cette image d'après une copie de l'œuvre de Démétrios, signée par Ateimétos, qui doit être un sculpteur de la 1re moitié du Ier s. *p.C.* inconnu par ailleurs. Il faut mettre ce choix du type en relation avec le culte de Néron Nouvel Apollon, attesté en Thessalie comme ailleurs (cf. Moustaka, p. 37).

313. *Lamia*. M. Zakou-Kontogianni, *ΕΓΝΑΤΙΑ*, 1, Epist. Epet. Philos. Scholis Thessalonik., 23, 1989, Παρατερησεῖς σέ ἀπελευθερωτικές ἐπιγραφές τού Ἐχινού, p. 216, confirme, contre les doutes de S. Koumanoudis, *Stélé Kontoléon* (1980), 340-344, que les inscriptions *IG*, IX 2, 74-75 proviennent bien de Lamia.

314. *Echinos*. L. Gounaropoulou, *Ἄμητος*, Thessalonique, 1986, Mélanges en l'honneur de M. Andronikos, 251-259 et pl. 53, publie quatre catalogues de déclarations d'affranchissements (cf. *Bull.* 1988, 110 et 810). Ces textes sont repris par M. Zakou-Kontogianni, *ΕΓΝΑΤΙΑ*, 1, Epist. Epet. Philos. Scholis Thessalonik., 23, 1989, 209-216 qui corrige la bévue, évidente, de transcription du texte C, l. 7 ταῖς τὴν πόλιν en τὰ ἰς τὴν π., restitue, 213-214, les trois dernières lignes de *IG*, 92 d'après C l. 5-7 (un prêtre est présent, l'autre est absent, car parti pour Hypata, le centre du culte impérial pour la région, sans aucun doute), souligne que la taxe versée aux trésoriers est à cette époque affectée au culte impérial, c.-à-d. aux deux grands prêtres et à l'agonothète, fait le rapprochement, indispensable, entre le stratège T. Flavius Alexandros et le sophiste honoré comme synèdre des Thessaliens *FD*, III 4, 474 (*Bull.* 68, 303 et 88, 110), date sa stratégie (prem. moitié IIe s.). Z.-K. reprend aussi les déclarations d'affranchissements publiées par L. Collins-Reilly, de même provenance, en rétablit le texte convenable : N° 1 : le nom du stratège A(ἰλιανὸς) Φιλίσκος ; N° 2 : le nom Μνασώ plutôt que Ἀνασώ ; N° 3 : le stratège Ioulios Amynandros, déjà connu par *IG*, 618. Quelques remarques : pour le N° 1, l. 5, à la restitution Γελασεινω, je préférerai Ταλασεινω ; il ne faut pas corriger la forme ἐδέδωκεν en ἔδ<εδ>ωκεν, la forme de plus-que-parfait (à valeur de simple prétérit) ne pose pas problème à cette date : N° 2 : à propos de la formule εἶναι καὶ χρηματίζειν ἀπελευθέρος d'un tel (nom au génitif), Z.-K. commente «on ne peut définir exactement le contenu juridique de l'expression» ; je crois au contraire que la formule permet de fixer clairement l'identité de l'affranchi (quand il n'est pas le

manumissor lui-même, mais, par exemple, un ayant droit, cf. l'inscription de Démétrias trouvée à Néa Anchialos, ci-dessous n° 355) et de définir quel est son prostatès juridique, conformément au droit romain, qui a inspiré la législation thessalienne de l'affranchissement dès son instauration (comme je le montre dans un mémoire encore inédit).

315. F. Dakoronia, *Arch. Delt*, 34, 1979 paru en 1987, Chron., p. 185, épitaphe de Πυθοπυθία.

316. *Halos*. W. Reinders, *New Halos, a hellenistic Town in Thessalia*, Utrecht, 1988, 318 p. (dont les p. 284-318 sont les planches d'illustrations) et 2 cartes, un résumé en grec, pas d'index. Les inscriptions n'apportent guère à l'étude paléogéographique et archéologique de la cité. R. estime que le territoire de Halos comprenait tout le versant septentrional de l'Othrys, depuis la mer jusqu'à Méliteia ou presque, soit 150 km, ce qui est impossible. Où a été établie la «dernière Halos», celle de l'époque hellénistique dont parle l'inscription *IG*, 205 en rapportant un arbitrage de frontière entre Halos et Thèbes? Ne serait-ce pas vers Platanos, un peu en arrière de la côte au Sud d'Halmyros, où l'on a découvert récemment les vestiges d'une nécropole et d'un grand établissement antique?

317. *Érétrie*. Th. Tsafalias, *Arch. Delt.*, 35, 1980 (paru en 1988), Chron., 291 publie deux stèles funéraires remployées, dont l'une en alphabet épichorique : il faut lire Μνᾶμμα ἔστασσε ὁ πατὲρ κἀ ματέρ (et non καὶ) avec crase pour καὶ ἀ ματέρ, etc.

318. *Pharsale*. C. Habicht, *Demetrias* V, 1987, Neue Inschriften aus Thessalien, 307-317 publie plusieurs inscriptions qui figurent dans les collections de Pharsale, Larisa, etc. et dont plusieurs ne sont pas des trouvailles récentes. N° 1 : décret pour Pausimachos d'Halicarnasse, avec renvoi à l'étude prosopographique de S. G. Miller (*Bull.* 74, 308 et 547) qui paraît aller au-delà de ce qu'apportent les textes évoqués («Die These ist attraktiv, aber...»). J.-C. Decourt fait le point sur ce dossier dans le corpus des inscriptions de la vallée de l'Enipeus, en cours d'achèvement.

319. O. Masson, *Mus. Helv.* 43 (1986), 250-251, étudie les formes d'adjectif patronymique Ἀττελέβε(ιος) dans *IG*, 894 (Larisa) et Ἀτ(τ)ελεβαία (ἐμί) dans *ArchEph.* 1930, parart. p. 96 (Pharsale), qui dérivent d'ἀττέλαβος, var. ἀττέλεβος «sauterelle», attesté comme anthroponyme.

320. J.-C. Decourt (n° 191) s'interroge sur l'origine et le statut des 176 bénéficiaires de la décision des Pharsaliens, qui deviennent des citoyens à part entière. Il envisage avec prudence «l'intégration d'un certain nombre de pénestes dans le corps civique de Pharsale» (179), peut-être à la suite de la sédentarisation définitive de semi-nomades, à la fois pasteurs transhumants et agriculteurs. Makouniai, où les nouveaux citoyens deviennent propriétaires, serait bien à situer sur le plateau de Rizi, tout près de Pharsale. Mais je ne comprends pas bien comment D. concilie les propositions : «étant donné la proximité de Pharsale, il est exclu que ces terres [le plateau de Rizi] n'aient pas été exploitées par les Pharsaliens eux-mêmes» (181) et «l'attribution de lots aux nouveaux citoyens a pu se faire sans toucher à la propriété existante» (182). [Ph. G.]

321. *Euhydrion*. Stèle trouvée à Krini Pharsalon : *Bull.* 1988, 44. Sur le territoire de la cité, cf. maintenant J.-C. Decourt, *La vallée de l'Enipeus en Thessalie, BCH, Suppl.* XXI, 1990, 155 et 218-218, carte pl. XIV.

322. *Proerna*. F. Dakoronia, *Arch. Delt.*, 35, 1980 (1988), Chron., 250 : inscription sur céramique, Θέωνος ; *Arch. Delt.*, 36, 1981 (1988), *Chron.*, 229 : stèle funéraire avec Ἑρμῆι Χθονίωι.

323. Roustiana (région de Proerna). F. Dakoronia, *Arch. Delt.*, 35, 1980 (1988), *Chron.*, 252, sur une oinochoé (vers 400 av.), Στράτων ἠλαῖος.

324. *Philia, Ionion fédéral*. C. Habicht (n° 318), 309-311, n° 3, republie la dédicace des Thessaliens pour M. Ulpius Eubiotus. Une première gravure portait sans doute τὸ κοινὸν τῶν Θεσσαλῶν κὲ (= καὶ) οἱ συνέδροι. Le personnage est connu par des inscriptions d'Athènes comme consulaire ; commentaire sur la famille, qui est d'Hypata. P. 311, H. restitue la dédicace N. Giannopoulos, *Arch. Eph.*, 1927-28, 218-220, sur une base de statue : le personnage honoré par les Thessaliens, M. Ulpius Domitius Leuri f. est probablement le frère de M. Ulpius Eubiotus ; l'ethnique porté par Domitius, Σκαρφεύς montre que les Scarphéens ont accordé le droit de cité à ce membre d'une grande famille d'Hypata.

325. *Métropolis*. Pour la convention des Basaidai (*Bull.* 1971, 372), cf. A. Bresson - P. Debord, *Syngeneia*, *REA*, 87, 1985, 191-211, *Bull.* 1988, 343.

326. C. Intsesiloglou, *Arch. Delt.* 37, 1982 (paru en 1989), *Chron.*, 254, publie un fragment de 6 l. d'un traité d'alliance entre Métropolis et Θώνη (= forme utilisée, parmi d'autres, pour Ἰθώμη, selon L., mais je n'en suis pas certain).

327. *Trikka*. B. Helly, *Thess. Him.*, 17, 1990, 95-119, publie « Un décret inédit de Trikka pour l'officier macédonien Orthotimos de Tylissos » (en grec) : le personnage, honoré aussi par Atrax et une cité de Phocide au moins (cf. B. Helly, *ZPE*, 51, 1983, 157) devait avoir autorité sur une partie de la Thessalie au moins. Le décret lui accorde, outre la proxénie, l'ἰσομοιρία, terme rare dont H. fait l'étude. H. commente aussi la formule exceptionnelle ταγευόντων ἐν Τρίκκῃ (cf. aussi à Kiérion, *IG*, 258) en référence à la situation des cités thessaliennes à la fin du IIIe s. av., où les communautés étaient partagées entre les Étoliens et les Macédoniens ; il reprend l'hypothèse avancée autrefois par Ferguson, selon laquelle les Étoliens accueillaient chez eux leurs partisans, quand ils étaient bannis de leurs cité d'origine, en maintenant chaque fois pour eux la fiction d'une πόλις autonome.

328. N. Giannoulis, *Trikkalina*, 9, 1989, 121-129, reprend, à partir des journaux du temps et des revues locales, les inscriptions de Trikka déjà connues par *IG* ou les publications postérieures. Informations intéressantes sur les lieux de trouvailles, mais il faut lire les textes dans les publications épigraphiques. Je donne ici la concordance entre l'article de G. et ces publications : n° 1 = *BCH*, 1920, *Chron.*, 394 ; n° 2 = N. Giannopoulos, *Arch. Delt.*, 1927-28, 65-66, n° 8 ; n° 3 = N. Giannopoulos, *Arch. Eph.*, 1934-35, 149-150, n° 2 (cf. L. Robert, *Él. épigr. et phil.*, 267-268, n° 1) ; n° 4 = *IG*, 305 ; n° 5 = *IG*, 319 ; n° 6 = *IG*, 316 ; n° 7 = *IG*, 317 ; n° 8 = *IG*, 313 ; ces trois derniers n°s signalés *Bull.* 1990, 92.

329. *Pélinna*. Lamelles orphiques, cf. *Bull.* 1989, 46, 144 ; 1990, 50.

330. *Scotoussa*. C. Habicht, Bürger aus Scotoussa, *ZPE*, 69 (1987), 144-149, propose plusieurs rapprochements prosopographiques pour des personnages connus par les listes d'affranchissements, J. Pouilloux, *BCH*, 1955. Pour l'un d'entre eux, Πουλυδάμας Νικιαῖος, il cite l'athlète Polydamas de Scotoussa, vainqueur au pancrace à Olympie (Moretti, *Olympionikai*, n° 348). Sur ce personnage cf. mon étude « Des lions dans l'Olympe », *REA*, 1968, 271-283, à propos de l'exploit que rapporte Pausanias à son sujet.

331. *Phères*. A. Intsesiloglou, *Arch. Dell*, 35, 1980, paru en 1988, *Chron.*, 272-273 : dédicace Ἐννοδίᾳ ΚΟΡΙΑΛΩΙ Ἀλεξιδία Τηλεφάνους ; l'épithète, nouvelle, doit être expliquée ; épitaphe d'Anankippos de Larisa.

332. A. Intsesiloglou, *Arch. Dell*, 37, 1982, paru en 1989, *Chron.*, 230, publie quatre stèles funéraires, une avec l'épitaphe Φυλλικὰ Ἁρμενισκεία, une autre avec Ἄβρυλλα.

333. *Atrax*. C. Habicht, *Tyche*, 2, 1987, 23-24, revient sur Thrasylochos et Théodoros, f. d'Alexandros, stratèges des Thessaliens en 187/6 et 184/3 ; cf. déjà mes commentaires dans la publication *ZPE*, 51, 1983, 159-166, où la dédicace utilisée par H. est publiée, 163-164.

334. Chr. Ehrhardt, A list of names from Atrax revisited, *ZPE*, 69, 1987, 191-192, part de la photographie publiée *Arch. Dell*, 32, 1977 (1984), *Chron.*, 138-139, n° 22 (Th. Tsafalias), pour tenter de corriger cette inscription ; il fallait prendre, du même T., *Thess. Him.*, 6, 1984, 202, n° 70. La transcription de Tsafalias dans cette dernière publication est conforme à ce que donne la pierre, sauf en ce qui concerne la lecture du nom de la l. 6, non pas Εσιδαμειος, mais Ϝ(α)σιδάμειος avec digamma (cf. *Bull.* 1988, 707). La « réédition » et les commentaires d'E. sont inutiles. Avant de « republier pour corriger », il faut tenir compte des conditions de travail et d'édition qui s'imposent à nos collègues grecs : un manuscrit donné en 1977 ou 78 paraît 7 ou 8 années plus tard ; dans l'intervalle, d'autres publications interviennent, les unes et les autres conduisant chacune à des recensions dans des Chroniques, des Recueils ou des Bulletins ; y ajouter les relectures sur photographies, sans contexte ni sources originales, ajoute un ballast supplémentaire, comme disait L. Robert, à des lemmes qui n'en n'ont pas besoin.

335. C. Gallavotti, *BPEC*, 8, 1987, p. 27 propose dans l'épigramme pour Hégésandros, *Bull.* 1988, 717, l. 24-25 τάδε τἀρτ[ιδαῆ] κα[ὶ ἀ]κριδῆ ...

336. L. Dubois, *REG*, 100, 1987, 458-461, propose d'expliquer l'épithète Τριτόδιος des dédicaces *ZPE*, 51, 1983, 165, comme un composé de Τριτο- (de τριττο- < τριπτο- de τρίδω) et ὁδός, avec un sens qu'on peut rendre en français par « des chemins battus », plutôt que « fréquentés ».

337. *Larisa*. C. Habicht, *Hesperia*, 56, 1987, 59-71 et pl. 11 (cf. *Bull.* 1988, 662), souligne le travail commun des Thessaliens et des Athéniens dans la restauration de l'Amphictionie après 189.

338. Anna Vegas-Sansalvador, Sobre algunos nuevos epithetos de Demeter, *Acta del VII Congresso Español de Estudios Clasicos*, Madrid, 1987, Complutense, 1989, 319-320, étudie l'épithète Πλουτία de l'inscription *Mnemosyne*, 23, 1977. La forme Πλουτία est la plus probable, comme fém. de Πλούτιος, forme sans assimilation de πλούσιος (analyse des transcriptions phonétiques possibles, composés en Πλουτο-).

339. C. Habicht (n° 318), 314, n° 4 : stèle votive avec le nom de femme Θείδα ; n° 5 : dédicace à Artémis Lochia (cf. *SEG*, 1987, 487 : « now in Larisa Museum », qui ne convient pas).

340. C. Habicht (n° 318), 308-309, n° 2 : de provenance incertaine, dédicace honorifique à Tibère, εὐεργέτην τῶν Σεβαστήων (pour cette appellation des Thessaliens, cf. L. Robert, *A travers l'Asie Mineure*, 1980, 217-219, n. 76).

341. C. Habicht (n° 318), 309, n. 1 : citation de l'inscription de Larisa pour Gaius Julius Apollophanès, affranchi impérial, publiée par Arvanitopoulos, *Arch. Eph.* 1910 ; j'ai esquissé une interprétation d'ensemble de ce texte, qui est

capital pour comprendre la réduction du territoire de Phères en domaine impérial, dans *Historia tou Hellenikou Ethnous* (en grec), vol. 12, 1976, 181, et en français, *Mémoires du Centre Jean-Palerne*, Univ. de Saint-Étienne, 1980, 41-42.

342. B. Helly, Le Dotion pédion, Lakéreia et les origines de Larisa, *J. Savants*, 1987, 127-158 : redéfinition du Dotion Pédion (i.e. la plaine orientale thessalienne elle-même) ; examen de l'itinéraire de la procession allant de Tempé à Delphes, avec l'inscription *IG*, 1027 ; l'étude des établissements dans la plaine conduit à proposer une explication simple pour l'omission de Larisa dans le Catalogue des vaisseaux : elle n'existait pas encore comme «centre» d'occupation, elle s'est développée comme cité des Thessaliens, et selon des critères qui sont ceux d'un «marché de frontière», postérieurement au VIII[e] s. av. J.-C.

343. A. Intsesiloglou, *Arch. Delt.*, 34, 1979, paru en 1987, *Chron.*, 222 : coupe à figures rouges, attribuée au Peintre d'Evergidès, avec ἱππαρχος καλός.

344. *Gyrton*. C. Habicht (n° 318), 312, n. 24 émet l'opinion que toute les inscriptions classées à Gyrton dans *IG*, IX 2, n[os] 1034-1038, comme toutes celles qui ont été trouvées à Tatar-Magoula (mod. Phalanni) ou à Orman Tchiflik (mod. Dasochori), viennent en réalité de Larisa. La chose est assurée pour 1034 et 1035 (cf. *Bull.* 1988, 740), mais il convient de vérifier cas par cas. Il est néanmoins certain que toutes ces inscriptions ne peuvent plus être attribuées à Gyrton, que l'on doit désormais localiser à Bounarbasi, à l'extrémité nord du bassin de Sykourion moderne, comme je le montrerai dans mon étude sur les cités de la plaine de Larisa.

345. *Phalanna*. Épitaphe d'un Phalannéen, Ἰφεκράτης Λυσικράτους, à Pella, *Bull.* 1990, 464.

346. *Malloia*. T. Tsafalias, *Arch. Delt.*, 36, 1981 (1988), Chron., 260, stèle funéraire en alphabet épichorique (V[e] s. av.) trouvée à Sykea Elassonos, sur le territoire probable de l'antique Malloia, signalée *Bull.* 1988, 767. O. Masson, *BCH* 1991, 353, rétablit la lecture correcte du nom du défunt, Σφύθρος (le koppa est de petite dimension, comme on en a des exemples) et explique la formule πᾶν διαδασάμενος.

347. *Elasson*. F. Gschnitzer, *Demetrias* V, 1987, 339-351, *Eine spätrömische Grenzinschrift aus Thessalien*, publie un intéressant document du IV[e]-V[e] siècle ap., conservé au musée d'Elasson : une borne du domaine d'un certain Pégasios, qui confine à des terres publiques (δημόσια) et impériales (δεσποτικά), et sans doute à d'autres propriétés. Selon G., les sources (Hiéroclès, Procope), suggèrent qu'on ne connaît à cette date que deux cités en Thessalie orientale, Larisa et Kaisareia, qu'il identifie, selon l'opinion admise, avec le village de Kaisareia, près d'Aiané d'Elimiotide ; Olosson, Azoros et Doliché ont cessé d'exister et leurs territoires sont assignés à Larisa, tel est le résultat d'une réorganisation qui doit se situer à l'époque de la tétrarchie. Les terres des cités ainsi réduites sont en grande partie devenues terres civiques ou impériales, mais des propriétaires privés comme Pégasios ont pu aussi s'installer. Cette interprétation traditionnelle ne me paraît pas tenable (j'en discute ailleurs). A partir des toponymes mentionnés, G. tente de localiser le tracé des limites du domaine en rapprochant l'inscription latine relative à un bornage entre la cité de Doliché et les Elimiotes publiée par Wace et Thompson, *JHS*, 1910-11, 194 sq., où Gerané paraît également nommé. Le lieu de trouvaille de cette inscription, les ruines de l'église Agia Triada, près du Chani Hadji Zogu, et le pont d'Elasson servent à G. de point d'appui pour ses localisations. En situant Gérané dans les défilés du Sarantaporos au Nord de la Tripolis, G. considère que la limite suit la ligne de

partage des eaux entre la Tripolis et le versant macédonien du Titaros Oros (p. 343). Mais ces données ne conviennent pas : l'inscription latine d'Hadji Zogu n'était pas en place, elle devait plutôt se trouver sur l'agora de Doliché (au-dessous du village moderne de Sarantaporos (anc. Gligovo), comme l'a établi T. Tsafalias, cf. *Bull.* 1988, 770), de même que le règlement d'Amyntas III de Macédoine auquel elle se réfère. Il est d'autre part évident que la ligne de partage des eaux est un repère de géographie moderne, qui est inopérant pour retrouver les divisions de l'espace des anciens : c'est ce que montre précisément l'inscription d'Hadji Zogu (le secteur où l'on veut situer les limites constitue en fait le territoire contesté en Doliché et les Elimiotes : la limite est donc en deçà ou au-delà de ce territoire). A partir d'autres éléments de ces deux inscriptions et de la reconstruction convenable des territoires des cités de la Tripolis, G. Lucas reprend l'interprétation dans son mémoire sur les cités du Haut Titarèse, en cours de rédaction.

348. *Pythion*. C. Habicht (n° 318), 1987, 315-316, n° 6, dédicace à Asclépios, n° 7 à Apollon Lykeios et autres inscriptions de P. (cf. *Bull.* 1988, 774 sqq.).

349. Th. Tsafalias, *Arch. Delt.*, 37, 1982 (1989), *Chron.*, 238-240 donne les inscriptions *Bull.* 1988, 773 sqq.

350. *Magnésie*. G. Magoula, *Glossologia*, 4, 1985 (1987), 89-94, publie une intéressante dédicace (au Musée de Larisa) à Thémis, d'époque classique (alphabet épichorique) : Θέμιστι π|ροστειθί|δια (= προστηθίδιον, ornement de harnachement pour les chevaux) | τοι ἱεροι| ἀκαίννα (un terrain pour le temple) | δεκαπός (avec un trait devant δεκαπούς interprété par G. comme le chiffre «un»). Commentaire sur le datif en -οι dans les dialectes du Nord-Ouest, 94-98.

351. *Démétrias*. C. Habicht, Neue Inschriften aus Demetrias, *Demetrias* V, 1987, 269-292, publie les inscriptions trouvées dans les fouilles de la basilique Damokratia, sauf les n^os^ 1, 6 et 12, trouvés aux environs. N° 1, p. 269-271 fragment de décret de Démétrias pour des juges étrangers ; H. corrige la lecture des noms de deux des juges de Messènes, dans le décret de Démétrias que j'ai publié *BCH*, 95, 1971, 543, et il améliore le texte des l. 25-26 par l'identification de la formule ἡμερᾶς ἑκάστης pour le μεθόδιον ou ἐφόδιον de l'ambassadeur envoyé par les Démétriens à Messène (cf. *Bull.* 1988, 410). P. 270, n. 1, il ajoute à mon recensement six décrets pour des juges étrangers, outre le document qu'il publie et peut-être aussi son n° 2, le fragment *IG*, 1113 (höchstwahrscheinlich) après Stählin, *Ath. Mitt.*, 54, 1929, p. 210 : on doit encore rapporter à cette série le fragment publié par Arvanitopoulos, *Rev. Phil.*, 1911, 297, n° 46 (présenté par l'éditeur comme «de Iolcos»).

352. C. Habicht (n° 351), 270, n. 7 indique qu'il a révisé *IG*, 1109 ; l. 28 il écrit δραχμὴν α′ au lieu de δραχμὴ μ[ί]α (premiers édit.) ou δραχμὴ <ν> α′ (Kern).

353. C. Habicht (n° 351), 273-274, n° 5 dédicace à Athéna, n° 6 à Zeus Meilichios.

354. C. Habicht (n° 351), 274-275, n° 7, fragment d'une base avec dédicace à un empereur, probablement Licinius ; n° 8-10, fragments de dédicaces d'ép. impériale tardive.

355. C. Habicht (n° 351), 277-292, n° 13-22, intéressante série de déclarations d'affranchissement d'époque romaine. Quelques remarques : *a)* faits de langue (p. 286) : le changement de O à E dans les inscriptions de cette époque n'est pas une marque dialectale, mais un problème de lecture d'un original en cursive,

comme l'a montré G. Daux, *BCH*, 98, 1974, 572-576 ; on en trouve plusieurs exemples en Thessalie ; *b)* institutions : p. 286 et n. 30 : le prostate est dit « éponyme », mais s'agit-il d'un magistrat ou d'une « fonction » privée visant la condition de l'affranchi ? P. 286 n. 31 : le verbe ἀπηλλοτρίωσε est jugé « singulier » par H. ; il faut sans doute y voir un emploi juridique précis, le *manumissor* a « délivré l'affranchi de toute revendication de propriété de la part d'un tiers », clause de même nature, à mon avis, que celle que j'ai étudiée dans *Phoenix* 30, 1976, avec la formule μὴ πίπτειν etc. P. 287 : une seule mention de la taxe d'affranchissement, sous la forme τὸ ἐλευθερικὸν τέλες (= τέλος), et l'expression τελωνοῦντος Βίωνος deux fois : le ταμίας n'est pas mentionné, dont on peut tirer la conclusion que la perception de la taxe due à la cité était affermée à cette époque à un τελώνης. P. 287 : H. relève l'absence de la clause de *paramoné* dans ces déclarations ; la mention de *lutron* est également absente, mais on trouve cependant une fois la formule ἀπέλυσε et une autre fois δωρεάν. P. 287 : H. rapproche la déclaration d'affranchissement d'une épouse par son mari du texte *Praktika* 1972, 46, n° 1 l. 10 ; j'ai restitué complètement ce texte dans *Phoenix* 30, 1976, 157. Cette pierre trouvée dans les fouilles de Néa Anchialos vient en réalité de Démétrias : on y trouve un stratège Ménandros, fils de Theitos, le même qu'en *IG*, 359, C II, l. 1 ; il faut donc ajouter les stratèges qui sont nommés dans cette inscription à la liste des stratèges des Magnètes évoquée par H., 290, n. 31.

356. C. Habicht (n° 351), 271 sq., n°s 3, 11 et 12, épitaphes ; pour le n° 11, je lirais plutôt Σιμείου que Σωσίου.

357. Néa Ionia Volou. A. Intsesiloglou, *Arch. Delt.*, 37, 1981 (1988), *Chron.*, p. 252 : une épitaphe avec Σύνεσις νέα.

GRÈCE DU NORD-OUEST ET ILLYRIE MÉRIDIONALE
(P. Cabanes)

358. **Étolie** : Cl. Antonetti, *Les Étoliens, Image et religion*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 405, 1990, 170 p., étudie l'image des Étoliens dans la conscience grecque, puis *Sanctuaires et cultes étoliens*, bonne mise au point sur l'ancienne Étolie et les pays annexés ; deux textes inédits : — *a)* 274-75 et pl. 27, provenant d'Arsinoeia, consécration à Déméter et Corè du III[e] s. *a.C.*, signalée par G. Klaffenbach et E. Kirsten, et transportée au Musée d'Agrinion sans numéro d'inventaire : Φαλάκρα ΥΠΕΡΣΤΡΑΤΑΓ[- - - - θευκο]/λήσασαν Δάματρι καὶ [Κόραι ἀνέθηκε ?] ; A. hésite sur l'interprétation de ΥΠΕΡΣΤΡΑΤΑΓ, soit ὑπέρ suivi du nom de celui en faveur de qui Phalacra fait la dédicace, Stratag..., soit Hyperstrata est un autre nom propre (avec la restitution du verbe au pluriel) ; elle ne croit guère à la mention du stratège des Étoliens (une dédicace d'une femme « au nom du stratège étolien » serait surprenante). — *b)* le second texte du III[e]-II[e] s. *a.C.* (293-294, pl. 27, 2), de Callipolis, est aussi une consécration à Déméter et Corè, trouvée en 1979 et déposée au Musée lapidaire de Delphes n° 11869 : Δάματρι καὶ Κό[ραι] ΕΥ[- - -]/ ΑΚΑΙ ἀνέθηκαν. A. signale encore, à Callipolis, une dédicace inédite à Artémis.

359. **Épire** : Ch. Tzouvara-Souli, Le culte des Nymphes en Épire (en grec), *Epeirotica Chronica*, 29, 1988/89, 9-65, suit ce culte à Ambracie, à Apollonia (rappel des inscriptions concernant les Nymphaia : p. 26, le texte donné par

C. Patsch, *Das Sandschak Berat in Albanien*, 1904, col. 186-188 avec fac-similé est plus complet que celui de M. Dhimitsas, *Ath. Mitt.* 4, 1879, 233, que l'auteur reproduit) : dédicace à Apollon de Délos d'une statue de l'Athénien Ménodoros, *Inscr. de Délos*, 1957 (L. Moretti, *Iscr. agon. greche*, n° 51, 131-138) et inscription d'Athènes pour le même athlète (S. Dow, *Hesperia*, 4, 1935, 81-90, n° 38) ; contrairement à l'affirmation de S. Anamali, *Iliria*, 1982, 1, 12, n. 18, reprise par l'auteur, 28 n. 104, il n'y a pas d'inscription apolloniate en l'honneur d'un vainqueur à une course équestre ; il s'agit en fait de l'inscription Νεικάνορα Γενθίου Ἱπποθοιέα νεικήσαντα στάδιον / τετράκις / ὁ πατήρ - - -, publiée prochainement dans le *Corpus des inscriptions grecques d'Apollonia d'Illyrie*. L'a. mentionne ensuite Byllis, Amantia, Épidamne, Bouthrôtos (ajouter les dédicaces à Pan télétarque et à Pasa, *Bull.* 1990, 432), Dodone, Nicopolis.

360. C. Gravani, Céramique de l'époque hellénistique d'Épire (en grec), *Epeirotica Chronica*, 29, 1988/89, 89-132, présente une étude intéressante sur les origines de la céramique trouvée à Dodone, Ambracie, au Nekromanteion et à Cassopè ; il relève dans cette dernière cité Λυκώτας, Κάσσανδρος, Σωτηρίχου. Tuile timbrée à Ambracie n° 102 ; à Horraon n° 103.

361. Sur l'attribution d'un acte d'affranchissement de Beroia au règne de Démétrios II, dont le début peut correspondre à la guerre entre Macédoniens et Épirotes d'Alexandre II durant la guerre chrémonidéenne (Justin, XXVI, 2) voir n° 405.

362. B. Sherk (n° 161) : au sujet de l'Épire (p. 234-236), pour lequel S. arrête sa documentation à N. G. L. Hammond, *Epirus*, 1967, quelques compléments et corrections : à propos de l'inscription publiée par D. Évangélidis, *Arch. eph.*, 1956, 1-13, S. reprend l'idée que ces décrets concernent deux femmes, ce qui signifie que, pour lui, τᾶι Φιντοῦς γενεᾶι désigne une femme, alors que L. Robert a, depuis longtemps, rappelé que jamais γενεά ne désigne autre chose que la descendance ; s'il mentionne les *damiorgoi* présents dans cette inscription, puis les *hieromnamones* (D. Évangélidis, *Epeirotica Chronica*, 10, 1935, 245-47), il passe sous silence le collège des *synarchontes* (D. Évangélidis, *Hellenica*, 15, 1957, 247-255). L'inscription *SGDI* 1339, corrigée par P. Cabanes, *L'Épire*, 554-559, n° 33, que S. attribue à l'époque de l'Alliance, est en réalité de la période républicaine, avec stratège des Épirotes, secrétaire et prostate ; il le dit, d'ailleurs, quelques lignes plus bas, ce qui laisse penser à une erreur de numérotation. Il faut dire, aussi, qu'à l'époque républicaine, le stratège des Épirotes est accompagné en Molossie par le prostate des Molosses, en Chaonie par le prostate des Chaones (cf. P. Cabanes, dans *L'Illyrie méridionale et l'Épire dans l'Antiquité*, p. 134, avec la comparaison de deux inscriptions, l'une de Dodone datée par le stratège des Épirotes Eualkos Arianteus et le prostate des Molosses, l'autre de Bouthrôtos datée par le même stratège des Épirotes Eualkos Molossos [il prend ici l'ethnique plus large, tandis que chez les Molosses, il porte l'ethnique local] et le prostate des Chaones). L'ensemble des inscriptions de Bouthrôtos publiées en 1974 montre bien que le Koinon des Prasaiboi est indépendant du Koinon des Épirotes, tout en adoptant des institutions identiques. Il conviendrait d'ajouter le prytane du koinon des Balaiites (N. Céka, *Iliria*, 1987, 2, 92, n° 42, fig. 25 (*Bull. épigr.* 1990, 437) et le politarque d'Olympè (*Bull. épigr.* 1987, 640 ; cf. F. Papazoglou, *Historia*, 35, 1986, 438-448 et P. Cabanes, *Historia*, 37, 1988, 480-487) ; pour Byllis, les institutions sont énumérées plus complètement dans l'inscription publiée par N. Céka, *Iliria*, 1984, 2, 61-89 (*Bull. épigr.*, 1987, 639). — Apollonia (p. 239) : on ajoutera la

mention du prytane dans l'inscription C. Patsch, *Das Sandschak*, col. 186-188, celle qui figure dans l'inscription des agonothètes (A. Bruhl, *Albania*, 5, 1935, 43-46, cf. L. Robert, *Les Gladiateurs dans l'Orient grec*, 76 n° 6 et 269-70), très certainement aussi l'inscription de Selenica (L. M. Ugolini, *Albania Antica*, I, 193 n° 15) et surtout la dédicace à Aphrodite (*Bull. épigr.* 1944, 119b) qui mentionne le prytane, les *hieromnamones* et le secrétaire ; ces différents textes figurent dans le *Corpus des inscriptions grecques d'Apollonia* qui est sous presse. — Épidamne : le prytane est surtout fréquemment présent sur les timbres sur tuile, 34 noms ont été réunis dans le *Corpus des inscriptions grecques d'Épidamne-Dyrrhachion*, qui est également sous presse.

363. J. Ducat, Esclaves au Ténare, *Mélanges P. Levêque*, 4, 1990, 173-193, étudie notamment *IG* V 1, 1231 dans laquelle *Aischrion Apeirotas* consacre son esclave Hérakleidas à Poseidon ; il la date vers 365 et conclut à l'origine épirote d'Aischrion ; l'emploi de l'ethnique *Apeirotas* est intéressant ; à cette date, il n'existe pas encore d'État épirote, mais un Koinon des Molosses en croissance rapide et une série d'autres États mentionnés dans la liste des théarodoques d'Épidaure : le terme *Apeiros* figure dans cette liste (vers 360), mais avec un sens géographique seulement ; doit-on penser que l'usage local était déjà de se définir par cet ethnique général, sans qu'Aischrion jugeât nécessaire de préciser l'État auquel il appartenait ? Reste la possibilité, que D. n'écarte pas, de faire encore descendre cette inscription, mais il faudrait l'abaisser de trente ans pour être sûr de l'existence d'un État correspondant à l'Épire sous l'autorité des rois Eacides.

364. M. Oeconomidès, Épire : relations politiques et économiques au III^e^ et au II^e^ siècle jusqu'en 146 av. J.-C., d'après les monnaies, *R. Num.* 32, 1990, 264-272 : à partir d'un échantillon de 1651 pièces, en très grande majorité des bronzes, recueillies en Épire depuis 1950, O. fait quelques remarques sur la circulation des monnaies de bronze en Épire.

365. *Dodone* : S. I. Dakaris, *Ergon*, 1987, 71-74 et 1989, 63-67, a poursuivi le dégagement du prytanée, au Sud du Bouleutérion ; une base porte un fragment de décret : -ντείας ἔνε/κεν καὶ εὔνοιας τᾶς εἰς αὐτούς et le monument était l'œuvre de Mélissos de Corcyre : Μέλισσος Ἐπικράτεος Κορκυραῖος/ἐποίησε ; on connaissait déjà à Dodone le sculpteur Athénogénès, sans doute l'Argien, fils d'Aristoménès, connu aussi à Épidaure (S. I. Dakaris, *Praktika Arch. Het.*, 1965, 59, 1a et 63).

366. Le livre d'Athanasios Iò. Antoniou Δωδώνη. Συμβολή Ἠπειρωτῶν στήν ἀνοικοδόμηση κτισμάτων τοῦ ἱεροῦ τῆς Δωδώνης μετά τό 219 π.Χ., signalé *Bull. épigr.* 1990, 427, a fait l'objet d'une véritable édition, Athènes, 1991, 173 p.

367. *Apollonia* : sur le nom Μύσκαλλος (*Bull.* 1988, 804), voir n° 198.

368. *Albanie* : D. Komata, *Iliria*, 1989, 2, 219-228, publie quelques stèles funéraires tardives dont deux portent des inscriptions : une stèle provenant de Drashovica, déposée au musée archéologique de Tirana n° d'inventaire 5600, du IV^e^ siècle *p.C.* représentant une mère et sa fille, l'inscription étant gravée dans la partie droite de la pierre, au-dessus de la fillette : Ὀνησίμη/ζήσασα/ἔτη ιθ'/μεδὰ τέ/κνου ἐνθάδε/.IMIω/COKIC/TH/AdN / ἀνέ/θη/καν· χέρε ; il est possible que le premier mot soit au datif ; Onasimè est morte à 19 ans (ιθ') et elle repose là avec (μεδά pour μετά) son enfant ; la suite est obscure, avant le verbe ἀνέθηκαν ; la seconde stèle qui représente un couple porte seulement l'inscription Χαῖρε / Λεοντίσκος ἐτῶ(ν)/κ'.

369. *Issa* : Sur l'onomastique, voir n° 196.

370. **Illyrie** : F. Papazaglou, L'organisation politique de l'Illyrie méridionale,

Ziva Antika, 39, 1989, 31-53, présente un compte rendu critique du livre de P. Cabanes, *Les Illyriens de Bardylis à Genthios* ; P. tient à considérer l'*ethnos* comme la «tribu», donc antérieur à l'État ; on ne peut pourtant retirer le sens d'État à l'expression utilisée dans l'inscription de Magnésie du Méandre (O. Kern, *I. Magnesia* 32, l. 41-42) où sont mis en parallèle la *polis* des Magnètes et l'*ethnos* des Épirotes ; P. revient aussi sur sa théorie d'un royaume illyrien continu. L'article est riche de réflexions qui peuvent prêter à discussion.

MACÉDOINE (M. B. Hatzopoulos)

[Nous exprimons notre reconnaissance à nos collègues du *Centre de Recherche de l'Ant. gr. et rom.*, M^mes^ D. Diamantourou, L. Gounaropoulou, K. Liampi, L. Loukopoulou et A. Tataki, qui ont contribué à la collecte et à la discussion des études ici recensées.]

371. En 1991 a paru à Thessalonique un deuxième volume (pour le premier, cf. *Bull.* 1990, 474) sous le titre *Τὸ ἀρχαιολογικὸ ἔργο στὴ Μακεδονία καὶ Θράκη* (2, 1988). Nous signalons les découvertes épigraphiques sous les rubriques géographiques appropriées.

372. *Le Centre de Recherche de l'Antiquité Grecque et Romaine de la Fondation Nationale de la Recherche Scientifique* (Athènes) publie un volume de mélanges sous le titre *Ποικίλα* («ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ» 10 ; Athènes 1990). Quatre des six contributions macédoniennes ont trait à l'épigraphie et sont signalées sous les rubriques géographiques correspondantes. — Voir aussi n° 123.

373. *Institutions*. — R. Sherk (n° 161) : les passages consacrés aux différentes cités macédoniennes ne sont pas au point, la documentation étant incomplètement utilisées (les éponymes de cités telles qu'Anthémonte, Kalindoia, Morrylos, Philippes ou des *politeiai* de la Haute Macédoine sont ignorés) ; certaines conclusions de S. sont dépassées (on ne peut, par exemple, affirmer [84, 284] qu'à l'époque hellénistique les cités macédoniennes sont «still called *koina*» ni passer sous silence le rôle des rois en tant qu'éponymes). Voir *infra*, n^os^ 390, 391, 402, 406.

374. N. G. L. Hammond, *Historia* 39 (1990), 261-90 : «Royal Pages, Personal Pages, and Boys Trained in the Macedonian Manner during the Period of the Temenid Monarchy» : étude approfondie sur l'éducation des jeunes Macédoniens à l'époque classique.

375. S. Le Bohec, *Klema* 11 (1986), 281-88 : «Les épistates des rois antigonides», tente une mise au point sur ces dignitaires en Macédoine. Comme le signale l'a., nous reprenons cette question dans notre ouvrage sur les institutions macédoniennes. Ici nous nous limitons à quelques remarques sur la partie épigraphique de son étude : 1) La chronologie des actes de vente d'Amphipolis est à revoir entièrement à la lumière de nouveaux documents (voir notre mémoire *Études amphipolitaines* [«ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ» 11 ; Athènes 1991]). Les plus anciens d'entre eux datent d'avant la conquête macédonienne et par conséquent les épistates qui y figurent comme éponymes ne sont pas des officiers royaux, mais, comme dans les cités de la Ligue Chalcidienne, des magistrats civiques. Cela n'est pas sans conséquence pour l'appréciation de la position des épistates sous les rois macédoniens, d'autant plus qu'ils continuent, à l'occasion, de servir d'éponymes *uniques* (outre le cas de Béroia signalé par l'a. voir

maintenant celui d'une cité de la vallée du Strymon mentionné par M. B. Hatzopoulos et L. D. Loukopoulou, *Morrylos* (*Bull.* 1990, 472, 47-48) et que dans tous les cas qui peuvent être vérifiés ils apparaissent comme originaires des cités où ils exercent leurs fonctions. A la liste des épistates connus par des actes de vente déjà publiés on devrait ajouter une autre mention de Spargès (*Bull.* 1969, 372). — 2) L'inscription relative au conflit territorial entre Gonnoi et Héracleion (B. Helly, *Gonnoi* II [Amsterdam 1973] 100, nº 93, A l. 7 et 11) ne mentionne pas *deux* épistates mais *des* épistates et l'état lacunaire du texte ne permet d'aucune façon d'attribuer un épistate à Gonnoi et à Héracleion respectivement ni à plus forte raison d'y voir une confirmation du passage de Polybe, qui signale leur existence non seulement en Macédoine mais en Thessalie. Dans aucun des nombreux documents thessaliens de l'époque antigonide ne figurent des épistates ; en revanche on y trouve régulièrement, à la tête des cités, des collèges de *tagoi*, dont le président porte à l'occasion le titre de prostate. Les épistates thessaliens n'ont pas plus de réalité, en tant qu'officiers préposés aux cités, que les χειρισταί macédoniens ou thessaliens, qui, ainsi que les documents épigraphiques nous l'ont révélé, n'étaient que des officiers subalternes de l'intendance. Manifestement Polybe (5.26.5) utilise au petit bonheur des termes ayant un air macédoniens pour colorer son récit. — 3) L'hypothèse que Démétrios, l'expéditeur des trois lettres à Harpale sous le règne d'Antigone Gonatas ne serait pas le fils du roi Démétrios II, mais un fonctionnaire royal ne nous semble pas convaincante : a) on ne peut pas mettre en doute la corégence de Démétrios avec son père Antigone sur la base de la théorie de R. M. Errington (*Bull.* 1978, 275), d'après laquelle le roi Démétrios, de la 27e année duquel est daté un affranchissement de Béroia (*Bull.* 1951, 136) ne serait pas Démétrios II, mais Démétrios Poliorcète, faisant fonction d'éponyme à titre posthume. Comme nous l'expliquons ailleurs (voir nº 405, 147, n. 51), la partie du texte non déchiffrée jusqu'ici réserve un rôle actif au roi et à la reine, ce qui exclut l'hypothèse d'une datation par une année de règne posthume de Démétrios Poliorcète. — 4) Sans doute à la suite d'une confusion, Harpalos, qui à la p. 283 est considéré comme un épistate de Béroia, à la p. 286 apparaît comme un fonctionnaire royal supérieur aux épistates. De même à la p. 287, les revenus détournés, à la restitution desquels Harpalos doit veiller, ne sont pas ceux du sanctuaire d'Asklépios mais d'Héraklès Kynagidas. — 5) Nous ne pensons pas qu'il y eût dans chaque cité un hypépistate sous les ordres de l'épistate. Le décret de Thessalonique, unique témoignage, suggère plutôt qu'il s'agit d'une personne remplaçant exceptionnellement l'épistate.

376. N. G. L. Hammond, *ZPE* 82 (1990) 167-75 : « Inscriptions Concerning Philippi and Calindoea in the Reign of Alexander the Great » : voir nº 417.

377. Chr. Veligianni, *ZPE* 85 (1991), 138-44 et pl. I : « Weihinschrift aus Maroneia für Philipp V », publie une nouvelle dédicace « à Zeus et au roi Philippe Sauveur » trouvée à Maronée, qui s'ajoute à celles plus récentes, que V. ne connaissait pas encore, de la même ville et de la vallée du Strymon (cf. M. B. Hatzopoulos et L. D. Loukopoulou, *Morrylos*, 47-48). La surface de la pierre est très usée ; cependant, il ne nous semble pas que la forme des lettres impose une datation sous le règne de Philippe V. A notre avis, une date plus haute rendrait mieux compte du style de l'écriture. Dans ce cas le « roi Philippe » serait plutôt Philippe II, qui conquit Maronée en 338, mais ne l'annexa pas à la Macédoine.

378. **Macédoine yougoslave.** — N. Proeva, *Ziva Antika* 39 (1989), 77-84 et figures 1-4 : « Inscriptions nouvelles et révisées des régions de Polog et de

Kicevo» (en serbe avec traduction en français) publie cinq épitaphes d'époque impériale provenant de différentes localités de l'Illyrie rattachées à la province romaine de Macédoine. La cinquième, gravée pour le compte d'[Ἄ]σανδρος et d'Ἄμειλος présente un intérêt onomastique, si toutefois les noms ont été bien lus (la pierre a été perdue et il n'y a pas de photographie). Notons que la problématique lecture du nom Ἄμειλος, qui pourrait être une forme masculine d'Ἀμμιλλα, dérivée d'Ammia (mais il faudrait mettre alors un esprit doux), dans une localité illyrienne qui n'a jamais fait partie du royaume macédonien, ne saurait attester «le composant brygien dans l'ethnogénèse des Macédoniens» (les Macédoniens rencontrèrent effectivement, dans ce qui devait devenir la Macédoine, des Brygiens qu'ils soumirent, expulsèrent ou exterminèrent, mais il s'agit d'une autre histoire ; cf. n° 394).

379. **Stoboi.** — Voir nos 713 et 714.

380. **Haute Macédoine.** — *Élimée* (près du village d'Anô Kômé). Karamitrou-Mentésidi, *Arch. Ephemeris* 1986, 147-150 et pl. 42, publie une stèle funéraire du dernier quart du IIIe siècle *a.C.* : Λάανδρος Πατύλλου : Σατύρα Λαάνδρου : Νικάνωρ Ἀλεξάνδρου : Ἀλέσαρχος Λεωνίδου. Laandros, Nikanor, Léonidas et Alexandros sont des anthroponymes typiquement macédoniens. Ἀλέσαρχος n'est pas un nom nouveau, mais une simple erreur du lapicide pour Alexarchos, nom connu en Macédoine, dont le porteur le plus célèbre fut un frère de Cassandre. Patyllos, en revanche, est entièrement inconnu. L'éditrice propose une dérivation de Patôn, anthroponyme d'étymologie obscure attesté à Aigéai. O. Masson remarque que la lettre qui suit le *lau* n'est pas un *upsilon* mais un second *lau* et suggère de lire Πατ[τ]άλου. Cet anthroponyme formé sur le nom du «piquet» est attesté à Paros (*IG* XII 5, 186, 22). La forme avec deux *lau* (au lieu de deux sigma) n'est pas sans intérêt pour la détermination de la position dialectale du macédonien.

381. **Basse Macédoine.** — *Eordée* (près du village de Mavropigi). G. Karamitrou-Mentésidi (n° 10), 150-53 et pl. 43, présente la publication définitive de la dédicace à Apollon Hékatombios signalée *Bull.* 1990, 456. La dédicace hellénistique à Apollon Lykios (note 37) ne provient pas de Béroia, mais d'Aigéai. Voir aussi Maria Siganidou, *Arch. Deltion* 37 (1982) *Chronika* 304. Chr. Ziota et G. Karamitrou-Mentésidi (n° 380) p. 31 (cf. G. Karamitrou-Mentésidi, *Arch. Deltion* 39 [1984], *Chronika* 257) : poids de métier avec l'inscription [ΑΝ]ΤΙΓΟΝΑC et jarres avec le nom [Φ]ιλέπ[που].

382. (près du village d'Hagios Christophoros). — Chr. Ziota et G. Karamitrou-Mentésidi (n° 371), 28, signalent la découverte d'une stèle funéraire du IIe siècle *a.C.* : Ἀλέξανδρος Ἀπεως. Le patronyme semble nouveau.

383. *Dion* (Koundouriotissa, site d'un village antique sur le territoire de la colonie romaine). — J. N. Kazazis, *Hellenika* 40 (1989), 271-84, publie trois épitaphes inédites d'époque impériale : 1) autel érigé par Philippè à Léon, son θρέψας ; 2) monument de Kalpornia (plutôt que Kalporna ; la photographie semble permettre de distinguer la partie inférieure d'un *iota*) Paramoniché (formation hypocoristique typique en Macédoine dont J. N. K. fournit d'autres exemples) pour son mari ; 3) monument de Klodia Alexandra pour son enfant Postoumios Ammianos (la date «around 500 A.D.», proposée par l'auteur est impossible ; la forme des lettres est typique du IIe-IIIe siècle *p.C.*). J. N. K. donne aussi la description détaillée avec photographies de trois autres épitaphes déjà connues (nos 4-6). *Idem*, *Hellenika* 40 (1989) 21-33 : «'Mors immatura' in Funerary Epigrams, a Typological Study», présente une étude philologique d'une septième inscription, métrique, déjà connue, de Koundouriotissa.

384. *Méthonè*. — M. B. Hatzopoulos, D. Knoepfler et V. Marigo-Papadopoulos, *BCH* 114 (1990), 639-68 : « Deux sites pour Méthonè en Macédoine », rapportent la découverte du site de l'ancienne colonie érétrienne et de l'agglomération qui lui a succédé après sa destruction par Philippe II en 354. Pas d'inscription découverte sur place, mais la localisation de la ville classique et de son port permet de résoudre certaines questions soulevées par le texte du premier décret attique sur Méthonè (*Syll.*³ 75).

385. M. Besios, *Arch. Deltion* 41 (1986), *Chronika* 142-43 : dans une sépulture de la deuxième moitié du IVe siècle *a.C.* de la nécropole de Palaiokatachas près de Méthonè, *epistomion* en or avec le nom de la défunte (des *epistomia* analogues à Pella : A. Pariente, *BCH* 14 [1990] 787), Φυλομάγα, forme macédonienne de Φυλομάχη (cf. l'Athénienne de ce nom [Dem.] 43.22). Ce nouvel anthroponyme vient enrichir la série constituée par Βουλομάγα et Λαομάγα et justifier la « prophétie » d'O. Masson (*ZPE* 55 [1984] 136) au sujet de ces noms : « il n'est pas exclu que de nouvelles formes viennent éclairer le débat. Ce qui est désormais assuré, en tout cas, c'est le caractère macédonien des noms de femmes rares Boulomaga et Laomaga ».

386. *Aigeai*. — M. Andronicos, *Ergon Arch. Het.* 83 publie un troisième témoignage épigraphique de la reine Eurydice, épouse d'Amyntas III et mère de Philippe II (cf. *Bull.* 1984, 249 ; 1987, 652 et 654 ; 1988, 828). L'inscription, gravée sur la base d'une statue d'Eukleia découverte dans le même secteur, est identique à celle de la première dédicace : Εὐρυδίκα Σίρρα Εὐκλείαι.

387. *Ibid.*, 85-88 : découverte d'un sanctuaire de la Mère des Dieux identifié, entre autres, grâce à un canthare de la fin du IVe ou du début du IIIe siècle *a.C.* portant l'inscription Μητρὶ θεῶν καὶ συντελήᾳ (il s'agit des dieux associés à la Mère des Dieux ; cf. Esch. *Sept.* 251). Cette découverte confirme que le culte de la Mère des Dieux (assimilée souvent à Artémis en tant que maîtresse des fauves) est très ancien dans cette région (cf. *Bull.* 1988, 826). — Voir aussi nº 48.

388. *Béroia*. — V. Allamani-Souri, *Arch. Deltion* 37 (1982), Chronika 301 : inscription céramique ; 306 : corrections aux inscriptions signalées *Bull.* 1990, 458.

389. Allamani-Souri, *Arch. Deltion* 39 (1984), *Meletai* 206-231 et pl. 90, publie dans une étude très soignée un fragment des comptes des prêtres d'Asklépios de Béroia qui, d'après la forme des lettres, date du troisième quart du IIIe siècle *a.C.* Le texte, en deux colonnes, est disposé sur deux « pages », dont les marges sont matérialisées par des lignes perpendiculaires, deux entre les deux colonnes et une à droite de la colonne de droite. L'état fragmentaire de la stèle ne permet pas de vérifier la présence d'une ligne correspondante à gauche de la colonne de gauche. Les onze textes intégralement ou partiellement conservés suivent, avec quelques variations, le même formulaire : 1) le nom d'Apollon, Asklépios et Hygie au datif, 2) le nom du prêtre au nominatif suivi du participe ἱερητεύσας (dans un cas le fils et dans un autre cas les deux petits-fils agissent pour le compte du prêtre), 3) l'indication stéréotypée de l'origine des fonds : « provenant des victimes sacrificielles et du tronc à offrandes » (ἀπὸ τῶν θυσίμων καὶ τοῦ θησαυροῦ), 4) le type (ἀργολικόν, ὑποφιάλιον, σκυφίον, κιμώλιον, ἀντιγονίς, ψυκτήρ, σκάφιον, κυάθιον) et le poids de la vaisselle d'argent (le poids de l'ensemble des offrandes annuelles varie entre 32 drachmes et trois oboles et 235 drachmes) acquise et déposée au sanctuaire à partir de ces fonds. Le document est d'un intérêt capital pour la connaissance du culte d'Asklépios à Béroia et en Macédoine en général, de la gestion et des finances des sanctuaires macédoniens,

de la typologie de la vaisselle d'argent (question qui a le plus intéressé l'éditrice) et, surtout de la société de Béroia. V. A.-S. reconnaît à juste titre en la personne du prêtre Démétrios, fils de Glaukias, le frère d'Apollonidès, fils de Glaukias, comme nous l'avions nous-même proposé (voir nº 405, 141). C'est par excès de prudence que V. A.-S. hésite restituer le patronyme [Βαλάκ]ρου du dédicant Pantauchos et à reconnaître en lui le grand-père de l'officier homonyme du roi Persée (cf. A. Tataki, *Ancient Beroea : Prosopography and Society* [«ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ» 8; Athènes 1988] 245-46, nº 1011), car une homonymie accidentelle d'un nom et d'un patronyme peu banals dans le cercle étroit de la classe dirigeante de Béroia et même du royaume nous semble hautement improbable. Ce même excès de prudence empêche l'éditrice d'admettre que les prêtres d'Asclépios fussent les éponymes de Béroia et d'en tirer les conclusions qui s'imposent sur l'importance du document. En réalité nous possédons maintenant une liste des prêtres éponymes de Béroia du troisième quart du IIIe siècle *a.C.*, qui vient s'ajouter à celles de Kalindoia (*Bull.* 1988, 847) et d'Amphipolis (*Bull.* 1990, 488), dont l'importance a été également méconnue. Aussi l'établissement de la chronologie, du moins relative, des prêtres revêt-elle une importance capitale pour l'établissement des *fasti* de la Béroia hellénistique. Cela nécessiterait l'étude des différentes mains et de l'évolution de la forme des lettres. Ce que l'on peut suggérer dès maintenant, c'est que la colonne de gauche n'a pas été gravée avant mais après la colonne de droite et que Pantauchos, fils de Balakros, a dû accéder à la prêtrise éponyme vers la fin de la période 240-225 où se situe notre inscription, ce qui correspond assez bien à l'âge (plus de 35 ans) qu'il devait avoir à l'époque.

390. R. Sherk (nº 161) II, 249-50, doute à tort, que le prêtre mentionné dans l'affranchissement hellénistique *Bull.* 1951, 136 soit le prêtre éponyme et pense, à juste titre, que la loi gymnasiarchique (*Bull.* 1978, 274) date de l'époque royale. S. ignore la dédicace datée par le seul épistate (*Bull.* 1970, 354).

391. *Mieza.* — R. Sherk (nº 161), *ibid.*, donne l'impression de considérer Leukadia comme le nom d'une cité antique. Il s'agit évidemment de Mieza.

392. *Edessa.* — A. Chrysostomou, *Arch. Deltion* 38 (1983), *Chronika* 301-302, publie une stèle hermaïque du IIIe siècle *p.C.* portant un buste d'Héraklès et l'inscription : Τόνδε τὸν Ἡρακλῆ| Διομήδης στῆσεν Ἐδέσ|ῃ, παιδευτὴς πρῶ|τος τῶν καθ' ἑ|αυτῶν ὅλων. La fin du texte suscite des interrogations, mais, faute de photographie, il n'est pas possible d'en vérifier la lecture. Ce témoignage sur le gymnase d'Edessa vient s'ajouter aux deux listes éphébiques connues depuis longtemps (J. M. R. Cormack, *ABSA* 58 [1963] 20-22 et *Ancient Macedonia* I [Thessalonique 1970] 200-201) ; *idem*, *Arch. Deltion* 39 (1984), *Chronika* 247 et pl. 125 b, signale une épitaphe paléochrétienne de l'οἰκοδόμος Στέφανος.

393. *Bottiée septentrionale.* — P. Chrysostomou, *Arch. Deltion* 38 (1983), *Chronika* 312, publie (cf. *Bull.* 1990, 461) deux stèles funéraires de Prophitis Ilias : 1) stèle à relief du IIe/IIIe siècle *p.C.* représentant deux femmes et un homme : Βήριμος Ζωίλου ζῶν ἑαυ|τοῦ καὶ Ἑρμιόνης τῆς συν|τρόφου καὶ Μάγνας τῆς θυ|γατρὸς ὁρᾶς μνήμην ; 2) stèle à fronton «du début du IIIe siècle *p.C.*» (?) : Μαψορίνη | Σεύθου. L'absence de photographies ne permet de vérifier ni la date des monuments ni les lectures. En tout cas, l'anthroponyme Bérimos n'a rien de «thrace». Mapsorinè non plus, surtout si l'on préfère lire Μαϊορίνη avec un tréma, cf. Μάϊορ, etc. (O. Masson). F. Papazoglou («Sur la structure ethnique de l'ancienne Macédoine», *Balcanica* 8 [1977] 76, n. 44) a, non sans raison, contesté le caractère proprement thrace de l'anthroponyme Seuthès.

394. *Idem*, *Arch. Deltion* 39 (1984), *chron.* 263, dédicace à Zeus Hypsistos, à Agrosykia : Ἀγαθῇ Τύχῃ. Ἔτους ΖΟΤ. Εὔφρασος οἰκονόμος Αἰλίας Σαβίνης τὸν θεὸν εὐξάμενος ; épitaphe à Archontikon : Μαμάλα | Εὐκολίνου | Διοδώρου γυνή (voir *Bull.* 1990, 461). Mamala est un anthroponyme qui appartient au fond brygien de la Macédoine (cf. L. Robert, *Hellenica* 6 [1948] 89-90).

395. *Pella*. — I. Akamatis (nº 371), 80-81 et fig. 11 et 13, publie correctement le sceau signalé *Bull.* 1990, 465 : Πέλλ[ης] : πολιταρχ[ῶν] et un autre Πέλλης ἐμπόριον. Ils proviennent des archives de la cité situées sur l'agora. — Timbres sur tuiles nº 104.

396. *Mygdonie*, *Crestonie*, *Anthémonte*. — D. Papakonstantinou-Diamantourou (nº 372), 229-45 présente l'état actuel de la publication des inscriptions de ces régions qui forment le IIe *meris* macédonienne et expose les projets du *Centre de Recherche de l'Antiquité grecque et romaine* (Athènes) en collaboration avec le Service archéologique. D. P.-D. prépare un supplément au corpus des inscriptions de Thessalonique et de son territoire (*IG* X 2,1), qui doit comprendre 1) les photographies de chaque document, 2) des corrections après révision et des compléments bibliographiques, 3) la (re)publication de 506 inscriptions, soit omises par Ch. Edson, soit mises au jour après la publication de son corpus.

397. *Territoire de Morrylos*. — J. Vokotopoulou, *Arch. Deltion* 37 (1982), *Chronika* 286 et pl. 188 b : stèle funéraire d'époque impériale représentant sur trois rangs dix protomes : quatre hommes, quatre femmes, deux enfants : Ἀπολλόδωρος καὶ | Ἀρτεμίδωρος αὐ|τοῖς ζῶσιν καὶ | Ἡλιοῦνι τῷ πα|τρὶ καὶ Ἀρτέμι|νι τῇ μητρί, μνήμης| χάριν. On notera le caractère divin ou théophore de l'anthroponymie de cette famille (cf. *Bull.* 1981, 179) et la flexion à nasale des noms Hélios et Artémis (cf. *Bull.* 1988, 812 ; 1989, 430 et 447).

398. *Charakoma* (pour l'identification du site près du village actuel de Drymos, voir *Bull.* 1990, 472, 95). — M. Tsimpidou, *Arch. Deltion* 41 (1986), *Chronika* 150 et pl. 116 a, signale la découverte d'un autel funéraire érigé par Ἀγαθόκλεα et Ἡλιοδώρα. Les noms théophores ou divins (cf. nº 397) évoquant Hélios ne doivent pas être sans rapport avec le culte du Soleil dans cette région anciennement habitée par des Péoniens (cf. Maximos Tyrios II 8 : Παίονες σέβουσιν μὲν Ἥλιον, ἄγαλμα δὲ Ἡλίου Παιονικὸν δίσκος βραχὺς ὑπὲρ μακροῦ ξύλου).

399. *Thessalonique*. — G. A. Souris, *Hellenika* 40 (1989) 57-61, apporte des corrections à l'inscription *IG* X 2, 1, 19.

400. P. M. Nigdelis, *ZPE* 82 (1990) 209-212 : « Eine neue Familie aus Thessaloniki », publie l'inscription gravée sur un sarcophage d'époque impériale de la nécropole occidentale : Τ(ίτῳ) Φλαυίῳ Κλαυδιανῷ Βάσσῳ Πετρωνία Ὀκελλείνη ἡ μάμμη, et cherche à établir des rapprochements prosopographiques.

401. J. Vokotopoulou, *Arch. Deltion* 40 (1985), *Chronika* 238-39 et pl. 101 α et γ, signale la découverte de deux stèles funéraires à relief d'époque impériale et donne en majuscules le texte de la deuxième. Un nom ΟΥΑΛΕΠΟΥΔΗΣ n'existe pas. Il faut lire Οὐαλέ(ριος) Πούδης, transcription grecque de Valerius Pudens.

402. **Chalcidique**. — R. Sherk (nº 161), 231-32 semble ignorer les nouveaux documents de la région (*Bull.* 1989, 464), ainsi que le fait que les prêtres mentionnés sur les actes de vente des cités chalcidiennes ne sont pas des éponymes locaux mais fédéraux.

403. A. Panagiotou (nº 372), 191-228 : « Des dialectes à la koinè : l'exemple de la Chalcidique », utilise largement les inscriptions et conclut à la régression des dialectes devant l'attique à partir de la seconde moitié du Ve siècle *a.C.* Au

moment de la conquête macédonienne en 348 *a.C.* «la morphologie nominale mise à part, il y a peu de chose qui laisse entrevoir un dialecte derrière la langue écrite». A l'exception de quelques digressions polémiques et à quelques nuances près (il faudrait distinguer davantage entre les grandes métropoles cosmopolites comme Olynthe et les petites agglomérations de l'arrière-pays) ces conclusions rejoignent les nôtres (*Bull.* 1989, 464).

404. *Cassandrée.* — K. Sismanidès, *Arch. Deltion* 39 (1984), *Chronika* 226 et pl. 114 β-γ, publie les photographies de deux inscr. : 1) épitaphe de haute époque hellénistique : Νικόμαχος Τεισαμενοῦ Μηκιστεύς ; 2) stèle funéraire à relief d'époque impériale : Κολλήγιον Οὐρ|βανῶν Ἡλω|τιανῷ Μάρκῳ | ἔδωκαν ἰς κη|δείαν (δηνάρια) Ν. La contribution aux frais d'ensevelissement constitue une des activités bien documentées des *collegia*, en Macédoine comme dans le reste du monde romain. Le terme technique utilisé dans les cités grecques comme Thessalonique ou Béroia est συνήθεια. A Cassandrée, colonie romaine, nous avions déjà, à côté du terme grec συνήθεις (*Bull.* 1939, 169) une attestation du terme latin κολλήγιον (D. M. Robinson, *TAPA* 69 [1938] 61-64 ; cf. aussi *SEG* 29 [1979] 614, en provenance du territoire de la colonie, où les augustales contribuent τὰ ἰς τὴν κηδείαν δηνάρια ΟΕ). — Cette inscription avait déjà été (mal) publiée par D. Samsaris, cf. *SEG* 37 [1987] 559, 6.

405. M. B. Hatzopoulos (n° 372), 135-55 : «Un nouveau document du règne d'Antigone Gonatas», publie un décret de Cassandreia pour Ammonios d'Alexandrie τεταγμένος παρὰ τῶι βασιλεῖ, introduit par les *nomophylakes* et daté du 5 Xandikos de l'année de la prêtrise d'Antiléon (connu comme un des *rogatores* d'un autre décret de la même cité, cf. *Bull.* 1989, 456 et *SEG* 37 [1987] 558). Du 15 Hyperbérétaios de la même année date un autre décret, gravé sur une autre face de la même pierre, introduit par les stratèges en l'honneur de Dôrothéos, fils de Dôros, de Séleucie. Ce décret, déjà partiellement publié (*Bull.* 1989, 157), est maintenant réédité et complété notamment par la restitution du nom de la reine Phila, épouse d'Antigone Gonatas, au service de laquelle était affecté Dôrothéos. Le réexamen de tous les documents officiels de Cassandreia hellénistique à la lumière des deux nouveaux décrets permet leur datation, du moins relative, et la reconstitution de l'histoire institutionnelle de la cité ; *polis* théoriquement indépendante et alliée au royaume jusqu'au règne d'Antigone Gonatas, cité macédonienne après sa conquête par ce roi. Le décret en l'honneur de l'officier de la reine Phila jette un jour nouveau sur la place des femmes à la cour antigonide, dont l'importance nous est aussi révélée par l'acte d'affranchissement de Béroia (*Bull.* 1951, 136), qui n'avait été jusqu'à maintenant que partiellement déchiffré et pour lequel on avait proposé une date (*Bull.* 1978, 275) incompatible avec le rôle du roi et de la reine révélée par la partie du texte qui n'avait pas été lue.

406. R. Sherk (n° 161) I, 231-32) ignore les nouveaux documents de Cassandrée (*Bull.* 1989, 156-57), utilise des éditions périmées des documents anciennement connus (Androbolos n'est pas fils de Menis, mais de Ménon) et tire des conclusions erronées sur l'identité du prêtre éponyme.

407. *Neapolis* (près du village moderne de Polychronon). J. Vokotopoulou, M. Pappa et E. Tsigarida (n° 371), 320 et 322 et fig. 6 et 13 : deux inscriptions céramiques du début du v^e^ siècle *a.C.* : Φερεκρά[της] et δεμοσίε. L'emploi d'un dialecte non-attique était attendu dans cette fondation de Mendè, colonie elle-même d'Érétrie.

408. *Olynthe.* — E. Trakosopoulou, *Arch. Deltion* 39 (1984), *Chronika* 226 et pl. 113α, rapporte la découverte d'un acte de vente du IVe siècle *a.C.* sans en donner le texte. Sur la photographie on peut déchiffrer le prix, la mention du garant, la date (350/49 *a.C.*) et les noms des témoins : ...ἑκατὸν ἑβδομήκον|τα, βεβ[αιω]τὴς Λυκό|φρων Θεοδώρου, ἱερ|εὺς Ἀντίδοτος Πολυ|κλέος, μεὶς Πανθεών, | μάρτυρες Φορμ|ίων Δριμάκου, |Χαιρικλῆς Εὐ|φραίου Διονύ|σιος Στράτω|νος. Le garant Lycophron fils de Théodoros est connu par un autre acte de vente d'Olynthe, où il figure comme prêteur (M. B. Hatzopoulos, *Actes de vente* [1988], 60). Le prix exceptionnellement bas de cette nouvelle transaction semble confirmer notre hypothèse sur la crise marquant l'année de la prêtrise d'Antidotos fils de Polyklés (*op. cit.*, 76-77).

409. **Macédoine orientale.** — M. Karampéri, *Arch. Deltion* 37 (1982), *Meletai* 203-217 et pl. 91-92, publie une stèle funéraire à relief de la fin du IIe ou du début du Ier siècle *a.C.* avec une épigramme pour Timô, fille de Sostratos et de Sopatra, et femme de Nikostratos, morte en couches (dont 11 vers conservés). La pierre, qui avait longtemps servi de support dans une épicerie de Serrès, est de provenance inconnue. Une origine amphipolitaine ne nous paraît pas exclue.

410. *Serrès.* — L. D. Loukopoulou (n° 372), 173-89 : «Sur la structure ethnique et sociale de Serrès à l'époque impériale», réédite trois inscriptions de Serrès publiées naguère par D. Samsaris (cf. *Bull.* 1987, 709) et corrige les conclusions de ce dernier sur la structure ethnique et sociale de cette cité : il n'y a pas d'installation massive d'immigrants d'Italie; les citoyens romains mentionnés dans les inscriptions sont pour la plupart des affranchis, anciens esclaves des colons romains de Philippes; la population de Serrès est composée essentiellement de deux groupes ethniques : Thraces «indigènes» plus ou moins hellénisés et Grecs de Macédoine ou des colonies côtières. Nous devons signaler que l'affirmation de F. Papazoglou (*Bull.* 1989, 426), à savoir que Serrès aurait fait partie d'une Pentapole régionale (cf. *Bull.* 1939, 179), repose sur une restitution erronée, simplement suggérée par J. Roger et curieusement confirmée par Ch. Edson (cf. *Bull.* 1948, 101), alors qu'elle était démentie par sa propre copie et par l'estampage qu'il avait fait de l'inscription.

411. *Euporia* (?). — M. Karampéri et A. Tasia, *Arch. Deltion* 37 (1982), *Chronika* et pl. 217α, publient une stèle funéraire d'époque romaine découverte près du village actuel de Vergi (qui n'est pas l'antique Bergè) : Τ(ίτῳ) Ἀρρίῳ Μενάνδρῳ | ἡ κληρονόμος ἐπι|μεληθείσης Ἀμμί|ας Ζωίλου τῆς κα[ὶ] | Ποπιλλίας τῆς γυνα[ικὸς] | αὐτοῦ.

412. *Daphnoudi* (village moderne près de l'antique Gazoros). — S. Samartzidou, *Arch. Deltion* 37 (1982), *Chronika* 328 : inscription funéraire de basse époque hellénistique : Ζηκαλώγη | Τραλειχείλου | χαῖρε. Les deux anthroponymes «thraces», dont, faute de photographie on ne peut contrôler la lecture, semblent nouveaux (mais les éléments de composition du nom Τραλειχείλας sont connus).

413. *Amphipolis.* — Ch. Koukouli-Chrysanthaki, *Arch. Deltion* 38 (1983), *Chronika* 323 et pl. 129α et 130β : sarcophage à deux places portant sur le côté long les noms des deux occupants : Νικόλαος Νικολάου, Ματτία Γησενίδου. Une plaque trouvée à côté du sarcophage porte (au génitif) le nom Ματτίας. L'anthroponyme Ματ(τ)εία nous est déjà connu pour une Thrace et une Dardanienne (voir L. Robert, *AJA* 64 [1960] 54) et, sous la forme Ματεαΐς, est attesté en Pélagonie (cf. *Bull.* 1974, 335). Le patronyme Γησενίδης semble nouveau.

414. I. A. Papangélos, *Μνήμη Δ. Λαζαρίδη. πόλις καὶ χώρα στὴν ἀρχαία Μακεδονία καὶ Θράκη. Πρακτικὰ ἀρχαιολογικοῦ συνεδρίου.* Καβάλα 9-11 Μαΐου 1986 (« Recherches franco-helléniques» I ; Thessalonique 1990), 333-56 : « Le passage (πόρος) de Marmarion », publie la photographie d'une stèle incomplète à gauche, trouvée dans les ruines de Marmarion, sur laquelle on peut lire en belle écriture d'époque classique les lettres - - - ΟΣΑΡ | - - - ΜΙΔΟ | - - - Σ . Ne pourrait-il pas s'agir d'une borne du téménos d'Artémis, [Ὅρ]ος Ἀρ[τέ]μιδο[ς ἱρό]ς ?

415. *Aulon* (près du village actuel de Képia). — Ch. Koukouli-Chrysanthaki, *Arch. Deltion* 38 (1983), *Chronika* 322 ; 40 (1985) 263-66 et pl. 111-113, qui a entrepris la fouille du sanctuaire d'Ἥρως Αὐλωνίτης (cf. *Bull.* 1988, 855), dont la vie s'étend du IIe siècle *a.C.* au IVe siècle *p.C.*, rappelle la découverte en 1968 d'une dédicace d'époque hellénistique Ἥρωι ἐπηκόωι et en publie quatre autres d'époque romaine. Il est intéressant de constater le développement progressif de la flexion à nasale (Ἥρωνι) du mot ἥρως (cf. n° 397).

416. Ch. Bakirtzis (n° 371), 433-35, publie les épitaphes paléochrétiennes de Basileios, Stéphanos et Pétros (cf. *Bull.* 1989, 476).

417. *Philippoi.* — N. G. L. Hammond (n° 376) revient sur la réponse d'Alexandre aux ambassadeurs de Philippes (*Bull.* 1987, 714), pour réfuter les objections soulevées par E. Badian (*Bull.* 495) contre ses conclusions sur l'emploi du titre royal en Macédoine avant 331 *a.C.* H. maintient que l'ambassade fut dépêchée auprès d'Alexandre en 335 *a.C.*, pendant sa campagne dans les Balkans, propose de reconnaître en Philotas non pas le fils de Parménion, mais un autre officier macédonien chargé avec Lysanias de rapporter vers la côte le butin pris aux Thraces, et soutient que la réponse du roi ne fut pas transmise par les ambassadeurs, qui seraient restés « dans la région du Danube », mais par les deux officiers d'Alexandre. Cette reconstruction n'est pas convaincante : 1) elle ne correspond pas à l'intitulé, qui introduit les décisions comme un rapport des ambassadeurs, sans la moindre allusion à Philotas et à Lysanias (ou à Léonnatos) ; 2) elle n'explique pas pourquoi la cité de Philippes n'a pas fait graver le texte du bornage effectué par Philotas et Léonnatos ; 3) elle ne rend pas compte des lettres ΡΣΙΔ de la première ligne. Quant au problème de l'emploi du titre royal en Macédoine avant 331 *a.C.*, nous devons répéter ici qu'à notre avis H. a raison sur le fond, mais que cette inscription n'apporte rien à ce sujet : le mot βασιλεύς y est restauré ; cette réponse fut donnée après 331 ; la gravure du texte et la rédaction de l'intitulé pourraient être encore plus tardives. Enfin, nous devons ajouter que l'ethnique de Serrès se présente épigraphiquement sous les formes Σιρραῖος et Σειραῖος. E. N. Borza, *The Ancient History Bulletin* 3 (1989), 60-67 : « Some Toponyms Problems in Eastern Macedonia », republie le texte de la réponse des ambassadeurs avec quelques corrections de détail.

PONT (L. Dubois)

418. Dédicace à Istros n° 105.

419. *Bérézan.* — F. V. Chelov-Kovédiaev, *Vestnik drevnej istorii*, 1990, fasc. 3, 49-62 : *Hymne de Bérézan en l'honneur de l'île et d'Achille* (en russe). Découverte en 1988, cette inscription de 11 lignes, brisée en haut et à gauche sur une largeur de 5-6 lettres, contient la fin d'une dédicace à Achille Pontarchès et, en lettres plus petites, trois distiques. D'après les parallèles locaux, on est en

présence d'un texte gravé au Ier siècle de notre ère. Avec quelques retouches, le texte peut se lire de la façon suivante :

]ΟΙ[
Ἀχιλλεῖ Πον-
[τάρχῃ]ι χαριστήριον.
[Κυκλο]τερὲς κτεάτισμα, θεῶν [περικαλλὲ]ς ὄχημα,
νῆσσε περικλύ[στη], κύμασι γηθομένη,
σὸν πέ[δον εἴ]ληχεν Θετίδος γόνος αἰμά[θ' ὅπερ]θε
Αἰακίδης Ἀχι{λ}λεὺς ἀθα[νατοῖ]σιν ἶσος.
Ἀλλ' Ἀχι{λ}λεῦ, δέ[ξαι θυ]σίην καὶ εἴλλαος ἴσθι
ἡμετέ[ραν ἀίω]ν μοῦσαν ἀπὸ γραφίδος.

Si on connaît d'autres dédicaces à Achille avec le terme χαριστήριον, la présence d'un hymne à Achille et à son île est une nouveauté remarquable non seulement par sa facture poétique, mais aussi parce que peuvent désormais être considérés comme résolus un certains nombre de problèmes de géographie historique : au Ier s. *p.C.*, Bérézan était déjà une île et non une presqu'île comme on le croyait jusqu'ici ; après la conquête gète du Ier siècle *a.C.*, la Νῆσος Ἀχιλλέως n'était plus Leuké au large de l'embouchure du Danube, là où ont été trouvées les plus anciennes dédicaces à Achille (*IOSPE* I² 326-327, IVe s. et *Bull.* 1982, no 236, arch.), mais Bérézan, ce qui vient confirmer le témoignage de Dion Chrysostome, 36, 9 et 14. Enfin cet hymne s'inscrit dans une longue tradition littéraire et religieuse d'hymnes en l'honneur du dieu Achille, tradition qui commence avec Alcée : *frg.* 354 LP Ἀχίλλευς ὁ γᾶς Σκυθίκας μέδεις. Rappelons enfin que les témoignages anciens sur Achille conçu comme divinité des Trépassés, témoignages qui affleurent déjà dans la *nékuia* de l'*Odyssée* 11, 467-491, ont été commodément réunis par H. Hommel, *Der Gott Achilleus*, in *Sitzb. Heidelberg* 1980 (cf. *Bull.* 1981, no 341).

420. *Chersonèse Taurique.* — I. Vinogradov - M. Zolotarev, *La Chersonèse de la fin de l'Archaïsme* in *Le Pont-Euxin vu par les Grecs*, *Ann. Univ. Besançon* no 427, 1990, 85-119, formulent des hypothèses sur la composition de la population chersonésitaine à partir de 24 noms fournis par des *ostraka* du Ve s. découverts pendant la dernière décennie. Ils classent ceux-ci en noms doriens, noms ioniens et noms ambivalents et concluent à la présence de 2/3 de noms doriens, c'est-à-dire mégaro-héracléotes. Si Εὐαρχίδας, Εὐφράντας, Τλασέας et Εὐανδρίδας sont clairement doriens, Κρητίνης Μυός et Μολπᾶς ioniens et Αἰγίνομος ambivalent, les auteurs classent par un *a priori* inacceptable Ἁρμένιχος, Μελάνθιος, Ἰασικλῆς, Νεομήνιος, etc., parmi les noms doriens alors qu'il s'agit encore de noms ambivalents. Il faut signaler aussi que la graphie de *ei* dans [Ἡ]ρακλέδας et Ἡσίσ[τρατος] rappelle celle de la désinence d'indicatif présent de ἐπιστέλλε et ἔχε dans la lettre ionienne de Bérézan, *SEG* XXVI, 845. Il faut donc être plus prudent et ne considérer comme doriens que les noms qui comportent le *ā* long originel. A côté des noms repérés depuis longtemps comme locaux et de ceux qui présentent une caractéristique dialectale obvie, la grande majorité des noms grecs peuvent apparaître en toute région. Conséquence pour Chersonésos : dans un ensemble de 24 noms on constate la présence de 4 noms doriens et de 3 noms ioniens et, comme rien ne prouve la représentativité de ce petit échantillon, toute conclusion sur la composition mêlée de la population est incongrue. On se méfiera enfin des remarques des auteurs p. 100 sur les noms d'origine vile *(sic)* chez les aristocrates : on trouve des sobriquets — et même les plus cocasses — dans toutes les couches sociales.

421. *Chersonasos.* — E. I. Solomonik - G. M. Nikolaenko, *Vestnik drevnej istorii*, 1990, t. 2, 79-99, reviennent sur l'inscription *IOSPE* I^{3} 403, III^{e} s., après la découverte de deux nouveaux fragments. Les indications chiffrées indiqueraient non pas le prix des parcelles mais leur superficie. Le terme ἑκατώρυγος attesté dans cette seule inscription désignerait une unité de surface de 36 plèthres chersonésites, soit 4,4 hectares. Riche étude métrologique.

422. Tuiles inscrites en Colchide n° 106.

ILES DE L'ÉGÉE (Ph. G.)

423. **Délos.** — Réédition de P. Roussel n° 244. L'Inopos ; l'*épistasion* du gymnase n° 75. Fermes et baux n° 76. Frg. de *I. Délos* 1562 n°^{s} 77, 243. Colosse des Naxiens n° 136.

424. **Rhodes.** — Autels inscrits n° 42. Onomastique n°^{s} 206 et 270. *Lindos* II, 384 n° 137.

425. **Lesbos.** — Verre signé à Mytilène n° 159.

426. **Théra.** — A. Wittenburg, *Il Testamento di Epikleta* (Univ. di Trieste, Pubbl. del Dipartim. di Scienze dell'Antichità 4), 182 pp. in-8° et 7 planches, Trieste, 1990, a repris, un siècle après Serafino Ricci, *Mon. ant.* 2 (1893), 69-158, l'étude de ce long document, *IG*, XII 3, 330, gravé vers 210-195 *a.C.* sur quatre plaques jointives de calcaire gris aujourd'hui conservées au musée Maffeiano de Vérone : voir Tullia Ritti, *Iscriz. e relievi* (*Bull.* 1989, 30), 72-81 n° 31. W. reproduit le texte, malheureusement sans le moindre apparat critique, de sorte qu'il faudra toujours se reporter aux éditions antérieures (ainsi, l. 189, καρποσεῖ semble être une erreur pour καρ[π]ωσεῖ [*IG*] ; l. 206, doit-on lire διοικ(εῖ)ται ou διοικῆ̣ται [*IG*] ? l. 210, la correction ἐπιμ̣ηνιεύσ(ει) n'est pas expliquée, etc.). Il en donne une traduction en quatre langues, puis il étudie le dialecte (dorien mâtiné de *koinè*) ; l'histoire de Théra lagide (mais je ne suivrai pas W. dans ses développements sur les habitués du gymnase ; noter p. 56 n. 25 que l'inscription *IG*, XII 3, 331, «scomparsa secondo Maffei», a été en fait republiée avec une bonne photographie par L. Robert, *Coll. Froehner*, n° 95, qui résume l'histoire de la pierre) ; la famille d'Épiktèta (W. écarte justement le stemma dressé par Hiller, *IG* XII *Suppl.* p. 85, et supprime toute descendance masculine en ligne directe à partir de la génération des enfants du couple Phoenix-Épiktèta, voir les pl. 3-5). Puis il analyse utilement la forme juridique de la fondation testamentaire (cf. déjà *Inscr. jur. gr.* II, 104-110) ; la chronologie relative des décisions gravées (mais W. ne s'interroge pas sur l'intervalle de temps qui sépare le «testament» d'Épiktèta du «règlement», νόμος, de l'association, question pourtant essentielle pour l'interprétation générale) ; le statut et le rôle des femmes (par une étrange inadvertance, W. déclare «user par commodité du terme attique ἐπίκληρος pour désigner la fille unique héritière, même si nous ignorons le terme adopté à Théra», 64 n. 26, alors que le mot figure en toutes lettres, l. 98, dans le «testament» lui-même) ; enfin et surtout le caractère de la fondation et de l'association des parents (κοινὸν ἀνδρείου τῶν συγγενῶν) chargée de la perpétuer. Peut-on croire (p. 95) que la «fondation familiale d'Épiktèta constituait probablement un symptôme de la résistance opposée à la présence croissante d'éléments étrangers dans une île comme Théra soumise à l'influence ptolémaïque, résistance qui se manifestait à travers la valorisation des liens

traditionnels, désormais politiquement impuissants, mais encore importants du point de vue idéologique»? Bien d'autres points prêteraient à discussion. Notons seulement quelques détails à propos du texte lui-même. Ll. 23-25, καὶ δόμεν τῶι κοινῶι τοῦ ἀνδρείου δραχμὰς τρισχιλίας πόθοδον, ἀφ' οὗ συναχθήσουντι est traduit «e di donare all'associazione della communità degli uomini tremila dracme per una rendita a partire dal momento che si saranno riuniti». W. reprend ainsi la traduction de B. Laum et de R. Laqueur, qu'Ad. Wilhelm a rectifiée *Anz. Wien* 1930, 94 (*Akad.* II, 278) : πόθοδον «désigne, en tant qu'apposition, la modalité selon laquelle la somme est consacrée» et ἀφ' οὗ (au neutre) se rapporte à la fois à la somme et aux revenus réguliers qui en dériveront, «grâce à quoi ils banquetteront», c'est-à-dire qu'ils disposeront chaque année de l'argent nécessaire. — Tout en marquant certaines nuances de sens (p. 113), W. semble considérer comme équivalents «l'assemblea», σύλλογος, et la «riunione», συναγωγά, alors que la seconde est précisément le «banquet»; et, de même, W. ne distingue pas (cf. ci-dessus à propos des ll. 23-25) entre συνάγειν, «réunir» en général, et συνάγεσθαι, «se réunir pour banqueter». Comme l'écrivait L. Robert à propos d'une inscription de Pergame, «les magistrats banquetteront avec les chairs. Car tel est le sens exact du verbe συναγέσθωσαν; ils ne se réunissent pas pour délibérer, mais pour manger» (*Doc. Asie Mineure*, 524). — W. traduit régulièrement ἐνεχυρασία par «sequestro», «saisie», alors qu'il s'agit exactement de la prise de gage, cf. B. Bravo, *Sulan, Annali ... Pisa* 1980, 694-702. — A propos de la mention de l'ἐπίσσοφος, ll. 199-200, en lieu et place de l'ἐπιμήνιος ici attendu, les explications de W. (106-107) me paraissent désespérées et je préfère croire, comme Br. Keil (cité 105 n. 55), à une bévue du graveur, qui s'apprêtait à transcrire le chapitre relatif à l'ἐπίσσοφος, qui commence juste après (alors qu'il n'a jamais été question de ce personnage auparavant). — W. parle d'un «tempio delle Muse» (75) et imagine en effet, d'après le modèle de l'hérôon de Théra pl. 7, une construction de ce genre (139-143). Mais l'inscription elle-même n'en souffle pas mot. Elle nous apprend seulement que le banquet annuel aura lieu «dans le Mouseion» (comme aussi, éventuellement, le γάμος d'un descendant de la fille d'Épiktèta, ll. 50-51), ce qui implique l'existence d'une salle d'assez grandes dimensions, ouvrant sur un portique.

427. **Mélos.** — Sur *IG*, XII 3, 1075 voir n° 17.

428. **Kéos.** — Thésée à Karthaia n° 123.

429. **Andros.** — Décrets d'Adramyttion à Andros n° 456.

430. **Ténos.** — Roland Étienne, *Ténos II. Ténos et les Cyclades du milieu du IVe s. avant J.-C. au milieu du IIe s. après J.-C.* (Bibl. Ec. fr. Athènes et Rome n° 263*bis*), 1990, 292 pp. in-4° et 24 planches. Le vol. I était consacré à l'étude archéologique du sanctuaire de Poséidon; celui-ci traite de l'histoire, des institutions, de l'économie et de la société de Ténos, essentiellement d'après les inscriptions (aussi d'après les monnaies : voir l'Appendice I, «L'atelier monétaire de Ténos», en collaboration avec Mme Artémis-Gyselen, 225-252 et pl. 17-24) : de là les limites chronologiques retenues. Les inédits récemment découverts, soit au cours des fouilles, soit par hasard, sont peu nombreux, mais intéressants : décret de *patra* (ci-après n° 431); lettre et décret du *koinon* épirote (début du IIe s. *a.C.*), 102-106 (cf. déjà *Bull.* 1988, 795; 1990, 428); fin d'un décret de Stratonicée de Carie pour un juge venu de Ténos (fin du IIe-début du Ier s.), 131-133; dédicace d'archonte, 146; fragments de décrets honorifiques, 265-268 (le mieux conservé, n° 24, honore un citoyen qui a assumé des charges onéreuses, καλῶς καὶ φιλοδόξως ὁμαλίζων, «constant dans son excellence et dans son zèle»

[R.É.], expression rare), quelques funéraires, 271-273. — É. s'efforce de tirer parti des inscriptions, rapprochées des rares allusions littéraires, pour fixer les étapes de l'histoire politique de l'île et de ses voisines Syros, Délos, Paros, etc. Les lacunes de la documentation favorisent les conjectures, fondées parfois sur de fragiles indices. Ainsi, contrairement à Cl. Vial, qui insistait sur l'indépendance de la diplomatie délienne au début du IIe s., ou à P. M. Fraser et G. E. Bean, qui ne voyaient pas un signe de sujétion dans la demande adressée par les Syrioi à Rhodes d'un *épistatès* (*Rhodian Peraea and Islands*, 162), É. estime que «la main de Rhodes s'était abattue lourdement sur les îles : à Syros, un épistate réformateur, à Délos un orateur quasi unique [Télémnestos], à Ténos un modèle rhodien de constitution» (118). Ces vues seront sans doute discutées. Notons encore, au sujet de la domination rhodienne, que les décrets pour le médecin milésien Apollonios, fils de Hiéroclès (*IG*, XII 5, 824), reproduits ici avec les améliorations apportées par É. aux ll. 15-16, ne datent pas des années 171-168, mais de *ca* 190-189, comme l'a souligné Chr. Habicht, *Bull.* 1990, 242. Les développements les plus riches et les plus neufs (chap. III) portent sur la société ténienne à la fin du IVe s. d'après le long «registre des ventes», *IG*, XII 5, 872 : analyse des contrats (essentiellement des hypothèques, avec des cas clairs de πρᾶσις ἐπὶ λύσει), des biens fonciers et immobiliers, nature et rôle de la dot,, interprétation économique de certaines transactions, remarques sur la démographie (*stemma* de vingt familles), avec des conclusions sur les familles nombreuses qui rejoignent celles qu'ont présentées G. Raepsaet sur Athènes et Cl. Vial sur Délos.

431. *Ibid.*, 37-39, É. publie un décret bien conservé (17 lignes) émanant de la *patra* des *Androkleidai* (vers la fin du IVe s. *a.C.*) et honorant l'un de ses membres, Théomnestos, fils d'Euktiménos, qui ἐπεμελήθη καλῶς καὶ δικαίως τῶν κοινῶν ὥστε γενέσθαι τῆι πάτραι εὐπορίαν χρημάτων. C'est une nouveauté. On ne connaissait jusqu'ici, à Ténos, que les tribus (ne suivant) et les phratries, ces dernières faisant seulement l'objet de mention dans les clauses d'octroi de la citoyenneté (προσγραψαμένοις πρὸς φυλὴν καὶ φρατρίαν ἣν ἂν βούλωνται). Suivant les observations de D. Roussel, *Tribu et cité* (1976), É. distingue nettement *patra* et phratrie : «La *patra* est un groupement gentilice indépendant ou faisant partie de la phratrie»; et il rappelle qu'à Delphes la *patria* était une partie de la phratrie (des Labyades), de même qu'à Milet coexistaient des φρῆτραι et des πατρίαι. — Les parallèles sont incontestables ; je ferai toutefois deux remarques au sujet de Ténos. D'une part, le fait qu'un membre de la *patra* soit honoré pour avoir administré «avec justice» les biens communs et avoir augmenté les revenus de la *patra*, le fait également que celle-ci ait son sanctuaire, où est érigée la stèle, et ses magistrats (τοὺς ἄρχον[τας], ll. 16-17), ces indications font penser à une association plus étoffée et mieux organisée qu'un simple «groupement gentilice», partie d'une phratrie. D'autre part, on lit ici πάτραι et πάτραν (fin du IVe s.) ; un peu plus tard, dans un décret de citoyenneté, καὶ πρὸς [φυλὴν] καὶ φάτραμ προσγράψασθαι (*IG* XII 5, 798 — 1re moitié du IIIe s.) ; puis φατρίαν (816, même contexte), enfin et régulièrement φρατρίαν (802, 819, 820, etc.). N'y aurait-il pas eu contamination de deux formes distinctes pour désigner une seule et même subdivision civique? — É. rapproche du nouveau décret le νόμος εἰσαγωγῆς, *IG*, XII *Suppl.*, 303, qu'il interprète comme une loi d'admission dans la *patra* (40-42), car «on (y) insiste sur le lien patrilinéaire». Cela ne me paraît pas assuré. Car la loi prévoit en premier lieu l'introduction de l'épouse (l. 1 γυναῖκα), dont É. ne dit rien. Et le fait que le père doive avoir au moins cinquante ans quand il

introduit son fils (ll. 1-2) ne nous renseigne en rien sur l'âge de son rejeton. A mon avis, la nature et l'objet de cette loi demeurent incertains.

432. *Ibid.*, 45-47. É. rejette l'opinion d'E. Szanto, toujours acceptée (récemment encore par N. F. Jones, *Bull.* 1989, 233, cf. p. 207), selon laquelle les Téniens auraient été répartis en 12 tribus, au moins à partir de la fin du IVe s. *a.C.* Onze noms semblent attestés, mais, écrit É., «l'existence de la tribu Σηστα[ίς n'est peut-être qu'une mauvaise lecture de Newton» (*sc.* dans *IG*, XII 5, 872, ll. 42 et 87, passages où É. n'a rien pu vérifier, le marbre ayant souffert depuis la fin du siècle dernier). «Ainsi, selon toute vraisemblance, Ténos ne comptait que dix tribus territoriales», et ce système aurait été bien antérieur à 307/6 (date à laquelle les tribus athéniennes atteignent le total de douze). — C'est possible; mais on ne voit pas bien comment les lectures de Newton, Σ[η]σταίδος et Ση[σ]ταιδῶ[ν], pourraient être corrigées de façon à faire réapparaître le nom d'une des dix autres tribus connues (Θεστιάδος serait ... le moins différent). Un doute subsiste.

433. *Ibid.*, 42-45 et 49. É. croit à des «archontats pluriannuels» à Ténos vers la fin du IVe s. *a.C.*, d'après le «registre des ventes», *IG*, XII 5, 872 et la liste d'archontes *IG*, XII *Suppl.* 312. Cette hypothèse, qui entraîne d'inutiles complications, me paraît irrecevable. A mon avis, à la fin du IVe s. et depuis longtemps, les archontes éponymes de Ténos étaient annuels, comme dans les autres cités (faute de place ici, je traite de cette question ailleurs).

434. *Ibid.*, 47-50. É. traite judicieusement du calendrier ténien à l'époque hellénistique. L'année commençait en Apatouriôn, vers l'équinoxe d'automne. Trois noms de mois restent inconnus de nous, au cours du premier semestre; en revanche, la série d'Artémisiôn (7) à Bouphoniôn (12) est complète. — Ce système vaut pour les années 200 (*IG* 824). Cependant, l'ordre de mention des mois dans les deux séries de contrats du registre *IG* 872 pourrait laisser supposer qu'à la fin du IVe s. l'année commençait en Artémisiôn, vers l'équinoxe de printemps.

435. **Samos.** — St. V. Tracy, *Chiron* 20 (1990) 59-96 : *Hands in Samian Inscriptions of the Hellenistic Period*. Avec une extrême minutie, Tr. étudie la forme des lettres dans les décrets samiens gravés depuis l'indépendance en 321 jusqu'aux années 200 *a.C.* Se fondant sur des listes de décrets bien datés par les études de M. Schede et Chr. Habicht, Tr. en déduit, en comparant les ductus, la situation chronologique de certains textes et, en particulier, celle d'une série de fragments inédits de l'Héraion qui sont imputables au second graveur, en activité entre 305 et 270 : n° 2, p. 67, base de la statue de Πάτροκλος, général de Ptolémée II dans la guerre chrémonidéenne, honoré en 280 quand le Lagide prit possession de l'île; n° 3, p. 68, base de la statue d'un Ἐπίκουρος Ζήνωνος, ca 285, dont le nom est bien attesté à Samos en particulier par le célèbre philosophe (342-271); n° 4, p. 69, stèle des années 285, comportant la fin très lacunaire d'un décret de Samos honorant les Pariens et la copie d'un décret des Pariens remerciant les Samiens; n° 5, p. 69, de la même époque, décret d'Érésos mentionnant des honneurs accordés par les Samiens; n° 6, p. 70, une base de statue honorant Lysimaque doit avoir été érigée en 283/2 à l'occasion de l'intervention en faveur de Samos dans la dispute avec Priène au sujet des frontières, Welles *Royal Correspondence*, 48-50. Excellente illustration. [L. D.]

436. Calendrier de Samos n° 185. Statue du Peuple Romain à l'Héraion n° 124.

437. **Samothrace.** — Sur *IG*, XII 8, 228 voir n° 78.

138. **Thasos.** G. Reger, *Klio* 72 (1990), 396-401 : *Some Remarks on IG XII 8, 262 complété and the Restoration of Thasian Democracy* (cf. *Bull.* 1989, 254, 391, 179). Selon R., à la l. 16 du nouveau fragment (A), les mots - -[κ]ατασκαψάντων ἐς ἔδ[αφος]- - se rapporteraient à la destruction non des maisons des oligarques, mais des remparts de la ville, que les oligarques, en 408, auraient fait édifier à la hâte (?) et que les Athéniens victorieux auraient ordonné de raser. Après l'allusion aux Dionysies (l. 17), les restes de la l. 18, - -[ἀνοι]κοδομῆσαι τὰς τούτω[ν οἰκίας]- -, devraient s'entendre de la reconstruction des maisons des victimes du précédent régime. Il manque trop de lettres par ligne, dans un texte peu banal, pour que de telles conjectures aient du poids (signalons ici qu'en A 6 J. Bousquet propose judicieusement de lire - [πό]λεως ἥστινος). A propos de B, 11-12, R. juge la restitution [πρόξενος] « intrinsically likely » ; voir cependant nos remarques *Bull.* 1989, 254 (sur les récompenses promises aux dénonciateurs de complots, ajouter le petit fragment d'Abdère publié par M. Feyel, *BCH* 1942-1943, 189 n. 3 ; cf. *Bull.* 1943, 43). Tuiles timbrées n° 107.

139. **Eubée.** *Chalcis.* D. Knoepfler, *BCH* 114 (1990), 473-498 : *Contributions à l'épigraphie de Chalcis*, publie (473-486) la fin mutilée d'un décret honorifique de la Confédération eubéenne, qui, gravé sur le côté gauche du bloc qui porte à droite les restes d'un décret de Chalcis (*IG*, XII *Suppl.*, 645), avait échappé à l'attention d'E. Ziebarth. Il en rapproche *IG*, XII 9, 898, seul autre décret connu émanant du *koinon*. Dans les deux cas, octroi de l'*enktèsis* ὅπει ἂν βούλωνται, *i.e.* dans l'une ou l'autre des quatre cités eubéennes, ce qui montre qu'à l'époque du *koinon* les citoyens de chaque cité jouissaient de l'*enktèsis* dans les trois autres. Remarques sur l'*ekklesia* eubéenne, sur le rôle de Chalcis comme « capitale », sur l'*hègémôn*, magistrat fédéral, créé en 194 ou en 191, sur la date des deux décrets (190-*ca* 175).

140. *Ibid.*, 486-498, K. réédite le décret de Chalcis *IG*, XII *Suppl.*, 645, en rectifiant la coupe des lignes et certaines lectures ou restitutions (l. 1, [καὶ νῦν σ]τρατευόμενος, le personnage honoré, sans doute vers 172-1, était un militaire). Remarques sur la date, très voisine, des décrets de proxénie gravés sur l'exèdre de l'agora, *IG*, XII 9, 900, et sur la date à laquelle la *Boulè* fut remplacée par le *synédrion*, réforme « de tendance visiblement oligarchique », voulue par les Romains : non pas au début du IIe s. (Ziebarth), mais peu après Pydna. — K. corrige au passage les ll. 5-8 du décret de Chalcis pour un citoyen d'Anthédon, publié par P. Ducrey, *BCH* 1970, 133-137, qu'il date de la guerre contre Persée.

141. *Érétrie.* A. W. Johnston - A. Andriomenou, *BSA* 84 (1989), 217-220, publient un graffite archaïque gravé sur un bol à oiseaux rhodien daté entre 735 et 725. Il ne reste que des bribes d'une inscription sinistroverse de trois lignes. La première devait comporter un nom propre, Θυμοκά[ρτης]. S'il ne reste que les trois lettres μαλ de la troisième, la seconde est en revanche remarquable : la séquence ηεδαντο ne peut en effet être interprétée que comme un début d'hexamètre : hὲ δ'ἂν τõ[δε πίẽσι ποτẽρίõ - - - -] qui rappelle la seconde ligne, hὸς δ' ἂν τõδε πίẽσι ποτẽρίõ - - - -, de la « Coupe de Nestor » (Pithécusses). Si misérable que soit ce graffite, la similitude de gravure et de formulaire entre une colonie et une métropole eubéennes est du plus haut intérêt pour l'histoire de la diffusion de l'écriture et de la poésie hexamétrique. [L. D.]

142. **Crète.** — Épigrammes de Lato n° 47. Obituaire (?) de Hiérapytna n° 204. Épitaphes de Kydonia n° 209. Relief aux Muses à Hiérapétra n° 131.

ASIE MINEURE
(Cl. Brixhe, A. Panayotou)

Ce *Bulletin* couvre la période qui va de 1989 à l'achèvement de la présente chronique (avril 1991). Les sigles *KST* et *AST* renvoient aux publications turques *Kazı Sonuçları Toplantısı* et *Araştırma Sonuçları Toplantısı*, les chiffres romains et arabes désignant respectivement le numéro et le millésime (non la date de parution) de la manifestation annuelle aux actes de laquelle correspond l'ouvrage. Nous rappelons que 235 = 257 signifie que la même inscription (ou le même article ou le même ouvrage) a été abordée par les nos 235 et 257 d'un *Bulletin* donné. Certaines rubriques ont été rédigées par Ph. Gauthier [Ph. G.].

443. *Généralités*. Rectifications : le *Bulletin* 1990 comportait une double série de nos 712-719 ; dans nos renvois, la seconde série sera affectée de l'indice 2 (e.g. 712/2). 276 renvoie à 715/2, 715/2 à 713 (non à 102), 780 à 790 (non à 198). Pour des publications concernant l'ensemble ou une partie de l'Asie Mineure, voir *Bull.* 1990, 3, 246, 367, 593.

444. Donations à l'époque tardive : voir no 709.

445. Après B. E. Thomasson (*ZPE* 68, 1987, 275-276), qui avait démontré que le titre de πρεσβευτὴς καὶ ἀνθύπατος allégué pour Manlius Torquatus dans une inscription de Milet n'était qu'un fantôme, T. R. S. Broughton, *L. Manlius Torquatus and the Governors of Asia*, *Am. J. Phil.* 111 (1990), 72-74, retrace la carrière de ce personnage et dresse la liste des gouverneurs d'Asie entre 69 et 65 *a.C.* pour combler le vide laissé par l'élimination de Torquatus.

446. N. Ehrhardt, *Apollon Ietros. Ein verschollener Gott Ioniens? Ist. Mitt.* 39 (1989), 115-122, croit déceler, sur bases épigraphiques (appel surtout à l'onomastique), l'existence d'un culte d'Apollon Iétros, essentiellement ionien, mais aussi «carien», répandu par l'intermédiaire des colonies milésiennes de la mer Noire. Parallélisme avec le culte d'Apollon Oulios (sur lequel voir *Bull.* 1990, 366).

447. L. Innocente, *Una nuova attestazione del tipo onomastico Alus*, *Kadmos* 29 (1990), 38-46 : le nom lydien Αλυς dans l'aire lydo-phrygo-mysienne.

448. J. Nicols, *Patrons of Greek Cities in the Early Principate*, *ZPE* 80 (1990), 81-100, montre que le patronage civil formel augmente dans la partie occidentale de l'Empire en même temps qu'il décline à l'Est. S'appuyant sur des inscriptions grecques et latines, il conclut qu'Auguste a réglementé vers 11/12 *p.C.* le *patrocinium publicum*. Dans l'Appendix A (93-98), liste de patrons des cités des provinces orientales entre 11 et *ca* 117 *p.C.*

449. Joh. Nollé, *Südkleinasiatische Losorakel in der römischen Kaiserzeit*, *Antike Welt* 18,3 (1987), 41-49, rassemble, avec illustration, les «Buchstaben-» et «Astragalorakel» attestés au Sud de l'Asie Mineure (ajouter maintenant *Bull.* 1990, 780 et 790). Voir no 61.

450. M. Kajava (no 250) rassemble les cas d'honneurs accordés aux femmes de rang sénatorial, appartenant à des familles de hauts dignitaires des provinces orientales. Sont concernées ici Ilion (102-103 et no 12 du catalogue = *I. Ilion* 72), Pergame (93-96 et nos 9, 16, 20-21, 32-33 = *Alt. Perg.* VIII 2, 412, 414, 419 et 427, VIII 3, 18-19), Kymé (98-99 et no 2 [= *I. Kyme* 18] et 27), Éphèse (101 et no 11 = *I. v. Ephesos* 1547, 2), Magnésie du Méandre (96-98 et nos 3, 7, 28, 36 = *I.*

Magn. 144-146 et 148), Sardes (103 et n° 14 = *Sardis* VII 1, 32), Euromos (102 et n° 35 = Dessau, *ILS* 8773) et Caunos (99-100 et n° 19 = *SEG* XIV 642).

451. **Mysie et Troade.** *Cyzique et région* : voir *Bull.* 1990, 47.

452. *Allu kome* près de Cyzique : voir n° 720.

453. *Biga.* W. Koenigs, *Zwei Säulen aus Biga*, *Ist. Mitt.* 39 (1989), 289-295, étudie deux colonnes ioniques archaïques (VI[e] s.) conservées au Musée Archéologique d'Istanbul et provenant de la région de Biga (à l'intérieur des terres entre Cyzique et Lampsaque) : dans les cannelures de l'une d'elles, l'inscription ionienne en boustrophédon (dessin p. 293, photo pl. 32) publiée par L. Robert, *Hellenica* IX, 78-80 (photos des estampages pl. X).

454. *Lampsaque* : voir *Bull.* 1990, 306 (*I. Lampsakos* 4).

455. *Ilion* : voir *supra* n° 450. E. Schwertheim, *AST* VII (1989), 229-230 : fragment d'une inscription honorifique (émanant du *démos* et de l'association des νέοι) pour Cn. Pompeius, qui vient compléter un fragment déjà conservé au musée de Çanakkale (texte complet, p. 230).

456. *Adramyttion* : G. Reger, *Epigr. Anat.* 15 (1990), 1-5, a revu au musée d'Andros la stèle *IG*, XII *Suppl.* p. 127, portant trois décrets d'Adramyttion pour des juges étrangers ; il apporte de menues améliorations au décret II, qui honore les deux Andriens, juge et secrétaire, en particulier aux ll. 36, 37, 41, 42.

457. *Pergame* : voir *Bull.* 1990, 109, 124, 129 = 147 = 343, 264, 307. *Supra* n° 450.

458. Dédicace métrique de Pergame, *Bull.* 1990, 147 : voir n° 46.

459. Fr. Piejko, *Two Attalid Letters on the Asylia and Ateleia of Apollo Tarsenus, 185 B.C.*, *Historia* 38 (1989), 395-409, propose (p. 401 et 407) quelques restitutions pour Welles, *Royal Corr.* 48 (fragment D, l. 4-8) et 16 (l. 5-6 et fragment B).

460. G. A. Souris, *Notes and Corrections to Imperials Letters* I, *Hellenika* 40 (1989), 58-60, corrige une série de restitutions dans des lettres impériales, en s'appuyant sur le fait que la formule ὁ (οἱ) πρεσβεύων(-οντες) ἦν (ἦσαν) se rencontre de 46 p.C. au 29 août 124 p.C. Ainsi (p. 59) il restitue, à la ligne 7 d'*I. v. Pergamon* II, n° 272, ὁ πρεσβεύ[ων ἦν] au lieu de πρεσβευ[τὴς ...].

461. *Soma* (vallée du Caïque) : Fr. Piejko, *l.c.* (*supra* n° 459), republie Welles, *Royal Corr.* 47 (185 a.C.). Avec L. Robert, il voit une lettre également dans le deuxième fragment : les deux lettres ont été adressées par Attale à deux officiers différents et le sanctuaire situé à Soma, s'il dépendait d'une cité, était peut-être contrôlé par Apollonia.

462. *Gambreion*, voit *Bull.* 1990, 264.

463. *Stratonicée-Hadrianopolis* : voir J. H. Oliver, *Greek Constitutions* [*Bull.* 1990, 10], 201-204, n[os] 79-81.

464. *Sud de la Mysie, Nord de la Lydie* : H. Täuber, *Bericht über eine epigraphische Forschungsreise in Südmysien/Nordlydien*, *AST* VII (1989), 217-223, explore l'espace situé au Sud de Balikesir (Hadrianoutherai) et au Nord d'Akhisar (Thyatire) et de Bigadiç aux abords de Pergame. Riche moisson épigraphique, dont un milliaire gréco-latin de la fin du I[er] siècle p. C. (au N.-O. d'Akhisar, sur la route d'Akhisar à Pergame, photo fig. 1, p. 222). — Vallée du Caïque, village de Yirle, une pierre avec un décret hellénistique (dont il ne reste clairement que l'ethnique de l'honoré : Μακεδόν[α], fig. 3, p. 223), réemployée pour l'épitaphe d'un couple (fig. 2, p. 222) inhumé par ses trois enfants : Γάιος

καὶ Μᾶρκος καὶ Κόιντος Κοίντῳ Ρασινίῳ (lat. *Rasinius* ; non Ρασιμίῳ : confusion avec un *mu* d'un *nu* perturbé par une cassure) καὶ Ἀμμιᾳ τοῖς γονεῦσι. A l'Est de la plaine de Balikesir, près du village d'Aslıhan, un décret honorifique pour le « Divus Marcus Aurelius », émanant de la cité d'Attéa, identifiée non loin.

465. *Hadrianoi*, *Hadrianeia* : voir *Bull.* 1990, 247. A. Chaniotis, *Drei kleinasiatische Inschriften zur griechischen Religion*, *Ep. Anat.* 15 (1990), 127-134, croit (sous-titre *Zeus Dagoulenos in Hadrianoi*, 133) retrouver dans le n° 27 du corpus d'Hadrianoi (*Bull.* 1990, 642), l. 4, non pas l'ethnique de Δαγουτα (environs de Prusa) d'où Δαγουτ[ηνῶν], mais une épithète de Zeus (d'où [Διὶ] Δαγουτ[ηνῷ]) dérivé du même toponyme et qu'il prétend attestée à Dorylaion : or dans l'inscription invoquée on lit Διὶ Δαγουστῃ, que Zgusta, *KON* § 225, hésite avec raison à mettre en rapport avec Δαγουτα.

466. **Éolide.** *Kymé* : voir *supra* n° 450. V. Idil, *Neue Ausgrabungen im Aeolischen Kyme*, *Belleten* 53 (1989), 505-523 (en turc) et 525-543 (en allemand), signale la découverte **a.** dans le « Spolienmauer » (p. 515 et 535), d'un fragment de décret honorifique pour Ménodôros (fin du II^e^/début du III^e^ s. p.C., fig. 13) ; **b.** (p. 523 et 543) d'une dédicace d'Apollonidès οἰκονόμος τῆς πόλεως (première attestation de ce type de fonctionnaire à K.), offrant à Sarapis un σπονδεῖον (fig. 41).

467. B. Holtheide, *Neue Inschriften aus Kyme*, *Belleten* 53 (1989), 545-548 (en allemand) et 549-552 (en turc), avec planches dans le texte : épitaphe de Ηύρα (non Ηυρά), fille de Ματρίας (ou -ιος, nouveau ?). Dédicace à Sarapis signalée dans le n° précédent. Deux fragments d'inscriptions honorifiques : le premier (n° 3) devrait être revu et republié, tant à cause de fautes matérielles (e.g. [χρυ]σῆς pour [χρυ]σῆς) qu'en raison de la présence à la l. 4 d'un curieux αὐτοπροχώρησαν, à propos duquel l'éditeur ne nous dit rien et qui est invérifiable sur la photo ; aux l. 2-3, lire probablement [ἐκπληρώσ]αντα τὸ ἐν-λεῖ[πον]. Textes apparemment des II^e^ et III^e^ siècles de notre ère.

468. S. Lagona, *KST* X 12 (1989), 69-76, annonce (72) la découverte, près d'une porte, d'un texte hellénistique du plus haut intérêt pour l'activité commerciale du port ; il donne (76, fig. 7) une bonne photo de ce qui semble être un décret d'asylie au moins partiellement dialectal (cf. ὅττι, ἔμμεναι), trouvé dans les environs d'une construction d'époque médiévale.

469. J. M. Bertrand, *Cahiers des Études anc.* (Univ. Laval) 26 (1990), 127-135 : *A propos d'une inscr. de Kymè*, traite des ll. 2-3 d'*I. Kyme* 17 (aussi dans R. Sherk, *Rom. Doc.* n° 61), lettre d'Auguste et d'Agrippa sur l'administration des lieux publics et sacrés, pour lesquelles il adopte la restitution proposée par V. Arangio-Ruiz : [εἴ] τινες δημόσιοι τόποι ἢ ἱεροὶ ἐν πόλεσ[ιν ἢ κατὰ τῆς π]όλεως ἑκάστης ἐπαρχείας εἰσίν κτλ. Rappelant qu'ἐπαρχεία est *prouincia*, domaine attribué, il montre que le terme pouvait s'entendre du territoire d'une cité (Strabon XII, 3, 37, à propos de Pompée et de Zéla ; R. Sherk, *Rom. Doc.* 16, l. 30, traité entre Rome et Astypalée, avec ἐπικράτεια, doublet d'ἐπαρχεία ; *Syll.*^3^ 797 [lire ainsi la référence n. 13], l. 16, Assos), dès lors considéré comme plus ou moins dépendant des citadins, qui exploitent les ruraux. Je croirais que cette conclusion, qui serait à développer, vaut essentiellement pour les cités d'Asie, et surtout pour celles d'entre elles qui n'ont pas « assimilé », à la basse époque hellénistique, leurs *paroikoi* ou *périoikoi* (cf. mon étude citée *Bull.* 1989, 247). [Ph. G.]

470. **Ionie.** Voir *supra*, n° 146.

471. *Smyrne* : voir *Bull.* 1990, 141.

172. Sur critère signalé *supra*, n° 160, G. A. Souris (p. 60) prétend que la lettre *I. Smyrna* II, 1, 599, avec ἐπρέσβευον, est postérieure à août 124 *p.C.*

173. S. Elwyn, *JHS* 110 (1990), 177-180 : *The Recognition Decrees for the Delphian Soteria and the Date of Smyrna's Inviolability*, reprend l'épineuse question de la chronologie d'*OGI* 229 (accord entre les Smyrniens et les *katoikoi* de Magnésie du Sipyle, vers le début du règne de Séleucos II), d'*OGI* 228 (décret des Delphiens, reconnaissant l'asylie de Smyrne à la suite d'une lettre de Séleucos II et confiant leurs instructions τοῖς θεωροῖς τοῖ[ς τὰ] Πύθια ἐπαγγελλόντοις) et de G. Nachtergael, *Galates et Sôtèria* [1977], Actes 25 (décret de Smyrne acceptant les *Sôtèria* pentétériques et mentionnant, dans un contexte mutilé, le roi S[éleucos] II et l'asylie de la ville). Notons, au sujet de ce texte, qu'il a été réédité par G. Petzl, *I. Smyrna* II, 1, 574, avec une nouvelle restitution pour la l. 2 (cf. *Bull.* 1988, 654). Les termes du problème avaient été bien définis par G. Nachtergael, *op. cit.*, 234 n. 141, qui n'osait choisir entre 246/5 et 242/1. E. retient la date basse, en supposant que le décret de Smyrne doive être dissocié, d'après son formulaire, des décrets athéniens (avril 245), chiote, ténien et autres (246/5). La situation très troublée de Smyrne (et de l'Ionie en général) en 246/5 (*OGI* 229) aurait rendu impossible l'envoi de théores dans cette région (sauf à Chios toutefois) avant la première célébration des *Sôtèria* pentétériques. C'est seulement dans l'hiver 243/2, peu avant le départ des théores des Pythia, que les Delphiens reconnurent l'asylie de Smyrne (*OGI* 228) ; et l'acceptation des *Sôtèria* par les Smyrniens daterait soit de cette même année, soit du « printemps 241 » (ainsi E.) lors de l'annonce de la deuxième célébration des *Sôtèria*. Cette reconstruction paraît plausible, sinon assurée. [Ph. G.]

174. *Érythrées* : voir *Bull.* 1990, 348. G. Petzl, *Epigraphische Nachlese*, *Ep. Anat.* 13 (1989), 128 et pl. 15,2, donne la première illustration photographique de *I. e. Erythrai*, 314, une épitaphe se terminant par un distique, conservée au musée d'Izmir.

175. *Claros*. L. et J. Robert, *Claros* I. *Décrets hellénistiques* 1, Paris 1989, voir *Bull.* 1990, 17 = 273 ; cf. St. Mitchell, *Arch. Rep.* 1989-1990, 98. Les deux beaux décrets publiés là sont précieux pour l'histoire, mais aussi pour la langue (phonétique, lexique, style). On y reviendra ailleurs.

176. J. de la Genière, *Le sanctuaire d'Apollon à Claros : nouvelles découvertes*, *REG* 103 (1990), 95-110, dresse le bilan des fouilles depuis leur reprise en 1988. Dans la moisson épigraphique, relevons (105) sur une même stèle a) un décret de 32 lignes (III^e^ s. a.C.), concernant « la réglementation de la ferme des impôts sur le territoire de Colophon » κατὰ τὸ διάγραμμα τοῦ βασιλέως (non nommé) ; b) un second décret de 14 lignes traitant de « ceux qui habitent à Notion, à Colophon et dans les φρουρίοις de Colophon ».

177. *Éphèse* : voir *Bull.* 1990, 110, 111, 142, 274 ; *supra*, n° 447 (Ἅλυς en *I. e. Ephesos* 1008) et 450.

178. M. Büyükkolancı, *Türk Ark. Dergisi* 27 (1988), 73-83 avec quatre planches : quatre stèles funéraires (dont une anépigraphe) trouvées à Éphèse ou dans les environs et entrées au musée.

179. G. Petzl, *Epigraphische Nachlese*, *Ep. Anat.* 13 (1989), 127-128 et pl. 151, retrouve au musée d'Izmir la partie gauche d'une épitaphe d'Éphèse (*I. e. Ephesos* 2227 a). On notera, à la l. 4, le génitif Ἀθηνῶδος d'un fém. Ἀθηνώ ; à la l. 7, un exemple de του, anaphorique issu de αὐτοῦ/ἄτοῦ (cf. Brixhe, *Essai* [*Bull.* 1989, 493], 80) ; l. 9, la forme ταμῶ pour ταμιείῳ voir Brixhe, *ibid.*, 53.

480. H. Engelmann et D. Knibbe, *Epigr. Anat.* 14 (1989), x-206 pp. et 14 planches : *Das Zollgesetz der Provinz Asia*. Le sol d'Éphèse n'a pas fini de nous révéler ses trésors. Après la liste des villes de la province d'Asie (vers 70-80 *p.C.*), classées par διοικήσεις — *conventus juridici*, découverte en 1969 et publiée par Chr. Habicht, *JRS* 65 (1975), 64-91 (voir l'analyse détaillée de J. et L. Robert, *Bull.* 1976, 595), voici l'édition *princeps* (l'inscription avait été présentée *Epigr. Anat.* 8 [1986], 19-32) du règlement des douanes d'Asie *(lex portorii Asiae)*, νόμος τέλους Ἀσίας εἰσαγωγῆς καὶ ἐξαγωγῆς κατά τε γῆν καὶ κατὰ θάλασσαν, l. 7 (pour les mots qui suivent, voir *infra*, n° 482). Haute de près de 3 m, large d'1,50 m, épaisse de 30 cm, la pierre inscrite (154 lignes) a été découverte en 1976 dans l'église Saint-Jean. Elle y avait été d'abord remployée dans la construction d'un ambon et pour cela retaillée à gauche en arc de cercle (cf. pl. II et XIV), d'où des lacunes au début des lignes, assez courtes vers le sommet de l'arc (ll. 65-107 : manquent de 10 à 20 lettres sur environ 110-120), plus importantes vers les extrémités (manque alors une quarantaine de lettres, soit plus du tiers des lignes). C'est dire que, s'agissant d'un document unique en son genre, mécaniquement traduit du latin en grec, les restitutions sont parfois impossibles, souvent hasardeuses. E. et K. ont effectué un méritoire déchiffrement (les photographies, difficilement utilisables, montrent que l'épiderme est taché et parfois cristallisé, la pierre ayant ensuite servi de seuil, face inscrite contre le sol, à l'entrée sud du narthex). Ils donnent une transcription en majuscules, pratique du XIX^e^ s., dont on ne voit guère l'utilité (certaines lectures paraissent douteuses, mais les notes critiques, 19, sont insuffisantes), et un texte en minuscules avec un minimum de restitutions ; puis un commentaire, paragraphe par paragraphe (41-134), où sont introduits et discutés de nombreux suppléments ; enfin un *Lesetext* (texte restitué et traduction, découpés par paragraphes, sans l'indication des lignes), une courte *Zusammenfassung* et d'utiles *indices*. Cette publication a déjà suscité et suscitera bien des commentaires, surtout (on peut l'espérer) de la part des historiens des institutions de Rome, qui sont les mieux placés pour en faire progresser l'interprétation. On se bornera ici à une présentation sommaire. L'intitulé (ll. 1-7) donne la date de la copie, faite à Rome le 9 juillet 62 *p.C.* (en vue d'affichage) dans le γραμματοφυλάκιον, les archives des trois consulaires A. Pompeius Paullinus (le beau-frère ou le beau-père de Sénèque), L. Calpurnius Piso et A. Ducinius Geminus, nommés par Néron curateurs des *vectigalia publica* (Tacite, *Annales* XV, 18). La *lex* émane de ces magistrats, qui l'ont «édictée» le 14 avril précédent, non d'une décision du Sénat (edd.) : voir sur ces lignes Cl. Nicolet, *CRAI* 1990 (sous presse). Les ll. 7-84 contiennent une première série de clauses, dont certaines remontent à une époque ancienne. Trois d'entre elles font allusion à l'ex-royaume de Pergame : ll. 26-28 («celui qui importe par voie de terre devra déclarer oralement et par écrit [ses marchandises] dans les lieux où il y a un poste de douane [situé] avant le territoire autrefois royal, [πρὸ τῆς χώρας τῆς] πρὸ τῶν βασιλείας, ou les cités libres ou les peuples ou les *dèmoi*») et 68-71 (le *télônès* «aura la jouissance des bâtiments et des [...] royaux que le roi Attale, fils d'Eumène, a installés pour la perception des douanes» ; ensuite, la mention des «cités ou peuples qui n'avaient pas été au pouvoir du roi Attale, fils d'Eumène»). Une autre disposition, ll. 72-74, relative aux dîmes, δεκάτας καρπῶν, mentionne la *locatio* (ὡς ἐξεμίσθωσαν) faite par les consuls de 75 *a.C.*, L. Octavius et C. Aurelius Cotta. Ces clauses offrent une mine de renseignements : taux de la taxe (τὸ τεσσαρακοστὸν μέρος, soit 2,5 %) ; mais, pour le coquillage d'où l'on tire la pourpre, ἰχθύι κογχυλίωι θαλασσίωι νεαρῶι, l. 20, le pêcheur-importateur paie le

double, τὸ εἰκοστὸν μέρος) ; commerce des jeunes esclaves, garçons et filles, ll. 11-12 (5 deniers par tête) ; contrebande et saisies ; modalités de la déclaration en douane ; exemptions diverses, notamment pour les soldats et les marins (ll. 58-66) et pour les publicains (ll. 74-78) ; etc. Autre indication précieuse : les ll. 22-26 donnaient la liste, maintenant mutilée, de toutes les *stationes* situées sur la côte, depuis Calcédoine au nord jusqu'à Sidè au sud-est (29 noms de villes se lisent encore, dont Πριήνηι πρὸς τῶι Μαιάνδρου στόματι, qui disposait donc toujours d'un port). A partir de la l. 84, la *lex* gravée en 62 *p.C.* reprend une série d'additions (προσέθηκαν = *addiderunt*) introduites par les consuls responsables de la *locatio* (en principe tous les cinq ans), dont la plus ancienne est de 72 *a.C.*, la plus récente de 37 *p.C.* (voir n° suivant). Ces additions prescrivent de nouvelles exemptions (ainsi ll. 84-87, clause énigmatique au sujet des κυκλεύοντες ; 96-98 *atéleia* pour Vedius Pollion ; 103-105, pour Alexandrie de Troade, devenue *colonia Augusta Troas*) ; des sanctions (peine du double) contre les auteurs de déclarations frauduleuses ; des augmentations de tarif pour les esclaves (ll. 98-99) et sans doute pour la pourpre (ll. 122-3) ; enfin diverses règles concernant les obligations des adjudicataires (établissement de cautions, rôle et remplacement annuel de l'αὐθέντης, en qui Cl. Nicolet voit l'*auctor* de la société, non le *magister* [edd. p. 117]). L'une des clauses d'exemption donne la liste complète (ll. 88-92) des διοικήσεις — *conventus* de la province à la date de 17 *a.C.* (addition des consuls C. Furnius et C. Iunius Silanus) : Éphèse, Milet, Halicarnasse, Smyrne, Pergame, Hellespont, Sardes, Kibyra, Apamè, Synnada, Lycaonie. Comme le marquent les edd., la mention de Milet confirme l'hypothèse de Chr. Habicht (Milet chef-lieu de *conventus* de façon ininterrompue depuis le Ier s. *a.C.* jusqu'à l'époque flavienne). La disparition de Mylasa a été expliquée par L. Robert (déclin consécutif au sac de la ville par Labienus). Ce qui surprend, en revanche, c'est l'absence d'Alabanda, citée par d'autres sources, notamment par Pline (qui suit une source augustéenne) et dans *I. Didyma* 148 (Caligula) : faudrait-il songer à une éclipse momentanée ou ... à un oubli du graveur? [Ph. G.] — Traduction grecque d'un modèle latin, souvent mot à mot et parfois maladroite, cette inscription illustre bien les problèmes (surtout lexicaux, mais aussi syntaxiques) que posait ce genre d'exercice et, de ce point de vue également, elle apparaît comme un document essentiel : on ne s'étonnera pas d'y relever un certain nombre d'hapax ou de mots rares : ἀντιναύτης, ἀντιστρατιώτης, δικαιοδοτέω, μετακομιδή, νουίκιος (= latin *novicius*), παραποντία, πραῖς (latin *praes/praedis*), τειμευτητικός, τειμίζω (voir index, 174-195).

481. W. Eck, *Epigr. Anal.* 15 (1990), 139-145 : *Cn. Calpurnius Piso, cos. ord. 7 v. Chr. und die lex portorii provinciae Asiae*, rectifie judicieusement sur un point la chronologie des additions insérées dans la loi. Les responsables de l'une d'elles sont, ll. 109-110, [Τι]βέριος Κλαύδιος Νέρων τὸ β', Λεύκιος Καλπούρνιος Πείσων ὕπατοι, en qui les edd. ont vu les consuls de 57 *p.C.*, le premier nommé étant alors l'empereur Néron lui-même. E. note que cette interprétation rompt la succession chronologique des additions (la précédente étant l'œuvre des consuls de 12 *a.C.*, la suivante de 2 *a.C.*) et que l'empereur Néron est régulièrement appelé *Nero Claudius Caesar* ou *Nero Caesar*. Il s'agit en réalité des consuls de 7 *a.C.*, d'une part le futur empereur Tibère et d'autre part Cn. Calpurnius Pison, le prénom de ce dernier ayant été, après sa fin désastreuse et la *damnatio memoriae* (Tacite, *Annales* III, 17 et 18), changé en Lucius. [Ph. G.]

482. H. Wankel, *ZPE* 85 (1991), 40, modifie les restitutions des edd. aux ll. 7-8 de la loi. Relevant justement que Ἀσίαν ζωννύουσιν (= *Asiam cingentibus*) doit se rapporter à des lieux, non à des personnes, il propose le texte suivant : νόμος

τέλους Ἀσίας εἰσαγωγῆς καὶ ἐξαγωγῆς κατά τε γῆν καὶ κατὰ θάλασσαν [τοῖς τε τῆς ἐπαρχείας λιμέσι καὶ τοῖς τόποις τοῖς ἐκ] Καππαδοκίας, Γαλατίας, Βειθυνίας Ἀσίαν ζωννύουσιν.

483. Chr. Bruun, *Some Comments on the Status of Imperial Freedmen (the Case of Ti. Claudius Aug. lib. Classicus)*, *ZPE* 82 (1990), 271-285, se livre à d'intéressantes réflexions sur le statut et la condition sociale des affranchis, à partir de la bilingue gréco-latine *I. v. Ephesos* 852 = *SEG* XXX 1308.

484. H. Engelmann, *Ephesische Inschriften*, *ZPE* 84 (1990), 89-94, montre qu'*I. v. Ephesos* 1168 et 4101 b appartiennent au même document, une inscription agonistique (concours médical, IIIe s. p.C.) et propose de nouveaux suppléments. Il revient, avec de nouvelles restitutions, sur *I. v. Ephesos* 859 a (inscription honorifique, autour de notre ère).

485. Culte d'Auguste à Éphèse nº 80.

486. *Magnésie du Méandre* : voir *supra*, nº 450.

487. *Priène* : voir *Bull.* 1990, 17, 63, 318.

488. *Héraclée du Latmos* : voir *Bull.* 1990, 306.

489. M. Wörrle, *Chiron* 20 (1990), 19-58 (avec 8 planches) : *Inschriften von Herakleia am Latmos II. Das Priestertum der Athena Latmia*. Après les documents de l'époque d'Antiochos III, gravés sur l'ante nord du temple d'Athéna (*Bull.* 1988, 277), W. publie ici des inédits gravés sur plusieurs blocs de l'ante sud. Étaient gravées à la suite d'abord la demande adressée par le peuple d'Héraclée au dieu (l'Apollon de Didymes, cf. W., 39) : « est-il bel et bon pour lui (αὐτῷ λώιον καὶ ἄμεινον) et agréable à Athéna Latmia (τῆι Λατμίαι Ἀθηνᾶι προσφιλές) de vendre à vie la prêtrise de ladite déesse ou bien d'élire son prêtre chaque année ? » — puis la réponse de l'oracle (huit hexamètres) en faveur du second terme de l'alternative, avec ces précisions : ὃς γένει ἠδὲ βίου τάξει προσφερέστατός ἐστιν, αἱρεῖσθε ἐκ πάντων ἀστῶν λυκάβαντος ἑκάστου, [φρ]οντίδα καὶ σπουδὴν ἣν χρὴ θέμενοι περὶ τῶνδε. Les Héracléotes décident d'élire sans tarder (et sans attendre la fin de l'année officielle) un prêtre d'Athéna (le premier doit donc rester en fonction plus d'un an) et de faire graver régulièrement les noms des prêtres successifs : Ἐπὶ στεφανηφόρου Μενάνδρου τοῦ Ἀπο[λλ]ωνίου τ[οῦ Κ]αλλικράτου τὸ δεύτερο[ν ἀπὸ] μην[ὸς Ἀ]νθεστηριῶνος, οἱ κατ' ἐν[ιαυτὸν ἱερεῖς] ὧν ὁ πρῶτος ἱερᾶται [τοῦτον καὶ τ]ὸν ἑξῆς ἐνιαυτόν· [Ἑκατόμνως] Μέλανος (ll. 17-21). Suit la liste des prêtres annuels, qui devait compter au moins 102 noms, dont seulement 57 sont plus ou moins bien conservés. Le commentaire très fouillé de W. porte d'abord sur la date de l'oracle (le premier quart du Ier s. a.C. ?), approximativement déterminée grâces aux recoupements prosopographiques avec la liste de stéphanéphores de l'époque d'Auguste, *OGI* 459. Les derniers prêtres inscrits sur l'ante du temple pourraient avoir été en fonction vers la fin du règne de Tibère. Hypothèses sur la procédure civique préalable à la consultation de l'oracle ; remarques sur le formulaire de la question et de la réponse versifiée (exemples parallèles), sur le rôle fondamental d'Athéna et de son sanctuaire (les parois du temple servent de mémorial civique, comme le temple d'Athéna à Priène) ; intérêt de l'épithète Λατμία qui ne renvoie pas au massif du Latmos, mais à la cité elle-même, appelée (jusqu'au IVe s. a.C.) Λάτμος. Conjectures sur le mode de désignation du prêtre antérieur à la consultation de l'oracle, sur les avantages et les inconvénients des deux systèmes proposés (judicieuses observations sur la signification de la vente des prêtrises). En ordonnant de choisir, année après année, un prêtre parfait sous le rapport de la famille et du mode de vie (qualités morales), l'oracle aurait voulu marquer le rôle central du culte d'Athéna dans la

cité, rendre manifeste la participation de tous les citoyens, chaque année, à la désignation du prêtre, bref assurer ou renforcer l'identité même de la communauté. [Ph. G.]. On soulignera l'intérêt du document pour la connaissance de l'onomastique locale.

490. *Milet, Didymes* : voir *Bull.* 1990, 74, 275, 281, 307, 499 ; *supra*, n° 145.

491. W. Selesnow, *Antinoos in Milet*, *Ist. Mitt.* 39 (1989), 517-522 et pl. 50 : lampe avec, en relief, le buste d'Antinoos et, sur le fond, la signature Ἐπαγάθου.

492. B. F. Weber, *Zum Laudikebau in Milet*, *Ist. Mitt.* 39 (1989), 585-592, signale (589, n. 23) les restes d'une inscription relative à une construction : Ἐπιμεληθέντ[- - -]/Καίσαρος καὶ [- - -] Τιβερίου Κλαυδίο[υ - -]υἱοῦ Κυρείνα Διον[- - -].

493. W. Günther, *Zu den Anfänger des Kaiserkults in Milet*, *Ist. Mitt.* 39 (1989), 173-178 et pl. 34.4, publie un des plus anciens documents concernant le culte impérial à Milet, un décret honorant Γάιος Ἰούλιος Ἐπικράτης, qui en fut précisément le « fondateur » ([τοῦ Σεβαστοῦ πρῶτ]ον ἀρχιερέα γενόμεν[ον]).

494. Chr. Habicht, *Sosikrates von Abdera*, *ZPE* 77 (1989), 94, se demande si Sôsikratès d'Abdère, mentionné dans le décret *(politeia)* n° 5, *Bull.* 1989, 255, n'est pas le même que celui qui apparaît dans un décret de proxénie d'Érétrie (*IG* XII 9, 218, 1re moitié IIIe s. a.C.).

495. G. Petzl (*supra*, n° 179), 131-133, s'intéresse à *I. Didyma* 424, lettre de Séleucos I, suivie du détail des dépenses engagées par le roi pour le culte d'Apollon. Longue de 62 lignes, l'inscription a aujourd'hui perdu son tiers supérieur. A propos de la partie perdue surtout, mais aussi pour le reste du document, P. compare les deux copies faites par W. Sherard dans la même année 1709.

496. P. Herrmann, *Ist. Mitt.* 39 (1989), 191-196 : *Ein Tempel für Caligula in Milet?* reprend l'examen conjoint d'*I. Didyma* 107 et 148, rapprochées de Dion Cassius LIX 28.1 ; montre la valeur du texte de Dion et de l'interprétation d'Haussoullier, *Milet* (1902), 263-279, abandonnée depuis 1911 au profit de celle de Th. Wiegand. Le témènos de Caligula (où fut peut-être érigée la statue consacrée par les νεοποιοί d'*I. Didyma* 148) fut installé à Didymes ; mais ce n'était là, en principe, qu'un premier pas, en attendant l'achèvement des travaux du Didymeion (et non d'un temple dans la ville de Milet) et l'association de Caligula, σύνναος θεός, avec Apollon. Vu la brièveté du règne, l'entreprise fut sans lendemain. [Ph. G.]

497. *Teichioussa* : J.-L. Perpillou, *Nouvelle lecture dans l'inscription Le Bas-Waddington 311*, *REG* 103 (1990), 669-672, reprend l'épitaphe désignée par le titre ou plus exactement sa partie gauche, la seule qui subsiste aujourd'hui : à la ligne 1, il faut lire non pas Φιλα[ίθο]υ (Le Bas-Wadd.), ni Φιλλῦ, génitif de Φιλλῦς (L. Robert, *Ant. Class.* 32, 1963, 7, n. 18), mais Φίλλου génitif d'un Φίλλος, un nom en Φιλ- avec gémination expressive (à l'époque de la gravure du document cette expressivité n'est plus que graphique).

498. **Lydie** : voir *supra* n° 447 (l'anthroponyme Αλυς dans *T.A.M.* V 1, 579) et 464 (document du Nord de la Lydie). P. Herrmann, *T.A.M.* V 2 (*Bull.* 1990, 19). Les textes, inédits ou non, présentent toujours le même intérêt pour la langue de l'époque. Quelques formes remarquables : δώσε (1083) pour δώσει (où ει = *i*), une nouvelle graphie inverse illustrant la fermeture de *e* ; pour l'évolution de la syntaxe, δώσει τὴν πόλιν (δηνάρια) βφ' (1113) ; pour la syntaxe populaire : parataxe au lieu de système hypothétique avec τολμήσει [π]αρὰ τὰ ὡρισμένα ὑπ' ἐμοῦ, δώσει εἰς τὸ ἱερώτατον ταμεῖον... (1144). Quelques noms apparemment nouveaux : Νοτίδι

(dat., 1113), Τυτηνῳ (dat., 1136), laissé en majuscules par H. et qui a tout l'air d'être originellement un ethnique (vraisemblablement sans liens avec le toponyme pisidien Τευιτ/α/-Τυιτ/α/-Τυτ/α/, Zgusta, *KON*, 1323/1). Malgré la caution de ce même Zgusta (§ 719), Λορηνῶν (ὁ δῆμος ὁ Λ., 1905) n'a peut-être rien à voir avec Λορηναῖοι : le premier renvoie à *Lor/a/*, le second à *Lorena*. Enfin l'éditeur n'accentue pas des féminins tels que Τατια (e.g. 849), mais écrit Τατιάς (même personnage ? 850), comme si un nominatif en -ας (fréquent dans la région) impliquait nécessairement une déclinaison consonantique (-άς/-άδος *vel simile*), ce qui est loin d'être assuré, voir Brixhe, *Essai* [*Bull.* 1989, 493], 77-78.

499. *Apollonis* : Fr. Piejko, *Historia* 38 (1989), 397, n. 5, tente de restaurer les l. 1 et 6-7 du texte donné par L. Robert, *Villes*², 32, n. 2.

500. G. Petzl, *Epigraphische Funde aus Lydien*, *Ep. Anat.* 15 (1990), 49-72 et pl. 7-15, publie (nos 5-6, 8, épitaphes) ou revise (nos 7 et 9 = *TAM* V, 1, 789 et 795) quelques documents correspondant au chapitre XIX de *TAM* V 1 («Regio montana inter civitates Thyateira, Attaleiam, Juliam Gordum sita»). On relève en 5 (épigramme funéraire) une forme intéressante du mois Αὐδ(υ)ναῖος : Ἀνυδνέου (l. 1-2 ; cf. déjà Ἀνυγνέου en *TAM* V 1, 151) et (l. 8) ἐρθῖν pour ἐλθεῖν. Dans le commentaire du n° 8 (p. 54), à propos de ἑατοῦ (l. 2), P. rappelle que, selon Threatte, *Gramm. Attic Inscript.* I, 383 sqq., 75 % des exemples attiques de A pour AY se situent entre 50 a.C. et 30 p.C. «eine Zeit, in die auch die vorliegende Inschrift fallen mag» ; or 1. cette vue simplifie la situation attique ; 2. son utilisation par P. illustre le danger qu'il y a à emprunter un exemple à un autre terroir, simplement comme caution, et de croire que tout le monde grec marche du même pas (ceci vaut pour l'écrit comme pour l'oral) ; en effet, a) on a ici affaire à une graphie largement répandue en Asie Mineure au-delà de cette époque, cf. pour des textes de la 1re moitié du IIIe s. (*TAM* III 1, Termessos) : ἀτοῦ (462, 524, 630), ἑατῷ (538, 575), ἑατῇ (287), etc. ; b) A correspond à une articulation *a*, qui a eu des prolongements dans les dialectes néo-grecs (Brixhe, *Essai* [*Bull.* 199, 493], 57-60). Les faits attiques (qui ont leur propre chronologie) ne sauraient donc appuyer la datation d'une inscription lydienne.

501. *Iulia Gordos* : Petzl, *ibid.*, 55-58 (nos 10-14) et pl. 9-11, édite quelques textes correspondant à la section XVII de *TAM* V 1 «Julia Gordos». Sur un milliaire (n° 10), on relève (l. 4) un Γρίσπῳ pour Κρίσπῳ. En 12 (funéraire), il est inutile de corriger Δομετίαν (nom.) en Δομετία, banal ajout d'une nasale parasitaire après élimination du *-n* final ; à la l. 4, un nom nouveau Ματερ, que l'éditeur suppose latin ou indigène, avec renvoie au phrygien *matar* (nom. du nom de la mère) ; à la l. 4 encore, τὸν ὑχερόν = ἑκυρόν, déjà attesté en Lydie, avec apparemment une métathèse : en fait surtout métathèse graphique, car Y vaut *i* et le *e* a souvent une prononciation fermée (*i*). — En 14, l. 2, un nouvel exemple d'ὁμότεχνον (τό), proprement lydien (cf. l'unique exemple cité par *LSJ*) : voir n° 559.

502. *Bassin du Moyen Hermos (Saittai, Maionia, etc.)* : G. Petzl, *ibid.*, 58-67 (nos 15-28) et pl. 11-14 : textes inédits (essentiellement funéraires) correspondant à la section V de *TAM* V 1 («Saittai»). N° 16, l. 9, τὰ θρεπτά, l'ensemble des θρεπτοί, voir *infra*, n° 524 et (pour ἔγονα) 508 ; usage enregistré par *LSJ*, mais donné comme douteux épigraphiquement. — N° 17, l. 9-10, nouvel exemple de ἡ ἀδελφίδισα «la nièce» : l'unique cas de *LSJ* vient de Temenothyrae. — Dans la partie métrique du texte n° 27, l. 11, στυερόν (pour στυγερόν), lié à la spirantisation de *g* (Brixhe, *Essai* [*Bull.* 1989, 193], 39-40. — En 30 (épitaphe ; musée de Manisa : origine ?), pour ἑκατοτοῦ, il est inutile de faire appel à une

éventuelle ignorance par le graveur de la limite de mot et, plutôt que d'invoquer les faits attiques, il faut songer à la fréquente réduction de *st* à *t* dans la Phrygie voisine, voir Brixhe, *ac.*, 114.

503. F. Kolb, *Ep. Anat.* 15 (1990), 107-119 : ***Sitzstufeninschriften aus dem Stadion von Saittai (Lydien)***, publie, avec des photos qui montrent bien le site et, d'autre part, la forme de certaines lettres, plusieurs inscriptions gravées sur les gradins du stade (fin IIe-IIIe s. p.C.), qui s'ajoutent aux quatre inscriptions lues par P. Herrmann, *TAM* V 1, 74, marquant les emplacements réservés aux membres des différentes tribus : φυλῆς Ἀπολλωνιάδος (trois), Ἀσκληπιάδος (deux ou plus), Διονυσιάδος (deux). A ces trois tribus au nom théophore s'ajoutent celles des Ταμασαιτηνῶ[ν] (n° 11), *i.e.* des gens de Tamasis (à l'est de Saittaï), et des Σαταληνῶν (nos 12-14), *i.e.* des gens de la région de Satala (ethnique Σαταλεύς), située plus au sud dans la haute vallée de l'Hermos. Satala aurait donc été une *kômé* de Saittaï, et non de Sardes comme on l'avait supposé (L. Robert, P. Herrmann). [Ph. G.]

504. E. Lane, *Vorschlag zum Verständnis einer Sühneinschrift aus Bergama (EA 12, 1988, 150, n° 4)*, *Ep. Anat.* 15 (1990), 120, revient sur le début d'une confession publiée par H. Malay (*Bull.* 1990, 695, n° 4), pour en corriger l'interprétation : dans Ἐπὶ προήνγελαν οἱ θεοὶ οἱ Περκηνῶν Ζεὺς Ὀρείτης εἰς τὸ ἄλσος μὴ βόσχ[ι]ν κτήνη ἠπειθοῦσ[ι]ν .... Ζεὺς Ὀρείτης n'est pas le déterminant (grammaticalement fautif) de τὸ ἄλσος, mais doit être coordonné à οἱ θεοί ; ἠπειθουσ[ι]ν équivaudrait non pas à (τοῖς) ἀπειθοῦσιν (participe), mais à ἠπείθουν (imparfait) coordonné (καί omis) à προήνγελαν ; pour cet imparfait L. renvoie au chypriote moderne et à B. Newton, *Cypriot Greek*, 1972, 69, tableau 18, où il n'y a rien de comparable (on ne peut considérer comme telle une finale de 3e pers. du plur. de l'imparfait en *-asi*, au lieu du *an* ou *-ane* de la koiné néo-grecque) ; que vaut ensuite une présentation ἠπειθου{σ[ι]}ν avec restitution à l'intérieur de la partie éliminée ?

505. A. Chaniotis, *Drei kleinasiatische Inschriften zur griechischen Religion*, *Ep. Anat.* 15 (1990), 127-134, reprend, traduit et commente une confession publiée par G. Petzl et H. Malay, *Bull.* 1990, 692 ; il s'écarte en deux points de l'interprétation des premiers éditeurs : ainsi il comprend (à juste titre peut-être) la séquence Ἀφιαν Γλύκωνος οὖσαν παρθένον διέρεξε des l. 13-14 non pas comme « il l'a détruite/fait mourir », mais comme « il lui a fait perdre sa virginité ».

506. Varinlioğlu, *Eine Gruppe von Sühneinschriften aus dem Museum von Uşak*, *Ep. Anat.* 13 (1989), 37-50, revient tout d'abord sur une confession publiée en 1988 par H. Malay et longuement commentée par G. Petzl (*Bull.* 1990, 695 = 696). La ligne 24 de ce document mentionne τὴν φυλακήν « la prison », selon Malay-Petzl. V. s'étonne qu'on puisse encore croire qu'à l'époque impériale, dans un temple d'Asie Mineure, des gens soient condamnés à mort ou à la prison ; mais il n'apporte aucun argument contre une telle interprétation ; bien mieux, le reste de son commentaire donne l'impression qu'il y adhère lui-même. En cours de route, oubliant qu'une faute de lapicide a le plus souvent sa logique, il propose de voir en καθαρός, ἀνύξαις (optatif selon les premiers éditeurs) et περι[π]ατούντων des erreurs pour καθαρῶν, ἀνοίξας (participe) et περιπαθοῦντα qui lui paraissent mieux convenir au sens. Malgré les difficultés de ce texte exceptionnel, l'interprétation de G. Petzl paraît, provisoirement au moins, préférable. Puis, V. propose cinq nouvelles confessions, dont l'une (le n° 5) s'apparente, par la formulation et la procédure implicite, à celle qui vient d'être évoquée. En 1, Εὐτυχὶς ... εὐξαμένη τῷ θεῷ ἀσθενοῦσα, εἰ μεταβολὴν σχῶ,

στηλλογραφῆσαι : σχῶ est loin du subjonctif délibératif (!) qu'imagine l'éditeur : « Eutuchis, malade, ayant fait le vœu au dieu de faire graver une stèle, si elle obtenait une amélioration de son état » : le trait observé ici est lié à la situation de la morphosyntaxe de l'époque ; voir Brixhe, *Essai* [*Bull.* 1989, 493], 89 sqq., et *REG* 103 (1990), 202-203, 225, 227 (nos 3 et 17-18) : après εἰ (comme après ἄν, du reste), ἕξω et σχῶ, ἔσται (cf. n° 2, où il y aurait cette fois « un futur délibératif ») et γένωμαι peuvent à présent alterner avec valeur nécessairement subjonctive. Dans le commentaire du n° 3, à propos de τῶν ἱερῶν, on lit qu'il s'agit du « pluriel de ἱερῆ = ἱερεία » *(sic)* : en fait, génitif pluriel de οἱ ἱεροί, personnel du temple dont le statut exact nous échappe, cf. τοῖς ἱεροῖς dans l'inscription commentée au début de cette rubrique (l. 18) : μόδινον, mot nouveau, doit être, comme le suggère V., un compromis entre grec μέδιμνος et latin *modius* (cf. en 5, l. 15, μόδιος ; voir déjà *Bull.* 1990, 334). Mot nouveau encore en 4, l. 7-8 avec ἐπενδύτιον = ἐπενδύτης/ἐπένδυμα (cf. *Bull.* 1990, 326) ; pour effacer sa faute le coupable de cette confession fait ériger une stèle, mais aussi ἦρε τρίφωνον : τρίφωνον (acc.), sans doute emploi substantivé de τρίφωνος « three-voiced » *LSJ)* ; bien qu'on soupçonne ici un sens proche de celui de τριφάσιος « triple » (avec même racine que φημί ?), la signification exacte demeure mystérieuse ; le texte 5, selon une suggestion de V., pourrait l'éclairer : après évocation du délit et du châtiment, on nous dit (l. 11 sqq.) τριφώνῳ ἀπῆρεν ἀσφάλακι κὲ στρουθῷ κὲ θινίῳ (= θυννίῳ) κὲ (indû) τὴν θυμολυσίαν (= la maladie châtiment) : « il effaça la (maladie) avec la triade (? ainsi V.), constituée d'une taupe, d'un moineau et d'un petit thon » ; V. constate que le mot discuté n'est pas au même cas dans les deux inscriptions sans en voir la cause : ἦρε en 4 doit signifier quelque chose comme « apporter ». Outre θινίῳ, un dérivé de θύννος, le n° 5 fournit un nouvel hapax : θυμολυσίαν, auquel V. serait prêt à donner le sens de « possession par le dieu » (d'après Hés. λυσίαν· ὁρμήν, ἐνθουσιασμόν ; mais cette glose, non à sa place, est corrompue : confusion avec λύσσα/λύττα qui peut avoir ce sens) ou de « maladie psychologique » ; ce deuxième sens est sans doute le bon : « maladie qui dissout l'intelligence » ou « la volonté ». Dans θυμολυσίαν τὴν εἶχαν οἱ θεοὶ ἐν ἔθι (l. 13-14), εἶχαν serait-il non le parfait de ἄγω (V.), mais l'imparfait de ἔχω avec flexion sur le modèle sigmatique ? cf. moderne εἶχαν/εἴχανε. Autre vocable nouveau dans le même document (l. 19) : ἄλεια (féminin ou neutre pluriel ? = ἄλειαρ/ἄλεαρ « farine de blé ». L. 14/15, ἀναστανομένης n'est pas l'équivalent d'ἀναστᾶθείσης mais d'ἀνισταμένης (un présent), référant à ἀνιστάνω/ἀνα-στάνω (voir *Bull.* 1990, 696). On doit se réjouir de voir se multiplier les publications de textes de ce genre, essentiels pour la vie des communautés concernées.

507. Le même, *Die Inschriften aus dem Museum von Uşak*, *Ep. Anat.* 13 (1989), 17-36 : 21 épitaphes, dont 18 inédites. En raison de leur formulation, avec ἐτείμησεν/ἐτείμησαν la plupart d'entre elles viennent sans doute du bassin du Moyen Hermos ou du Nord-Ouest phrygien adjacent. Seuls les nos 4 et 15 sont à peu près sûrement phrygiens, à cause de la formule imprécative pour le premier et de la forme du monument (une stèle à porte) pour le second. Les nos 9 et 13 correspondent à des épigrammes. En 4, περπέσοιτο n'a pas à être corrigé en περ<ι>- : on a, dans la région, des exemples de syncope du second élément d'un préverbe dissyllabique, δι- pour δια-, ἀν- pour ἀνα-, παρ- pour παρα-. Le commentaire du n° 10 nous donne un bon exemple d'absence de réflexion linguistique : on a aux l. 3 et 4, respectivement l'accusatif et le nominatif Αμμιν et Αμμιεν *(sic)* du même nom de femme ; l'éditeur évoque pour l'un l'élimination de *o* et pour l'autre le passage de *o* à *e*, sans voir qu'il y a contradiction entre les

deux traitements ; le nom se prononçait *ami* dans les deux cas (sur la réduction de *io* à *i*, en dernier lieu Brixhe, *REG* 103, 1990, 226, n° 17) et Αμμιεν doit s'expliquer à partir de la forme conservatrice Αμμιον avec banale erreur du graveur sur une lettre ronde ou encore par un simple lapsus Αμμιεν pour Αμμειν (avec ει pour ι).

508. Le même, *Die Inschriften aus dem Museum von Usak (Fortsetzung von EA 13, 1989, 17-36)*, *Ep. Anat.* 15 (1990), 73-105 et pl. 16-20 : épitaphes (nos 22-51). Comme l'indiquent l'usage presque constant d'ἐτείμησεν/-σαν et les références à Αξιοττα et à Maionia en 41 et 44, tous les documents devraient venir du bassin du Moyen Hermos et l'Ouest phrygien voisin, sauf le n° 23 où la décoration et καθειέρωσαν pourraient orienter vers le Haut Tembris. Tous les monuments sont inédits, sauf 43 et 49 = *T.A.M* V 1, 37 et 171. Efforts désespérés de l'éditeur pour «corriger» le n° 22, dont le sens est clair, mais la syntaxe très perturbée. Abondance des accusatifs athématiques en -αν : τειμηθένταν (23), μητέραν (33, 46), γυναῖκαν, θυγατέραν, ἄνδραν (44). Sur l'accent d'Αμμιάς (30, 31, 37, 42) et de Ταταίς (39), voir *supra*, n° 498 (en revanche Λουκιάς, n° 50, est correctement accentué).

Nouvelle attestation de πατρεία (31), contrepartie féminine de πάτρως (un seul exemple dans *LSJ*, de Thyatire) ; notons que πάτρα (même sens) est aussi, du moins d'après la documentation actuelle, propre à la région. — En 46, τὰ ἔγονα : neutre désignant l'ensemble de la descendance ; dans le même texte ὁ ἔγονος (ἔν-γ-) «petit-fils» : confusion finale des deux formes et conservation, par le grec moderne, de la seconde (où ἔγγονος = «petit-fils»). En 44, succession embarrassée de deux génitifs à fonctions différentes : τὴν γυναῖκαν αὐτοῦ Ξένωνο[ς] «sa femme, fille de Xénôn».

509. *Sardes* : voir *Bull.* 1990, 20 (cf. 286 ; Mitchell, *Arch. Rep.* 1989-1990, 97), 307 = 318 = 352.

510. Cr. H. Greenewalt Jr., *Excavations at Sardis, 1978-1988*, *Türk Ark. Dergisi* 28 (1989), 263-285 : p. 265 et 267, bilan épigraphique des fouilles depuis 1978. Les toutes dernières découvertes sont signalées par le même, «Sardis : Archaeological Research in 1988», *KST* XI 2 (1989), 23-41, et *Anat. Studies* 39 (1989), 182-184. Signalons un sceau en plomb avec Κοσμᾶ διακόνου et le fragment d'un texte (funéraire) concernant un personnage vainqueur de la course des hoplites aux *Halieia*.

511. E. Will (n° 165), pense «qu'il faut éliminer la *phylè* des *Léontioi* en tant qu'organisme public».

512. J. St. Crawford *(et alii)*, *The Byzantine Shops at Sardis*, Cambridge Mass. Londres (Harvard Univ. Press) 1990 : graffites ou inscriptions sur divers supports, parfois peut-être juifs ; p. 63 et fig. 291 (graffite sur un vase), lire Ἀγελλίου plutôt qu'«ΑΓΥΜΙΟΥ»?

513. *Magnésie du Sipyle* : voir *Bull.* 1990, 47. G. Petzl [*supra*, n° 500], 50-52 (nos 1-4) et pl. 7-8, publie ou reprend quelques textes correspondant à la section XXVIII de *T.A.M* V 2 : les n°s 1-2 sont inédits (fragment d'un décret honorifique et épitaphe) ; le n° 3 revise *T.A.M* V 2, 1408 (mêmes retouches) ; n° 4 = *T.A.M* V 2, 1409 : la première ligne, Ἀγαθὸς Δαίμων, avait été omise dans l'édition *princeps*.

514. *Territoire de Philadelphie* : voir *Bull.* 1990, 911. Nouveaux documents : voir n° 83.

515. **Carie** : voir *Bull.* 1990, 366.

516. *Aphrodisias* : voir *Bull.* 1990, 10, 307, 318, 912. Voir aussi nos 84, 138.

517. K. Erim, *Anat. Studies* 39 (1989), 175-177, dresse le bilan des dernières découvertes : dans le théâtre, découverte d'un bloc faisant partie de l'«archive wall» et portant 13 lignes appartenant à des lettres de Commode et Septime Sévère. Sur l'agora, une nouvelle signature d'artiste, celle d'Apellas Koblanos ; dans la grande basilique de l'agora, une mosaïque avec, dans une *tabula ansata*, le nom du gouverneur Flavius Constantius, connu pour avoir contribué à la réparation des monuments de la ville après le tremblement de terre des environs de 360.

518. Pas de tribu de «Romains» : n° 165.

519. R. R. R. Smith, *Late Roman Philosopher Portraits from Aphrodisias*, *J. Rom. St.* 80 (1990), 127-155 et pl. IV-XVI, publie une série de portraits-médaillons (le plus important — celui de Socrate — est haut de 74 cm) trouvés à Aphrodisias en 1981-1982 : ceux de Pindare, Alcibiade, Socrate, Aristote, Pythagore, Apollonios de Tyane. La plupart sont identifiés par une légende. Aspects artistiques et importance pour notre connaissance de la vie intellectuelle à Aphrodisias et de la culture païenne dans l'antiquité tardive.

520. *Athymbra* : Fr. Piejko, *Historia* 38 (1989), 399, propose de nouvelles restitutions pour les l. 1-4 de Welles, *Royal Corr.* 43.

521. *Savath* : Le même, *ibid.*, croit (399) que la lettre Welles, *Royal Corr.* 9 date du règne d'Antiochos III et non de Séleukos I ; il tente (402) de restaurer la partie mutilée du document qui précède la lettre Welles, *Royal Corr.* 64.

522. *Tralles* : voir *supra*, n° 447 (anthroponyme Αλυς).

523. Fr. Piejko (*supra*, 520), essaie (398) d'amender la lecture des l. 2-7 de Welles, *Royal Corr.* 69. Il suggère (407) de nouvelles restitutions pour les l. 2-6 de la lettre Welles, *ibid.*, 41 (cf. *Bull.* 1990, 705).

524. F. B. Poljakov, *Die Inschriften von Tralleis und Nysa*. I. (*IK* 36.1), Bonn 1989, voir déjà *Bull.* 1990, 22 et 909-910. Dans le n° 3, borne (déjà connue) marquant les limites du droit d'asile (copie, exécutée au I^er^ s. p.C., d'un document des environs de 350 a.C.), notons les hapax Ἀρταξέσσεω (gén., l. 2-3), ἐξσατραπεύοντος (l. 3-4, déjà relevé par W. Blümel, *Bull.* 1990, 713), et (l. 4-5) Τραλδεῖς (sur le flottement carien λλ/λδ, voir *Bull.* 1990, *l.c.*). Dans la liste de soldats d'époque hellénistique n° 33, l. 25, l'ethnique de Βάκχιος Ἀδύμου, dont il reste le Μ initial, est très probablement Μ[ακεδών] (une des suggestions de L. Robert), en raison de la forme Ἀδύμου et de sa fréquence en Macédoine. Dans l'apparat critique de l'épitaphe 180, P. parle d'un nom Μίτρα : s'est-il rendu compte que, dans τὸ ἡρῷον Ἀπφίου τῆς Μίτρα, ce dernier nom est celui du père d'Ἄπφιον ? donc dire au nomin. Μίτρας/Μίθρας. En 212, autre exemple de θρεπτά (voir n° 502).

525. Joh. Nollé, *Epigraphische und numismatische Notizen* 9 : *zu der neuen Stele aus dem Museum von Aydın*, *Ep. Anat.* 15 (1990), 121-125, revient avec commentaire sur la lettre du Proconsul Tauros au δῆμος des Πυλεῖται (*Bull.* 1990, 704).

Pas de n° 526.

527. *Labraunda* : voir *Bull.* 1990, 59 = 303 ; *infra*, n° 545.

528. Fr. Piejko, *Historia* 38 (1989), 402 et 404, propose des compléments nouveaux pour J. Crampa, *Labraunda* III 2, 43 (l. 9-11) et 44 (l. 6-10).

529. Le même, *To the Inscriptions of Labraunda*, *Opuscula Atheniensia* 18 (1990), 133-151, essaie d'améliorer un certain nombre d'inscriptions de *Labraunda* III 1-2, avec la virtuosité et l'horreur du vide qu'on lui connaît.

530. *Lagina* : voir n° 161 (p. 255) sur les prêtres éponymes.

531. *Stratonicée* : voir *Bull.* 1990, 24 = 360 = 915.

532. G. Petzl (n° 474), 130-131, fournit, pour *IK* 22.1, 832 et 1243 (épitaphes, à présent perdues), les dessins de J. Keil, qui permettent de préciser la description des monuments.

533. *Mylasa* : voir *Bull.* 1990, 21 = 112 = 319 = 339 = 350, 24 ; — *supra*, n° 208.

534. G. Le Rider, *Antiochos II à Mylasa*, *BCH* 114 (1990), 543-551, fait appel aux données épigraphiques pour attribuer une émission monétaire (deux tétradrachmes et une drachme) non pas à Antiochos III, mais à Antiochos II. Il avance, en outre l'hypothèse qu'elle fut frappée non à Bargylia, mais à Mylasa, au territoire de laquelle appartenait peut-être alors le sanctuaire d'Artémis Kyndias (statue de cette divinité sur les monnaies concernées ; *infra*, n°s 537-538).

535. Fr. Piejko (n° 528), *Appendix* : 1. *« Three Hellenistic Inscriptions from the City and Territory of Mylasa »*, 151-156, reprend Hula-Szanto, *Bericht über eine Reise in Karien*, 12, n° 2 (décret honorifique) ; la lettre d'Antiochos III à Mylasa signalée par L. Robert, *Le sanctuaire de Sinuri* ..., p. 12 ; Le Bas-Waddington, *Inscriptions grecques et latines recueillies en Asie Mineure*, II, n° 385 (peut-être lettre du même souverain à Mylasa) ; comme d'habitude, P. laisse peu de lacunes.

536. *Olymos* : W. Blümel, *Neue Inschriften aus der Region von Mylasa (1988)* ..., *Ep. Anat.* 13 (1989, 7-17 (cf. déjà *Bull.* 1990, 112), donne quatre nouvelles inscriptions d'Olymos ; un document de nature indéterminée (n° 898 dans le corpus de Mylasa) donne Ἐπὶ Πώλλης Φλ. προφήτης Πυθαγόρας Καλλικράτους Παπίας παῖς : lecture assurée par de bonnes photos, mais structure et sens obscurs.

537. *Kildara* ou *Kindya* : W. Blümel, *ibid.*, 10-11, publie deux fragments vus dans le village de Kuzyaka, dans le voisinage duquel devait se trouver la ville de Kildara : un fragment d'épitaphe (époque impériale) et un second appartenant à une inscription chrétienne d'époque byzantine. Si aux l. 9-10 du premier, la restitution [Κιν]δύαν (ou [Κυν]δ-) est correcte, le document pourrait être attribué à Kindya (où sanctuaire d'Artémis Kindya), non loin de Kuzyaka au N.-O. ; à la l. 5, nouvel exemple du mot rare κομβία « petits-enfants ».

538. *Bargylia* : W. Blümel, *ibid.*, 11-12, donne une longue épitaphe d'époque impériale avec menace d'amende à payer à Artémis Kindya (cf. n° précédent) ; à la ligne 6, ὑεί vient s'ajouter aux multiples graphies de υἱοί.

539. *Iasos : voir Bull.* 1990, 59-303. — Ph. Gauthier, *BCH* 114 (1990), 417-443 : *L'inscription d'Iasos relative à l'ekklesiastikon (I. Iasos 20)*, corrige plusieurs passages du texte admis depuis E. L. Hicks et Ch. Michel, en utilisant notamment l'estampage d'Haussoullier (photos), retrouvé dans le fonds Th. Homolle de l'Institut de France ; traite de la date du règlement (vers 330-325 ou autour des années 300), des assemblées à Iasos et du versement de l'*ekklesiastikon* dans cette cité et à Athènes au début du IV^e^ siècle : dans les deux cas, il s'agissait d'assurer la ponctualité d'un nombre minimum de citoyens et de tenir ainsi des assemblées matinales et courtes. P. 441, rectifier les chiffres 3600 (en fait 2160) et 3780 (en fait 2240) ; p. 425, n. 18, lire προσθέσθαι. [Ph. G.]

540. F. Berti, *Les travaux à Iasos en 1988*, *KST* XI 2 (1989), 229-243, mentionne (238) la découverte d'un fragment d'amphore byzantine avec graffite

Θεοδόσης, suivi d'un M plus grand surmonté d'un X (photo fig. 10, p. 243) : si le trait oblique subséquent était accidentel, nous pourrions avoir là une indication de quantité, χ(όες) μ', et nous aurions affaire au col d'un très grand pithos (abréviation du même type chez A. Negev, *Greek Inscriptions from the Negev*, Jerusalem 1981, 45).

541. *Théangéla* : voir *Bull.* 1990, 59 = 303.

542. *Halicarnasse* : voir *Bull.* 1990, 126.

543. *Strobilos* : voir *Bull.* 1990, 916.

544. *Chersonèse* : A. Bresson, *Chios de Carie*, *Dialogues d'histoire ancienne* 16 (1990), 97-113 : à l'aide d'une analyse serrée et méthodique des lites de tribut attique, B. essaie de dessiner la «géographie relative» des cités de la Chersonèse de Carie (péninsule délimitée au N.-E. par la dépression Idyma-Kaunos).

545. E. Varinlioğlu, A. Bresson, P. Brun, P. Debord, *REA* 92 (1990), 59-78 : *Une inscription de Pladasa de Carie*, publient (excellente photo fig. 1) et commentent un intéressant décret de la cité des Πλαδασεῖς gravé *stoichedon*, provenant de Çandüşüren (à une douzaine de km à l'est/nord-est de Kéramos). Daté de la 6e année de Philippe (III), *i.e.* de 318/7, il honore un Platéen jusqu'ici inconnu, Kratésippos, fils de Polyòn (proxénie, titre d'évergète, droit de cité et *enktèsis*), «qui a fait remise (aux *Pladaseis*) de 210 *chrysoi d'Alexandre* [soit l'équivalent de 1200 drachmes d'argent] sur la créance dont ils lui étaient redevables», ἀφέντι ἀπὸ τοῦ δανείου οὗ ὤφειλον αὐτῶι χρυσοῦς ἀλεξανδρείους διακοσίους δέκα. Les edd. rassemblent et discutent les témoignages sur les *Pladaseis* ; ils distinguent (comme J. et L. Robert) deux communautés, l'une «à l'intérieur, tout près de Pisyé», l'autre (celle du décret) plus proche de la mer à Çandüşüren, qui serait à identifier avec la cité des listes de tribut athéniennes et d'une inscription de Labraunda (*Bull.* 1973, 408). Notons que, si cette dernière hypothèse est juste, il n'y a pas à s'interroger sur l'organisation de cette petite cité «qui se donnait des allures de cité grecque» (70). Réflexions sur la situation politique de Pladasa à l'époque du décret (pas de mention du satrape Asandros), sur les mobiles de l'emprunt, sur la frappe et la circulation des philippes d'or en Asie Mineure (pas avant 323), enfin sur la personnalité du prêteur : «on peut au moins légitimement imaginer un homme enrichi par ses campagnes et gravitant autour d'un des chefs macédoniens de l'Asie Mineure» (77). [Ph. G.]. Certains aspects du commentaire des éditeurs illustrent bien la nécessaire collaboration du linguiste et de l'historien dans la publication d'un texte : le document, nous dit-on, est en dorien ; on y trouve des traces de dorien (γενομένας, τᾶι πόλι τᾶι [Π]λαδασέων) ; mais l'essentiel est en koiné. Deux documents de Pisyé évoquent des Πλαδασσεῖς ; on ne voit pas pourquoi σσ pour σ pourrait s'expliquer par une «date tardive» (69). La ligne 4 du nouveau texte fournit le nom de mois carien Κορυβαλλισσιος (génitif explicable par la koiné), à propos duquel on évoque des formes pamphyliennes avec renvoi à Brixhe, *Le dialecte grec de Pamphylie*, Paris 1976, 54, qui n'a apparemment pas été compris (71). — Voir n° 207.

546. *Cnide* : voir *Bull.* 1990, 373.

547. W. Blümel, *Epigraphische Forschungen in Knidos*, *AST* VII (1989), 233-237, donne ici deux décrets honorifiques, pour Théopompe (l'écrivain, dont le nom revient souvent dans les documents de la cité), et pour un de ses fils, C. Julius Artémidoros (langue mixte : dorien — koiné). Ces textes, joints à plus de 50 autres inédits, paraîtront prochainement dans le corpus de Cnide.

548. R. Özgan, *KST* XI 2 (1989), 167-175, signale (170) la découverte de deux

blocs inscrits appartenant à un autel monumental d'Apollon Karneios ; l'un est en bon état : Κλέαρχον Ἀναξιδώρου / Τιμόξενος Ἀριστοκλεῦς / καὶ Λύκα Ἀναξιππίδα / τὸν αὐτᾶς πάππον / τιμαθέντα ὑπὸ τοῦ δάμου / καὶ Κάρνεα δρομήσαντα / Ἀπόλλωνι Καρνείωι. / Θέων Ἀντιοχεὺς ἐποίησε ; l'autre est très endommagé (signature de Zénodotos, fils de Ménippos, de Cnide) ; dessins p. 175, fig. 4.

549. **Lycie.** Chr. Le Roy, *Aspects du plurilinguisme dans la Lycie antique*, *Festschrift Akurgal*, *Anadolu (Anatolia)* 22 (1981-1983) [1989], 217-226, étudie la situation linguistique de la Lycie à partir de 204 documents recensés du Vᵉ à la fin du IVᵉ siècle : 172 textes purement lyciens, 20 bilingues gréco-lyciennes, 1 trilingue gréco-lycio-araméenne, etc. L'araméen est lié à l'administration achéménide et disparaît avec elle. Le lycien est la langue dominante jusqu'à Alexandre, comme véhicule de la communication privée et comme langue administrative. Le grec reste jusqu'au début du IVᵉ siècle la langue d'une frange de la population : langue de migrants, mais aussi langue de prestige et de culture, d'une *techné*, mise au service des dynastes lyciens pour célébrer leurs exploits. Puis, avec les Hécatomnides cariens, il devient l'expression du pouvoir et il accède au statut de langue d'état, prélude à la disparition du lycien, à l'époque hellénistique.

550. *Kibyra* : R. A. Kearsley, *A Leading Family of Cibyra and Some Asiarchs of the First Century*, *Anat. Studies* 38 (1988), 43-51, retrace l'histoire et les relations, avec d'autres grandes familles micrasiatiques, d'une branche des Licinii d'Oinoanda à Kibyra. A cette occasion K. revient sur le vieux débat sur l'éventuelle identité de l'archiéreus d'Asie et de l'asiarque : d'après la documentation actuelle, il s'agit de deux fonctions distinctes.

551. *Balboura* : voir *Bull.* 1990, 113. A. S. Hall, J. J. Coulton (nº 194) : longue liste d'hommes à qui est attribué un lot de terre, gravée sans doute sur la base d'une stèle dont la partie supérieure, perdue, portait le document auquel elle était annexée. Les noms sont groupés par δεκανίαι ; le terme semble avoir là tantôt son sens attendu («groupe de dix hommes») quand dix individus sont concernés, tantôt, quand il y en a moins (ainsi deux en A 11-12) ou plus de dix, celui de «surface normalement attribuée à dix hommes». Environ 320 anthroponymes au total, dont 163 différents : aucun nom latin, peu de noms grecs, essentiellement des noms anatoliens, dont de nombreuses formes nouvelles (e.g. Αργογομις, Αργυαμμις, etc.). Les individus sont désignés le plus souvent par nom + patronyme, quelquefois, semble-t-il, par nom + métronyme (l'une des hypothèses des auteurs, 123) : ainsi probablement en C2 pour Κοττης Νας. Parfois, on trouve nom + nom de métier (χαλκεύς, κεραμεύς) ou nom + ethnique (Κομβεύς, Μιλλυεύς). Forme des lettres et onomastique indiquent l'époque hellénistique. L'installation de ces colons pourrait avoir été une initiative pisidienne, pendant la période d'indépendance au IIᵉ s. a.C., dans le cadre d'une expansion vers l'Ouest. Ces colons semblent avoir été surtout des indigènes (fortes connexions onomastiques avec Lycie et Pisidie), mais il pourrait s'y être mêlés des mercenaires, cf. les noms grecs et en particulier le nom macédonien Ἐριδαῖος = l'habituel Ἐρριδαῖος (non reconnu ici). On entrevoit l'importance du document pour l'histoire de l'Anatolie intérieure à l'époque hellénistique ; son importance aussi pour l'onomastique et pour la langue et sa morphologie (insuffisamment traitées).

552. *Kadyanda* : E. Frézouls, M.-J. Morant, *Inscriptions de Sidyma et de Kadyanda* II, *Ktèma* 11 (1986) [1990], 239-253 et pl. I-IV, publient 21 inscriptions (honorifiques ou funéraires), quelquefois très mutilées, découvertes lors de

l'exploration du site. Parmi les mieux conservées, les nos 15 à 20, semblent concerner la même famille (celle de Φανίας Δωσιθέου no 16), dont les éditeurs essaient d'établir le stemma. Une curieuse remarque à propos d'Ἄφφιον dans le no 17 : «(ce nom) est attesté plusieurs fois en Lycie, *avec la même forme au nominatif et à l'accusatif*» (244) ; comment pourrait-il en être autrement, puisque ce nom de femme correspond à un neutre grammatical ?

553. *Sidyma* : Les mêmes, *Klèma* 10 (1985) [1988], 233-243 et pl. V-VI, donnent 7 inscriptions fournies par l'exploration du site : une honorifique et 5 ou 6 funéraires. Dans le no 3 (funéraire), si comme le suggèrent les éditeurs, Θαλα, nom féminin, est à rapprocher de Θαλία, on aurait une manifestation supplémentaire du passage à *j de i* en hiatus avec édition graphique (cf. Brixhe, *Essai* [*Bull.* 1989, 493], 53. Dans le nom de son père, Ἰσάρκου pour Ἰσάρχου, le κ après spirante pourrait recevoir la même explication que σκ pour σχ (et inversement σχ pour σκ), voir *Bull.* 1990, 696. — Le no 4, une épitaphe qui sépare la famille (εἰς τὸν ἄνω σηκόν) des θρεπτοί (εἰς τὸν κάτω σηκόν), comporte, en cas de violation de ces dispositions, menace d'une amende : ἀποτείσει ἱερὰς Ἀρτέμιδος κα′ *(sic)* ; le chiffre de l'amende (s'agit-il de drachmes ?) est extraordinairement bas, même si le texte est antérieur au IIIe s. p.C. (sobriété de la gravure), et l'on peut difficilement comprendre κα′ comme valant 1020, la construction des grands nombres (en système milésien) étant généralement progressive.

554. *Oinoanda* voir *Bull.* 1990, 878. Th. Kappeler, *Das «Tote Meer» bei Diogenes von Oinoanda (NF 40)*, *Ep. Anal* 15 (1990), 7-18 : ἡ ... καλουμένη νεκρὰ θάλασσα est, selon M. F. Smith, la Mer Morte ; or celle-ci est généralement désignée par Ἀσφαλτῖτις λίμνη ; divers auteurs anciens permettent de penser qu'on a affaire ici au «Nördlicher Okeanos», sur les bords duquel habitaient les Cimbres.

555. G. A. Souris (no 460), 59, restitue, d'après le critère évoqué *supra*, οἱ πρε[σβεύο]ντες ἦσαν au lieu de οἱ πρε[σβεύσα]ντες ἦσαν à la l.5 de *Bull.* 1989, 216 = 242.

556. *Xanthos* : voir *Bull.* 1990, 48, 297.

557. *Kyaneai* : voir no 85.

558. *Limyra* : voir *Bull.* 1990, 178.

559. **Phrygie.** Th. Drew-Bear et Chr. Naour, *Divinités de Phrygie*, *ANRW* II 18.3 (1990), 1907-2044 (avec 15 pl.) : cette longue étude, rédigée avant la disparition de Chr. Naour (juillet 1982), a été mise à jour par Th. Drew-Bear : 35 dédicaces, nouvelles pour la plupart (IIe-IIIe s. p.C.), provenant surtout du pays du Haut Tembris (actuel Porsuk), d'Appia à Aizanoi ; mais sont aussi concernées les zones situées au N.-E. (Nacoleia) et au S./S.-E. (Akmonia, Dokimeion), avec incursions dans les régions adjacentes (Bithynie, Lydie du N.-E.). Excellents connaisseurs du terrain, les auteurs essaient de restituer la richesse et l'unité de la vie religieuse d'une aire culturelle : le commentaire est abondant et précis ; de nombreux sites sont identifiés ; l'extension des cultes est précisée : Zeus (Alsénos ; Orochoreitès ; Orkamaneitès ; Karpodotès ; Bennios ; Brontôn ; Sôter ; Abozénos ; Pandémos ?), Apollon (Alsénos), Dionysos, Papias, Théos Hypsistos. Le no 18 (1983-1987) apporte un mot nouveau : ὁμοτεχνία «corporation», à placer à côté d'ὁμότεχνον (*supra* no 501). A propos de Zeus Bennios (1952 sqq.), sont établis la forme et le sens de τὸ βέννος, gén. βέννους, dat. βέννει, désignant une association de fidèles d'un dieu, d'où l'épithète βέννιος, le

titre βεννάρχης «patron de l'association», le verbe βεννεύω (= activités de l'association) ; notons que les associations concernées n'ont pas nécessairement un lien avec Zeus (1999). Les auteurs (en dernier ressort Th. Drew-Bear) ont la prétention de contribuer à «l'authentique histoire du pays — pas à l'histoire événementielle avec ses monarques et ses batailles, mais (à) l'histoire des mentalités et de la culture des gens du peuple avec leurs croyances et leur mode de vie» (1914) ; et ils ont raison d'insister sur ce point. Mais ils oublient qu'il ne suffit pas de compter les églises et de donner leur nom pour pénétrer l'idéologie d'une communauté, et surtout qu'écrire l'histoire n'est pas seulement accumuler du matériel, livré pêle-mêle, sans hiérarchie. Or, ils entendent tout dire sur tout et, incapables d'une réelle synthèse, ils ne parviennent pas à séparer l'essentiel de l'accessoire : ainsi, on apprend, p. 1987, que telle pierre, qui n'est d'ailleurs pas un des documents publiés ou republiés, a été réutilisée comme *musalla taşı* (support de cercueil devant le cimetière) ; soit, au moins pour la localisation du monument ; mais le renseignement ne nous éclaire guère sur les mentalités antiques ; alors pourquoi consacre-t-on une note (n. 284) pour nous préciser que d'autres documents connaissent le même réemploi moderne ? On s'attend à apprendre dans la note suivante le nom des imams officiant ... Cette difficulté à hiérarchiser les faits et à les synthétiser se traduit matériellement par une pléthore de notes, le procédé culminant aux p. 1954-1955 avec respectivement 2 et 4 lignes de texte et 50 et 47 lignes de notes. Ces notes sont naturellement souvent justifiées ; mais trop fréquemment, elles procèdent seulement 1) du simple «fil en aiguille» (un détail utile en appelle un autre qui ne l'est pas) ; 2) et/ou des «pulsions» des auteurs : on ne compte pas les attaques souvent discourtoises, contre tel ou tel ; ainsi, à l'erreur de Brixhe-Hodot signalée dans *Bull.* 1990, 756, on consacre la note 168a (donc ajoutée par D.-B.), longue de plus d'une page, accrochée à une discussion sur Zeus Bennios, alors que cette divinité n'est pas concernée par l'inscription en cause. On oublie qu'un article ou un livre n'est pas nécessairement une machine de guerre ou un lieu de règlements de comptes et l'on aboutit à une «histoire» pointilliste, atomisée et, somme toute, à un «indigeste travail» (expression utilisée par les auteurs, n. 222, pour désigner le produit livré par un de leurs «adversaires»). C'est dommage, parce qu'ils sont incontestablement les meilleurs connaisseurs de la région. Quelques remarques complémentaires : p. 1916, n. 20, à propos de Δεὶ Ἀλσηνῶ(ν) εὐχήν, l'épithète divine n'est pas traitée «comme un démotique au génitif pluriel» ; le commentaire est pour le moins maladroit : il y a simplement adjonction d'un N parasitaire, banale à partir du moment où le *n* final a disparu de la prononciation ou est en voie de disparition. — P. 1919, à propos d'un anthroponyme mutilé et réduit à la seule finale -IN, il suffisait de l'identifier comme nom de femme, mais, était-il utile d'aller au-delà ? — P. 1929, n. 63, est-il certain que dans certains des cas d'ἴλεως donné comme adjectif indéclinable (donc ἴλεως) nous n'ayons pas affaire, en fait, à l'adverbe ἱλέως ? — Les auteurs (1944) ne pensent pas que «Cybèle se confonde avec les diverses Mères locales anatoliennes» ; ils devraient pour le moins nuancer diachroniquement leur appréciation : l'étymon de «Cybèle» n'est-il pas l'épithète (un adjectif) d'une *mère* ? Cf. phrygien *matar kubileya/kybeleya* ; Cybèle n'est jamais qu'une Mère qui a «réussi», voir Brixhe, *Die Sprache* 25 (1979), 40-45. — P. 1984, n. 272, rappelons l'inutilité de la correction de κηποργῶν en κηπουργῶν : dans une zone où les voyelles moyennes ont tendance à se fermer, O et OY deviennent deux graphies interchangeables pour *u*. — Voir aussi n° 86.

560. J. Rodriguez Somolinos, *Emerita* 58, 1990, 225-230, rapproche le terme ἀναβρύζω fourni par une épigramme funéraire de Phrygie (Peek, *GVI* 1945) du βρύζω présent dans un fragment d'Archiloque, pour en éclairer le sens ; elle jette une lumière nouvelle sur les différentes versions transmises par la littérature pour l'épitaphe de Midas, lesquelles offrent des expressions parallèles à l'ἀναβρύζῃ δὲ θάλασσα de l'épitaphe phrygienne.

561. *Modanli (N.-E. de la Phrygie)* : Cl. Brixhe, *Comparaison et langues faiblement documentées : l'exemple du phrygien et de ses voyelles longues*, in *La reconstruction des laryngales*, Liège 1990, 87 : Dans *M.A.M.A* VII 402, lire non τὰ νεκύεια (éditeurs et commentateurs), mais τὰ νεκύσια «la fête des morts».

562. *Amorion* : R. M. Harrison, *Amorium 1987. A Preliminary Survey*, *Anat. Studies* 38 (1988), 175-184, publie une inscription en l'honneur d'Ailia Ammia ἀρχιερατεύουσ(α)ν τῶν μεγίστων ἐν Ἐφέσῳ ναῶν (IIIe, début du IIIe s. *p.C.* (p. 181 et pl. XXIIIb). Le même, *Anat. Stud.* 39 (1989), 167-174 : deux courtes épitaphes (169 et pl. XLIIIa/b-XLIVa/b), peut-être assignables au IIe s. *p.C.* Le même, *KST* XI 2 (1989), 155-165, signale (156) la découverte de 3 inscriptions d'époque romaine et donne (163, fig. 1) une photo d'une épitaphe sur stèle à porte (apparemment Λούκιος Γαΐῳ υἱῷ γλυκυτάτῳ μνήμης χάριν).

563. *Nacolea* : voir *Bull.* 1990, 314.

564. *Aizanoi* : voir *Bull.* 1990, 10, 26 (cf. 84, 129, 314, 317, 321, 322, 338, 346, 918).

565. A. Hoffmann, *Aizanoi 1987. Arbeiten im Stadion*, *KST* X 2 (1988), 305-318, signale, sur une façade du stade, une série de 7 «Priester- und Siegerkränzen», avec inscription au centre (dessin de l'ensemble p. 315, fig. 6 ; photo de la seconde couronne à partir de la gauche, fig. 7, p. 316). Que le texte commence par un abstrait (fonction) ou un nom de personne, celui-ci est au génitif : signification exacte de la formule ? Si l'on en juge par le premier et le dernier médaillon, Πρυτανείας Ἀππουλιανοῦ ἐννεάκις Στεφανηφορίας Ἀππουλήϊου, on pourrait avoir un mot nouveau (ἱεραιωσύνη) avec le second (à partir de la gauche) : Ἱεραιωσύνης Διονύσου Ἀππουλήϊου.

566. *Haut Tembris* : voir n° 508. *Région d'Uşak et Ouest de la Phrygie* : n°s 507-508.

567. *Hiérapolis* : quelques suggestions intéressantes sur T. Ritti, *Bull.* 1988, 228, chez A. Martin, *Latomus* 49 (1990), 237-239. — Oracles alphabétiques : voir n° 61.

568. F. Kolb, *Bemerkungen zu einer fragmentarisch erhaltenen Phyleninschrift im Theater von Hierapolis/Phrygien*, *ZPE* 81 (1990), 203-206, revient sur le nom d'une des tribus mentionnées sur les marches du théâtre (*Bull.* 1976, 668) : Σειλα[---]ος. Parmi les compléments et explications possibles, il penche pour Σειλα[νιάδ]ος dérivé de Σειλανός = latin Silanus. Enquête sur l'activité des Junii Silani au début de notre ère.

569. *Afyon* : G. A. Souris (n° 460), 54-55, n° 5 ; *CIG* 3878, trouvé à Afyon, porte des fragments de deux documents ; le second (= *IGR* IV 672) est une lettre de Septime Sévère à une ville inconnue ; le premier, selon S., le serait également ; rapprochements avec trois autres lettres écrites par Septime Sévère seul ou avec Caracalla en 197 et 198 *p.C.*

570. *Synnada* : D. Fishwick, *Votive Offerings to the Emperor? ZPE* 80 (1990), 121-130, réexamine (126-127) l'ex-voto *M.A.M.A* VI 370 pour essayer de montrer que la dédicace s'adresse à Zeus Pandémos, auquel sont simplement associés

Septime Sévère, Caracalla et Géta «addressed in their civil aspects»; selon F., les *agalmata* dédiés «appear to be ornamental statues, certainly not cult idols».

571. *Colossai* : H.-D. Schultz, *Gnomon* 61 (1989), 37-40, reconnaît à juste titre le génitif Ἐπαφρᾶ sur le n° 594 de H. von Aulock, *Münzen und Städte Phrygiens*.

572. *Diocésarée*. Voir n° 447 (un exemple d'Ἅλυς à D.).

573. **Bithynie**. Selon J. Nicols, *Patrons of Provinces in the Early Principate : the Case of Bithynia*, *ZPE* 80 (1990), 101-108, la Bithynie constitue un cas à part dans le schéma esquissé *supra* n° 448. Ce pourrait être dû à la *lex pompeia* (63 *a.C.*), toujours en vigueur sous Trajan. N. essaie de montrer (surtout sur bases numismatiques) que les deux exceptions souvent évoquées (L. Mindius Pollio et C. Cadius Rufus, proconsuls de Bithynie sous Claude) n'étaient pas patrons de la province, mais de sa cité principale, Nicomédie.

574. *Daskyleion sur mer* : Th. Corsten, *Nachtrag zu «Daskyleion am Meer» (Epigr. Anat. 12, 1989, 53-77)*, *Ep. Anat.* 15 (1990), 43-46 et 48, revient sur Daskyleion et publie 4 épitaphes inédites (nos 7-10), dont 2 (nos 9-10) sont inutilisables (le n° 10 est byzantin). En 7, Ἀλκίμιλλα dérivé de Ἄλκιμος, est apparemment nouveau.

575. *Caesarea Germanice* : Th. Corsten, *Caesarea Germanice*, *Ep. Anat.* 15 (1990), 19-42 et 47-48, avec pl. 1-6, rassemble, en même temps que les monnaies, les témoignages antiques et byzantins sur Caesarea Germanice, dont le territoire fut pendant quelques siècles uni à celui de Daskyleion sur Mer ; et, à l'aide d'une inscription agonistique inédite (n° 1, p. 34-36), il semble identifier définitivement la ville avec l'actuel Yaylacık köyü, au N.-O. de Prusa, entre Prusa et Daskyleion.

576. *Territoire de Nicée (région d'Inegöl)*. Th. Corsten, *Einige neue thrakische Namen*, *Beiträge z. Namenf.* 25 (1990), 261-266, reprend (262-263) S. Şahin, *Ep. Anat.* 7 (1986), 137, n. 44 (= *SEG* 36, 1140), corrige en Φίλα le Ριλα du premier éditeur (d'où *SEG*). A propos du génitif Σαδαλου du nom thrace Σαδαλας, il évoque un prétendu génitif thrace Σαδαλα : il s'agit d'une banale forme de koinè, où très tôt se développent des flexions du type -ας/-α, -ως/-ω, -ις/-ι (-εις/-ι), etc., cf. d'ailleurs dans le texte discuté par C. Οαστοζει et Μοκαζει gén. de Οαστοζεις et Μοκαζεις. La lecture Σωπηρου, nominatif féminin est-elle correcte ? ou aurions-nous là une métagraphie pour Ζω- ? ce pourrait être un nom grec familier, Ζωπυρού, tiré de Ζώπυρος, avec Η au lieu de Υ (qui, comme Η, vaut alors *i*). A propos de S. Şahin, *IK* 7, p. 61-61, n° III 13 (repris p. 263-264), signalons que Λαλα, contrairement à l'avis de C., n'est pas spécifiquement thrace : banal Lallname, cf., pour l'Asie Mineure, Zgusta, *Kleinas. Pers.*, §§ 790/1 (Λαλα) et 6 (Λαλλα). C. publie en outre (264-266) une nouvelle épitaphe vue à Hamzabey köyü (près d'Inegöl, comme tous les textes ici évoqués), avec un nouveau nom féminin thrace, Διντιζιλα (cf. Διντιπορις), qu'il rapproche à juste titre du Διτιζηλη livré par J. Tzetzès (XIIe s.) : banal échange ντ/τ et hésitation entre flexions en -η et en -α.

577. *Nicomédie*. E. A. Meyer, *Explaining the Epigraphic Habit in the Roman Empire : the Evidence of Epitaphs*, *J. Rom. St.* 80 (1990), 74-96, met en relation l'augmentation considérable de l'épigraphie funéraire aux IIe-IIIe s. à l'Ouest comme à l'Est de l'Empire, la forme prise par les épitaphes avec mention du bâtisseur du tombeau (souvent héritier ou exécuteur testamentaire du défunt), et l'extension du droit de cité. Exemples contrastés d'Athènes d'une part, indifférente au *jus civitatis* et où il n'y a pas accroissement et où la formulation romaine est moins fréquente, et de Nicomédie, d'autre part, où 1/5 des épitaphes

non datées émanent d'Aurelii : volonté des uns d'afficher leur statut, notamment en imitant les pratiques romaines et en affirmant le privilège de pouvoir faire un testament ; effet d'entraînement sur les autres. — Voir aussi *supra*, n° 151.

578. *Claudioupolis* : voir *Bull.* 1990, 143. Sur F. Becker-Bertau, *I. v. Kl.* (*Bull.* 1989, 730), voir à présent l'excellent compte rendu de J. H. M. Strubbe, *Anzeiger Wien* 43.1/2 (1990), col. 82-85, qui signale l'essentiel des fautes (texte et indices) et des manquements aux principes de l'édition.

579. **Pont.** *Sinope* : Y. Garlan, *Remarques sur les timbres amphoriques de Sinope*, *CRAI* 1990, 490-507, réexamine leur classement. P. 494, il faut accentuer Φόρβα : Φόρβας est un athématique qui présente chez Homère une flexion Φόρβας/-αντος (H. Ebeling, *Lex. Hom.* II, *s.v.*) ; comme presque tous les noms de ce type, il passe, dès le IVe s. a.C. au moins, à la première déclinaison en -ας/-α, comme le montre l'exemple en question ici.

580. N. Jefremof, *Einige vergessene Keramikstempel von Sinope aus dem Mittelmeerraum*, *Klio* 71 (1989), 550-554, identifie comme sinopéens quelques timbres amphoriques trouvés hors de Sinope. Notons que [Φιλ]οκράτους renvoie non à « Philokratos », mais à Φιλοκράτης. Soulignons encore le flottement I/E dans le nom Ἑστιαῖος/Ἱστιαῖος. — Voir aussi n° 41.

581. *Amaseia et environs* : D. French, *Amasian Notes*, *Ep. Anat.* 15 (1990), 135-138 et pl. 24, publie une dédicace gravée (*Kale* d'Amasya) sur une marche rupestre votive, Κυρίνας ὑπὲρ υἱοῦ Εὐπάτορος τὰς βασμείδες [= βαθμίδας] εὐχῇ, qui lui suggère une nouvelle analyse d'une autre dédicace sur gradin, publiée naguère par E. Olshausen et J. Biller, *Bull.* 1989, 739 : Μάστρος (ou Μαστρός) ὁ καὶ Γυμνᾶς τὰς βασμείδες, au lieu du bien peu satisfaisant μαστρὸς ὁ καὶ γυμναστὰς Βασιλειδές (qui aurait été le nom du dédicant). Sur le site de Yassıçal (autrefois Ebimi), il retrouve un fragment de F. Cumont, *St. Pontica* III 1, 142, dont il peut désormais assurer la première ligne : Cumont hésitait entre ἀ[νάθημα] et ἄ[γαλμα] ; il faut lire ἄ[γα]λμα ; il s'agit donc d'une base de statue.

582. *Région de Comana — Musée de Tokat* : Br. Le Guen-Pollet, *Collection épigraphique du musée de Tokat*, *AST* VII (1989), 519-526, avec pl. 527-531, révèle la présence au musée de 20 inscriptions inédites : 4 dédicaces, 1 texte honorifique, 15 épitaphes, 3 bornes, 2 fragments difficiles à identifier. Avec commentaire, nous sont données : une dédicace (520-521) à Antonin le Pieux (postérieure à 145 *p.C.*, photo fig. 4, p. 529 ; origine : Comana du Pont) ; une épitaphe (523) pour un Thrace, Δοληζελμις/Αυλουζελμιος/χαῖρε (origine inconnue ; photo médiocre fig. 8, p. 530) ; une borne d'asylie (523) du monastère de Saint-Jean Baptiste (trouvée à Dereköy/Pazar ; fin du VIe s. *p.C.* ; photos fig. 9a/b, p. 531) ; l'épitaphe (d'origine inconnue) de Πυθοδωρίδος (gén. fém.) Ἀντωνίου (photo fig. 10, p. 531). Sans que le texte soit donné, sont mentionnées, avec bonne illustration photographique, une dédicace monumentale à Trajan trouvée à Comana (photos fig. 3a/b/c, p. 528), et une épitaphe d'origine inconnue pour Στέφανος Σεκούνδου (photo fig. 7, p. 530).

583. **Galatie.** Pessinonte : voir J. H. Oliver, *Greek Constitutions* [*Bull.* 1990, 10], 143-146, nos 50-53.

584. **Pisidie.** *Ariassos* : St. Mitchell, Ed. Owens, M. Waelkens, *Ariassos and Sagalassos 1988*, *Anat. Studies* 39 (1989), 63-67, annoncent la découverte de 25 inscriptions nouvelles ; description (et parfois illustration photographique) de certaines d'entre elles.

585. *Cremna.* — K. Dörtlük, *Türk Ark. Dergisi* 27 (1988), 69-71 (avec une planche), publie une dédicace trouvée près du village de Belören (Kaza de Bucak, territoire de Cremna) : Λούκιος Αἴλιος Μολης νέος a fait un σπονδιστήριον («local à libations», mot apparemment nouveau, en tout cas non enregistré par *LSJ*) et son fils A. Αἴλ. Τερεντιανὸς Μολης a offert, κατὰ κέλευσιν Μηνὸς Κεραειτῶν, la décoration en une sorte de mosaïque (τὴν σκούτλωσιν, hybride gréco-latin ; pour le sens exact, v. L. Robert, *Op. Min.* III, 1479 n. 1.). Les Κεραεῖται sont localisés près de Cremna (Zgusta, *KON*, § 484).

586. G. H. R. Horsley, *Two New Milestones from Pisidia*, *Anat. Studies* 39 (1989), 79-84 : le n° 1, de Sagalessos, est en grec (extrême fin du IIe/début du IIIe s., d'après la *damnatio memoriae* dont est victime la titulature de Géta, totalement effacée).

587. *Isparta : Bull.* 1990, 133, recensait deux articles concernant un buste de femme avec l'inscription Ισϐαρδια, où l'on veut voir une cité ou un territoire personnifié ; à la documentation pamphylienne ajouter l'anthroponyme féminin ΣϜαρδια (Brixhe, *El. Arch. Class.* V, Nancy 1976, p. 13, n° 189, Aspendos). Est-il absolument exclu que nous ayons affaire tout simplement au buste d'une femme (pamphylienne) s'appelant Ισϐαρδια/ΙσϜαρδια (avec la prothèse attestée dans une des formes pamphyliennes connues)?

588. *Antioche de Pisidie* : I. Karamut, *Türk Ark. Dergisi* 28 (1989), 177-187, signale la découverte, dans les environs d'Antioche, d'un certain nombre de dédicaces à Men Askainos, dans un sanctuaire consacré à cette divinité. D'après les mauvais fac-similé de la p. 184, ces dédicaces sont du type Μηνὶ Ἀσκληπιάδης εὐχήν, avec parfois intervention du participe du verbe τεκμορεύω propre à la région (voir *LSJ*).

589. *Selgé* : J. Nollé et Fr. Schindler, *Die Inschriften von Selge* (= Inschr. griech. Städte aus Kleinasien, 37), Bonn 1991, 151 p. et 43 pl. Travail extrêmement soigné, précédé d'une histoire de l'exploration du site (11-12), d'un aperçu de l'histoire de la cité (13-16), de la délimitation de son territoire et d'indication sur le chemin à suivre pour y accéder (17-19), des *testimonia* (T), littéraires d'abord, classés par thèmes (géographie, histoire, étymologie, etc.) avec traduction (23-41) ; épigraphiques ensuite : recueil des 82 inscriptions trouvées hors de Selgé avec mention de Selgéens (41-65). Puis viennent les inscriptions relevées à Selgé : 84 entrées (69-128), dont peu de funéraires (nos 66-73), avec une illustration photographique généralement excellente. Deux cartes de la région, un plan de la ville et divers *indices* complètent heureusement l'ouvrage. L'activité de la mission autrichienne depuis 1968 a permis la découverte de nombreux inédits (environs 45 numéros, dont certains, il est vrai, ne concernent que des fragments). Parmi eux, notamment des fragments d'un oracle par osselets (n° 4), qui confirme l'existence, à Selgé, d'un tel oracle, soupçonnée à partir de la présence d'un osselet sur certaines monnaies (Brixhe, *Le dialecte grec de Pamphylie*, Paris 1976, 288-289, nos 170 (avec n. 7) et 170a) : oracle à sept coups, dont les réponses sont composées de quatre hexamètres ; le document est traité sommairement, car J. Nollé y reviendra dans le cadre d'une monographie consacrée aux oracles alphabétiques ou par osselets. — Ainsi nous est restituée une partie de l'histoire de la cité, de l'histoire interne du moins, hélas surtout pour la période impériale seulement (la plupart des textes datent [redacted]

mentionnées, on y parlait un dialecte grec semblable à celui de Pamphylie (à moins, naturellement, que sur ces pièces — produit d'une convention avec Aspendos — les Selgéens aient accepté de porter le nom que leur donnaient leurs voisins du Sud). Dans cette zone précocement bilingue, le pisidien a survécu jusqu'à l'époque impériale (découverte de deux textes épichoriques, p. 18). — La population, d'origine essentiellement indigène, conserva une onomastique très originale et de nombreux noms anatoliens apparaissent pour la première fois : Μοτοξαρις (fém., nº 15, l. 18), Κιδασαδις (nº 22), Μιγισισθης/ -ου (nº 25), Βιωλαμος (nº 29), etc. Le Ξυσαρις (pour une femme), que fournit le nº 25, ruine vraisemblablement l'hypothèse de Cl. Brixhe, qui voulait voir dans un Ξουσαρις aspendien, considéré comme un nom d'homme, une forme d'origine grecque (*Bull.* 1989, 332), d'autant que les auteurs avancent un troisième exemple du nom, également pisidien et ignoré de Cl. Brixhe. On sait les problèmes que pose à l'exégète l'interprétation des anthroponymes en pays bilingue : à cause de la proximité d'un radical grec et d'un radical anatolien, de nombreux noms sont à «double entente», selon la langue maternelle du locuteur; Λαγος par exemple (nº 56), était senti comme grec par un hellénophone et comme indigène par un pisidophone et un bilingue devait hésiter, s'il se posait la question. Les auteurs ne donnent pas l'impression d'avoir bien pris conscience de cette donnée culturelle. A propos de Λιμναῖος (nº 15), ils semblent prêts à adhérer à une suggestion de L. Robert (*Noms indigènes*, 117), selon lequel sa présence dans la région pourrait être liée à l'existence d'un radical indigène plus ou moins homophone; en réalité, rien dans l'onomastique anatolienne actuellement connue (depuis le IIe millénaire) ne justifie l'hypothèse : il s'agit d'un nom «macédonien» (quelles que soient les causes de son attestation là). En 28 [-]ελλουν Βαρδαερδε[ως] Κενδημαρας καὶ Οκκον τὸν ἀδελφόν, N. et S. se demandent si l'on n'aurait pas affaire à une famille galate avec noms celtes; c'est apparemment d'Οκκος que part l'idée; mais cf. Οκα (fém.) en Isaurie, et Οκκα (fém.?) en Lycaonie, Zgusta, *Kleinas. Pers.* 1080/1-2. Βαρδαερδις ne présente vraisemblablement pas le nom du *barde*, comme le suggèrent les auteurs : ils ont d'ailleurs peut-être raison d'y voir un avatar du Ουαλδαερδις, qui semble présent dans un décret de Selgé trouvé à Éphèse (T 47 = *I. e. Ephesos* 3036) : métaphonie *r/l* bien attestée et *w* anatolien recevant les graphies ου/ο ou β dans les textes grecs. Κενδημαρας était déjà apparu en Pamphylie (Zgusta, *o.c.*, § 576/15). Dans ces conditions le [Β]ελλουν (cf. celtique *Bellus*) qu'avec prudence N. et S. suggèrent pour le nom du frère doit être accueilli avec circonspection. — On notera qu'on retrouve parfois, dans la formule onomastique de Selgé (nºs 21, 26, 46, etc.), l'usage d'un adjectif patronymique en -ιανός, propre au Sud de l'Asie Mineure : ainsi Γ. Ουαλέριον Εὐγενιανὸν Ἀντίοχον (nº 21) «G. Valérios Antiochos» est fils du Γ. Ουαλέριος Εὐγένης mentionné en 17 et 19; on remarquera que cet adjectif occupe la place réservée à la filiation dans la formule latine : entre le *nomen* et le *cognomen* (ici le nom d'usage). — Quelques ultimes remarques : un mot nouveau avec ιεραφάντρια (= ιεροφάντις, nº 15, l. 4). Ce corpus fait disparaître un fantôme : l'ethnique Σελγε[ί]της donné comme venant de Patara par *CIG* III 4287 et repris par Brixhe, *o.c.*, 289, n. 10 : le document vient de Teimiusa (territoire de Kyaneai, Lycie) et, au lieu de lire Σελγε[ί]της Παμφυλίας, il faut entendre Σελγεὺς τῆς Παμφυλίας (T 12). En T 53 (décret de proxénie rhodien = *SEG* 3, 671), lire εὐεργέτας aux lignes 3 et 20 (non εὐεργέτα) cf. à présent, L. Martin Vasquez, *Inscripciones Rodias* III, Madrid 1988, nº 1401 A. Nº 46, n. 15, lire «L. Zgusta, Personennamen, § 706-2» (non 760-2).

590. **Pamphylie** : voir *supra* nos 587 et 589. *Attaleia* : C. P. Jones, *Eastern Alimenta and an Inscription of Attaleia*, *JHS* 109 (1989), 189-191, réfléchit sur les dons de denrées alimentaires faits par des empereurs ou de riches particuliers en faveur des enfants nés de parents libres, mais démunis ; il étudie une inscription honorifique d'Attaleia, *SEG* 17, 570, où il restitue (παιδία) [πολι]τικὰ au lieu de l'[οἰκε]τικά des éditeurs précédents.

591. *Pergé*. S. Şahin, *AST* VI (1988), 253-256, mentionne (255-256), en en donnant quelques lignes, une importante inscription des environs de 500 *p.C.*, qui rappelle 1) ὁ θεῖος σέρμων τοῦ βασιλέως Ἀναστασίου, 2) τὸ πρόσταγμα τοῦ στρατηλάτου, 3) ἡ γνῶσις ἀνδρῶν καὶ ἀννώνων ὑποτεταγμένων τῷ θίῳ σέρμωνι, cf. St. Mitchell, *Arch. Rep.* 1989-1990, 120.

592. J. Inan, *Der Demetrios- und Apolloniosbogen in Perge*, *Ist. Mitt.* 39 (1989), 237-244, republie un arc de triomphe érigé entre 81 et 83/84 *p.C.* en l'honneur de Vespasien, probablement de Domitien (nom effacé : *damnatio memoriae*) et de Titus, par deux frères, Démétrios et Apollonios. L'un des deux fonctionnaires qui ont présidé à la consécration, l'ἐπίτροπος τοῦ Σεβαστοῦ (procurateur financier de la province) Λούκιος Οὐειῆνος Λόγγος était inconnu jusqu'ici. Le document (dessins p. 238-239) est précédé d'une dédicace à l'Εὐνομία impériale, à Apollon, à Artémis et à Pergé personnifiée.

593. *Aspendos* : voir *infra* no 601.

594. *Séleucie* : selon J. Nollé, *Forschungen in Selge und Ostpamphylien*, *AST* VI (1988), 257-259, le site de Şihlar, au N. de Sidé, correspondrait non à Séleucie (opinion généralement admise), mais à Lyrbé, cf. déjà *Chiron* 16 (1986) 206-208.

595. La partie grecque de la bilingue gréco-sidétique *Bull.* 1990, 794, est reprise selon la lecture de Brixhe-Neumann par J. Faucounau, *Ant. Class.* 59 (1990), 166-171. — F. C. Woudhuizen, *Talanta* 20-21 (1988-1989), 87-96, en donne une interprétation fort pittoresque : Εὐέμπολος Σιδιδος τεμεριζεὺς ἀνέθηκεν « Euempolos of Side, priest, has dedicated ».

596. *Sidé* : voir J. H. Oliver, *Greek Constitutions* [*Bull.* 1990, 10], 110, no 32. — J. Nollé, *Side. Zur Geschichte einer kleinasiatischen Stadt in der römischen Kaiserzeit im Spiegel ihrer Münzen*, *Antike Welt* 21 (1990) 4, 244-265.

597. P. R. Franke, W. Leschhorn, B. Müller, J. Nollé, *Side. Münzprägung, Inschriften und Geschichte einer antiken Stadt in der Türkei*², Sarrebruck 1989 = Σίδη. Νομισματοκοπία, ἐπιγραφὲς καὶ ἱστορία μίας ἀρχαίας ἑλληνικῆς πόλης στὴν Τουρκία, Athènes 1990 (trad. de K. Liampi et D. Papaconstantinou-Diamantourou) : catalogue d'une exposition présentée à Sarrebruck, Hambourg, Kiel, Vienne..., et Athènes, avec illustration architecturale, numismatique et épigraphique (y compris, p. 46-47 = 52-53, une bilingue gréco-sidétique et des monnaies sidétiques à légende épichorique). On regrettera seulement que les documents utilisés ne soient pas toujours accompagnés de leurs références. Signalons que les traductrices grecques (p. 57, 71, 72) ont eu l'heureuse idée de substituer le texte grec à la traduction allemande (donnée seule p. 51, 65 et 66).

598. **Cilicie** : voir *Bull.* 1990, 926. Br. D. Shaw, *Bandit Highlands and Lowland Peace : the Mountains of Isauria-Cilicia*, *Journ. of the Econ. Soc. Hist. of the Orient*, 33.2 et 33.3 (1990), resp. 199-233 et 237-270, offre un aperçu très intéressant de l'histoire de la Cilicie et de l'Isaurie et de la piraterie dans ces régions, du IIe millénaire à l'époque impériale, avec utilisation occasionnelle du matériel épigraphique.

599. *Karallia* : A. Chaniotis, *Drei kleinasiatische Inschriften zur griechischen*

Religion, Ep. Anat. 15 (1990), 127-134, reprend le document *Bull.* 1988, 161 (cf. encore *Bull.* 1990, 797), restitue [Νέ]μεσιν aux lignes 2-3, souligne la popularité de ce culte — ici associé à celui de l'empereur — à l'époque impériale, notamment en Pamphylie et plus particulièrement à Sidé, et rappelle quelques-unes de ses manifestations.

600. *Anémourion* : voir *Bull.* 1990, 928.

601. *Arsinoé* : sur l'importante inscription d'Arsinoé (56 lignes : lettre de Thraséas, suivie d'un décret de Nagidos), voir l'analyse de Ph. Gauthier, *Bull.* 1990, 304. Thraséas, stratège de Cilicie était aspendien : la belle koiné hellénistique qu'il utilise ici nous rappelle que, si au IIIe siècle l'épigraphie aspendienne actuelle (essentiellement funéraire) est dialectale, la classe dirigeante connaît bien et emploie la koiné. L'absence de fouilles et le trop petit nombre de documents publics connus nous empêchent malheureusement d'avoir une idée sur son comportement exact à l'égard de la langue.

602. *Meydanakkale* : voir *Bull.* 1990, 209 = 368.

603. *Environs de Séleucie* : voir *Bull.* 1990, 927.

604. *Tarse* : voir *Bull.* 1990, 202.

605. *Hiérapolis-Kastabala* : P. Siewert, M. Sayar, H. Täuber, *Ergebnisse eines epigraphischen Forschungsaufenthalts in Hierapolis-Kastabala (Ost-Kilikien)*, *AST* VII (1989), 203-216, annoncent et décrivent le contenu de la publication suivante : M. Sayar, P. Siewert, H. Täuber, *Inschriften aus Hierapolis-Kastabala* (Verlag Österr. Akad. Wiss.), Vienne 1989, 40 p. et 20 pl. Sont publiées là 31 inscriptions, dont 8 de Hiérapolis même (Bodrum Kalesi), les autres étant fournies par les villages environnants. A la l. 6 du n° 2 (inscription honorifique pour Caracalla des environs de 215, p. 10-12 et fig. 3 = *AST* 209, fig. 2), on restituerait plutôt [δεσπότη]ν τῆς οἰκουμένης que [κύριο?]ν τῆς, etc. : avant le N on aperçoit sur la photo la trace d'une haste verticale et la longueur de la forme conviendrait mieux à la lacune. Avec le n° 7, une dédicace au θεῷ Ηυρετῷ (p. 16-17 et fig. 8 = *AST* 210, fig. 3), nous avons la première attestation épigraphique en grec du dieu guérisseur de la malaria. Le n° 21 (26-28 et fig. 26 = *AST* 207) est un fragment d'une épigramme funéraire pour six enfants, qui semble compléter Dagron-Feissel (*Bull.* 1990, 796), n° 122 : reconstitution du texte et traduction des deux fragments associés. Apparition d'un anthroponyme rare en 29 (p. 31-32) : Περασιώδωρος.

606. **Lycaonie.** *Iconion* : N. Ehrhardt, *Eine neue Grabinschrift aus Iconium*, *ZPE* 81 (1990), 185-188 et pl. IIIa, publie une épitaphe concernant un esclave, πραγμα[τ]ευτής qui, de son vivant, a fait ériger, pour lui-même et sa famille [τ]ὴν λάρνακα καὶ τὸν [β]ωμὸν σὺν τοῖς περι[κ]ειμένοις θωρακείο[ις] ; commentaire sur ces différents termes ; voir n° 88.

607. *Laranda* : P. Weiss, *Mythen, Dichter und Münzen von Lykaonien*, *Chiron* 20 (1990), 221-237, s'intéresse à une émission monétaire de Laranda datant de l'époque de Philippe l'Arabe (244-249 *p.C.*) : on peut lire Σεβ(αστῆς) Λαρανδέων μητρο(πόλεως) Κοινόν, avec représentation d'un loup tenant dans sa gueule une main humaine : aperçu des légendes lycaoniennes auxquelles ce type pourrait faire écho.

608. **Cappadoce** : voir *Bull.* 1990, 925.

609. **Commagène.** *Adiyaman* : St. R. Blaylock, D. H. French, G. D. Summers, *The Adiyaman Survey : an Interim Report*, *Anat. Report* 40 (1990), 81-135, signalent deux nouvelles bornes (p. 119 et 122) : la première trouvée à

Bağpınar (anciennement Çalgan), inscrite sur deux faces : face A (pl. IXa) Ὄριον / Καπερχαρ/σεας καὶ /[- - -], B Ὄριον Δ[ν]/[υ]σίων, aujourd'hui au musée d'Adiyaman ; la seconde (pl. IXb), conservée au même musée, venant sans doute de Samsat : Ὄριον / Ιογατων. Trois noms de villages inconnus par ailleurs.

CHYPRE (O. Masson)

610. I. Nicolaou, *Report Dep. Ant. Cyprus* 1990, 173-179 : suite de *Bull.* 1990, 809, avec la récolte épigraphique annuelle ; surtout de brèves épitaphes, en majorité d'Amathonte. Peu de noms remarquables. N° 2, le nom du défunt doit être au vocatif, Ἀπόλλω, donc pour un Ἀπόλλως ou -ῶς (on hésite sur l'accent). N° 14, une Πτολέμα. Le nom, inconnu des textes littéraires, mérite un commentaire. Ce féminin secondaire a dû naître en Égypte, où il est très répandu (listes de Preisigke et Foraboschi) ; il a pénétré ailleurs, ainsi à Rome, *Ptolema* (Solin, *Griech. P.N. Rom.* 221). N° 12b, un Τυχέρως : composé nouveau en -έρως (accentuer ainsi), qui manque chez Solin, *ibid.* 1414 ou chez Fick-Bechtel, *GPN*², 115. N° 18, une Πλουθυγία Ἀσμένου. Le premier nom (composé ?) est très bizarre ; le nom du père est de bonne époque, Bechtel, *HPN* 86.

611. E. Van 't Dack, dans *Opes Atticae*, Mélanges R. Bogaert et H. Van Looy, 428-441 : *Apollodôros et Helenos, deux* ΤΡΟΦΕΙΣ *de Ptolémée X Alexandre I.* Après T. B. Mitford, *Bull.* 1961, 824, V. D. revient sur la carrière du grand fonctionnaire Hélénos, gouverneur de Chypre, cf. *Salamine de Chypre* XIII, nos 80-82. Il a été τροφεύς ou « nourricier » du roi, tout comme un Ἀπολλόδωρος, mais sans doute après ce dernier, et V. D. écarte l'hypothèse d'une parenté entre ces deux personnages.

612. Terre cuite inscrite n° 156. Onomastique chypriote n° 199.

ÉGYPTE ET NUBIE (J. Bingen)

613. A. Bernand, *De Thèbes à Syène* (Paris, Éditions du CNRS, 1989), contrairement à ce que le titre annonce, présente un corpus des inscriptions grecques depuis Hermonthis (Armant, à une vingtaine de kilomètres au sud de Louqsor) jusqu'au pied de la 1re cataracte, en y ajoutant, pour Philae, les inscriptions parues depuis 1969. En sont absentes les inscriptions d'Apollinopolis Magna (Edfou), qui figurent dans les *Portes du Désert* (*Bull.* 1988, 984-988). Les inscriptions chrétiennes ne sont que sporadiquement reprises. Nous reprendrons site par site ce corpus sous l'abréviation *I. ThSy.*

614. J. Bingen, *Chron. Ég.* 65 (1990), 129-159 : *Épigraphie grecque d'Hermonthis à Philae*, fait une analyse sévère du corpus précité. Celui-ci fournit souvent un texte vieilli (quelquefois même par rapport à la bibliographie citée) et des « commentaires de qualité très inégale, quelquefois nettement oiseux, quand ils ne sont pas périmés ou erronés ». La documentation photographique surabondante (163 pll.) est pourtant lacunaire et souvent hors de propos. 141-144 : considérations sur ce que A. B. appelle la « poudre aux yeux paléographique » ; 146 : les patronymes non déclinés. Faute de place, nous ne reprendrons aux différents sites figurant dans ce corpus que les remarques les plus importantes de cette étude.

615. R. Scholl, *Corpus der ptolemäischen Sklavenlexte* (3 vol.; Stuttgart, Steiner 1990), recueil des inscriptions, papyrus et ostraca ptolémaïques relatifs à l'esclavage, avec traduction et commentaire. Voir nos 630, 631 et 662.

616. Calendrier ptolémaïque de 323 à 246 : voir n° 181.

616 *bis*. Le nom *Athènaios* n° 195. Noms iraniens n° 211.

617. Le volume II 10, 1 (1988) de l'*ANRW* : *Politische Geschichte (Provinzen und Randvölker : Afrika und Ägypten)*, contient des contributions importantes, encore que quelquefois vieillies, sur l'histoire, l'organisation militaire et administrative, la prosopographie de l'Égypte romaine et de la Nubie, ainsi que sur Alexandrie et Antinoopolis. Nous en signalons plus bas quelques-unes.

618. Liste et désignation des préfets d'Égypte : G. Bastianini (n° 617), 503-517 et 581-597 (*Bull.* 1990, 796).

619. Ét. Bernand, *ZPE* 81 (1990), 200-202 : *Dédicace à Thouèris*, publie la dédicace d'un πρόπυλον à la déesse hippopotame Thouèris par un collège de θεαγοί (συνθεαγός apparaît ici pour la première fois). La dédicace est faite en l'honneur de Ptolémée X Alexandre Ier et de ses enfants, sans mention de la reine Bérénice III. Sous l'inscription sont représentés deux poissons divins, l'oxyrhynque, qui porte sur la tête le disque solaire surmonté de deux plumes, et le lépidote, avec sur la tête le disque solaire. La provenance de la stèle est inconnue, mais B. estime à juste titre qu'elle vient probablement d'Oxyrhynchus.

620. P. J. Sijpesteijn, *Chron. Ég.* 65 (1990), 122-123, publie l'épitaphe du Juif Ἰωσῆφος, intéressante par l'accumulation des épithètes appliquées au défunt (époque impériale). La pierre pourrait provenir de Tell el-Yaoudieh (Léontopolis).

621. **Basse-Égypte.** *Alexandrie.* — R. Scholl, *Aegyptus* 69 (1989), 101-108 : *Tryphaina, Gattin des Ammonios. Eine Neulesung von SB I, 4980.* Réédition et commentaire de cette inscription en l'honneur de la τροφὸς βασιλέως (il faut y voir un titre honorifique) en qui S. retrouve l'épouse de l'Ammônios « parent du roi » d'*OGIS* 163, de Paphos. Pour S., la provenance alexandrine de l'inscription « n'est pas improbable » ; je dirais qu'elle me semble presque certaine.

622. C. Römer, *ZPE* 84 (1990), 81-88 : *Ehrung für den Arzt Themison*. Base de marbre avec dédicace de la statue de Γάιος Προκλήιος Θεμίσων ἀρχιατρός par le πλῆθος τῶν ἐν Ἀλεξανδρείαι [συνηγ?]μένων ἰατρῶν (sept.-oct. 7 *p.C.*). S'agit-il du fameux Thémison de Laodicée de Syrie, fondateur de l'école méthodique de médecine dont on connaît l'importance à la période impériale ? Bien qu'il ne soit pas exclu qu'il ait vécu encore au début du Ier siècle de notre ère, on le situe généralement plus haut. Le personnage honoré a acquis la citoyenneté romaine comme affranchi ou comme protégé de Gaius Proculeius, un proche d'Auguste (il l'avait d'ailleurs accompagné lors de la campagne d'Égypte). Le titre d'ἀρχιατρός nous éclaire peu : comme il est employé sans autre précision, on ne peut y voir le titre attesté dès Claude de « médecin de l'Empereur », et la classe privilégiée des ἀρχιατροί des cités n'est attestée que plus tard. Si la restitution de R. est exacte, la corporation des médecins qui honore Themison n'est pas limitée à Alexandrie, mais il n'est guère possible de préciser les rapports qui existent entre la réunion d'un tel πλῆθος et le terme ἀρχιατρός (titre alexandrin ? autorité sur les médecins de l'Égypte ? un médecin célèbre de passage ?). R. considère « genau so gut möglich » qu'il s'agisse non du grand Thémison, mais d'un disciple qui aurait pris le nom d'un devancier célèbre suivant une coutume bien attestée chez les médecins. — Fragments provenant des Thermes de Kom el Dikka n° 93.

623. *Lac Menzaleh*. Ét. Bernand, *ZPE* 82 (1990), 177-178 : *Inscription du lac Menzalah*, publie un fragment d'inscription de l'an 8 de Ptolémée III Évergète (240/239) avec les prêtrises éponymes alexandrines.

624. *Léontopolis (Tell Muqdâm)*. Ét. Bernand, *Dialogues d'histoire ancienne* 16, 1 (1990), 65-94 : *Le culte du lion en Basse-Égypte d'après les documents grecs*. Signalons ici la présentation (traduction et commentaire) des inscriptions de ce site, et particulièrement de la grande stèle agonistique *Bull.* 1952, 180. Pour le mot πύργος (*SEG* 24, 1193), B. suivrait volontiers l'interprétation de « temple haut » (Yoyotte, 1987-1988) ; il s'agit en fait « des magasins ou officines où étaient déposées et conditionnées les offrandes alimentaires » (Cl. Traunecker, *Rev. Ég.* 38, 147-162).

625. **Moyenne-Égypte.** *Arsinoïte*. — L. Criscuolo, *Aegyptus* 70 (1990), 87-88 : brève dédicace d'une tête de crocodile en stuc au libellé insolite ἐπ' ἀγαθῷ τῇ κώμῃ *(per il bene del villaggio)*.

626. *Arsinoé*. — P. J. Sijpesteijn, *ZPE* 82 (1990), 102 : *SB I 5802 : A Reedition*. L'inscription *I. Fay.* I 27 est une dédicace à Agathosdaimôn et à Souchos Προπάτωρ de l'an 5 de Claude (44-45), avec mention du préfet C. Julius Postumus.

627. *Auèris (Hawara)*. — J. Gascou, *Chron. Ég.* 65 (1990), 111-115 : *Nabla/Labla*, établit que ce site se trouvait à proximité de Auèris et en était probablement la nécropole. C'est à la région de Hawara qu'il faut attribuer *I. Fay.* I 69 (et non à Socnopaiou Nesos) de même que *I. Fay.* III 205 et *SB* IV 8957, et, par le fait même, les témoignages sur Isis Sonounais. La dernière attestation d'un culte de Premarrès à Socnopaiou Nèsos disparaît ainsi.

628. *Karanis*. — G. Geraci, *Aegyptus* 70 (1990), 97-111 : *Gli anni settimo e ottavo 'sacri' di Nerone in Egitto : un' ipotesi*. L'apparition éphémère de la datation par un ἔτος ἱερόν dans la dédicace *I. Fay.* I 85 et dans plusieurs papyrus et ostraca s'expliquerait par une tentative infructueuse de Néron d'introduire comme base du calendrier l'année tribunicienne qu'il vient de réformer.

629. *Oxyrhynchus*. — voir n° 619.

630. *Hermopolis*. — R. Scholl (n° 615), 351-373, n° 93. Réédition de la signature des esclaves (παῖδες) de Mithrôn, *SEG* VIII 623. Le nom Σφήξ.

631. **Haute-Égypte.** *Abydos*. — R. Scholl (n° 615), 356-359, n° 95, réédition et commentaire de *SB* I 3787. Aux lignes 5-6, S. suit avec raison Perdrizet, *Graffites grecs du Memnonion* n° 368, qui a reconnu παιδίσκη à la ligne 6 (cela donne sa véritable portée à cette signature collective), mais garde la restitution malheureuse de P., συνπαρεί[πε]το, qui ne peut signifier « es folgte ». Le banal συνπαρεγ[ένε]το me semble s'imposer ici.

632. *Tentyris*. — P. J. Sijpesteijn, *Chron. Ég.* 65 (1990), 123-124, regroupe les fragments de la dédicace du mammisi de Denderah, présentés épars dans *I. Portes* 34, en un texte cohérent daté de l'an 9 de Trajan (105/106).

633. *Koptos*. — M. Christol - A. Magioncalda, *Ant. Afr.* 24 (1987), 81-98, reconnaissent en *I. Portes* 102, 5 un ἐπίτροπον Μαυρητανι(ας) à situer vers le milieu du III^e^ siècle. Cf. déjà *Bull.* 1990, 845.

634. *Thèbes*. — P. J. Sijpesteijn, *ZPE* 82 (1990), 154 : *The Oldest Inscription on the Colossus of Memnon ?*. *I. Colosse* 84 contient aux lignes 13-14 une date par Auguste qui situerait le texte entre le 6 avril 21 et le 6 avril 11 *a.C.*

635. *Hermonthis (Armant)*. — A. B. (n° 613), 14-17, *I. ThSy.* 4-6 ; cf. J. B. (n° 614), 152 (incertitude de l'attribution du décret *I. ThSy.* 5 à Kallimachos).

636. H. Heinen, *ZPE* 81 (1990), 270-274 : *Neue christliche Inschriften aus Hermonthis*, et J. Bingen, *Chron. Ég.* (1989), 365-368 : *Épitaphes chrétiennes grecques d'Hermonthis*, éditent et commentent indépendamment comme épitaphes grecques quelques inscriptions «coptes» parues dans *Mitt. Kairo* 44 (1988), 117-119 (cf. pl. 32-33). Les noms Τριάδελφος, Εὐπρέπιος, Ταγάπη.

637. *Pathyris.* — A. B. (n° 613), 18-25, *I. ThSy.* 7-11 *bis*.

638. J. B. (n° 614), 152. La date de 218 proposée par A. Bernand pour *I. ThSy.* 8, est impossible. Sans doute un α a-t-il été lu par Sayce au lieu de ε (an 5). Cette année de règne est la seule possible au mois de Pachôn pour le règne conjoint d'Elagabal et de Sévère Alexandre (cela date le proscynème du 3 mai 322).

639. *Latopolis (Esneh).* — A. B. (n° 613), 26-37, *I. ThSy.* 12-20.

640. J. Bingen, *Studia varia Bruxellensia* II (1990), 5-12 : *I. ThSy. 12 (SB I 1525), Antinoüs et l'épistratège Gallus Marianus*. Dans cette dédicace de statue, dont on n'a pas remarqué que le début manque, les γενέσια mentionnés pour le 2 du mois Hadrianos sont la commémoration de l'anniversaire de la naissance d'Antinoüs.

641. *Eileithuias polis (Elkab).* — A. B. (n° 613), 38-49, *I. ThSy.* 21-37. Cf. J. B. (n° 614), 142-143, au sujet des inscriptions ptolémaïques de ce site qu'A. B. continue à dater avec Letronne de l'époque romaine.

642. J. Bingen et W. Clarysse, *Elkab III. Les ostraca grecs* (Bruxelles, 1989), 21-25, reprennent sommairement les inscriptions grecques de ce site. 24-25, N. 16, tessère de reconnaissance inédite, dont seul le deuxième volet est conservé : β - τὸ παρὰ τῶν ἱερέων (III^e s. *a.C.*).

643. *Gebel Silsileh.* — A. B. (n° 613) 51-121, *I. ThSy.* 38-187 ; cf. J. B. (n° 614), 153-155.

644. J. Shelton, *Greek Ostraka in the Ashmolean Museum* (Florence, 1988), 36, note 1, remarque que, dans le proscynème tant discuté *OGIS* II 676, il faut lire aux ll. 6-7 Νεφώτου θεοῦ | μεγίστου, avec le fac-similé de Lepsius, alors que les éditeurs (et encore *I. ThSy.* 171) donnent τοῦ au lieu de θεοῦ. Ce dieu crocodile est attesté sous la même forme dans deux ostraca thébains. J'ajouterais que ce qui précède dans le proscynème est fort incertain, même si les éditions ne pointent rien dans κυβε|ρνήτου Νείλου. || Διὸς καλου[μένου] | Νεφώτου. N'y voyons aucun syncrétisme Nil-Zeus-Néphôtès ; Ζεύς pourrait même être le nom du bateau de Léônidès. Mais, l'emploi du génitif pour indiquer le dieu qui est vénéré est bizarre, et on peut se demander si la l. 5 ne cache pas un titre religieux de notre homme.

645. J. Bingen, *Chron. Ég.* (1989), 286 : *L'an 44 d'Auguste au Gebel Silsileh.* Une nouvelle lecture permet de ramener à une date posthume plus acceptable la dédicace *SB* III 6845 (maintenant *I. ThSy.* 83), qui est en fait du 17 septembre 14.

646. J. B. (n° 614), 154-155 : des deux inscriptions réunies arbitrairement comme *I. ThSy.* 174 (comme déjà par les *IGRR* 1276 et le *SB* 1007), seule la première date de Vespasien, la seconde, avec son an 18, est du II^e siècle. A la ligne 9, εὐιερίας encombre inutilement nos dictionnaires d'un hapax bizarre ; il faut y voir la lecture erronée d'un banal εὐσεβίας (εὐσεβείας).

647. *Ombos (Kom Ombo).* - A.B. (n° 613), 123-168, *I. ThSy.* 188-196 ; cf. J. B. (n° 614), 134-136, 148-150 et 155-156.

648. W. Clarysse (*Bull.* 1990, 828), 45-46, donne une édition enfin correcte de *SB* I 5776, gravé à même le dallage dans la partie du dromos qui précède l'entrée du sanctuaire de Souchos : τόπο[ς] Νεχθαραῦτο[ς] | θεοῦ μεγίστου. Nechth(ph)araus est précisément une dénomination du dieu crocodile. On ne tiendra aucun compte de la réédition de ce texte comme *I. ThSy.* 199.

649. Ét. Bernand (nº 655), 180. Dans la dédicace inédite *I. ThSy.* 210, le proscynème se fait en réalité auprès d'Apollon-Haroèris (et non Ammon [A.B.] ; en effet, à la l. 5, on lit clairement Ἀπόλλωνος) et Souchos, les dyades du temple de Kom Ombo.

650. *Syène.* — A.B. (nº 613), 169-182, *I. ThSy.* 223-239 ; cf. J. B. (nº 614), 136-137, 143-145, 157.

651. J. B. (nº 614), 136-137 : *I. ThSy.* 226 donne comme de Syène un texte périmé de la stèle bilingue de Florence *SB* I 4009, qui réapparaît comme *I. ThSy.* 249 dans le corpus d'Éléphantine (J. B. préfère cette dernière provenance).

652. J. B. (nº 614), 43-144, sur la date (haute époque hellénistique) de l'inscription du Λαλασσεύς *Bull.* 1980, 572 (maintenant *I. ThSy.* 233).

653. J. B. (nº 614), 157 : dans l'inscription byzantine *I. ThSy.* 236, on reconnaîtra plutôt l'intervention des curiales de Latopolis dans la construction de la muraille au sud de Syène. διὰ τῶν πολιτευομ(ένων) Λάτων καὶ Ἀμμωνίου ἐπιμελ(ητοῦ) τοῦτο τὸ μέρος τοῦ τείχους.

654. *Éléphantine.* — A. B. (nº 613), 183-259, *I. ThSy.* 240-301 ; cf. J. B. (nº 614), 136-140, 147-148 (la dédicace à Hèra des médecins Hòros et Papsôs *I. ThSy.* 240 est attribuée par erreur à Éléphantine) et 157-158. Sur la provenance d'Éléphantine de *I. ThSy.* 302, voir nº 657.

655. Ét. Bernand, *ZPE* 82 (1990), 179-181 : *A propos d'une inscription grecque d'Éléphantine*, publie la dédicace à Ammon-Chnoum d'un autel de granit (23 février 52 p.C.) provenant des fouilles de Clermont-Ganneau (1907/1908).

656. P. Heilporn, *Chron. Ég.* 64 (1989), 283-285 : *Les nilomètres d'Éléphantine et la date de la crue 44.* Parmi les trente-cinq indications de la hauteur de la crue qui ont été déchiffrées dans le nilomètre du temple de Satis, celle qui se rapporte à l'an 5 d'Antonin le Pieux et au préfet Valerius Eudaimon confirme une hypothèse de P. J. Sijpesteijn, *ZPE* 65 (1986), 151-153 : l'année de règne par laquelle on date une inondation est celle dont la fin marque la première phase de la crue et non celle dont le début correspond au sommet de celle-ci. Sur ces mêmes inscriptions, J. Bingen (nº 614), 138-139, avec tableau des dates des inondations, à propos de la réédition malheureuse de ces textes comme *I. ThSy.* 251.

657. *Ile de Sèlis.* — A. B. (nº 613), 260-273, *I. ThSy.* 302-303. Pour le premier de ces deux textes du IIIe s. a.C., P. Heilporn, *Chron. Ég.* 65 (1990), 116-121 : *La provenance de la dédicace I. ThSy.* 302, montre que l'attribution traditionnelle de ce document à l'île de Sètis se fonde sur des coïncidences non significatives avec la dédicace *I. ThSy.* 303, alors qu'il provient probablement d'Éléphantine.

658. *Ile de Salib.* — A. B. (nº 613), 274-275, *I. ThSy.* 304. Sur ce graffito tardif, mal compris par son dernier éditeur, voir J. B. (nº 614), 159. La forme égyptienne des anthroponymes dans les inscriptions grecques tardives.

659. *Ile de Bigeh.* — A. B. (nº 613), 276-279, *I. ThSy.* 305-306.

660. *Philae.* — A. B. (nº 613), 280-318, *I. ThSy.* 307 à 344, complément aux *I. Philae* I et II (1969) ; cf. J. B. (nº 614), 159.

661. L. Criscuolo, *Aegyptus* 70 (1990), 89-96 : *'Philadelphos' nella dinastia lagide*. Signification et limites de l'usage de l'épithète royale de Φιλάδελφος. On doit l'attribuer à Ptolémée Aulète et non à Sôtèr II dans le proscynème *I. Philae* I 40. Cela est d'ailleurs conforme à l'observation que j'ai faite, *Chron. Ég.* 45 (1970) 407-409 : il n'y a pas d'inscriptions pariétales sur le temple d'Isis avant le Ier s. a.C.

662. R. Scholl (nº 615), 353-356. Réédition de *I. Philae* I 48 (Scholl nº 94) et 49, où S. restitue le nom Καδαθᾶς. Il faut comprendre que celui-ci est à la fois le professeur et l'esclave (τοῦ διδασκάλου μου καὶ παιδός) de Korax.

663. S. M. Burton, *Anc. Hist. Bull.* 2 (1988), 16-20 : *Cornelius Gallus and Aethiopia*. Réexamen, particulièrement à la lumière de la grande dédicace trilingue *I. Philae* II 128, des relations entre Méroè et la Rome augustéenne.

664. Contrairement à la date proposée pour *I. ThSy.* 328, J. B. (nº 614), 159, attribue la dédicace d'un soldat de la 2e cohorte des Ituréens *Bull.* 1983, 175, au règne de Commode, plus exactement au 22 (?) décembre 186 (an 27, Hadrianos 26 ?).

665. M. P. Speidel (nº 617), 767-798 : *Nubia's Roman Garrison*, est consacré entre autres à la garnison romaine de la première cataracte et à son épigraphie grecque et latine.

666. **Désert Occidental.** *Hibis (El Khargeh).* — A. Barzanò (nº 617), 518-580 : *Tiberio Giulio Alessandro, Prefetto d'Egitto (66/70)*. Voir parallèlement 532-536, sur le grand édit préfectoral de Tiberius Julius Alexander.

667. *Qasr el-Ghoueita.* — G. Wagner, *Mél. Lévêque*, 419-422 : *Une dédicace grecque de la Grande Oasis*, par un ἄρξας de Hibis, datée de 280 (la titulature de Probus est irrégulière).

668. **Nubie.** *Talmis.* — M. P. Speidel (nº 665), 792, reconnaît dans l'auteur du proscynème *SB* I 4566, un *vexillarius*, οὐ[ηξι]λιφάρι(ς). J'écrirais plus loin ὧδε, banal dans ce type de textes, et garderais le datif Μαξιμίῳ τῷ ἀδελφῷ, construction rare mais attestée dans les proscynèmes.

669. *Méroè.* — Deux études récentes intéressent directement l'épigraphie grecque de Méroè et de son territoire : E. Y. Kormysheva, *Studia Meroitica 1984 = Meroitica* 10 (1989) 305-315 : *Political Relations between the Roman Empire and Meroe* (l'article passe en revue les inscriptions démotiques et grecques du Ier s. a.C. au Ve s. p. C.) et L. Török (nº 617), 107-341 : *Geschichte Meroes. Ein Beitrag über die Quellenlage und den Forschungsstand.*

CYRÉNAÏQUE ET AFRIQUE DU NORD
(Catherine Dobias-Lalou)

670. **Cyrénaïque.** — A. Laronde, *Greek Colonists and Native Population. Proceedings of the 1st Australian Congress of Classical Archeology, Sydney 1985* (J. P. Descoeudres éd., Canberra - Oxford, 1990), 169-180 : utile mise au point sur « Greeks and Libyans in Cyrenaica » du Ve s. aux environs de n. è. D'un côté, un dossier épigraphique soigneusement constitué, où les mentions de conflits avec des Libyens mettent en cause les grandes tribus nomades du Sud, à des moments où la situation intérieure de Cyrène est fragile, donne l'impression d'une constante hostilité entre deux groupes ethniques bien tranchés. L'explora-

tion archéologique d'autre part conduit à nuancer cette vision et à reconnaître l'existence d'une population rurale sédentarisée, produit de l'acculturation gréco-libyenne, dont quelques échos existent aussi dans les inscriptions, du *diagramma* de Ptolémée Ier (*SEG* 9, 1, l. 2-3) à la liste d'El-Gubba (*SEG* 9, 348).

671. Libyens à Athènes nos 275, 276.

672. *Cyrène. Les Actes d'une Giornata Lincea sulla Archeologia Cirenaica (Roma 3 nov. 1987)* (Atti dei convegni Lincei 87, Rome 1990) renferment plusieurs articles qui nous concernent. L. Gasperini, 17-33 et pl. I-IV, donne la publication détaillée des documents comptables qu'il avait mentionnés dans deux articles antérieurs (*Bull.* 1988, 1013) : deux plombs retrouvés en 1964 sur l'Agora. Le plus ancien (fin Ve - début IVe s.), en alphabet archaïque, est dans un état fragmentaire qui ne permet de reconnaître que la mention de hiéromnémons, de sommes déposées en plusieurs versements et exprimées en mines d'argent, en statères et en drachmes. Pour -]νος Δελφ[-, l. 2, l'idée d'un versement à la caisse d'Apollon de Delphes, séduisante, reste hypothétique. La seconde lamelle, retrouvée enroulée, est dans un bon état de conservation, au point que l'éditeur peut reconstituer l'ordre du tracé de chaque élément des signes. L'alphabet comprend désormais H et Ω, les signes numériques sont ceux du système épichorique attesté au IVe et au IIIe s., notamment dans les comptes des démiurges. Une première partie a un contenu relativement homogène : l. 1, mention d'un γράφων et d'un prêtre éponyme, inconnu jusqu'à présent ; l. 2-6, cinq dépôts en espèces, sous un prêtre éponyme chaque fois différent (le dernier nommé étant celui de l'année en cours, également responsable du présent inventaire), par un groupe d'hommes : τοι ἀμφὶ τὸν δεῖνα, sauf à la l. 6 où τοῖς Πρᾶξις ἔγραφε joue le même rôle et ne peut que signifier « ceux dont Praxis était le secrétaire », ce qui indique à mon sens que les autres porte-parole sont aussi porte-plume de leur affidés, plutôt que « chefs de groupes ». Le participe γράφων de la l. 1 est sur un autre plan : il qualifie Iasôn qui rédige le document sous les ordres du prêtre. L'aoriste ἔγραφε de la proposition relative ne peut que recevoir l'anthroponyme Πρᾶξις pour sujet, les autres constructions envisagées par G. ne me paraissent pas recevables. L. 7, total de ces dépôts, où se vérifie l'exactitude de l'interprétation des signes numériques proposée jadis par Oliverio. Viennent ensuite trois dépôts moins ordinaires : l. 8, dépôt d'une somme à titre de dîme par le même groupe qu'à la l. 6. L. 9, dépôt par un groupe de hiéromnémons en exercice de mystérieuses Χαυλω παρακαταβολάς. Ce dépôt accessoire est-il identifié par le génitif d'un anthroponyme inédit *Χαυλος ? Ou faut-il y voir, comme G. est tenté de le faire, la tige du silphion, sous une forme altérée de καυλός ? Il est vrai que le dialecte présente quelques exemples de neutralisation de l'aspiration des occlusives, mais on doit rester très prudent devant ce qui constituerait la première mention épigraphique du silphion. L. 10, un « fond de caisse » de 5 mines d'argent eubéen trouvé par le prêtre à sa prise de fonction clôt le document. Parmi les nombreuses questions suscitées par ce texte, G. cherche la raison d'être de ces groupes de déposants. Sa première idée est d'y retrouver des hétairies. Mais à cause de la présence de hiéromnémons l. 9 et de l'indication du nombre neuf pour le groupe de Praxis (l. 6 et 8), qui est justement l'effectif des nomophylaques à Cyrène, il conclut sur la possibilité que chacun de ces groupes soit un collège de magistrats. Hypothèse tentante, mais fragile.

Pas de no 673.

674. M. Luni, *ibid.*, 87-120, fait une riche présentation du gymnase-Caesareum du point de vue de l'archéologie et de l'urbanisme. A propos du

prétendu nom de Πτολεμαῖον de cet édifice à sa fondation (p. 93 et n. 6), voir *Bull.* 1988, 1018.

675. Cl. Parisi Presicce, *ibid.*, 121-155, fait le point de ses recherches sur les autels du sanctuaire d'Apollon et sur leur place dans l'organisation monumentale de cette zone. Il signale, p. 123-126, un autel inédit consacré à Panakeia (photo inutilisable). C'est un autel à compartiments multiples d'un type banal en Cyrénaïque, conservant, ce qui est plus rare, son brasero en terre cuite. Le nom divin est gravé à même le brasero, un fait unique jusqu'à présent.

676. Serena Ensoli, *ibid.*, 157-176, étudie un petit édifice à ciel ouvert du sanctuaire d'Apollon. Sur une suggestion de S. Stucchi, la proximité du lieu de trouvaille des dédicaces d'époque néronienne à Apollon Myrtôos et à Apollon Apobatèrios (en dernier lieu *Bull.* 1978, 559) la conduit à en faire un « Myrtôon » d'époque ptolémaïque.

677. C. Dobias-Lalou, *Rev. Phil.* 63 (1989), 213-221, revient sur l'opposition des amandes μαλακαί/σκληραί dans les comptes des démiurges et confirme le sens « fraîches/sèches » proposé par Oliverio. Le rapport de 5 à 2 entre leurs prix est appuyé par d'autres sources, notamment Plut. *Apophth. lac.* 14 (*Moralia* 233 A), dont il convient de conserver le texte transmis.

678. *Ptolémaïs.* J. Reynolds (n° 672), 65-74, présente un panorama des inscriptions de Ptolémaïs romaine, du I^er^ s. a.C. à la fin du III^e^ s. p.C. et en tire avec prudence les indices disponibles pour un tableau historique. Il y a quelques allusions à des inédits. La bilingue de Lanuvium *IG* XIV 1122/*CIL* XIV 2109 est commentée (67) pour l'emploi respectif des deux langues et (68) pour l'ethnique *Ptolemaiei* (transposition banale de la déclinaison grecque en -εύς) *Cyrenenses* en regard de l'expression locale [Πτολεμαι]εῦσι τοῖς Βαρκαίοις (*SEG* 20, 211). Deux cippes de *restitutio agrorum* ont été repérés sur le territoire de Ptolémaïs (69-71). Patiente quête (71-73) d'indices sur l'importance de la cité au I^er^ s. p. C. et sur les effets de la révolte juive. Parmi les indices d'un redressement au II^e^ s. p.C. (73), on connaît par le refus d'Antonin le Pieux (*SEG* 28, 1566) les prétentions de Ptolémaïs à rivaliser avec Cyrène.

679. **Afrique.** — Onomastique n° 202.

680. M. Corbier (n° 202), 815-854, recherchant si le titre d'*alumnus/alumna* de la cité porté par des notables a une valeur spécifique en Afrique, est amenée à établir des parallèles nuancés avec les expressions de l'Orient grec υἱὸς/θυγάτηρ τῆς πόλεως, souvent commentées par L. Robert. Elle marque fortement que ni dans un cas ni dans l'autre on ne peut accepter l'idée d'un « fils adoptif », né hors de la cité.

681. *Defixiones* à Carthage n° 143.

GAULE, ITALIE, SICILE (L. Dubois)

682. **Gaule.** — J. Chadwick, *ZPE* 82 (1990) 161-166 : *The Pech-Maho Lead.* Se fondant sur la prépublication des *CRAI* 1988, 526-536, Ch. propose un certain nombre d'hypothèses différentes de celles de J. Pouilloux et M. Lejeune pour le plomb bilingue et opisthographe *Bull.* 1990, n° 849. L'accusatif τρίτην l. 5 serait un accusatif de temps, « two days later » ; ἡμιοκτάνιον ne serait qu'une *variant spelling* de ἡμιεκτάνιον.

683. Coffret à médicaments à Lyon nº 150.

684. **Italie.** — *Rome*. *IGUR* IV nº 110. L. Iulius Vestinus, préposé aux bibliothèques de Rome nº 53.

685. *Ischia-Pithécusses*. Un parallèle érétrien à la «coupe de Nestor» nº 441.

686. *Naples*. E. Miranda, *Iscrizioni greche d'Italia, Napoli*, I, Rome 1990. Publié avec le même soin bibliographique et avec la même richesse d'illustration que les inscriptions de Porto (*Bull.* 1988, nº 1030), ce beau volume est le premier tome du corpus des inscriptions grecques de Naples. Il a le grand mérite de reprendre avec un riche commentaire d'importantes inscriptions publiées après le corpus des *IG* XIV et qui étaient peu accessibles : on est heureux par exemple d'avoir une bonne photographie du décret des φράτορες Ἀρτεμισίων en l'honneur de leur bienfaiteur L. Mounatios Harianos qui, en 194 p.C., fit, à grands frais restaurer l'οἶκος de la phratrie (nº 44). La première section est consacrée aux dédicaces : à *Eumélos*, nº 2, à *Hébôn*, nºs 3-4, à *Isis*, nº 6, à la *Tyché* de Naples, nº 9, aux Θεοὶ φράτορες ou φράτριοι nºs 9-11. Les numéros 16-24 regroupent les dédicaces de statues d'empereurs, les numéros 30-41, concernent les magistrats bienfaiteurs honorés par leur phratrie ; nºs 42-46 : décrets des phratries ; le numéro 43 qui est un texte de fondation mentionne toute la hiérarchie financière des Ἀριστᾶιοι ; nºs 47-80 : inscriptions agonistiques nºs 81-86 : décrets honorifiques *post mortem* et décrets de consolation émanant de la *synklétos* de Naples. La plupart des textes datent des trois premiers siècles de notre ère : il est remarquable de constater que, outre les antiques phratries, se sont perpétuées les anciennes magistratures de la cité grecque dont l'articulation avec celles du municipe est souvent malaisée à saisir. Quelle est la fonction exacte du δήμαρχος, du mystérieux λαυκέλαρχος qui apparaissent également dans les inscriptions latines ? Le tome II comportera les documents de nature privée, les funéraires et les *indices*.

687. Les Travaux d'Héraklès à Herculanum nº 140. Timbres inscrits à Kaulonia nº 108.

688. *Locres*. - M. Barra Bagnasco - G. Pugliese Carratelli, *Par. Pass.* 45 (1990) 62-64, publient une dédicace à Aphrodite du début du vᵉ s. gravée sur une base de calcaire : Παντᾳ[---] | ἀνέθη[κε] | Ἀφροδί[τηι]. Ce qui reste du nom du dédicant ne permet pas, selon moi, d'échafauder la moindre hypothèse historique sérieuse.

689. M. Barra Bagnasco, *Par. Pass.* 45 (1990) 47, fig. 8, fait connaître une dédicace à Aphrodite de la première moitié du vᵉ s. incisée sur un pied de skyphos découvert à Centocamere : [Ἀ]φροδίτης. Or, une dédicace ionienne identique se retrouve sur un skyphos d'un siècle plus récent, mais en lettres peintes, 48, n. 13, fig. 7. L'exacte similitude des ductus pourrait inciter à penser que le graffite a été gravé sur un vase qui se trouvait dans le sanctuaire depuis un siècle et que le modèle du graveur était la variante peinte du début du ivᵉ s.

690. I. Savalli, *Annali Sc. Norm. Pisa* 1989, 463-469 : *Alcune considerazioni su FD III, 1, 76*, traite du «double ethnique» de Démarchos, fils de Philotas, Λοκρῶι ἐκ τῶν Ἐπιζεφυρίων Ἱππωνιεῖ, honoré à Delphes ; elle rapproche l'ethnique de citoyens appartenant à une confédération et s'interroge sur le statut politique d'Hipponion au début du IIIᵉ *a.C.* (date de l'inscription).

691. **Sicile.** — Phiale en or inscrite nº 146. Pavement inscrit à Morgantina nº 139. Onomastique archaïque de Catane et de Naxos nºs 192 et 205.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES ET BYZANTINES
(D. Feissel)

692. **Mélanges et recueils.** — *Christian Archaeology in the Holy Land. New Discoveries. Essays in honour of Virgilio C. Corbo, OFM*, éd. G. C. Bottini, L. Di Segni, E. Alliata (*Studium Biblicum Franciscanum, Collectio Major*, 36; Jérusalem, 1990, XIX-596 p. in-4°). Les 31 contributions portent en majorité sur des églises et monastères récemment explorés et, le plus souvent, pratiquement inédits. Lorsque le site a fourni des inscriptions, un article séparé complète la publication archéologique. Ces études, bien illustrées et commentées, forment un apport considérable à l'archéologie chrétienne de la Terre sainte. Voir nos 707, 743, 746 à 752.

693. A. Ferrua, *Scritti vari di epigrafia e antichità cristiane* (*Inscr. chr. Italiae, Subsidia* 3; Bari, 1991; XIV-382 p.). On saura gré à des disciples du P. Ferrua de faciliter par cette réimpression (et par les index dus à A. Felle) l'accès à ces 29 études parues dans *La Civiltà Cattolica* de 1933 à 1990 (deux après 1967). Tout en ayant pour champ privilégié la Rome chrétienne, le recueil reprend des articles classiques dans le domaine grec, tel celui de 1936 sur l'épigraphie montaniste (voir la mise au point d'E. Gibson [*Bull.* 1979, 522], p. 138) ou celui de 1956 sur l'anathème des Pères de Nicée.

694. **Initiation.** E. Popescu, dans *Quellen zur Geschichte des frühen Byzanz (4.-9. Jahrhundert)*, éd. F. Winkelmann - W. Brandes, Berlin, 1990, 81-105 : *Griechische Inschriften*, illustre de nombreux exemples une brève introduction à l'épigraphie protobyzantine. Il y traite principalement des inscriptions impériales (80-85), des hauts fonctionnaires, des évêques (91-93). D'autres catégories sont rapidement évoquées : poids, graffites sur amphores, bornes, grades militaires, etc. — Dans la dédicace de Beroë (Augusta Trajana) à Constantin Ier (citée 85 n. 9, d'après Beševliev, *Spät. Inschr.* 190), au lieu de νείκας... ἀν[αιρ]ησάμενον, on restituera ἀν[αδ]ησάμενον (cf. LSJ, *s.v.* ἀναδέω).

695. **Chronologie.** — Ère pompéienne en Palestine, nº 746. Règne de Justin II, nº 749. Mois lunaire, nº 763.

696. *Inscriptions postérieures au VIIe s.* — Nos 716, 726, 741, 757, 758.

697. **Citations bibliques.** — Nos 716, 717, 729, 732, 746, 750.

698. **Droit.** — N. E. Emmanouilidis, Το δίκαιο της ταφής στο Βυζάντιο (*Forsch. byz. Rechtsgesch.* 3; Athènes, 1989; 587 p.). Cette ample étude du droit funéraire ne néglige pas les inscriptions, qu'elle traite avec critique. On notera par exemple, au chapitre «Jus sepulchri» (299-333), l'interprétation du verbe διαφέρειν (appartenir) dans les epitaphes. Distinguant entre droit de propriété, qui suppose la tombe encore vide, et «droit sur la tombe» occupée (droit d'inhumer et d'être inhumé), E. souligne (à mon encontre) que seul le second sens convient à un *locus religiosus*. L'épigraphie tient également une large place en 509-531 (violations de sepulture et inscriptions funéraires).

699. **Vocabulaire.** *Mots nouveaux et mots rares.* — βαγινάριος nº 714, πιληταρίος nº 759, χρίστης nº 700.

700. *Noms de métiers.* Kalliopi I. Kritikakou, Ποικίλα (Μελετήματα 10, Athènes, 1990), 373-395 : [*Mentions de professions du bâtiment dans les inscriptions de Palestine et d'Arabie d'époque romaine et paléochrétienne*] (en grec,

avec résumé anglais), donne une étude bien documentée, malgré son cadre géographique restreint. Les principaux termes commentés sont ἀρχιτέκτων (avant le IVe s.), οἰκοδόμος, ἐργολάβος, puis les professions spécialisées. Celle de χρίστης (plâtrier, p. 389) n'est pas sans exemple épigraphique : en Palestine même, on trouve l'épitaphe d'un χρίστης au monastère de Chôziba (Schneider, *Röm. Quartalschrift* 1931, 321, n° 77) ; comparer le synonyme λευκαντής à Corinthe (cf. L. Robert, *REG* 1966, 761). Suivent les τέκτονες (normalement charpentiers), μαρμαράριοι, λιθοξόοι, τεχνῖται.

701. Autres métiers, nos 714, 751, 752, 759.

702. **Onomastique.** Noms en -ᾶς nos 748, 759. Noms douteux nos 749, 762.

703. **Prosopographie.** *Hauts fonctionnaires civils et militaires.* Nos 715, 734, 738 à 741.

704. D. Feissel, *Travaux et Mémoires, Centre civ. et hist. de Byzance* 11 (1991), 437-464 : Praefatio chartarum publicarum. *L'intitulé des actes de la préfecture du prétoire du IVe au VIe siècle.* Cette étude, qui complète celle des préfets de 336 (*Bull.* 1987, 497), réunit les cas d'énumération hiérarchique du collège préfectoral. Il apparaît qu'à partir du Ve s., l'ordre n'est plus régi par l'ancienneté, mais par la géographie : par exemple dans les documents orientaux, les trois préfets d'Orient, d'Italie et d'Illyricum se suivent invariablement dans cet ordre. A la lumière de ce principe, plusieurs inscriptions grecques sont réinterprétées. Voir nos 722, 723, 731.

705. *Évêques.* — Nos 712, 717, 727, 742, 743, 748, 749.

706. *Moines et monastères.* — Nos 716, 725, 726, 729, 739-741, 743, 747, 748, 753.

707. **Lampes.** — S. Loffreda (n° 692), 475-500 : *The Greek Inscriptions on the Byzantine Lamps from the Holy Land.*

708. **Mosaïques.** — Recueil des signatures de mosaïstes, *supra*, n° 141. Voir nos 739, 741-743, 746-750.

709. *Dédicaces.* — P. Asimakopoulou-Atzaka, dans ΑΡΜΟΣ (*Mél. N. K. Moutsopoulos*, Thessalonique, 1990), 227-267 : [*Les donateurs dans les dédicaces grecques de l'Empire d'Orient dans l'Antiquité tardive*] (en grec), illustre par de très nombreux exemples, en majorité sur mosaïques, et par une cinquantaine de photographies, une étude méthodique des donations : 1) donateurs ecclésiastiques ; 2) donateurs laïques ; 3) « contenu des dédicaces » ; 4) « donateurs-artisans » ; 5) « mentions de l'étendue ou du coût de la donation » ; 6) « interprétation des donations ». — P. 235 et 243, les dédicaces du comte Fronton ne sont pas de Sidon, mais de Sidè en Pamphylie.

710. **Objets métalliques.** — M. Mundell Mango *et alii*, *Antiquity* 63 (1989), 295-311 : *A 6th-century Mediterranean bucket from Bromeswell Parish, Suffolk.* Ce seau de laiton, avec au rebord supérieur une inscription grecque en pointillé, fait partie d'une série de huit objets similaires, dont quatre sont inscrits. On lit sur celui de Bromeswell, conservé à Oxford, l'acclamation : Ὑγιένων χρῶ, κύρι κόμης, ἐν πολλοῖς σε χρόνοις κα[ὶ καλοῖς] (fig. 4a et 4b). Également inédits, deux seaux inscrits conservés à Londres et Cologne (fig. 5a et 5b) portent des acclamations analogues. L'importation d'objets orientaux est replacée dans le contexte anglo-saxon du VIe s. — Aux parallèles cités ajouter le nouveau seau de bronze *Bull.* 1990, 885*bis*, dont l'inscription est presque identique à celles d'Oxford et Londres.

711. **Attique.** — E. Sironen, *Hesperia* 59 (1990) 371-374 et pl. 69 : *An honorary epigram for empress Eudocia in the Athenian Agora*. Complétant de manière convaincante, grâce à des fragments inédits, ce qu'on prenait pour une épitaphe, S. restitue sur une base de marbre circulaire la dédicace par Théodose II d'une statue de l'impératrice Eudocie. L'épigramme compte deux distiques, le second très mutilé. Probablement de peu postérieure au mariage du couple impérial, en 421, elle confirme l'origine attique d'Eudocie.

712. **Iles de l'Égée.** *Naxos*. — N. V. Drandakis, Οι παλαιοχριστιανικές τοιχογραφίες στη Δροσιανή της Νάξου (Athènes, 1988 ; 99 p., XIV et 26 pl. in-4°, avec résumé fr., 90-94), date du VII[e] s. le décor et les inscriptions peintes de l'église de Drossiani. Le chapitre épigraphique offre une série d'invocations pour des donateurs, dont une invocation anonyme à Dieu pour « ceux dont tu sais les noms » (49) : Ὑπὲρ εὐχῆς κ(αὶ) σοτηρίας κ(αὶ) ἀφέσ[εω]ς ἁμαρτιῶν τῶν δούλων σου οὒ *(sic)* ὖδες [τὰ ὀνόματα] (voir *infra*, n° 726). P. 45 et 48, deux invocations s'achèvent par un amen isopséphique ; 47, dédicace mutilée de l'édifice sous Sisinnios, nouvel évêque de Naxos ; 52, fig. 7, tableau paléographique, où D. relève les *apices* obliques au bas des lettres ; il compare en particulier les inscriptions de S. Maria Antiqua à Rome (voir *Bull.* 1990, 969).

713. **Macédoine.** *Stobi*. — F. Papazoglou, *ZPE* 82 (1990), 222-224 : *Un officier (?) de la garde impériale à Stobi*, met en rapport avec un des séjours de Théodose I[er] à Stobi l'épitaphe (non chrétienne) de *Fl(avius) Briccio* (nom celtique) *scul(arius) schol(ae) prim(ae)*.

714. Ead., *ibid.*, 225-226 : *Un mot antique rare : BAΓΙΝΑΡΙΟC, vaginarius*. Épitaphe d'un fabricant de fourreaux ; le grec βαγινάριος (cf. fr. *gainier*) n'était connu que chez Jean Lydos, *De Mag.* I, 46.

715. **Dacie Méditerranéenne.** — V. Popović, *Acad. serbe des sc. et des arts, Classe des sc. hist.*, 360/7 (1990), 53-92 (en serbe) et 92-108 (résumé français), phot. pl. 1-4 : *L'inscription grecque de Caričin Grad et le problème de l'identification du site de Justiniana Première*. Une lamelle d'argent mutilée, déposée en ex-voto sous une colonne de la basilique D, porte des deux côtés une inscription de 3 lignes, encore mal connue (*I. Mésie Sup.* IV, 113). Précisant la lecture (bonnes phot. pl. 2), P. restitue au recto : † Ὑπὲρ [εὐχῆς] Ἰωάν[νου τοῦ] λαμ[(προτάτου) κόμ(ητος) κ(αὶ) τῶν], et au verso, moins heureusement : [Αὐγού]στων [ἡμῶν α]ὐτῶν (p. 101), avec à la fin trois croix monogrammatiques à valeur trinitaire (la dernière seule est conservée). Rappelant les solides raisons d'identifier Caričin Grad à Justiniana Prima (en particulier le chapiteau au monogramme de Justinien provenant de la même basilique, pl. 3), P. propose d'identifier ce Jean au *clarissimus comes* du même nom associé en 547/548 à une fortification en Syrie (*IGLS* IV, 1809), ainsi qu'à l'architecte Jean de Byzance, restaurateur, selon Procope, des remparts de Zénobia sur l'Euphrate.

716. **Thrace.** *Constantinople*. — N. Firatlı †, *La sculpture byzantine figurée au Musée archéologique d'Istanbul*, Catalogue revu et présenté par G. Metzger, A. Pralong et J.-P. Sodini (*Bibl. Inst. fr. Ét. anat.*, 30 ; Paris, 1990 ; x-268 p. in-4°, 128 pl.). Plusieurs de ces monuments sculptés sont inscrits, à commencer par les fameuses bases de l'Hippodrome en l'honneur du cocher Porphyrios (n[os] 63-64), dont les six épigrammes figurent aussi dans l'*Anthologie* de Planude ; les acclamations en prose présentent encore des obscurités. C'est aussi une épigramme de l'*Anthologie* (I, 10) dont on possède sept fragments sur des blocs d'entablement de l'église Saint-Polyeucte (n[os] 494-500). — De son côté, M. Harrison, *A Temple for Byzantium, The Discovery and Excavation of Anicia*

Juliana's Palace-Church in Istanbul (Londres, 1989), 41, 82-83, 86-89, 128, en donne d'excellentes photographies. — Parmi les nouveautés, citons l'épitaphe métrique nº 113 (éditée par moi), pour Poiménios, «prompt auxiliaire de l'empereur». On connaissait les épitaphes nos 114 (Ioulianos) et 115 (en dodécasyllabes, pour la moniale Maria, fille d'un Paléologue). Nº 131, épigramme sur un relief de la Vierge à l'enfant. Nº 226, chapiteau du VIe s. avec une invocation postérieure pour l'empereur Héraclius. Nos 230-231, deux chapiteaux ornés de séraphins portent, respectivement, ἅγιος et Σαβαω(θ), citation d'*Isaïe* 6, 3. Nº 418, dalle funéraire du XIVe s. avec fragments métriques et, entre autres monogrammes, celui des Comnènes. Index grec, 249-252.

717. *Béroè*. — R. Pillinger, *Tyche* 4 (1989), 131-137, phot. pl. 8-9 : *Ein Bischofsgrab mit Psalmzitat in Stara Zagora (Bulgarien)?*, cherche dans la citation du *Psaume* 131, 14 (*Bull.* 1987, 456; 1989, 904) et l'inscription Ἐμμανουήλ l'indice d'une tombe épiscopale.

718. Dédicace à Constantin (Beševliev, *Spät. Inschr.* 190) corrigée *supra* nº 694.

719. *Dioklètianoupolis*. — Église des Quarante martyrs, *infra* nº 753.

720. **Mysie.** *Cyzique*. — Th. Corsten, *ZPE* 77 (1989), 181-184 : *Attu kome*, commente l'épitaphe Grégoire, *Recueil inscr. gr. chr.*, 10 pour le responsable d'un entrepôt κατὰ Ἄττου κώμην. L'éponyme de ce village proche de Cyzique serait le même Attas (ou Attès) que dans l'ex-voto païen *I. Kyzikos* II, 10, dédié à Dionysos Ἄττου.

721. **Asie.** *Éphèse*. — D. Knibbe, *Jahreshefte* 59 (1989), *Beiblatt*, 161-238 : *Neue Inschriften aus Ephesos* XI, publie aux col. 227-230, nº 61, seize lignes de péroraison d'un discours solennel du Bas-Empire suivies, d'une autre main, d'une invocation chrétienne. Le rhéteur accepte, non sans coquetterie, la décision de la cité de faire graver un discours improvisé par lui à l'occasion d'une fête. Ce monument de verbosité n'est pas sans intérêt littéraire, notamment, comme l'indique K., par le rythme de ses clausules. L. 9, d'après la traduction, ponctuer après γέρας.

722. Feissel (nº 704), 448-449, examine les carrières des préfets du prétoire de 439-442 d'après la lettre préfectorale *Bull.* 1961, 537 (aussi *I. Ephesos* Ia, 44).

723. Feissel (nº 704), 455-456, restitue le fragment *I. Ephesos* IV, 1345, lettre au proconsul d'Asie dont l'auteur est probablement Arkadios, préfet d'Orient pour la seconde fois entre 491 et 505.

724. **Lydie.** — P. Herrmann, *TAM* V 2 (*Bull.* 1990, 19), pour les cités du Nord-Ouest de la Lydie, avares en inscriptions chrétiennes, apporte quelques textes neufs, signalés ci-après.

725. *Thyatire*. — *Ibid.*, nº 872 B, acclamation inédite ajoutée à un milliaire : ὁ Θεὸ[ς] κα[λ]ῶς ἤνεγκέν σε (même formule de bienvenue à Constantinople sur la Porte d'Or : Meyer-Plath et Schneider [*Bull.* 1946, 145], p. 125, nº 9b). Nº 1157, épitaphe chrétienne, déjà connue, du IIIe s. Nº 1159, épitaphe inédite d'une femme «qui a mené sur terre (la vie) angélique», donc une moniale.

726. *Hiérocésarée*. — *Ibid.*, nº 1300, fragment nouveau de dédicace anonyme, οὗ ὁ Θεὸς] οἶδεν τὸ ὄνο[μα (voir aussi *Bull.* 1989, 949 et *supra* nº 712). Nº 1304, à droite du nom de Iôannès le marbrier, [μ]αρμαρᾶς, abréviations byzantines non déchiffrées; je crois lire au début Ἰω(άννης) (μονα)χ(ός).

727. *Magnésie du Sipyle.* — *Ibid.*, n° 1394, chapiteau inédit au nom des saints Serge et Bacchus. N° 1406, épitaphe de l'évêque Makédonios, qui combattit l'hérésie anoméenne (d'après Grégoire, texte repris aussi par M. Guarducci, *Epigrafia greca* IV, 398-400, avec l'attribution erronée à Apollonis).

728. *Gordos.* — G. Petzl, *Epigr. Anat.* 15 (1990), 54-56, n°s 10-11, deux nouveaux milliaires datés de Constantin I^er^ et des Césars.

729. **Carie.** — V. Ruggieri, *Jahrb. österr. Byz.* 40 (1990), 383-403 et fig. 1-16 : *La chiesa di Küçük Tavsan Adasi nella Caria bizantina*, date de la fin du VI^e^ ou du début du VII^e^ s. cette église décorée de fresques à inscriptions peintes (396-401) : noms de saints (n° 1) ; citation de *Jean* 1, 29 (n° 1a) ; invocations pour Théodôros (n° 1b) et pour le moine Jean (n° 2).

730. *Bargylia.* — G. Traina, *Orientalia christiana periodica* 56 (1990), 189-192, fig. 1-4 : *Iscrizioni bizantine da Bargylia (Caria)*, édite trois dédicaces relatives au décor d'une église du V^e^ ou VI^e^ s. La plus complète (n° 2) nomme le dédicant, Auxibios (nom rare, mais illustré par l'évêque martyr de Soloi de Chypre), ὁ ἐδεσιμ(ώτατος) π(ρεσβύτερος). Bien que cette épithète se trouve pour des évêques (*Bull.* 1989, 976), elle semble insolite pour un prêtre et l'abréviation radicale du titre se prête à d'autres solutions : ce pourrait être un πατὴρ πόλεως ou un παλατῖνος financier, deux fonctions auxquelles convient l'épithète αἰδέσιμος (voir respectivement *SEG* 26, 1667 et *I. Hierapolis* 305). Pour rendre grâce à saint Pierre (culte dont T. souligne l'originalité), Auxibios a pavé une nef (sens probable de στοά) et posé des chancels, ἐκ τῶν τοῦ Θ(ε)ο(ῦ) δομάτων. Il n'est pas sûr que les « dons de Dieu » impliquent un financement contrôlé par l'évêque. Sur des variantes de cette formule, qui fait de Dieu l'origine des biens du donateur, voir L. Robert, *Nouv. inscr. de Sardes* (1964), 49 et n. 2-3.

731. *Mylasa.* — Sur les préfets du prétoire de 480 dans l'édit *I. Mylasa* 1, 613 (cf. *Bull.* 1989, 918-919 et 921), voir Feissel (n° 704), 449-450.

731 *bis*. *Aphrodisias.* — Épigrammes, *supra* n° 64.

732. **Lycie.** *Kyaneai.* — F. Kolb, M. Zimmermann (n° 85), 135-137 : sarcophage de Stéphanios, fils de Ioannès ; invocation au Christ, variante de *Luc* 23, 42.

733. **Bithynie.** — N. Firatlı† (n° 716), 135, n° 267, nouveau fragment d'architrave avec l'acclamation Σοφρόνη Εὐφή(μ)ι : pour Σωφρόνιε Εὐφήμιε ou εὐφήμει ?

734. **Isaurie-Cilicie.** — R. Scharf, *Epigr. Anat.* 16 (1990), 147-152 : *Die Matroniani — Comites Isauriae*, revenant sur la dédicace *Bull.* 1987, 493, penche pour identifier le comte Matrônianos au personnage bien connu du règne de Zénon, plutôt avant 484. Simple conjecture, que Hellenkemper et Hild (*Bull.* 1989, 958) écartaient faute de preuve. S. suppose que le Matrônianos du V^e^ s. descendait de son homonyme, *comes Isauriae* en 382, et reconstruit un stemma familial largement hypothétique.

735. F. Hild, H. Hellenkemper, *Kilikien und Isaurien* (*Tabula Imperii Byzantini* 5 ; *Österr. Akad., Denkschriften* 215 ; Vienne, 1990 ; t. 1, 465 p. in-4° ; t. 2, 96 p., 402 fig., cartes). Cette somme de géographie historique, qui unit magistralement sources antiques et byzantines, a constamment recours à l'épigraphie. Quelques inscriptions nouvelles y sont incidemment mentionnées, parfois publiées avec une photographie (voir ci-après).

736. *Alahan.* — *Ibid.*, t. 2, fig. 121, l'épitaphe inachevée *Bull.* 1987, 491, n° 2.

737. *Korykos.* — *Ibid.*, t. 2, fig. 252, sarcophage de l'orfèvre Konôn (*M.A.M.A* III, 517).

738. *Anazarbe.* — *Ibid.*, t. 2, fig. 100 (avec transcription), dédicace d'une restauration des remparts sous Sandogénès, *praeses* de Cilicie II : ἐπὶ τοῦ μεγαλοπ(ρεπεστάτου) κόμ(ητος) καὶ ἄρχοντος ἡμῶν Σανδογένου. Le titre de comte est ici, comme pour bien d'autres gouverneurs, une dignité honoraire et non la fonction de *comes rei militaris* (ainsi t. 1, p. 39, où nous ne suivons pas non plus cette interprétation pour deux gouverneurs de Cilicie I^re^). Notons que le nom Sandogénès, théophore du dieu indigène Sandan, n'était connu que pour un chrétien de Korykos (*M.A.M.A* III, 688); il prouve l'origine locale de ce gouverneur. *Ibid.*, fig. 101, le tarif Dagron-Feissel (*Bull.* 1989, 952), n° 108; fig. 127, l'ex-voto Dagron-Feissel n° 115.

739. **Mésopotamie.** — C. Mango, Marlia Mundell Mango, *Travaux et Mémoires, Centre civ. et hist. de Byzance* 11 (1991), 465-471, pl. 1-5 : *Inscriptions de la Mésopotamie du Nord*, publient de nouveaux documents de divers sites, entre Dara et Amida (carte p. 467). N° 1, dédicace de travaux exécutés, sous Justinien et le duc Thômas (peut-être le duc de Mésopotamie attesté à Tella vers 542), par Kyros *comes domesticorum* (effectif ou honoraire? sur ce titre, voir R. Delmaire, *Byzantion* 54 [1984], 150-153). N^os^ 2-3, deux dédicaces de mosaïques, datées de 481/2 et 487/8; la première mentionne un nouveau duc de Mésopotamie, Kyros, et l'archimandrite d'un couvent. N° 4, fragment d'édit faisant référence à une constitution impériale.

740. *Amida.* — *Ibid.*, n^os^ 5-7, aux deux acclamations connues pour le stratèlate Théodôros s'ajoute un nouvel exemplaire, plus complet à la fin : διαμίνῃ τὸ τεῖχος τῶν Ῥωμαίων. N° 8, lecture complètement renouvelée de la dédicace *Byz. Zeits.* 14 (1905), 63, n° 103, aux noms du comte Akakios et de l'archimandrite Gourias.

741. **Syrie.** *Antiochène.* — W. Djobadze, *Archeological Investigations in the Region West of Antioch on-the-Orontes* (Stuttgart, 1986), p. 204. Au monastère de Saint-Syméon le Jeune, sur le Mont Admirable, dédicace de mosaïque commentée par C. Mango. Ces quatre dodécasyllabes mutilés datent probablement du XI^e^ s., époque où apparaît la dignité de πανσέβαστος. La mention de saint Chariton suggère que l'église lui était alors dédiée.

742. *Apamène* (?). — M. Donderer, *Arch. Anz.* 1990, 157-180 : *Römische Mosaiken*, redonne, 178-179, phot. fig. 30, la dédicace de l'évêque Markellos *Bull.* 1987, 501 (où la mosaïque du même évêque citée d'après Seyrig ne date pas de 384/385, mais de 394/395, cf. Harper, *Dumb. Oaks Papers* 29 [1975], 332 n. 9).

743. **Arabie.** *Madaba.* — M. Piccirillo, E. Alliata (n° 692), 391-426 : *L'eremitaggio di Procapis e l'ambiente funerario di Robebos al Monte Nebo-Siyagha.* À la liste des higoumènes du monastère du mont Nébo s'ajoutent, vers le début du VI^e^ s., les noms de Prokapis (Prokopios) et Robebos. Ce dernier peut être identifié, selon P., avec l'higoumène Rabebos, attesté sous Kyros évêque de Madaba.

744. **Palestine.** — Métiers du bâtiment, *supra* n° 700. Lampes inscrites, n° 707.

745. *Gadara.* — Th. Weber, *Arch. Anz.* 1990, 213 et fig. 14, publie la mosaïque funéraire de Oualentinianos, Eustathia et Prôtogénia (aussi Id., *Ann. Dep. Ant. Jordan* 31 [1987], 531-533, pl. 95). Du même hypogée provient le sarcophage de plomb, à inscription sinistroverse, de la diaconesse Helladis (213-214 et fig. 15, bibl. p. 256-257).

746. *Sepphoris* (?) — L. Di Segni (n° 692), 379-390 : *Horvath Hesheq : The Inscriptions*. Quatre dédicaces de pavement d'une église, contemporaines de la fondation. N° 1, invocation au Dieu de saint Georges par le diacre Dèmètrios, fondateur de l'église. N° 2, invocation pour le salut du même diacre, de son fils, et pour le repos de son père Somas. N° 3, invocation pour le fondateur et les siens, avec la date d'achèvement de tout l'ouvrage : avril 582 d'une ère indéterminée, mais qui doit être conciliable avec l'indiction 12. Écartant de ce fait les ères de Tyr ou de Ptolémaïs, D. S. adopte la date d'avril 519 *p. C.* d'après l'ère pompéienne de Scythopolis. Le site devait appartenir au territoire de Sepphoris, cité de Palestine II[e] qui, suppose D. S., suivait l'ère de la métropole provinciale. N° 4, invocation des fondateurs au Dieu de saint Serge. Appendice p. 390, citation du *Psaume* 86, 2.

747. *Environs de Jérusalem*. — L. Di Segni (n° 692), 153-164 : *The Monastery of Martyrius at Ma'ale Adummim (Khirbet el-Muraṣṣaṣ) : The Inscriptions*. L'épitaphe de l'archimandrite Paul (n° 1) et les mosaïques n[os] 6 et 7 ont été signalées *Bull.* 1987, 523. Outre un chancel au nom d'(Anto)nina (?) et Auxentios (n° 4), trois mosaïques sont nouvelles. Le n° 2 (comme le n° 6) est daté de l'archimandrite Génésios, probablement dans la seconde moitié du VI[e] s. Le n° 3, très mutilé, mentionnait peut-être le patriarche Martyrios, fondateur du couvent. La mosaïque funéraire n° 5, qui mentionne les trois mêmes prêtres qu'au n° 7, ajoute anonymement les autres occupants du caveau ; au lieu de [τ]ῶν λοιπῶν πρ(εσβυτέρ)ων, abréviation insolite (*infra* n° 749, l'exception qui confirme la règle), mieux vaut [τ]ῶν λοιπῶν π(ατέ)ρων, abrégé par suspension comme le *nomen sacrum* Π(ατ)ρός : voir *Bull.* 1989, 1003 ; au lieu de τῶ[ν ἐνθαῦ]τα (pour ἐνταῦθα) κειμένων, lire τῶ[ν ὧδε κα]τακειμένων.

748. *Environs de Jéricho*. — Ead., *ibid.*, 201-204 : *Nuṣeib 'Uweishira : The Inscription*. Cette dédicace d'église glorifie Dieu et ses anges d'avoir aidé à la construction. Je ne lis pas ἐ[κ6]οηθήσ(ας) (participe) ἐς ἡμᾶς ὑκοδόμησι (aoriste), « venu à notre aide, il a bâti », mais ἐ[6]οήθησες (aoriste) ἡμᾶς ὑκοδομῆσι (infinitif, pour οἰκοδομῆσαι), « tu nous a aidés à bâtir ». L'église a été bâtie sous l'évêque (?) Αὐξεντᾶς (il faut voir là une variante nouvelle du nom Αὐξέντιος). La formule obscure ἡ ἐκκλησία Τουβιας ΚΟΝ signifierait « l'église du coenobium de Tobias ».

749. L. Di Segni (n° 692), 265-273 : *Khirbet el-Beiyûdât : The Inscriptions*. Les cinq mosaïques inscrites appartiennent à différentes phases. N° 1, invocation (probablement du V[e] s.) pour deux prêtres et plusieurs fidèles ; à la fin, καὶ Αὔπων est donné pour un nom de personne, peut-être dérivé de Alypios. Bien que les noms précédents non abrégés soient au nominatif, je lirais plutôt λυπῶν, pour λοιπῶν. N° 2, invocation pour le prêtre Loukas, qui a fait la mosaïque à ses frais, ἐκ τῶν καμάτων. N° 3, dédicace datée sous l'évêque Porphyrios (de Jéricho), vers le milieu du VI[e] s., et le prêtre Eglôn. N° 4, dédicace datée sous le règne de Justin (Justin II en raison de la paléographie), le 12 novembre 570 (d'après l'indiction 4). N° 5, invocation pour des donateurs, dont un prêtre ; l'abréviation par suspension du mot πρ(εσβυτέρ)ου, exceptionnelle, est due à l'analogie de π(ατ)ρός (voir *supra* n° 747).

750. *Herodion*. — Ead., *ibid.*, 177-190 : *The Greek Inscriptions in the Northern and Eastern Churches at Herodion*. Des trois mosaïques inscrites de l'église Nord (*Bull.* 1989, 1004), le n° 1 est apparemment une invocation au Christ Fils, Κ(ύρι)ε Υ(ἱὸ)ς (?) Χ(ριστὸ)ς (formule qui suggère à D. S. un milieu judéo-chrétien, sinon sectaire) et à saint Michel. Parmi les noms des dédicants, tous sémitiques, Ἰουλεσας est nouveau. N° 2, dédicace à saint Michel. N° 3, citation du *Psaume*

117, 20 et invocation au Christ Fils, comme au nº 1. Nº 4 (église Est), dédicace fragmentaire pour des donateurs.

751. *Luzit*. — L. Di Segni (nº 692), 315-319 : *Christian Burial Caves at Luzit : The Inscriptions*. Nos 1-2, tombe d'Aianès, orfèvre (χρυσοχός). Nº 5, tombe d'un ἀρχιατρός. Nº 6, acclamation Χ(ριστὸ)ς ως νικᾷ ; l'abréviation du second *nomen sacrum* n'est pas élucidée. Nº 7, double acclamation Χ(ριστὸ)ς νικᾷ, Χ(ριστὸ)ς βασιλεύ(ει) (cf. *Bull.* 1987, 524).

752. *Samarie*. — Ead., *ibid.*, 343-350 : *The Church of Mary Theotokos on Mount Gerizim : The Inscriptions*. Trouvées dans l'église fondée à la fin du Vᵉ s., ces six pierres n'ont apparemment rien de chrétien, mais appartiennent plutôt au milieu samaritain. Les dédicaces nos 4 et 5 mentionnent des donations de deux et trois sous d'or. L'ex-voto nº 5 est celui d'un cabaretier de Césarée, προπινάριος Κεσαρεούς. Sur ce nom de métier, cf. *Bull.* 1946-47, 207, et le féminin πραπιναρέα en Galatie (*SEG* 31, 1082).

753. *Sinaï*. — R. Solzbacher, *Mönche, Pilger und Sarazenen. Studien zum Frühchristentum auf der südlichen Sinaihalbinsel* (*Münsteraner theol. Abh.* 3 ; Altenberge, 1989 ; 444 p). Témoins des routes de pèlerinages, les graffites rupestres (grecs, mais aussi arméniens, géorgiens, etc.) sont évoqués, 163-165. Les inscriptions du monastère de Sainte-Catherine sont analysées, 258-262. L'une d'entre elles, qui se rapporte au dossier des martyrs du Sinaï, est traitée à part (215-216). S. se refuse à voir dans la formule abrégée τῆς δ' δεκάδος une périphrase désignant les 40 martyrs (Ševčenko, voir *Bull.* 1968, 562), et préfère l'interprétation de Ph. Mayerson, *Dumb. Oaks Papers* 30 (1976), 375-379, pour qui il s'agit du 14 janvier, qui est en effet la date du martyre. Signalons cependant la même périphrase dans une inscription de Dioklètianoupolis de Thrace (Beševliev, *Spät. Inschr.* 223), où un higoumène a construit τὸν ναὸν τῆς τετάρτης δεκάδος ἁγίων. Cette « quadruple dizaine de saints », qui doit désigner en Thrace les 40 martyrs de Sébaste, nous paraît corroborer la mention analogue de 40 martyrs au Sinaï. — S. n'a pu connaître l'étude de P.-L. Gatier, *Les traditions et l'histoire du Sinaï du IVᵉ au VIIIᵉ s.*, dans *L'Arabie préislamique. Colloque de Strasbourg 1987*, 499-523, qui commente la même inscription, 518-519. Repoussant la lecture de Mayerson, G. montre à la lumière des sources littéraires que l'inscription commémore un second groupe de 40 martyrs, égaux en nombre (ἰσάριθμοι) au groupe des 40 martyrs primitifs. Il suppose que la « quadruple dizaine » correspond aux quatre sites du martyre, ce que rend peu probable le parallèle de Thrace.

754. **Égypte.** — Voir ci-dessus nos 636, 653.

755. **Italie.** *Rome*. — A. Ferrua, *Riv. arch. crist.* 66 (1990), 101-120 : *Paralipomeni al vol. I delle* ICUR. Le corpus de Silvagni a omis *CIG* 9792 (Wessel [*Bull.* 1990, 964], nº 143), dont F. publie une meilleure copie ancienne (105-106, nº 23). Ce médecin χριστιανὸς καὶ πνευματικός était un montaniste (voir *supra* nº 693). L'épigramme mutilée *CIG* 6322 est chrétienne, d'après l'allusion au baptême (118-119, nº 37). Le fragment *IG* XIV, 2213[22] est aussi chrétien (120, nº 39). — Le nom Καλώνυμος à Rome, *infra* nº 759.

756. P. J. Sijpesteijn, *Chronique d'Égypte* 65 (1990), 126-128 : *Remarks on a Greek Funeral Inscription from Rome*, rectifie le texte donné par P. Cauderlier, *ibid.* 63 (1988), 322, de cette épitaphe conservée à Langres. Le caractère chrétien du texte est prouvé par la ligature XP, christogramme plutôt que sigle du centurion. Nous ne pensons cependant pas que ces *threptoi* soient quatre, comme le croit S. en corrigeant Πάτρωνο(ς) et Μαρκιανό(ς). Ces deux mots sont au datif et

les deux *threptoi* offrent une tombe à leur patron, πατρώνῳ Αὐρ(ηλίῳ) Μαρκιανῷ. Cette lecture n'est d'ailleurs pas neuve et l'épitaphe n'est pas inédite : il s'agit de *CIG* 9695 (d'où Wessel [*Bull.* 1990, 964], nº 167).

757. *Terre d'Otrante.* — A. Jacob, *Rivista di studi bizantini e neoellenici* 26 (1989), 187-195, phot. pl. 1-4 : *Un nouvel amen isopséphique en Terre d'Otrante.* Invocation peinte pour un Andréas, suivie du nombre 99, équivalent d'amen. D'après cette isopséphie (dont deux cas étaient connus en Pouille) et la paléographie, J. date du XIe s. ce nouvel exemple. Dans la même chapelle, inscription grecque et latine datée de 1472.

758. Linda Safran, *Byzantion* 60 (1990), 307-333 et fig. 1-11 : *Redating some South Italian Frescoes*, révise la datation des plus anciens décors peints de S. Pietro (Otrante) et S. Maria della Croce (Casaranello). Dans les deux cas, l'analyse paléographique indique la fin du Xe ou le début du XIe s. Un tableau synoptique (fig. 6) compare des alphabets contemporains d'Italie et de Cappadoce.

759. **Sicile.** *Syracuse.* — A. Ferrua, *Note e giunte alle iscrizioni cristiane antiche della Sicilia (Sussidi allo Studio delle Antichità cristiane* 8 ; Vatican, 1989 ; 155 p. in-8º). Les 533 numéros de ce recueil (dont 404 pour Syracuse) portent en majorité sur des épitaphes grecques. Il s'agit de notes critiques, en particulier onomastiques, sur des textes plus ou moins connus, mais aussi d'inédits, tels les nos 190-240, de la catacombe de Saint-Jean. Nous y relevons le nom Κορβορδεους (nº 198, pour Quodvultdeus ; même nom au nº 302a et *SEG* 36, 828) ; le sous-diacre Viktôrinos d'Akrai (nº 200) ; la femme d'un vétérinaire, οἰποιατροῦ (nº 207). Dans la catacombe de S. Maria di Gesù (avec une vingtaine d'inédits), deux étrangers venaient de Leptis Magna : complétant *SEG* 4, 6, F. lit au nº 271 Λεπτιμάγνα, et en conclut que Tripolis, patrie du personnage, est la cité de Tripolitaine ; au nº 275a, il reconnaît la partie gauche de *SEG* 4, 21 (voir *Bull.* 1984, 544). Au nº 355, le nom Καλωνᾶς ne nous paraît pas d'origine latine (*calo*, palefrenier) : ce doit être un hypocoristique de Καλώνυμος, nom peu commun (deux en Égypte d'après Foraboschi) et parfois méconnu. Dans des épitaphes de Syracuse, καλώνυμος est épithète (*IG* XIV, 139 ; *Bull.* 1960, 461), mais c'est l'anthroponyme qu'on trouve à Rome (*ICUR* II, 5064 = Wessel, nº 32), notamment comme surnom féminin (*ICUR* VII, 17418, à tort comme épithète). Au même type d'hypocoristique ressortit le nom Βονιφᾶς (*IG* XIV, 143 et 531, cf. Ferrua, nos 438 et 477), de Βονιφάτιος. La partie syracusaine s'achève par une série d'inédits (nos 363-404), avec des noms intéressants (nº 373 Μελικράτης, nº 392 Βουδδᾶς) et le métier de fabricant de feutre, πιλητάρις (nº 365, pour πιλητάριος, équivalent nouveau de πιλοποιός).

760. M. Griesheimer, *Riv. arch. crist.* 65 (1989), 143-177 : *Quelques inscriptions chrétiennes de Sicile orientale.* Outre plusieurs épitaphes qu'il recompose à partir de fragments, G. complète la lecture de textes imparfaitement édités. Au nº 3, le sigle HNΘ, répété en miroir de part et d'autre du christogramme, signifierait ἐν Θεῷ Χριστῷ. P. 173-177, traitant « d'une singulière abréviation sicilienne », G. élucide le sigle IIH, surmonté ou traversé d'une barre, dans quatre épitaphes de Syracuse : précédé du nombre d'années, il signifie πλείω ἤττω, formule d'approximation dont la *scriptio plena* était connue à Catane (*SEG* 17, 441). A. Ferrua (*supra* nº 759), 29, nº 84a, a de son côté brièvement indiqué la même solution. Notons que le latin *plus minus* peut de façon semblable s'abréger en *pm*.

761. *Catane.* — Ferrua (nº 759), 105-122, nos 405-469, offre quelques textes

inédits et d'autres très peu connus, tel le nº 426 avec une adjuration par le παντοκράτωρ et par «l'éternité à venir».

762. *Ispica.* — Griesheimer (nº 760), 156-165, nºs 9-11, donne un texte plus complet de trois épitaphes, respectivement *IG* XIV 246, l'ensemble *IG* XIV 245 + 243 + 247 et *IG* XIV 250. Au nº 11, au lieu du nom insolite Βυχχύλος, la fig. 11 suggère la forme attendue Βαχχύλος, pour Βακχύλος.

763. *Noto.* — Griesheimer (nº 760), 165-173, nº 12, discute en détail une épitaphe du Musée de Palerme, mal lue par Manni Piraino (*Bull.* 1976, 58), nº 132. Le jeune Ποτεπας (probablement pour Ποθῆτος) est mort un 17 août, le 19 de la lunaison, Σελήνῃ ἐνεακεδεκάτῃ. La date lunaire, méconnue par M. P., avait été lue par G. Alföldy, *Gnomon* 48 (1976), 511 (que G. rectifie sur un autre point), mais aussi par A. Ferrua, *Riv. arch. crist.* 50 (1974), 432-433 (avec également la provenance ; de même Ferrua [nº 759], nº 498).